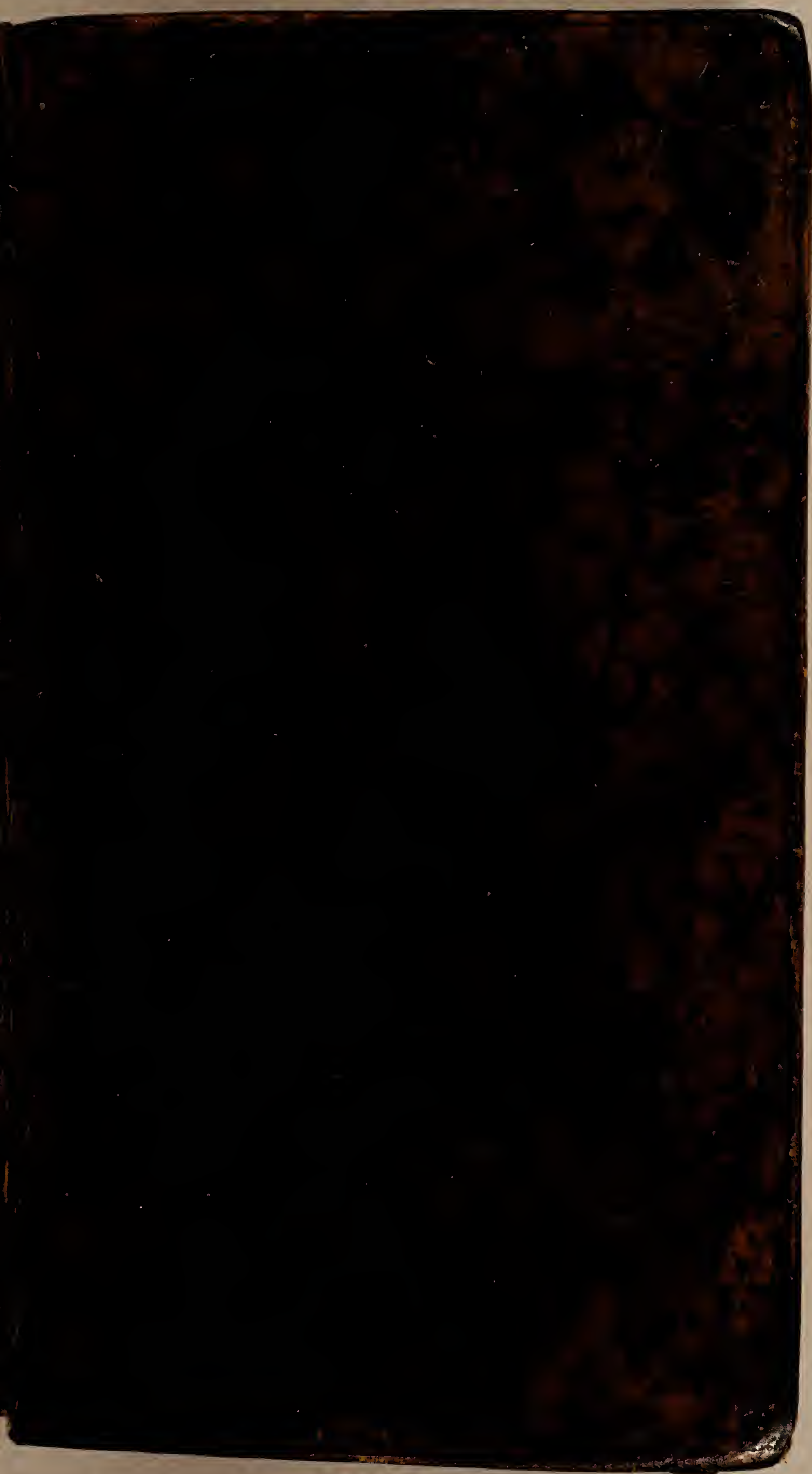



GAUDEO



1940 A 180

Cost $18.55

May 1869

Morgand & Fatout - 1881

200 fr.

336 (Thibeault)

Jocheau de St. Ignace

(Le Soleur Flambeau)

1751-1752

Le Privilège, last l.

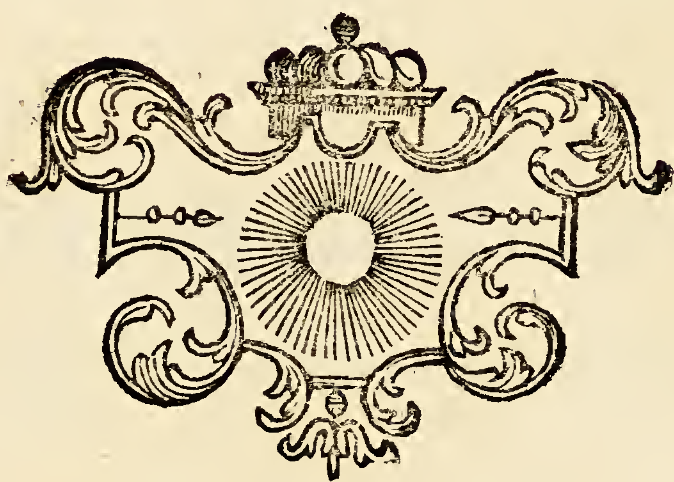
Hale rate, IV. 90

35.60

Elise d'Hoosoombure.

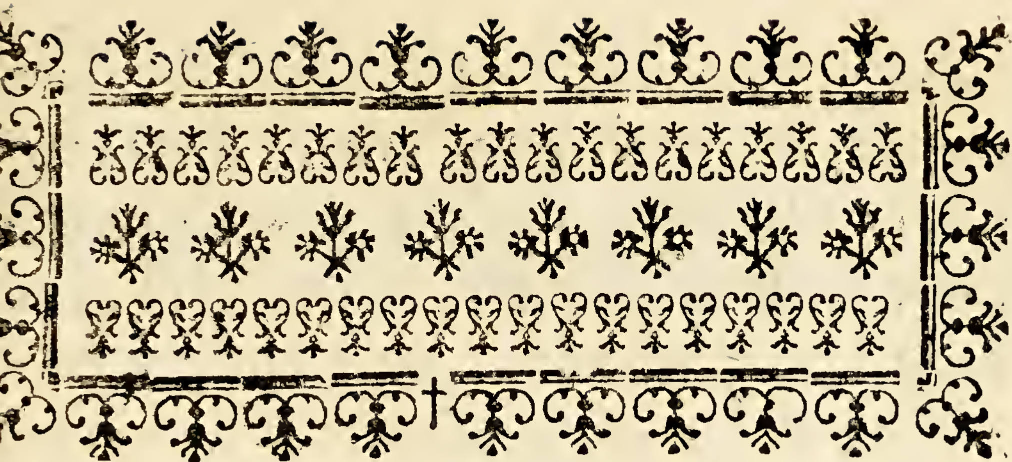
~~2084~~

HISTOIRE
DE
L'HÔTEL-DIEU
DE
QUEBEC.



A MONTAUBAN,
Chez JEROSME LEGIER.
Et se vend à Paris,
hez CLAUDE-JEAN-BAPTISTE
ERISSANT, Libraire ruë Notre-
Dame, aux trois vertus.

VEC PRIVILÉGE DU ROY.



A

MONSEIGNEUR

DE

PONTBRIAND

ÉVÊQUE DE QUEBEC.

MONSEIGNEUR,

Ce n'est pas à votre place, c'est à otre personne, à vos vertus, à vos ontés, que nous rendons un sincere ommage, en vous offrant l'Histoire une Maison que vous honorez de

votre eſtime. Une naiſſance illuſtre, une ſageſſe éminente, un genie ſupérieur, vous ont aſſûré l'admiration de la Colonie ; une douceur inaltérable, une humilité profonde, ne pieté tendre, une charité inépuiſable, des bienfaits ſans nombre vous ont gagné tous nos cœurs. Heureuſes, ſi toujours fidéles à ſuivre & vos avis & vos exemples, nous répondons à la ſainteté de notre vocation, & nous méritons d'être exaucés du Ciel dans les vœux que nous ne ceſſons de faire pour vous.

Nous ſommes avec un profond reſpect.

MONSEIGNEUR,

Vos très-humbles & très-obéïſſantes ſervantes,

LES RELIGIEUSES de l'Hôtel-Dieu de Quebec.



AUX RELIGIEUSES

HOSPITALIERES

DE

L'HÔTEL-DIEU

DE QUEBEC.

MES REVERENDES MERES *ET TRÈS CHERES* SŒURS,

J'aimai votre Maiſon dès mes plus tendres années. Je ſoûpirois après le moment où j'aurois le bonheur de m'y conſacrer à Dieu. Et ſans attendre l'âge néceſſaire pour embraſſer cet état, j'obtins par mes Soûpirs & par mes larmes la grace d'y venir à douze ans. Depuis que j'y ai été reçûë j'ai employé le peu de talent que Dieu m'a donné; J'ai uſé

avec plaiſir mes forces & ma ſanté pour le ſervice de la Communauté ; & depuis que le Seigneur m'a reduit à vous être inutile & à charge par mes infirmités, j'ai fait un dernier effort pour vous marquer mon affection & ma reconnoiſſance en écrivant tout ce qui s'eſt paſſé ici depuis l'établiſſement de l'Hôtel-Dieu, afin de vous exciter par ce recit à louer la bonté infinie de Dieu dont vous verrez tant de traits, & à imiter les heroïques vertus de celles qui nous ont précédé. Parmi ces vertus j'ai ſur-tout admiré la profonde humilité, & la parfaite obéïſſance qu'elles firent paroître quand je fus élûë Supérieure. Quoique je n'euſſe que trente-trois ans, & que ces ſaintes Filles, bien plus anciennes que moi, euſſent élevé mon enfance, leur dépendance & leur reſpect pour moi, me couvroient de confuſion.

La Mere Foreſtier de St. Bonaventure, l'une des trois premieres Religieuſes venues de France, voulut bien à notre ſollicitation écrire ce qu'elle nous avoit ſouvent raconté du commencement de cette Maiſon. C'eſt en partie de ſes memoires que j'ai tiré ce que je vais dire. J'ai encore profité de pluſieurs écrits de la Mere St. Auguſtin, de la Mere de la Nativité & de pluſieurs autres. J'ai

été témoin de tous les autres évenemens passés de mon tems.

Je ne me suis pas bornée à ce qui touche notre Maison. J'ai crû faire plaisir de raconter ce qui regarde la Colonie en general, les personnes qui l'ont gouvernée, & tous ceux qui se sont distingués par leur vertus, ainsi que de nos Religieuses, je leur dois cette Justice, & j'encouragerai à les imiter celles qui leur ont succedé. On voit aussi des choses très-édifiantes dans les Sauvages qui ont embrassé la foi; & on benira le Seigneur des graces qu'il a faites à ces Barbares en leur envoyant des Ouvriers Evangéliques, dont le zéle a été supérieur à tout ce que le climat, les travaux, la barbarie, la mort même avoient de plus affreux.

Bien des choses très-utiles ont sans doute échappé à ma mémoire, & à celles de nos premieres Meres, plus occupées à se rendre Saintes qu'à écrire ce qui les a aidées à le devenir : mais c'est assez pour notre instruction. Je me croirai trop recompensée de la peine que j'ai pris à rassembler ces memoires, s'ils peuvent contribuer, Mes Cheres Sœurs, *à vous sanctifier, & vous engager à prier pour moi après ma mort, afin qu'avançant mon bonheur dans l'é-*

ternité je puisse vous donner auprès de Dieu des nouvelles preuves de ma tendresse en lui demandant de repandre sur vous ses plus abondantes bénédictions, ce sont les vœux que fera éternellement pour vous celle qui est avec très-cordiale amitié,

MES REVERENDES

MERES *ET CHERES* SŒURS,

Votre très-humble & très-obéïssante servante, Sœur FRANÇOISE JUCHERAU de St. Ignace.

LA plûpart des miracles rapportés dans cet Ouvrage, attribués aux mérites de la Mere St. Augustin, se trouvent fort au long dans la vie de cette sainte Religieuse, composée par le R. P. Paul Ragueneau Jesuite, Imprimée à Paris avec Approbation & Privilége du Roy en 1671. chez Florentin Lambert.

AVANT PROPOS.

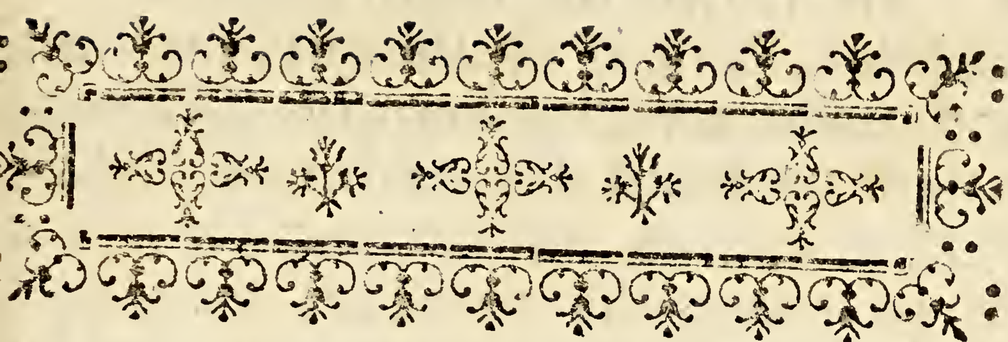
DES Historiens plus sçavans que nous ont fait des rélations du Canada ; ils ont parlé de sa situation, de son climat, de la beauté du Fleuve Saint Laurent, & des autres Rivieres qui l'arrosent ; des mœurs des Sauvages, de la multitude de leurs Nations, de la difference de leurs angues, & de la prodigieuse étendue de toute la Nouvelle France : insi nous n'entreprenons point de epeter ici ce qu'ils ont écrit, cela 'étant pas nécessaire pour notre essein. Nous dirons seulement quelque chose du temps où ce Pays a été écouvert, & de la maniere dont il 'est augmenté ; afin de satisfaire la uriosité de ceux qui n'en sont pas nstruits.

Le Roy d'Angleterre Henri VII. nvoya découvrir du côté du Nord, s Terres de Labrador, dès l'an-

glois, quand ils s'emparerent du Port Royal. M. de Champlain fut envoyé dans la Nouvelle France par Henri IV. en 1603. avec une honorable commiſſion de Gouverneur-Général. C'étoit un homme de qualité, fort courageux & entreprenant, qui parcourut tout ce Pays, apprivoiſant doucement les Sauvages; & qui ayant amené des ouvriers & tout ce qui étoit néceſſaire pour bâtir; fit pluſieurs établiſſemens conſidérables. Il recevoit tous les ans du monde & du ſecours d'Europe, qui augmentoit cette petite Colonie. En 1615. les Recolets y vinrent, & bâtirent un petit Hoſpice, qu'ils nommerent Notre-Dame des Anges. M. le Duc de Vantadour, Viceroi du Canada, y envoya en 1625. ſix Jeſuites, du nombre deſquels étoient le Pere Charles Lalement, & le Pere Jean de Brebœuf, avec le Pere Edmond Maſſé.

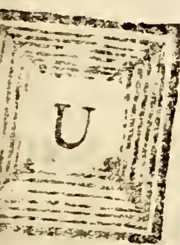
Mais en l'année 1629. les Anglois & les Baſques vinrent attaquer les François. Le courage & la valeur

de M. de Champlain, parurent admirables en cette occasion, il animoit tous les François; & repondit aux ennemis comme un homme plein de cœur, faisant contenance malgré la disette où ils étoient de toutes choses. Ils furent si vivement & si longtemps pressés, qu'il fallut enfin se rendre à composition. Il ne resta ici que quelques familles Françoises entre lesquelles étoient celles de M. Couillard, & de M. Ebert. Les Anglois renvoyerent les autres, & chasserent tous les Missionnaires; mais leur prise ne fut pas bonne, parce qu'ils n'ignoroient pas que la paix étoit faite entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, quoique les habitans du Canada, n'en sûssent rien. Ainsi ils furent obligés de ceder ce païs aux François, à qui il appartenoit, & y revinrent l'année suivante en plus grand nombre. Les Jesuites les accompagnerent & s'établirent à Quebec, pour fournir des Missionnaires aux Nations Sauvages, qui reçûrent la Foi. Les Re-



HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUEBEC.

LIVRE PREMIER.



UN des grands objets de la Colonie Françoife, étoit l'établiffement d'un Hôtel-Dieu en Canada. Des hommes tranf-
antés dans un climat très-rude, après
ne longue & périlleufe navigation, é-
oient expofés à de grandes & fréquentes
aladies ; & dans une difette générale de
medes & de fervices, ils avoient befoin
ce fecours : il n'étoit pas moins né-
ffaire aux Sauvages, quoique natura-
és avec le pays, ils étoient fouvent très-

malades, & à la disette qui leur étoit commune avec les François, ils joignoient un fonds d'ignorance & d'inhumanité qui les rendoit insensibles aux maux les uns des autres, & incapables de chercher & de connoître le moyen d'y remedier; on les voyoit souvent par un excès de barbarie faire mourir les vieillards & les infirmes qui leur étoient à charge, sous prétexte de les délivrer pour toujours. Le zéle se joignoit à la charité, on espéroit de les gagner au Christianisme en les soulageant dans leurs maladies, du moins de leur donner une haute idée d'une Religion si utile & si généreuse, & les amêner peu-à-peu jusqu'à l'embrasser; mais la Colonie étoit trop pauvre pour faire une Fondation, & les personnes charitables de France ne voyoient pas d'assez près les besoins pour se resoudre à l'entreprendre.

Enfin, en 1636.* Madame la Duchesse Daiguillon se resolut de fonder à ses dépens un Hôtel-Dieu. Le Cardinal de Richelieu, son oncle, voulut entrer dans la bonne œuvre, & jusqu'à leur mort ils eurent l'un & l'autre une affection singuliére pour cette Maison, ils donnerent quinze cent livres de revenu au capital de 20000. liv. à prendre sur les

* 1636.

coches & carrosses de Soissons qui leur appartenoient, le Contrat fut passé le 16. Août 1637. * aux conditions suivantes qui font l'éloge de leur pieté. » L'Hô-
» pital sera dédié à la mort & au pré-
» cieux sang du Fils de Dieu, répandu
» pour faire miséricorde à tous les hom-
» mes, & pour lui demander qu'il l'ap-
» plique sur l'ame de Monseigneur le
» Cardinal Duc de Richelieu, & celle
» de Madame la Duchesse Daiguillon, &
» pour tout ce pauvre peuple barbare :
» les Religieuses s'employeront à per-
» pétuité à les servir ; on les engagera
» en les assistant à la mort, à prier pour
» ledit Seigneur & ladite Dame, & on
» dira chaque jour une Messe à la même
intention, afin qu'il y ait jusqu'à la fin du monde des créatures qui remercient Dieu des graces infinies qu'il leur a faites.

Pour se conformer exactement à ces ...euses intentions, on a composé deux ...raisons que la Communauté dit tous les ...urs, l'une après l'Office du matin, l'au...e avant le service des Pauvres devant ...Autel de la Salle.

En exécution de la Fondation Ma...me la Duchesse Daiguillon, obtint de ...Compagnie de Canada une concession

* 1637.

considérable & un terrein dans l'endroit où l'on avoit commencé de bâtir la Ville de Quebec, elle envoya quelques uns de ses gens en Canada pour en prendre possession en son nom, ils défricherent le terrein qu'ils nommerent Sainte Marie, & y jetterent le fondement d'un Hôpital. *

Les Hospitalieres de Dieppe venoient de se reformer, & s'étoient engagées à la clôture qu'elles n'avoient point observé jusqu'alors; elles accepteroient la Fondation & se chargeroient d'envoyer des Sujets en Canada pour y former la Communauté. Le second Fevrier 1639. on élut capitulairement la Mere Marie Guenet de Saint Ignace, âgée de 29. ans, pour en être Superieure, la Mere Anne Lecointre de Saint Bernard, âgée de 28. & la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure de Jesus, âgée de 22. toutes les trois étoient pleines de merite & de vertu, elles se feliciterent du choix que Dieu faisoit d'elles pour aller si loin commencer une œuvre qui leur seroit si glorieuse, & se crurent obligées à travailler à leur perfection; il faloit qu'elles y fussent déja bien avancées, puisqu'elles eurent le courage dans une si grande jeunesse de quitter pour

* 1638.

l'amour de Dieu, parens, amis, connoiſſances & toutes les douceurs d'un beau-pays, de renoncer à la tranquillité & aux agrémens qu'elles goûtoient dans une Communauté bien établie, pour venir au bout du monde au-delà des mers s'expoſer à manquer de tout dans un climat des plus rudes, afin de contribuer au ſalut des ames, en ſervant des Sauvages qui avoient la reputation de manger les hommes, & qui en effet leur faiſoient ſouffrir des tourmens étranges, dont ces ferventes Religieuſes furent elles-mêmes ménacées.

Cependant elles ne s'occupoient alors que du déſir de ſe ſacrifier pour Dieu, & cette penſée allumoit en elles un ſaint empreſſement de voir le lieu où elles devoient exécuter tous les projets que la ferveur leur faiſoit faire, elles s'encourageoient l'une l'autre par des motifs héroïques, ſe regardant comme des exilées pour la gloire de Dieu, chériſſant par avance les travaux qu'elles devoient embraſſer pour acquérir des ames à Notre-Seigneur, ſe perſuadant qu'elles ne pourroient ſatisfaire leur zéle & remplir leur vocation pour le Canada, qu'en ſuivant les Barbares dans les bois, comme font les Miſſionnaires, ſe faiſant un plaiſir de vivre cachées, inconnues au

monde, privées de toutes les consolations de la terre, dans une séparation générale & un denuement parfait de toutes choses, entiérement abandonnées au soin de la providence ; & enfin ne cherchant & n'espérant trouver que Dieu seul dans ce pays de croix : la suite a bien prouvé que ce n'étoit pas des idées chimériques, puisqu'en effet, la vie que ces saintes filles ont menée en Canada, n'a été qu'un tissu d'actes de vertu qu'elles ont pratiqués dans les plus grandes souffrances, ayant essayé toutes les fatigues d'un pénible établissement pour nous laisser jouir du fruit de leurs travaux ; elles les supportoient agréablement, en faisant reflexion qu'elles frayoient le chemin de la perfection à un grand nombre de Vierges qui se consacreroient à Dieu dans cette nouvelle Colonie, elles se regardoient comme devant servir de modéle à celles qui les suivroient ; ainsi ne travaillant pas pour elles seules, elles ne se ménageoient sur rien, usant d'une dureté extrême sur elles-mêmes, par des macérations continuelles qu'elles ajoutoient aux mortifications inséparables des fonctions de l'hospitalité, se refusant les moindres soulagemens, & souffrant avec joye la disette des choses les plus nécessaires, n'ayant

de la compaſſion que pour les autres, & en donnant des marques dans toutes les occaſions pour une exceſſive charité. Si c'eſt pour notre Communauté une grande gloire d'avoir eu des commencemens ſi ſaints, & de pouvoir dire qu'elle eſt ſolidement établie ſur la pierre ferme, qui eſt Jeſus-Chriſt, avec lequel nos premieres Meres étoient ſi étroitement unies; quelle confuſion ſeroit-ce pour nous ſi nous n'imitions pas leurs vertus?

* Revenons à nos trois Amazones dont on ne peut aſſez admirer le courage à s'arracher à leur patrie, & la conſtance à ſoutenir leur démarche; voici ce qu'elles mêmes nous ont laiſſé par écrit au ſujet de leur voyage & de leurs avantures dans les premieres années, on les entendra parler avec plaiſir.

» Auſſi-tôt, diſent-elles, qu'on ſçut à » Dieppe, que nous étions élûes pour » aller en Fondation dans la nouvelle » France, toute la Ville vint nous en » faire compliment, les perſonnes qui » avoient rapport au Canada, nous en » témoignerent beaucoup de joye, & » comme l'embarquement pour ce pays » ſe faiſoit dans ce tems-là à Dieppe,

* 1639.

» comme il se fait aujourd'hui à la Ro-
» chelle, nous reçûmes de toutes parts
» de grandes felicitations sur la généro-
» sité de notre entreprise, plusieurs Da-
» mes de la premiere qualité à qui Ma-
» dame la Duchesse Daiguillon avoit
» parlé de son pieux dessein, écrivirent
» à la Reverende Mere St. Ignace, pour
» la congratuler & l'encourager: la Rei-
» ne Anne d'Autriche l'honnora aussi d'u-
» ne de ses Lettres, par laquelle après
» s'être recommandée à ses priéres & à
» celles de ses compagnes, elle lui pro-
» mit sa protection Royale pour notre
» nouvelle Maison.

» De notre côté nous faisions beau-
» coup de priéres pour le succès de notre
» voyage, & nous brûlions du désir de
» nous voir bien-tôt en Canada, que
» nous regardions comme une terre pro-
» mise, Madame la Duchesse Daiguillon
» avoit envoyé un gentil-homme à Diep-
» pe pour prendre soin de notre embar-
» quement.

» Enfin, le jour de notre départ étant
» venu le 4. de Mai 1639. Madame La-
» peleterie, Fondatrice des Ursulines
» de Quebec, vint dans notre Commu-
» nauté de Dieppe avec la Mere Marie
» de Saint Joseph, & la Mere Cecile de
» Sainte Croix, & la Mere Marie de l'In-

» carnation qu'elle amenoit en ce pays, » & après la ſainte Meſſe où nous com- » muniâmes, on nous fit déjeuner toutes » enſemble, enſuite nous fimes nos adieux » avec le courage que Notre-Seigneur » nous inſpiroit, deux carroſſes nous me- » nerent au bord de la mer où nous » trouvâmes les PP. Vimon, Poncet, » Chaumont, Burgom, Charles Lale- » mand, & un Frere qui nous attendoit, » afin de s'embarquer ſur differens vaiſ- » ſeaux pour le même voyage.

» Dès que nous fumes embarquées » la mer devint fort groſſe, il falut payer » le tribut ordinaire, l'agitation du vaiſ- » ſeau en rendit pluſieurs malades, le » calme leur rendit la ſanté, nous fumes » quinze jours en rade; enfin, le vent » étant dévenu favorable, on leva l'an- » cre, & nous perdimes la terre de vûe.

» Cependant nous faiſions nos exerci- » ces de religion comme ſi nous euſſions » été dans notre Monaſtére, nous reci- » tions notre Office en Chœur, nous en- » tendions tous les jours la ſainte Meſſe: » les Fêtes & Dimanches on la chantoit, » & l'après-dînée Vêpres, quand la tem- » pête nous le permettoit, car le vaiſ- » ſeau étoit ſi roulant, que l'on ne pou- » voit ſe tenir debout dans le gros tems, » ce qui fit que le jour de la Pentecôte

» on ne pût dire la Messe, nous en fîmes privées environ douze jours pendant le voyage. La Fête de la Sainte » Trinité fut remarquable par un accident qui pensa nous arriver: nous avions » un trés-bon vent arriere, & nous nous » rejouissions dans l'espérance qu'un si ,, beau tems abregeroit la longueur de » notre traversée, lorsque tout d'un coup » après la Messe il se leva un grand bruit, » & l'on cria que l'on étoit perdu, l'effroi avoit déja saisi tous les passagers, » les uns crioient miséricorde, les autres » couroient chercher l'absolution, & le » Pere Vimont étoit assez occupé à exhorter tout le monde à la confiance en » Dieu : le danger paroissoit évident, » c'étoit une glace d'une grosseur monstrueuse & d'une prodigieuse hauteur, » contre laquelle notre navire alloit se » briser, si la divine providence ne nous » eût secourue miraculeusement, chacun se portoit à prier selon sa dévotion, la notre nous fit avoir recours » au grand Saint Joseph, à qui nous fimes » un vœu, & aussi-tôt quoique les voiles fussent toutes tendues & enflées par » le vent, & que le Pilote commandât » une manœuvre contraire à celle qu'il » faloit faire, le vaisseau fit un demi tour » si subtil, que la glace qui étoit devant

» nous fort proche, se trouva derriere, » ce qui changea la crainte en actions de » graces, nous échapâmes ainsi au pé- » ril, & plusieurs autres que je passe sous » silence pour venir à notre arrivée.

» Le 15. de Juillet nous nous trou- » vâmes à Tadoussac, où le reste de la » flote nous joignit, on jugea à propos » de nous faire sortir du vaisseau Ami- » ral, commandé par le Capitaine Bon- » tems, qui ne venoit pas jusqu'à Que- » bec, pour nous mettre dans un petit bâ- » timent qui devoit nous amener dans » ce Port. Les PP. Jesuites qui s'étoient » dispersés sur tous ces navires pour assis- » ter les passagers, se réunirent & s'em- » barquerent avec nous dans celui-ci : » nous restâmes douze jours sans lever » l'ancre, parce que le Capitaine faisoit ,, faire une Chaloupe dans le bois, & » qu'il ne vouloit point partir de-là qu'el- » le ne fût en état de le suivre : cela » nous ennuyoit beaucoup, car nous sou- » haitions ardamment d'aller voir notre » terre de promission, c'est pourquoi » ayant heureusement rencontré une bar- » que qui montoit à Quebec, nous fimes » prier celui qui la commandoit de vou- » loir bien nous prendre pour nous y » mener, ce qu'il nous accorda de fort » bonne grace, après nous avoir repré-

» senté l'incommodité que nous rece-
» vrions dans un si petit bâtiment, mais
» rien ne nous paroissoit difficile, pour-
» veu qu'il nous procurât l'entrée de cet
» aimable séjour : nous passâmes donc
» dans la barque où il n'y avoit que le
» tillac pour nous loger, tout étant plein
» de moruë, qui rendoit une assez mau-
» vaise odeur; pendant quelques jours &
» quelques nuits que nous y restâmes,
» nous souffrîmes beaucoup de nécessité.
» Le pain nous ayant manqué, on fut
» obligé de ramasser les miettes de la
» Soute, où il y avoit plus de crottes de
» rat que de biscuit, nous prîmes la pei-
» ne de les éplucher pour en avoir un
» pain que nous mangions avec de la
» moruë séche toute cruë, n'ayant pas
» dequoi la faire cuire, on nous donna
» aussi d'une sorte de passe-pierre fort
» dure, que l'on trouvoit sur le bord
» du Fleuve, tout cela étoit bon pour
» des personnes de grand apetis.

» Enfin, le 31. de Juillet nous conçû-
» mes quelqu'espérance d'arriver à Que-
» bec, mais la marée se trouvant contrai-
» re, & le vent ne nous étant pas assez
» favorable, il falut attendre au lende-
» main; & comme l'endroit étoit beau
» & le debarquement facile, on nous
» mit à terre à l'Isle d'Orleans, qui pour

» lors n'étoit point habitée, on y fit trois
» cabannes à la façon des Sauvages, les
» Religieuses se mirent dans une, les Re-
» ligieux dans l'autre, & les Matelots
» dans la troisiéme : nous avions une
» joye qui ne se peut exprimer, de nous
» voir dans ces grands bois que nous fi-
» mes retentir par nos Cantiques, don-
» nant mille louanges à Dieu de ce qu'il
» nous avoit conduit si heureusement
» dans ce lieu, nous partîmes le lende-
» main grand matin, & pour marque de
» rejouissance on tira plusieurs coups de
» pierrier & de mousquets, & on mit
» le feu dans le bois, ce qui fit voir à
» Quebec qu'il y avoit quelque chose
» d'extraordinaire.

» Monsieur le Chevalier de Mont-
» magni qui étoit Gouverneur ici depuis
» l'année 1632. envoya un canot pour
» sçavoir ce que c'étoit, lequel ne tarda
» guére à lui venir apprendre que c'étoit
» les Religieuses que l'on attendoit, &
» la barque paroissant un moment après,
» Monsieur le Gouverneur depêcha une
» chalouppe qu'il fit tapisser & l'envoya
» au-devant de nous, elle se trouva assez
» chargée de six Jesuites, six Religieu-
» ses, Madame de la Pelterie, ses deux
» servantes & la notre, avec encore quel-
» qu'autres personnes, nous arrivâmes

» le premier jour d'Août 1639. ſur les » ſept à huit heures du matin, notre » Mere Marie de Saint Ignace fut la pre- » miere que l'on debarqua, puis la Mere » Marie de l'Incarnation, & les autres.

» Auſſi-tôt que nous eûmes touché la » terre de Quebec, nous la baiſames dans » un tranſport de reconnoiſſance & avec » reſpect, en diſant le Verſet *voluntariè* » *ſacrificabo tibi & confitébor nomini* » *tuo Domine quoniam bonum eſt*, pour » remercier Dieu de ſes conduites amou- » reuſes ſur nous, & pour nous offrir à » ſouffrir volontairement toutes les croix » qu'il lui plairoit nous envoyer, enſuite » nous repondîmes aux honnêtetés de » Monſieur de Montmagni, qui avoit pris » la peine de venir lui-même ſur le bord » de l'eau, accompagné des principaux » du pays & de tout le peuple, qui par » des grandes acclamations marquoit une » rejouiſſance publique. Monſieur le » Gouverneur nous reçut avec toutes » les demonſtrations de la bienveillance » poſſible, il nous témoigna combien il » nous avoit ſouhaitées, le plaiſir qu'il » avoit de nous voir, & le ſoin qu'il vou- » loit prendre de nous prouver par les » effets la ſincerité de ſon eſtime & de » ſon affection pour nous, il fit faire p'u- » ſieurs décharges de canon pour nous

» faire honneur, & nous mena à l'Egli-
» ſe des PP. Jeſuites, qui ſervoit de Pa-
» roiſſe, & qui étoit fort jolie, la voûte
» & le baluſtre lui donnoit un air de pro-
» preté qui la rendoit fort gaye, le Pere
» Lejeune entonna le *Te Deum*, qui fut
» pourſuivi par tout ce monde qui nous
» avoit ſuivies.

» On dit après la ſainte Meſſe, puis on
» nous conduiſit chez Monſieur le Gou-
» verneur, qui nous avoit laiſſée faire
» nos dévotions, & renouvella les aſſu-
» rances qu'il nous avoit déja données,
» de la diſpoſition où il étoit de nous
» obliger en tout ce qu'il pourroit, ce
» qu'il n'a pas manqué de faire depuis en
» beaucoup d'occaſions où il nous a ren-
» du de grands ſervices : pour lors il
» commença par nous faire prêter une
» aſſez belle maiſon toute neuve qui ap-
» partenoit à Meſſieurs de la Compagnie;
» on nous y mena de bonne heure, &
» nous trouvâmes quatre belles cham-
» bres & deux cabinets, mais pour tous
» meubles il n'y avoit qu'une eſpéce
» de table, ou plûtôt un bout de plan-
» che ſoutenu par quatre bâtons & deux
» bancs de la même façon, encore eſ-
» timions-nous cela beaucoup : les Me-
» res Urſulines furent menées dans une
» petite maiſon ſur le bord de l'eau où

» elles étoient très-étroitement.

» Comme nous n'avions quoi que ce » ſoit pour manger, Monſieur le Gou» verneur eut la bonté de nous envoyer » à ſouper, nous n'étions pas mieux four» nies de lits, ayant laiſſé dans le vaiſ» ſeau tout notre équipage, nous priâ» mes donc un Eccléſiaſtique d'avoir la » bonté de nous faire apporter quelques » branches d'arbres pour nous coucher, » ce qu'il fit fort volontiers; mais elles » ſe trouverent ſi remplies de chenilles, » que nous en étions toutes couvertes.

» Le lendemain on nous mena à Sille» ri voir les Sauvages, je ne ſçai leſquels » d'eux ou de nous eurent plus de joye » & d'étonnement de cette entrevûe. Ce » qui attiroit davantage leur admiration, » c'eſt qu'on leur diſoit que nous n'a» vions point d'hommes & que nous é» tions Vierges, ils ne pouvoient le com» prendre & ne ſe laſſoient point d'en té» moigner leur ſurpriſe, on en baptiſa » quelques-uns devant nous, ce qui nous » donna une conſolation indiſcible, com» me auſſi de les voir prier Dieu & chan» ter ſes louanges, il n'y avoit encore » qu'un très-petit nombre de Chrétiens, » trois ou quatre familles au plus.

» Le jour ſuivant nous allâmes voir » nos terres de Sainte Marie, il y avoit

» quelqu'arpent

» quelqu'arpent de bois à abattre où l'on
» avoit semé du bled qui nous parut assez
» beau : nous visitâmes aussi notre em-
» placement de Quebec qui étoit enco-
» re couvert de bois & en fort mauvais
» état, l'abord en étoit désagréable, ce
» n'étoit que montagnes & vallées, le
» bâtiment que Madame Daiguillon a-
voit fait commencer étoit fort mal pris
pour une Communauté, il n'y avoit
point d'eau dans tout le terrein, il est
vrai que la Riviere passe devant, mais
la côte étoit si escarpée qu'on ne pou-
voit l'aller puiser sans une très-gran-
de peine : nous prîmes le parti d'aban-
donner le lieu & tous les travaux qu'on
y avoit commencé ; & en attendant
d'en avoir trouvé une plus propre,
nous demeurâmes dans la maison qu'on
nous avoit prêtée : nous n'y avions ni
dequoi manger, ni dequoi coucher :
heureusement le Pere Lejeune nous
emmena Monsieur le Sueur, Prêtre,
ancien Curé de Saint Sauveur en Nor-
mandie, le premier Ecclésiastique qui
eût passé en Canada, il nous le donna
pour avoir soin de notre temporel ;
c'étoit un homme fort entendu, il s'é-
oit déja mêlé de nos affaires, ayant
ait défricher nos terres de Sainte Ma-
ie, il voulut aussi être notre Chape-

» lain, & veiller sur huit ouvriers qui
„ travailloient à notre établissement :
» nous avions encore emmené de Fran-
» ce une servante nommée Cathérine
» Chevalier, qui avoit fait vœu de nous
» servir dix ans en qualité de séculiere,
» & après ce tems-là nous devions lui
» donner l'habit de Sœur Converse. Le
» Commis de la Compagnie nous four-
» nit de pain jusqu'au quinze d'Août que
» notre vaisseau arriva, & nous appor-
» ta nos effets & nos provisions, nous
» distribuâmes notre maison en forme
» de Monastére : une salle-basse fut des-
» tinée pour les malades, une autre pour
» nos offices, un cabinet pour la Supé-
» rieure, au-dessus une Chapelle & un
» Chœur, un Dortoir & un Parloir &
» une Salle de Communauté : les Jesui-
» tes nous prêterent un Tabernacle où
» l'on mit le Très-Saint Sacrement, ce
„ qui nous combla de joye : le Pere
» Vimont qui nous avoit accompagnées
» dans notre voyage fut notre Confes-
„ seur.

» Lorsque nous fumes un peu arrangées,
» nous étudiâmes la Langue Algonqui-
» ne, le Pere Lejeune nous donna les
„ Priéres & le Catéchisme à apprendre
„ par cœur, ce qui fut bien-tôt fait, tant
„ le désir que nous avions d'instruire

„ ces pauvres peuples nous donnoit de „ la facilité : ce bon Pere avoit la bonté „ de venir tous les jours nous montrer „ à bien prononcer ; cela nous servit „ beaucoup, car dès que nous eûmes „ dressé des lits pour les malades, on „ nous en emmena un grand nombre ; „ de sorte que la salle se trouvant trop „ petite, on fit promptement faire un „ enclos de pieux, où l'on fit élever „ quantité de grandes cabannes d'écor- „ ce pour y mettre les Sauvages mala- „ des ; mais cela ne suffisoit pas, on prit „ encore la cuisine, ce qui ne nous in- „ commoda pas peu, car comme c'étoit „ la petite verole qui est une maladie „ fort dégoutante, & que les Sauvages „ étoient sans linge, c'étoit une infec- „ tion étonnante ; il se forma aussi des „ ulceres & des chancres sur leur corps, „ en si grande quantité, qu'on ne sça- „ voit pas où les prendre : nous leur „ donnâmes tout notre linge jusqu'à nos „ guimpes & nos bandeaux, & nous „ fumes long-tems sans trouver à en ac- „ heter : nous étions obligées d'ense- „ velir les morts dans des couvertures „ ou des robbes de castor, nos occupa- „ tions croissoient tous les jours, & „ nous passions les nuits à de lescives „ dans la crainte de prendre le mal,

„ perſonne ne vouloit nous aider, on
„ refuſa même de blanchir le linge,
„ nous n'avions point d'eau chez nous
„ ni de voiture pour en aller chercher,
„ & la Riviere étoit éloignée ; enfin,
„ nous fimes faire à très-grands frais
„ un puits dans notre cave qui nous fut
„ fort utile.

» Notre fatigue fut ſi grande, que nous
„ tombâmes malades toutes trois. Les
„ Jeſuites ſe chargerent alors d'aſſiſter
„ nos Sauvages. Nous conſumâmes tou-
„ tes nos proviſions, & quoique Ma-
„ dame Daiguillon en eût fait acheter
„ pour deux ans, elles ne nous durerent
„ que ſix mois,* il falut emprunter pour
„ nous ſoutenir juſqu'à l'arrivée des vaiſ-
„ ſeaux. Parmi tant de travaux & de miſe-
„ res qui durerent juſqu'à la fin de Fé-
„ vrier 1640. nous eûmes la conſolation
„ que dans la quantité de Sauvages que
„ nous aſſiſtâmes, aucun ne mourut ſans
„ baptême, quoique la petite verole
„ par où le mal avoit commencé ſe fût
„ changée dans une autre maladie qui
„ prenoit à la gorge & qui les en levoit
„ en moins de vingt-quatre heures, ce-
„ pendant on les inſtruiſoit ſuffiſamment
„ pour pouvoir être baptiſés.

* 1640.

„ La mortalité fut si grande, que le „ peu de Sauvages qui restoient s'en allerent dans les bois, & s'éloignerent „ de notre Hôpital qu'ils avoient en hor„ reur, ils le nommerent *la Maison de mort*, & ne vouloient pas y venir; mais „ voyant qu'ils mouroient aussi dans les „ bois, & que la maladie avoit fait mou„ rir un grand nombre de Sauvages de „ Tadoussac, de Sagainés, des trois Ri„ vieres, des Iroquois, des Heurons, „ des Outaois & de toutes les autres Na„ tions, ils revinrent de leur prévention „ & se rassemblerent à Silleri, d'où ils „ nous envoyoient leurs malades, cela „ les incommodoit beaucoup, plusieurs „ même mouroient en chemin, ce qui „ les porta à nous demander instamment „ que nous allassions demeurer avec eux „ à Silleri, nous leur dîmes que cela ne se pouvoit pas pour lors, parce que nous étions dans l'hyver, & qu'il n'étoit pas possible de bâtir une maison dans cette saison; mais que s'ils vouloient venir dans les cabanes que nous avions fait faire pour eux pendant qu'ils étoient malades, ils seroient les très-bien venus, & que nous les assisterions de tout notre pouvoir; ils accepterent notre offre & nous amenerent des familles entiéres dont nous

„ eûmes soin fort long-tems, nous les
„ nourrissions de ce que l'on nous prê-
„ toit aux Magasin de Messieurs de la
„ Compagnie. Quand le tems de la chas-
„ se d'Orignal fut venu, ils nous quit-
„ terent pour y aller, & nous laisserent
„ seulement les enfans, les vieillards &
„ les infirmes, ils étoient fort contens
„ d'en être ainsi déchargés & de n'être
„ plus obligés de tuer ceux qui ne pou-
„ voient pas les suivre dans leurs voya-
„ ges, comme ils faisoient autrefois.

» Nous passames ainsi l'hyver dans
„ une extrême nécessité, notre Mere Saint
„ Ignace fut toujours malade d'un cra-
„ chement de sang, nous n'avions pour
„ tout rafraîchissement à lui donner que
„ des poids & du ris cuit à l'eau : le Mé-
„ decin qui la visitoit fort assiduement
„ en parla à Monsieur le Gouverneur,
„ qui nous envoya aussi-tôt quelque vo-
„ laille gelée qu'il reservoit pour sa ta-
„ ble : nous reçûmes ce présent avec
„ d'autant plus de reconnoissance qu'il
„ étoit rare & que nous n'en avions pas
„ encore vû. Les Sauvages nous por-
„ toient quelque morceau d'Orignal &
„ de Castor de leur chasse : notre malade
„ se retablit peu-à-peu, notre joye fut
„ proportionnée à la douleur que nous
„ avoit causé la crainte de la perdre.

Quand le printems fut venu les Sauvages nous quitterent pour aller à Sillery ,parce qu'ils ne se plaisoient point à Quebec. Madame Daiguillon nous avoit témoigné en partant de France, souhaiter qu'on y plaçât l'Hôpital, elle avoit prié les Jesuites de nous y engager, elle nous écrivoit la même chose, & pour ce sujet elle augmenta la Fondation d'une somme pareille à la premiere, par un nouveau Contrat du 31. Janvier 1640. ce qui faisoit 40000. liv. somme alors fort considerable ; elle changea la destination de la premiere, & appliqua le total sur les coches & messageries d'Orleans, Bourges, Tours & Bordeaux, qui lui appartenoient. Comme on partageoit le profit nos rentes n'étoient point fixées, nous avions certaines années jusqu'à 4000. liv. les guerres ont beaucoup diminué ce revenu, nous en avons joui jusqu'en 1700. qu'on nous rembourſa comme nous le dirons : il n'en falut pas davantage pour nous déterminer à aller à Sillery ; mais comme dans la suite nous pouvions être obligées de revenir à Quebec, nous nous contentâmes de bâtir une espéce de métairie pour y loger les Sauvages, nous y vivions si pauvrement, que quand la procession de la Fête-Dieu vint chez

nous, nous ne pûmes orner un reposoir qu'avec des branches d'arbres & de draps blancs empruntés.

Le 14. de Juin à quatre heures du soir, le feu prit à la maison des Jesuites, qui, en peu de tems, fut toute brûlée, sans que l'on pût sauver leur Eglise, que les flames consumerent aussi fort promptement, parce qu'elle n'étoit que de bois, nous ne pûmes voir la nécessité de ces bons Peres, sans leur envoyer faire offre d'une partie de notre Maison, qu'ils accepterent, ainsi nous leur cedâmes la salle des malades que nous mîmes dans les cabanes de la cour, on prit notre Chapelle pour servir de Paroisse; en sorte qu'il ne nous restoit plus que la moitié du bâtiment, mais nous nous estimions trop heureuses de pouvoir rendre quelque service à ces saints Religieux qui nous en ont tant rendus.

Le 2. Juillet on nous apprit qu'il y avoit proche d'ici un vaisseau qui nous emmenoit deux Hospitaliéres & deux Ursulines, ce fut pour nous une grande consolation, elles n'arriverent que le huit du même mois, c'étoit la Mere Jeanne-Supli le Sainte Marie, & la Sœur Cathérine Vironceau de Saint Nicolas, Converse, qui venoient toutes deux de notre

notre Communauté de Dieppe, leur tra-
verſée avoit été très-périlleuſe ; & les
empêtes furent ſi fréquentes & ſi vio-
entes pendant leur ſéjour dans le vaiſ-
eau, qu'elles virent périr trois navires
roche de celui où elles étoient ; il ſe-
oit difficile d'exprimer la joye que
ous eûmes de nous embraſſer, nous les
eçûmes comme des Anges de Dieu,
dès le lendemain nous les menâmes
Sillery, où on devoit ce jour-là 9. Juil-
t 1640. poſer la premiere pierre du bâ-
ment, cela ſe fit en grande cérémonie:
Pere Vimont nous accompagna a-
ec quelques autres Peres & les Urſulines,
ous y fimes travailler ſans ceſſe afin de
mettre en état de nous loger l'hy-
r ſuivant, parce que les Jeſuites &
ous ne pouvions demeurer dans une
ême Maiſon ſans nous incommoder
aucoup les uns les autres, ce qui
us fit prendre la reſolution de leurs
der la Maiſon entiére, & d'accepter
ffre que nous faiſoit Monſieur de Pui-
ux de ſa Maiſon qui étoit dans le voi-
age, qu'on a depuis nommé Saint Mi-
el.

Nous quittâmes donc Quebec à la fin
mois d'Août pour aller demeurer à
ſeaux, cette Maiſon étoit fort baſſe,
y avoit que trois petites chambres,

de l'une nous en fimes une ſalle pour les malades, celle du milieu nous ſervoit de Chapelle, & l'autre nous tenoit lieu de Cuiſine, de Refectoir, de Dortoir & de tous les autres offices, nous achetâmes quelques vieilles piéces de tapiſſerie de droguet pour parer notre Chapelle & faire une ſéparation pour le Chœur, où nous fimes placer notre petite grille que nous avions apportée de Quebec, afin de communier & d'entendre la ſainte Meſſe ſans être parmi les Seculiers, quoiqu'il n'en vint pas un fort grand nombre, nous y recitions auſſi notre Office en Chœur.

Madame la Ducheſſe Daiguillon nous envoya cette même année le grand tableau du Crucifix, où elle eſt dépeinte avec Monſeigneur le Cardinal de Richelieu, & ſix autres petits Tableaux de bronze dans des cadres, avec une Chaſuble & un parement d'Autel noir; elle nous écrivit d'une maniere ſi chrétienne & ſi tendre, que nous étions charmées de ſa bonté, & que nous la regardions comme notre Mere, ayant pour elle un attachement très-reſpectueux qui n'a jamais ſouffert aucune diminution.

Vers la fin de l'année Monſieur Sauveur notre Chapelain nous ayant quittées, le Pere Menard, Jeſuite, qui étoit venu de France cette année avec nos Sœurs, prit

ſa place, * nous allames bien-tôt repren-
dre notre maiſon de Sillery, qui étoit
encore fort peu avancée, nous y logeâ-
mes comme nous pûmes, & que nous y
ſouffrîmes de froid & de miſére, ne ſe
peut exprimer, nous étions à plus d'une
lieue de Quebec, il n'y avoit à Sillery
d'autres François que les Miſſionnaires:
notre Supérieure crachoit le ſang, & deux
autres Religieuſes étoient fort malades,
elles nous donnerent toutes de grands
exemples de douceur, de patience, de
mortification & d'amour pour la ſainte
pauvreté; auſſi avoient-elles beſoin d'une
ſolide vertu pour ſupporter tant de maux:
avec ſi peu de ſecours nous n'avions pour
toutes proviſions que du pain, du lard,
des pois & un peu de prunes & de rai-
ſins, cela ne convenoit guére à nos ma-
lades, quoiqu'elles en paruſſent fort con-
tentes, & nous euſſions donné juſqu'à
notre ſang s'il eût été néceſſaire pour
leur procurer quelque nourriture; quand
un de nos domeſtiques alloit chercher des
œufs, il étoit toute la journée en cam-
pagne, & le ſoir il en apportoit quelque-
fois un tout gelé, c'étoit alors une douce
diſpute entre nos deux malades à qui ne
le prendroit point, diſant qu'elles en

* 1641.

avoient moins besoin l'une que l'autre, nous achetâmes cinquante livres un méchant veau qui ne valoit pas dix écus, mais dans la nécessité où nous étions de faire des bouillons, nous l'aurions payé encore plus cher.

Nous passâmes cet hyver assez seules, car les Sauvages étoient assez à la chasse, ils nous marquerent à leur retour une extrême joye de nous voir en ce lieu, & nous eûmes la consolation de contribuer beaucoup à leur conversion par notre residence à Sillery & par les secours que nous leur donnâmes : leur ferveur nous ravissoit, & nous dédommageoit de toutes les incommodités que nous souffrions, ils nous apportoient de la viande boucanée que nous recevions en apparence avec plaisir ; mais comme nous n'étions point accoutumées à cette sorte de mets, nous fussions plûtôt mortes de faim que d'en manger ; d'ailleurs nous avions un si grand dégoût, & l'odeur des Sauvages nous incommodoit si fort, qu'il nous sembloit que le pain & tout ce que nous touchions en étoit pénétré ; ensorte que nous faisions manger à nos ouvriers tout le gibier qu'on nous apportoit, & nous leur donnions du vin pour leur en ôter le goût, nous imaginant qu'ils avoient la même repugnance que nous.

La maladie de la Mere Sainte Marie
ugmentant tous les jours, nous crûmes
ue rien ne la pourroit soulager en lui
isant prendre le lait, nous achetâmes
ien cher une chevre, qui, après l'avoir
ourrie quelque-tems, par un accident
sez singulier, mourut la même nuit
ue cette chere Malade, le 5. Mars
e l'année 1641. on peut dire qu'elle
a ressenti que de l'amertume dans le
anada, quoiqu'elle ait témoigné une
ye particuliére d'y mourir, il n'y avoit
s huit mois qu'elle y étoit, son foible
mpérament n'ayant pû supporter la ri-
eur du climat seulement une année,
e avoit été élevée fort délicatement,
nt fille unique d'une riche famille,
lu nombre de ces personnes que l'on ap-
le puissantes; c'est-à-dire, qu'elle avoit
. l. à dépenser par jour avant que d'être
ligieuse, elle fut enlevée par des per-
nes pour sa rare beauté & pour son
nd bien, on ne tarda guére à la reti-
d'entre les mains de ses Ravisseurs; &
lant se garantir des dangers où elle
it exposée dans le monde, elle deman-
d'entrer dans notre Communauté de
ppe, & surmonta généreusement tou-
es oppositions que ses parens mirent
vocation, elle étoit âgée de 28. ans
qu'elle mourut : l'innocence se lisoit

ſur ſon viſage, & les Sauvages prenoient un grand plaiſir à la voir, elle avoit un bon eſprit, un jugement ſolide, une converſation obligeante : nous avons remarqué en elle toute ſorte de vertus, l'obéïſſance, la dévotion, la mortification, une grande pureté de conſcience & un grand zéle pour la converſion des Sauvages, avec une tranquillité admirable juſqu'au dernier moment : elle fut enterrée la premiére dans un endroit de notre jardin, dont nous fimes un petit cimetiére, Monſieur Dannemarche ſon parent nous a fait préſent d'un Ciboire, d'un Encenſoir, d'un Soleil, d'un Plat & de Burettes d'argent, & nous a fait beaucoup de bien.

Le printems de cette année deux François ayant été faits priſonniers par les Iroquois aſſez près des trois Rivieres, la crainte ſe repandoit dans tout ce continent, ces Barbares feignirent de vouloir faire la paix avec les François ; & ramenant leurs captifs, Monſieur le Gouverneur alla les joindre, mais ne pouvant rien conclure avec eux, ils ſe rétirerent & ménacerent de venir juſqu'à Sillery ; de ſorte que chacun craignoit pour nous. Les Sauvages vinrent placer leurs cabannes tout proche de notre Maiſon, qui leur ſembloit plus forte que

elle des Peres Jesuites, aussi étoit-elle
lus grande & toute de pierre, on leur
t faire un grand enclos de pieux, sé-
aré de notre Jardin & de notre Chœur,
ui cependant étoit dans notre Cloître,
: nous y allions les servir & les assister,
l'une maniere qui les charmoit & qui
rocura la conversion d'un grand nom-
re.

On travailla fortement pour achever
otre Maison qui nous coûtoit déja 8000.
. on bâtit le pignon du côté du Nord
ec deux cheminées, on fit les plan-
ers, les cloisons & les fenêtres, & on
ura notre terrain afin d'y mettre des
rnes; nous fimes aussi certaines con-
ntions avec les PP. Jesuites pour nos
nplacemens. Notre Maison étant deve-
e plus logeable, nous prîmes des Pen-
nnaires : les deux premiéres qui en-
rent le 21. Novembre furent les deux
tites filles & l'épouse de Monsieur Gi-
d notre ami.

Le Pere Paul Ragueneau, qui avoit
lé l'hyver à Sillery, remonta à la Mis-
n des Hurons, & le Pere Jean de
ebœuf en descendit. Tous deux nous
t rendu de grands services. Monsieur
als, Chapelain des Ursulines, fut no-
Confesseur, & le Pere Menard con-
ua à nous dire la Messe, Madame la

Ducheſſe Daiguillon, toujours affectionnée à notre Maiſon, nous obtint de la Compagnie une remiſe de 1100. liv. que nous lui devions, & vingt tonneaux de fruit toutes les années : nous reçûmes des Lettres fort obligeantes des Bernardines du précieux ſang du Fauxbourg Saint Germain à Paris, elles formerent avec nous une liaiſon d'amitié qui a duré long-tems & nous a été fort utile.

Monſieur de Maiſon-Neuve, Mademoiſelle Manſe, les Soldats & les Laboureurs nouvellement arrivés de France pour l'établiſſement de Montreal, vinrent loger chez Monſieur de Puiſeaux qui leur offrit ſa maiſon avec autant de charité qu'il nous en avoit témoigné en nous la cédant un an auparavant ; ils y paſſerent l'hyver & nous viſiterent ſouvent avec une conſolation reciproque. Après le départ des vaiſſeaux Monſieur de Montmagny, Gouverneur, fit une aſſemblée, où il invita les plus conſidérables du pays, pour voir s'il ne ſeroit pas plus à propos d'établir l'Iſſe d'Orleans que l'Iſle de Montreal ; Monſieur de Maiſon-Neuve qui étoit préſent, prit la parole avant qu'on n'eût rien décidé ; & dit qu'il étoit ſurpris qu'on mît en déliberation une affaire qui le regardoit ſans qu'il en eût parlé, qu'il n'étoit pas queſtion

le l'Isle d'Orleans, qu'il étoit venu pour
etter les fondemens d'une Ville dans
'Isle de Montreal, & que quand ce des-
ein paroîtroit encore plus périlleux, il
nourroit à la peine de l'exécuter; ce-
a rompit l'assemblée, & on le laissa con-
inuer, cette entreprise avoit été déja
ort combattue en France; voici qu'elle
n fut l'occasion, & ce ne fut pas sans
nerveille qu'on en vit l'accomplisse-
nent.

Monsieur de la Dauversiere, Rece-
veur Général de la Fleche en Anjou,
omme vraiment spirituel & fort appli-
ué à la pratique des bonnes œuvres, for-
na le dessein de faire bâtir une Ville en
honneur de la Très-Sainte Vierge dans
Isle de Montreal. La premiere fois qu'il
n parla, cela fut traité de chimere,
arce que cette Isle éloignée de soixante
eues de Quebec où les François habi-
oient, étoit regardée comme une bou-
herie où les Iroquois ne faisoient quar-
ier à personne, elle étoit toute couver-
e de bois, de tous côtés exposée à l'en-
emi, ceux qui connoissoient le pays
ssayerent de dégouter de ce projet, Mon-
eur de la Douversiere, mais il assuroit
ue Dieu le vouloit; & comme il avoit
u là-dessus des lumieres particulieres,
 que sans doute il avoit vû en esprit ce

terrein, il en ſçavoit l'étendue & la ſituation, & en parloit mieux que ceux qui étoient venus en Canada, ainſi il pourſuivit ſon entrepriſe, s'aſſocia pluſieurs perſonnes riches & pieuſes qui formerent une Compagnie qui acheta l'Iſle de Montreal de Monſieur de Lauzon, à qui le Roi l'avoit donnée, le même qui dans la ſuite vint gouverner en ce pays, cette Compagnie fournit dès cette année cinquante mille écus pour cet armément, on leva des ſoldats & des hommes propres à défrîcher les terres en aſſez bonne quantité. M. Maiſon-Neuve n'avoit perſonne pour commander tout ce monde, & il paroiſſoit preſque inutile d'envoyer ſi loin un grand nombre d'hommes ſans Conducteur. Monſieur de la Douverſiere dîna un jour dans une Auberge de Paris où logeoient pluſieurs honnêtes gens, parla de ſon deſſein pendant le répas, & fut fort attentivement écouté ; dès qu'on fut hors de table Monſieur de Maiſon-Neuve qui avoit été préſent, l'invita à paſſer dans ſa chambre, lui dit qu'il avoit pris plaiſir à l'entendre, & que pour le tirer de la peine où il étoit, il s'offroit à venir commander cette troupe, qu'il étoit un gentil-homme qui avoit paſſé ſa vie dans l'exercice de la guerre, où il avoit acquis un peu

d'expérience, qu'il n'avoit point de plus grande paſſion que de ſervir Dieu le reſte de ſes jours, & de travailler pour ſa gloire ; qu'au reſte, il n'avoit pour tout bien que 2000. liv. de rente, & que ſi cela convenoit à ces Meſſieurs & qu'ils l'acceptaſſent, il ſeroit prêt quand on voudroit. Monſieur de la Douverſiere l'embraſſa, le remercia & l'encouragea à perſéverer dans ſa reſolution, il fut auſſitôt de la Compagnie de Montreal en qualité de Gouverneur de cette Iſle.

D'un autre côté Mademoiſelle Manſe, fille d'un Notaire de Langres, ſe ſentit fortement preſſée de venir en Canada demeurer à Montreal ; ce qu'il y eut de fort ſingulier, c'eſt qu'elle n'avoit point encore entendu parler de l'entrepriſe de Monſieur la Douverſiere, & que ſon Confeſſeur à qui elle déclara ſa vocation, après s'être mocqué d'elle & avoit fait ſon poſſible pour la détourner, en lui répréſentant que l'endroit où elle vouloit aller n'étoit point habité, & que c'étoit dans un pays ſi éloigné qu'elle pourroit y manquer de tout. Voyant qu'elle perſiſtoit toujours à dire que Dieu l'y appelloit, il lui conſeilla d'aller à Paris conſulter cette affaire avec des perſonnes plus éclairées que lui, elle y vint donc, & vit pluſieurs perſonnes d'un mérite &

d'une vertu diſtinguée qui admirerent ſa généroſité, l'exhorterent à être fidéle, jugeant bien qu'elle ſe ſanctifieroit en Canada, & qu'elle ſeroit utile au ſalut des autres. Comme elle étoit d'un extérieur prévenant & qu'elle parloit fort bien de Dieu, quantité de Dames vertueuſes de qualité ſe firent un plaiſir de l'avoir & de l'entretenir, entre autres Madame de Bullion, Sur-Intendante des Finances, l'invita ſouvent d'aller chez elle dans ſon carroſſe, & ſe trouvoit toujours très-édifiée de ſa converſation, & lorſque Mademoiſelle Manſe alla prendre congé d'elle, Madame de Bullion lui donna 20000. liv. pour ſubvenir à ſes beſoins, & l'aſſura qu'elle n'avoit qu'à lui écrire ce qu'elle ſouhaiteroit, qu'on ne manqueroit point de lui envoyer; Mademoiſelle Manſe reçut le préſent & les offres de Madame la Sur-Intendante avec une grande reconnoiſſance, & vint à la Rochelle où étoit Monſieur de la Dowverſiere qu'elle n'avoit jamais vû, lequel ayant appris que cette Demoiſelle avoit le courage de venir en Canada toute ſeule, avec des intentions ſi ſaintes, l'alla voir, & connut aiſément qu'elle étoit remplie de l'eſprit de Dieu, il lui parla du projet de l'établiſſement de Montreal, & lui dit que ſelon toutes les apparences

n ne bâtiroit point Ville-Mariel, car
est le nom qu'ils donnerent dès-lors à
Ville de Montreal, sans qu'il y eût
u sang répandu, qu'il faudroit livrer
es combats aux Iroquois, que sans dou-
il y auroit des François blessés, &
u'il n'y avoit que des hommes pour en
voir soin, qu'il croyoit que Dieu l'en-
oyoit pour avoir pitié de ces pauvres
ens, & qu'en cela elle pratiqueroit hé-
iquement la charité, elle ne voulut
engager à rien sans l'avis du Directeur
ui avoit déterminé son voyage; elle
i écrivit à Paris, lui manda la pro-
osition de Monsieur de la Douversiere,
ayant vû par sa réponse que c'étoit
volonté de Dieu, elle s'y soumit, &
mise aussi-tôt de la Compagnie de
ontreal.

Ils arriverent tous ici en 1641. &
monterent là-haut qu'au Printems
l'année suivante; il fallut essuyer
n des assauts de la part des Iroquois
ur se mettre en possession de l'Isle
Montreal, & y bâtir une Ville. Mr.
Maison-Neuve y fit construire un
rt, & de petites Redoutes aux envi-
ns pour éloigner les Ennemis, la bra-
ure des François, surprit terrible-
nt les Sauvages en plusieurs occa-
ns, ou il se fit des actions de valeur

ſurprenantes. Une fois entr'autre huit cent Iroquois aſſiégerent une de ces Redoutes qui étoit à la Pointe St. Charles, dans laquelle il n'y avoit que quatre Soldats, Monſieur de Maiſon-Neuve s'étant apperçu du danger ou étoient ſes gens demanda à ceux qui étoient dans le Fort s'ils laiſſeroient perir leurs confreres, en même tems vingt François s'offrirent pour aller délivrer les quatre Soldats de la Redoute de cette multitude de Barbares qui les environnoient, ils partirent après s'être bien confeſſés; car alors on n'alloit point au combat ſans cette précaution, & c'eſt ſans doute ce qui les rendoit invincibles, parce qu'étant bien avec Dieu, & n'expoſant leurs vies que pour ſa gloire, & par un principe de Religion, ils ſe battoient comme des Lions, ils prirent un chemin détourné, mais ils ne purent ſi bien faire que les Ennemis ne les découvriſſent, ce qu'ils marquerent par des cris capables d'effraïer les plus intrépides, cependant nos gens bien loin de s'allarmer de ces cris s'encouragerent à vendre bien cher leurs vies, & pour ſe battre un peu à la maniere ſauvage, ils choiſirent d'abord chacun un arbre pour ſe cacher afin d'eſſuyer le feu des Ennemis qu'ils laiſſerent tirer les pre-

niers & qui firent tous en ſemble leur
écharge, ils tuerent quatre François de
e détachement, Monſieur Eloſſe qui
es commandoit exhorta les ſeize qui
eſtoient à ne ſe point déconcerter, &
tirer leur coup de fuſil ſi juſte qu'ils
ttaſſent ſeizé Iroquois par terre ce qui
ur ayant bien réuſſi, ils en firent en-
ore autant avec chacun un piſtolet
u'ils avoient à leur ceinture, & voyant
étonnement des Ennemis de ce que ſi
eu d'hommes & en ſi peu de tems avoit
éja tué trente-deux des leurs. Ils pro-
terent de cette avantage, & ſans don-
er le tems aux Iroquois de recharger,
mirent promptement l'épée à la
ain, & les forcerent de fuir avec tant de
gueur, qu'ils les pourſuivrent, juſ-
'au fleuve ſaint Laurent dans lequel
s Iroquois entrerent juſqu'au col pour
ſauver, & les François victorieux ra-
enerent à la vüe des Sauvages trem-
ans les quatre Soldats de la Redoute
ns le Fort.

Il ſe paſſa bien du tems avant que la
lle de montréal fut une demeure tran-
ille, le voiſinage des Iroquois en a
oublé la paix pendant bien des an-
es, ils ont fait ſouffrir à pluſieurs Pri-
nniers, des tourmens inouis, que les

plus cruels Tirans n'avoient pu inventer, il falloit que le Demon les animât ; & qu'ils les eut dépouillé de toute humanité pour n'être pas touchés des maux qu'ils faisoient endurer aux Chrétiens qui tomboient entre leurs mains, le recit seul en fait frémir, les relations du Canada en sont remplies, & les personnes qui les voudront lire, verront ce qu'ont souffert ces pauvres Captifs, la patience que Dieu leur donnoit, combien la confiance en sa bonté les soutenoit, les secours qu'ils ont reçu de la Très-Sainte Vierge qui en a retiré plusieurs des affreux supplices auxquels ils étoient condamnés, & par des voies si peu attendues que leur fuite étoit regardée comme miracle, ces Barbares se répandoient par tout, & Quebec quoique plus éloigné de chez eux n'étoit pas encore à couvert de leurs insultes, ce que nous dirons dans la suite fera bien voir les risques que nous avons courus d'être nous-mêmes les victimes de leur cruauté.

Le nombre des Sauvages d'ici bas malades & infirmes ayant beaucoup augmenté en l'année 1642. nous en assistâmes jusqu'à trois cent & comme nous allions dans les Cabanes pour les soulager, il y avoit tant de fumée de graisse

ſe, & de ſaleté que nos habits ne
iſſoient plus blanc. Les R. R. P. P.
ites nous conſeillerent d'en prendre
noirs ou de gris, mais nous leur
oignâmes que ce changement nous
t une extrême peine, cependant
nt que malgré le ſoin que nous
ns de changer ſouvent de linge,
étions fort ſales, & que d'ailleurs
ne pouvions qu'avec de grandes
nes faire des leſcives, nous reſolû-
de mettre des robes griſes par deſ-
habit, ce qui n'empêchoit pas que
ne fuſſions très-mal-propres ainſi
prîmes le parti de teindre nos
parce qu'on ne trouvoit point
ſe brune, on prit donc de l'écor-
noyer avec du bois d'inde que
nit bouillir en ſemble, cela fit une
e de teinture toute ſemblable à la
ur des Ramoneurs, ce ne fut pas
nous une petite mortification de
voir ainſi veſtues & d'avoir quit-
quelque façon notre habit, mais
eſſité n'a point de loi.
ns attendions dès le Printems avec
eſſement des nouvelles de France,
les premiers Vaiſſeaux, qui n'ar-
nt qu'au mois de Juillet. Nos
de Dieppe nous envoyerent une
Demoiſelle nommée Marie He-

rovin, elle étoit fille d'un noble Ecoſ-
ſois refugié en France avec toute ſa fa-
mille pour conſerver ſa Religion. Elle
venoit dans le deſſein de ſe faire Re-
ligieuſe chez nous & quoiqu'il parut aſ-
ſez que Dieu la vouloit ici, la tenta-
tion qu'elle eut de s'en retourner fut ſi
grande, qu'elle y ſuccomba. Nous la
gardâmes en qualité de penſionnaire
juſqu'à ſon départ, & nous lui procu-
râmes tous les ſecours temporels
dont nous crûmes qu'elle avoit beſoin,
la ſuite a bien prouvé qu'elle avoit été
alors infidelle à ſa vocation, car étant
dans notre Monaſtere de Dieppe pour
être Religieuſe elle y fit profeſſion; &
révint quelques années après en cette
communauté ou elle a vécu très-vertu-
euſement.

Dans nos nouvelles Communautés
ou les Superieures ſont trienales, les ſi
premieres années ne ſont comptées qu
pour trois, ainſi la premiere Superieur
peut être cotinuée juſqu'à neuf ans
nous avions donc droit de laiſſer l
Mere Saint-Ignace Superieure pendan
ſix années ſans élection, cependant ſo
qu'on eut oublié ou qu'on ignorât ce
te regle, on proceda à une élection,
premier d'Août 1642. trois ans apre
notre arrivée mais on ſe trouvoit

en du gouvernement de la premiere
ıperieure qu'elle fut continuée au grand
ontentement de ces filles & avec
applaudissement de tout le Public.
Les Jesuites travailloient avec un
rand zéle à la conversion des Sauva-
es malgré le peu de fruit que l'on fai-
oit parmi eux, quelques-uns de
es Peres s'exposoient à tout pour les
agner, ils alloient jusques chez eux,
ù ils avoient beaucoup à souffrir, afin
e leur donner du moins quelques idées
e la sainteté de notre Religion, & que
autres après eux recueillissent ce qu'ils
auroient semé. Le Pere Joyne fut un
es premiers qui commença de les ins-
uire, il y fit plusieurs voyages, & à la
n il y trouva une mort qu'on pourroit
garder comme un martyre; mais cette
nnée 1642. il en descendit & porta des
ouvelles qui redoublerent nos allarmes
our la guerre, & nous firent prendre
os mésures pour retourner à Quebec,
ppposé que les ennemis s'approchassent
e nous. Les Sauvages Chrétiens nous
resserent pour cela, & nous prierent de
ur assurer une retraite dans la Ville où
pussent du moins mettre leurs infirmes
ors du danger si la guerre s'allumoit da-
ntage : nous fimes travailler à la maf-
nne & à la charpente de notre bâtiment

de Quebec, il nous en coûta conſiderablement, & la charité du R. P. Vincent nous ſecourut beaucoup dans tous les accidens. * Monſieur de Lapoterie qui demeuroit à Port-Neuf, fut auſſi effrayé des ménaces que faiſoient les Iroquois, il crut qu'il ſeroit plus en ſureté à Sillery, & Madame ſon épouſe nous en ayant fait parler , nous conſentîmes qu'ils y vinſſent, & nous leur fimes faire une petite maiſon à nos frais où ils deſcendirent l'automne, nous leur donnâmes auſſi de la farine pour l'hyver, que nous paſsâmes aſſez tranquillement.

Nous avions toujours eu juſqu'alors huit ou dix hommes de travail à nos gages, qui avoient été aſſez occupés à nous aider dans toutes les peines que nous eûmes à nous établir, & qui, avec cela, rendoient encore ſervice à nos pauvres Sauvages pour qui ils faiſoient du bois comme pour nous, nous n'en gardâmes que quatre en 1653. * pour diminuer notre dépenſe ; mais malgré cela le grand nombre de Sauvages que nous aſſiſtâmes a cauſe que la crainte des Iroquois en avoit attiré beaucoup à Syllery, nous obligea à de très-grands frais & à de nouvelles dettes, les vivres nous man-

* 1642. * 1643.

querent souvent, quoique Dieu per-
mît par une merveille qui accompagne
quelquefois la charité: que le peu que nous
n avions se multiplioit sensiblement,
e qui fut fort remarquable, en ce qu'une
arrique de pois dans laquelle on pre-
oit tous les jours plusieurs boisseaux,
ous dura plus de trois mois, nous res-
entîmes cette même bonté en plusieurs
hoses semblables: une protection si vi-
ble redoubloit notre confiance, & nous
ntretenoit dans une sainte joye, beau-
oup plus grande que celle que l'on goû-
e dans l'abondance de tous les biens de
e monde, nous en rendions continuel-
ment des actions de grace à Dieu, &
acune de nous s'efforçoit par sa fidéli-
de correspondre à tant de faveurs.
Cathérine Chevalier, que nous avions
nenée de France en qualité de servan-
, faisoit tous les jours de nouveaux
ogrès dans la vertu, & nous en étions
contentes, que nous crûmes devoir
i donner le saint habit avant le terme
'elle s'étoit prescrit, afin de lui four-
r le moyen de servir Dieu d'une ma-
ere plus parfaite, elle le reçut donc
ec beaucoup de joye & de reconnois-
nce, & s'appliqua encore davantage à
n avancement spirituel; mais peu de
ns après elle devint si excessivement

dévote, que l'eſprit lui tourna ; de ſorte que comme ſes fonctions de Sœur Converſe l'obligeoient d'aller ſouvent dans notre baſſe-cour, elle demandoit à toutes les bêtes qu'elle rencontroit ſi elles aimoient Dieu, & vouloit qu'elles lui répondiſſent, ſans quoi elle les aſſomoit, en diſant qu'il falloit ôter de deſſus la terre toutes les créatures qui n'avoient point d'amour pour Dieu. Enfin, après avoir employé pour la guérir tous les remedes dont nous pûmes nous aviſer, nous reconnûmes que cet accident ne lui étoit arrivé que parce que nous avions abregé le tems qu'elle avoit voué de nous ſervir en Séculiére, nous fumes contraintes de lui ôter l'habit, & de l'envoyer à Beau-Port chez Monſieur Giffard notre ami, croyant que l'air de la campagne lui feroit bon : En effet, en peu de tems elle ſe remit ſi parfaitement, que jamais elle ne s'en eſt ſentie, elle revint très-diſpoſée d'attendre que les dix ans fuſſent expirés. Cet exemple peut prouver avec quelle fidélité Dieu veut qu'on accompliſſe ſes vœux.

Nous eûmes la conſolation de voir notre petite Communauté s'augmenter de deux Religieuſes qui vinrent de notre Maiſon de Dieppe, c'étoit la Mere Marthe de Sainte Geneviéve, & la Mere

[M]arie Deschamps de Saint Joachim : la
[jo]ye que leur arrivée nous causa fut tra-
[v]ersée par la nouvelle qu'elles nous ap-
[p]rirent du decès de Monseigneur le Car-
[di]nal de Richelieu, nous y fumes dou-
[bl]ement sensibles, parce que outre la
[p]erte que nous faisions par la mort de
[ce] grand homme qui avoit fait tant de
[bi]en à notre Hôpital, & qui auroit con-
[tin]ué ses liberalités s'il eût vêcu plus
[lo]ng-tems : nous ressentîmes encore vi-
[ve]ment l'affliction qu'en avoit Madame
[la] Duchesse d'Aiguillon, nous rendîmes
[à] cet illustre Défunt tous les devoirs que
[no]tre reconnoissance nous suggera &
[qu]e notre peu de commodité nous pût
[pe]rmettre : nous marquâmes à Madame
[no]tre Fondatrice la part que nous pre-
[ni]ons à sa douleur, elle nous en remer-
[ci]a l'année suivante avec sa bonté ordi-
[na]ire. Ce grand Ministre mourut le 4. de
[D]ecembre 1642.

Le Roi Louis XIII. surnommé le
[Ju]ste, le suivit de près : la Reine fut dé-
[cla]rée Regente pendant la minorité de
[L]ouis XIV. qui n'étoit âgé que de qua-
[tre] ans & demi, elle protegea le Cana-
[da] comme avoit fait son époux, & ins-
[pir]a les mêmes sentimens au jeune Roi
[so]n fils : nous avons ressenti les effets de
[sa] bonté en plusieurs occasions.

Comme les allarmes que nous donnoient les Iroquois continuoient toujours, les Sauvages nous prierent de leur faire faire des maisons à la Françoise près de la notre afin qu'ils se retirassent en assurance : malgré la rareté des ouvriers & la cherté de toutes choses, nous en fimes faire trois à nos dépens ; quand elles furent construites ils nous demanderent les meubles qui sont à leur usage, sçavoir, des couvertures & des chaudieres, nous ne pûmes leur en donner autant qu'ils en souhaitoient pour lors, mais nous leur en fimes venir de France de grandes & belles, ce que nous continuâmes plusieurs années pour les attirer à la Foy par toute sorte de voyes, ce qui contribua à la conversion de plusieurs : nous commencions à nous accommoder passablement à Syllery, & nos bâtimens s'achevoient peu-à-peu, lorsque les ennemis renouvellerent toutes nos craintes, ils vinrent aux trois Rivieres, & même jusqu'au Cap-Rouge, ils prirent quantité des François qu'ils brûlerent & massacrerent, & des Missionnaires qu'ils emmenerent captifs, entre lesquels étoit le Pere Bressani, qui sçavoit leur Langue, & entendit les Iroquois, qui, dans leur conseil, prenoient la resolution de venir à Sillery prendre les filles blanches, c'est

ainſi qu'ils nous appelloient : ce
Pere écrivit cela ſur une écorce, qui
rouvée par un Huron échappé de
s mains; cet écrit fut porté à Mon-
de Montmagni Gouverneur, qui,
s l'avoir lû, aſſembla les anciens
ays & les RR. PP. Jeſuites, pour
ce que l'on feroit de nous, on ju-
qu'il étoit à propos de nous faire
r à Quebec au plûtôt, & on nous
rma du reſultat de la conférence;
nous repréſentâmes ſi fortement la
e que nous aurions d'abandonner
Sauvages, pour leſquels nous étions
es de ſi loin, que Monſieur le Gou-
eur touché des inſtances que nous
mes pour qu'il nous laiſsât mourir
eux, voulut bien nous envoyer des
ts qui faiſoient la garde jour & nuit
ur de notre maiſon pour notre ſu-
, il en venoit ſix tous les jours qui
evoient tour-à-tour, ce qui les fa-
it beaucoup; il y avoit très-peu de
es, le danger où nous étions in-
oit tous nos amis; nos ouvriers
ouvoient ſortir pour aller au travail
courir de grands riſques, nous n'o-
pas même aller dans la cour ou
le jardin, parce que le terrein de
Maiſon étoit fait de maniere que
hommes auroient pû facilement ſe

cacher fort près de nous ſans être apperçus. Les Iroquois qui faiſoient tous les jours quelque coup, prirent des Sauvages & des François dans un endroit peu éloigné de Sillery, qu'ils maſſacrerent avec tant de cruauté, qu'ils jetterent l'effroi par tout, nos Sauvages mêmes en furent ſi épouvantés, qu'ils nous prierent de nous retirer à Quebec, nous aſſurant qu'ils nous y ſuivroient, & qu'ils ne vouloient plus demeurer dans cette Miſſion.

En effet, ils n'attendirent point notre départ, & quitterent les premiers le Village. Monſieur le Gouverneur, prit la peine de nous venir voir pour nous dire qu'il ne pouvoit plus dégarnir ſon Fort de ſoldats pour nous les donner, & que dans ces conjonctures facheuſes nous devions néceſſairement retourner à Quebec, il fallut bien s'y reſoudre, malgré la peine que nous reſſentions d'aller dans un endroit où nous n'avions aucune commodité pour nous mettre un peu regulierement, il nous promit de nous faire prêter une petite maiſon abandonnée qui étoit ſur le bord de la riviere, en attendant que nous euſſions mis notre bâtiment en état, il étoit fort peu avancé quoiqu'il nous eût déja beaucoup coûté, nous laiſsâmes donc notre pauvre maiſon de

ery le 29. de Mai 1644. après y avoir
neuré environ quatre ans : nous fimes
rger tous nos meubles dans une cha-
pe qui pensa périr, le mauvais tems
ant jettée à plus de deux lieues de
ebec, nous y revinmes par terre, &
is entrâmes dans cette maison d'em-
nt dont on nous avoit parlé, c'é-
une petite chaumine remplie de cra-
x, de vers, de toute sorte d'insec-
nous la nettoyâmes avec bien de la
ne ; & comme il étoit déja tard, nous
châmes par terre sur nos paillasses ;
endant nous nous levâmes grand ma-
pour disposer un endroit avec une
sserie & ce que nous avions d'orne-
s propres pour une Chapelle, nous
s placer une petite grille à côté qui
it un reduit separé où nous nous re-
ns pour y dire notre Office en Chœur,
nmunier, & entendre la sainte Messe
n nous disoit tous les jours ; mais on
rut pas nous devoir laisser le Saint
ement, cela nous parut fort étrange
'avoir pas notre Epoux proche de
, on ne peut s'imaginer qu'elle pei-
'est pour nos Religieuses de vivre
l'état que nous étions, sans clôtu-
& privées de toutes les douceurs qui
mpagnent la vie Religieuse.
ous souhaitions avec empressement

de ſortir de cette mazure avant l'arrivée des Navires, pour éviter l'abord de tout le monde où nous aurions été expoſées: nous avions beau preſſer nos ouvriers, ils n'avançoient pas beaucoup, parce qu'ils étoient en petit nombre.

Quand la maçonnerie fut achevée, Monſieur le Gouverneur nous prêta quelques Charpentiers & ſon Menuiſier, les Jeſuites nous envoyerent deux Freres menuiſiers, qui,avec une grande charité s'y employerent. Dès qu'il y eut un endroit fermé dans la Maiſon, nous nous y logeâmes, quoique la charpente & les planchers ne fuſſent pas faits: nous contribuâmes auſſi de toutes nos forces à faire avancer nos travaux, & nous ſoulagions les ouvriers en leur aidant à tirer le rabot, allant chercher des pierres avec chacune une brouete,les portant proche des échaffauts, & tournant une gruë pour les monter. En un mot, nous ſervions de manœuvres, nous montâmes toute la brique des cheminées;de plus, nous faiſions la cuiſine pour nos ouvriers, afin qu'ils ne s'en détournaſſent point, ainſi on peut juger de nos peines & de nos fatigues. Enfin, les vaiſſeaux arriverent qui amenerent des ouvriers, leſquels nous aiderent à achever le plus néceſſaire. Auſſi-tôt que les planchers furent faits,

s accommodâmes notre Chapelle, &
nous donna le Très - Saint Sacrement
t nous avions été si long-tems pri-
, nous en ressentîmes une joye qui
e peut exprimer, & qui nous fit ou-
r toutes les peines passées.

ladame Daiguillon lors de notre dé-
de France, avoit obtenu du Géné-
es Jesuites une permission générale
r ces Peres de conduire notre Mai-
& nous avoit beaucoup recomman-
eux, cependant leur occupation ne
permettant pas de continuer à nous
esser, Monsieur de Saint Sauveur re-
chez nous en qualité de Confesseur
hapelain.

e Pere Bressagni revint de chez les
uois après y avoir souffert extraordi-
ement, ils lui avoient brûlé dans
calumet les premiers phalanges des
ts; il passa en France cette année,
étant allé à Rome, le Pape Inno-
X. le reçut comme un Apôtre, &
ut par dévotion baiser les cicatrices
playes que ce Missionnaire avoit en-
pour Jesus-Christ: le Saint Pere lui
nit de dire la sainte Messe, quoique
oigts sacrés fussent aussi maltraités
es autres, jugeant que puisqu'il avoit
nutilé pour la publication de l'Evan-
il ne devoit pas être privé de l'hon-

neur d'offrir le ſaint Sacrifice.

Nous étions toujours fort occupées à nous établir, nous fimes un marché pour défrîcher nos terres ſur le pied de 150. liv. l'arpent, & ce prix a été ſuivi de tout le pays: depuis ce tems-là nous n'eûmes point de malades tout l'été, parce que nous ne ſçavions où les mettre, nous avions ſeulement aſſiſté quelques familles ſauvages qui s'étoient refugiées dans des cabannes près de chez nous; mais avant que d'achever notre logement nous fimes conſtruire une petite ſalle pour recevoir des malades, un peu éloignée de notre maiſon, ce qui nous incommoda beaucoup tout l'hyver, parce qu'il falloit y aller tous les jours au travers des neiges & par de bien mauvais tems, n'ayant pû faire faire une allée couverte, la ſaiſon ſe trouva trop avancée, nous ſouffrîmes encore par le manquement de quantité de choſes, car nous n'avions que très-peu de grainier, & point du tout de dépôt ni de parloirs, nous avions fait ſeulement couper dès l'automne les arbres & les brouſſailles qui entouroient notre Maiſon, de crainte que les Iroquois ne s'y cachaſſent; on fit auſſi une cour proche de notre bâtiment, & dès que la clôture des pieux fut faite, nos Sauvages y placerent leurs cabannes où

nous allions leur porter à manger, parce que la peur des Iroquois les empêchoit d'aller à la chaſſe ; mais comme ils n'avoient aucunes proviſions, nous étions obligées de les nourrir, ce qui dura pluſieurs années : nous apprenions toujours leur langue, & notre application leur faiſoit plaiſir, l'habitude que nous avions de les entendre nous donnoit de la facilité pour nous exprimer ; de ſorte que nous les inſtruiſions comme des Miſſionnaires, & nos peines ne furent pas inutiles, Dieu voulut bien s'en ſervir pour le ſalut de pluſieurs qui devinrent de fervens Chrétiens.

Nos grands travaux nous obligerent à augmenter le nombre de nos domeſtiques, neuf ou dix hommes à nos gages, occupés à nous faire du bois, ſe joignirent aux Charpentiers, nous achetâmes deux arpens de terre pour agrandir notre enclos, faire entrer chez nous un Ruiſſeau qui étoit ſur ce terrein, nous n'en fimes la clôture que l'été ſuivant : notre dépenſe fut fort conſiderable ces premieres années, pendant leſquelles il fallut bâtir en differens endroits, quoique tout ne ſe fit que peu-à-peu.

Après que nos grands embarras furent un peu diminués, nous reprîmes nos habits blancs avec bien du plaiſir.

Nous avions reconnu tant de vertu en ma Sœur Cathérine Vironnau de Saint Nicolas, elle avoit de si grands talens pour servir les malades, que nous pensâmes à lui faire faire vœu d'hospitalité, nous en écrivîmes dès l'année 1643. à nos Meres de Dieppe afin d'avoir leur consentement parce qu'elle étoit de cette maison, elles nous marquerent l'année suivante qu'elles en auroient un grand plaisir, nous le lui proposâmes, & après qu'elle y eut consenti, nous prîmes jour pour cette cérémonie qui fut differée jusqu'au printems à cause de nos grandes occupations le 29. d'Avril de l'année 1643. elle fit profession en qualité de Religieuse de Chœur sous l'autorité de Monseigneur l'Archevêque de Rouen, & entre les mains du Pere Vimont notre Supérieur, on changea son nom de Sains Nicolas, en celui de Saint Joseph.

Le Canada dépendoit du Diocése de Rouen, voilà pourquoi nos Meres professes ont fait leurs vœux sous l'autorité de ce Prélat, jusqu'à ce qu'il y ait eu un Evêque de Quebec, les Jesuites étoient ses Grands-Vicaires, le Supérieur des Missions de ce pays en avoit tous les pouvoirs, il étoit aussi Supérieur des Communautés, & lorsqu'il sortoit de charge, son Successeur avoit la même autorité.

La Reverende Mere de Saint Ignace, notre digne Supérieure, désiroit que l'on avançât les élections afin de prévenir l'arrivée des vaisseaux, parce que ses deux triennaux ne devoient finir qu'au commencement du mois d'Août, elle nous pressa tant, qu'enfin nous convinmes qu'il falloit les faire toujours au mois de Mai, ce fut donc le 9. de ce mois que nous élûmes la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure de Jesus, Supérieure, & la Mere Marie de Saint Ignace, assistante & dépositaire pour trois ans, parce que nous étions en fort petit nombre, le Pere Vimont y présida.

Nos Sauvages étoient toujours dans la crainte des Iroquois, & ils ne se trouvoient point en assurance dans leurs cabannes d'écorce quoiqu'elles fussent dans notre enclos, parce que l'ennemi pouvoit facilement y mettre le feu, ils nous prierent donc de leur faire faire quelque maison à la Françoise comme nous avions fait à Sillery.

Nous ne pûmes le leur refuser, parce que nous avions véritablement pour eux beaucoup d'affection & de tendresse, & qu'ils nous faisoient une extrême compassion; ainsi quoique nos moyens fussent fort médiocres, & que l'automne fût déja bien avancée, nous resolumes

de les contenter en leur faiſant faire un petit bâtiment tout proche du notre que l'on commença inceſſamment, mais le froid nous ayant ſurpris, nous employâmes toute ſorte d'induſtrie pour le faire continuer, & à force d'inventions on en vint à bout, il fallut faire chauffer l'eau pour faire le mortier, & les Maçons ne pouvant reſiſter dehors où ils étoient toujours tranſis, nous leur fimes de petites tentes avec des couvertures dans leſquelles ils s'enveloppoient pour travailler; enfin, la maiſon fut achevée au commencement de Decembre, & nous la donnâmes aux Sauvages qui en témoignerent une joye inconcevable, ils ne ſe laſſoient point de nous remercier, & nous diſoient entre autres choſes, voilà qui va bien, les Iroquois ne penſeront jamais que nous ſoyons ici, nous y ſommes en aſſurance, prenés courage mes Meres, Dieu vous donnera dequoi nous aider; celui qui a tout fait nous a fait grand plaiſir de vous avoir amenées ici, vous nous ſauverés la vie en nous logeant & en nous nourriſſant: nous prierons Dieu qu'il vous donne toujours les moyens de nous aſſiſter; ils ſe trouverent en effet ſi bien de nos ſoins, qu'ils paſſerent tout l'hyver avec nous, excepté ceux qui pûrent aller à la chaſſe quand on eut appris que l'Iroquois s'étoit un peu retiré.

Tous ces embarras nous causerent de grandes fatigues que la Mere Saint Ignace partagea avec nous : sans doute, que tant de peines contribuerent beaucoup à la rendre malade, & dès la fin du mois d'Août son mal de poitrine & son asme augmenterent considérablement, de sorte qu'étant reduite à l'extrêmité, elle reçut les derniers Sacremens ; mais grace à Dieu ayant repris un peu de force, elle nous donna lieu d'espérer que nous la possederions encore quelque-tems ; elle eut cependant une santé si foible pendant tout l'hyver, qu'elle fut obligée de garder presque toujours le lit ou la chambre, ce qui ne l'empêchoit pas de nous être fort utile pour la conduite de la Maison, tant pour le spirituel que pour le temporel.

Cependant nous fimes faire la bénédiction de notre Chapelle, nous prîmes pour Titulaire le précieux sang de Notre-Seigneur, la Fête en fut assignée le Dimanche de la Passion, & pour Patrone la Très-Sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame de pitié, la Fête en fut assignée au jour de la Nativité de la Sainte Vierge le 8. de Septembre, la bénédiction fut faite le 16. du mois 1646. en ces termes : *Ut hanc Ecclesiam & altare ad honorem tuum, & pretiosissimi*

sanguinis Domini nostri Jesu-Christi, de Beatissimæ Virginis Mariæ matris misericordiæ, & pietatis purgare & benedicere digneris, te rogamus audi nos.

On commença au mois de Juin dès que la charpente fut abattue à travailler à la massonne de la maison ; comme il y avoit peu d'ouvriers & que ceux que nous attendions de France n'étoient pas encore venus, cela dura jusqu'à l'Assomption, nous ne pûmes achever que l'année suivante, ce qui nous incommoda beaucoup tout l'hyver. Le 15. de Septembre on porta le petit clocher qui est sur notre Maison où on suspendit la cloche, elle fut benite par le Pere, Vimont & la Mere de Saint Ignace lui donna le nom de notre Mere de Pitié.

Pendant que l'on bâtissoit nous avions serré tous nos meubles dans la maison des Sauvages qu'ils nous céderent bien volontiers pour ce peu de tems, nous y pratiquâmes une petite Chapelle pour y dire la sainte Messe, & un Chœur pour nous. Puis ayant transporté nos malades dans des cabannes, nous nous retirâmes dans la salle où la Mere Saint Ignace tomba malade. Les Navires étant arrivés plus tard qu'à l'ordinaire cette année, ne partirent de Quebec que le dernier d'Octobre. Monsieur Giffard notre Mé-

decin passa en France, ce qui nous fit beaucoup de peine, parce que la maladie de la Mere Saint Ignace augmenta tous les jours; elle devint en effet si dangereusement malade, que nous vimes bien qu'elle ne pouvoit pas aller loin: la crainte de sa mort nous jetta dans une grande affliction dont elle s'apperçut aisement, elle nous consoloit elle-même d'une maniere si tendre & si soumise aux ordres de Dieu qu'elle nous charmoit: nous lui demandâmes sa bénédiction que nous reçûmes fondant en larmes; elle laissa son nom à une fille de Monsieur Giffard qui étoit Pensionnaire chez nous & qui avoit envie d'être Religieuse, & après nous avoir recommandé plusieurs choses très-utiles, en disant mon Dieu que votre volonté soit faite je suis à vous, elle fut assistée par le Pere Jerôme Lalement, nouveau Supérieur des Missions, par le Reverend Pere Vimont son Directeur, & par Monsieur de Saint Sauveur notre Chapelain, qui furent tous pénétrés de dévotion de ces dernieres paroles, son heureux trépas arriva le 15. de Novembre 1646. elle étoit âgée de 36. ans, dont elle avoit passé 22. en Religion, les 7. dernieres dans le Canada, où elle travailla avec une charité & une ferveur infatigable; elle avoit l'esprit très-

vif & pénétrant, le naturel courageux, liberal & bienfaisant, une continuelle présence de Dieu la rendoit un modéle accompli de toutes les vertus, & quoiqu'elle profitât fidélement & adroitement de toutes les occasions de les pratiquer, & que sa conduite fut si reguliere, qu'on ne voyoit rien en elle qui ne pût édifier; elle avoit un soin extrême de se purifier par les Sacremens de Pénitence des moindres taches qu'elle remarquoit dans son ame : sa derniere maladie dura quinze mois, cependant elle ne passa pas un jour sans se confesser, plûtôt deux fois qu'une; elle tiroit aussi une grande force de la sainte Communion qu'elle recevoit presque tous les jours. Dès son enfance elle avoit été portée aux œuvres de miséricorde d'une maniere admirable, qui marquoit en même-tems & son bon cœur & la grace qui agissoit en elle. Si-tôt qu'elle voyoit un pauvre, elle paroissoit touchée de compassion, elle importunoit ses parens pour avoir dequoi faire l'aumône; & lorsqu'on lui permettoit de donner sans taxer sa charité, elle prenoit tout ce qui se trouvoit sous sa main quelque précieux qu'il fût pour soulager la nécessité de ceux qu'elle regardoit déja comme les plus chers membres de Jesus-Christ : dès-lors

elle étoit attirée à l'oraiſon & prioit avec
tant d'aſſiduité, que Madame ſa mere ſe
croyoit ſouvent obligée de la détourner
de cet exercice. Avant même qu'elle eût
14. ans elle ſoupiroit après la vie Reli-
gieuſe, & cherchoit avec empreſſement
une Communauté où elle pût joindre
l'aſſiſtance des pauvres à la vie regulie-
re. Un Jeſuite lui parla de l'Hôtel-Dieu
de Dieppe nouvellement reformé où l'on
vivoit dans un grand ordre, elle fut ra-
vie d'entendre tout ce qu'il lui en dit,
& preſſa tant ſon pere & ſa mere de lui
permettre d'entrer dans cette ſainte Mai-
ſon, qu'elle obtint enfin cette grace, ſa
mere la conduiſit à Dieppe, qu'elle trou-
va déſolée par la peſte, toute la Ville
étoit pleine de malades auſſi-bien que
l'Hôtel-Dieu, dont on avoit même fait
ſortir pluſieurs Religieuſes pour les tirer
du danger, cela ne refroidit point l'ar-
deur de cette jeune vierge, elle ne peut
conſentir à s'en retourner, comme elle
en étoit ſollicitée, & la crainte de perdre
ſa vocation lui fit volontiers expoſer ſa
vie, aimant mieux mourir avec les pau-
vres en les ſervant, que de ſe ménager :
le ſeul déſir de ſoulager les malades l'em-
pêcha de ſuivre l'envie qu'elle avoit d'ê-
tre Converſe, ſon humilité lui faiſoit
toujours chercher les ouvrages les plus

bas pour lesquels elle ne manquoit jamais de force, faisant même quelquefois seule ce que trois filles robustes n'auroient pû faire, & cela sans rien perdre de ses devoirs dont elle s'acquittoit avec une exactitude qui faisoit bien voir l'estime qu'elle avoit des choses spirituelles: elle eut une maladie mortelle en l'année 1643. pendant laquelle les Médecins qui la voyoient perdirent l'espérance de la guérir. Un Pere Jesuite qui la visitoit lui proposa de faire vœu d'aller en Canada donner sa vie pour le salut des Sauvages si Dieu la lui rendoit, car on parloit déja de la nécessité de fonder un Hôtel-Dieu dans la nouvelle France, elle fit donc ce vœu par écrit, le signa avec joye, & revint de ce danger; mais elle demeura très-infirme & ne laissa pas de se regarder comme destinée au Canada, pour lequel elle fut effectivement choisie. Quand il fut question d'y envoyer des Religieuses, elle eut de grandes difficultés à surmonter avant son départ de France, sa famille s'opposa fortement à son voyage, & les Médecins qui connoissoient les foiblesses de son temperament, assuroient qu'elle ne pourroit pas supporter la fatigue de la Mer, où qu'elle mourroit à Quebec avant que d'y avoir passé une année; d'ailleurs elle étoit ten-
drement

lrement aimée de sa Communauté, qui
ne consentoit qu'avec peine à son éloi-
gnement, il se trouvoit plusieurs person-
nes qui s'efforçoient de la retenir, mais
elle vainquit tous ces obstacles par sa fer-
meté & par son courage, & Dieu qui la
vouloit donner à cette nouvelle Colonie,
a rendit victorieuse de tout, aussi posse-
doit-elle toutes les belles qualités & les
grands talens qu'on pouvoit souhaiter
dans une Religieuse qui devoit être la
premiere de l'Hôtel-Dieu de Quebec,
elle le gouverna six ans avec une gran-
de vigilance, une singuliere prudence,
& une peine incroyable, puisqu'il s'a-
gissoit d'un établissement difficile, dans
un pays sauvage où on manquoit de
tout, elle n'étoit soutenue que par la con-
fiance qu'elle avoit en Dieu & les secours
qu'elle recevoit de sa sainte Providence.

Après sa mort son visage demeura
très-beau, serein & riant, ensorte qu'en
le regardant on se trouvoit consolé, son
corps exhaloit une odeur douce & fort
agréable, elle fut enterrée dans un petit
cimetiere proche de notre Maison : après
la cérémonie nous fimes un festin aux
Sauvages, un d'entre eux harangua, &
fit en sa maniere l'éloge de notre chere
Défunte, publiant les bontés qu'elle avoit
eues pour eux dont ils étoient très-recon-

noiſſans, ce qu'ils en diſoient, & ce que tous les habitans du pays nous en diſoient, ce que nous reſſentions nous-mêmes, partageoit notre cœur entre la joye & la triſteſſe, car d'un côté nous mourions de regret de nous voir privées d'une ſi aimable Mere qui s'étoit acquis l'eſtime de tout le monde, & d'ailleurs le ſouvenir de ſa ſainteté nous inſpiroit un déſir ardent de vivre & de mourir comme elle.

Peu de tems après nous envoyâmes à Sillery chercher les os de notre chere Sœur Jeanne Supli de Sainte Marie, on les mit dans un cercueil neuf, & nous les enterrâmes de nouveau proche de notre Reverende Mere Marie Guenet de Saint Ignace.

Nous paſsâmes une triſte année dans cette Maiſon ouverte, car les deux côtés n'étoient bouchés qu'avec des planches & le froid nous incommodoit beaucoup : pour ſurcroit de peine les cheminées étoient ſi étroites que le feu prenoit à tout moment ; de ſorte que nous étions tous les jours en danger de brûler, & l'on n'oſoit preſque faire du feu, il étoit impoſſible de reſter long-tems dans cette inquiétude. Pour remedier à ce mal on fit faire une cuiſine ſeparée avec une cheminée fort large, & on fit élargir

toutes les autres : nous achetâmes pendant l'hyver tous les matériaux néceſſaires & nous occupâmes un grand nombre d'ouvriers, pour finir le dedans de la Maiſon : notre dépenſe excedoit de beaucoup nos revenus, nous étions cinq Religieuſes de Chœur, nous avions un Chapelain, quatre Penſionnaires, une Servante & ſept Hommes à gages ; de plus nous aſſiſtâmes grand nombre de malades, il y eut quarante-ſix François & ſix vingts Sauvages qui ſe ſuccéderent les uns aux autres dans notre Hôpital, dont quelques-uns y reſterent cinq & ſix mois, ſans compter une cabanne de dix Sauvages que nous défrayâmes toute l'année : Dieu nous ſecourut pour ſoutenir de ſi grands frais, en inſpirant à pluſieurs perſonnes le déſir de nous aider ſelon leurs moyens & nos beſoins.

Nous fimes une acquiſition très-utile, ce fut une terre que nous achetâmes pour 2000. liv. de Pierre & de Jacques Caumont, deux freres : Monſieur le Gouverneur nous concéda dans ce même endroit trois arpens de front, ce qui fut ratifié en France : nous avons nommé cette terre Saint Sauveur ; & comme elle nous étoit plus convenable que la terre de Sillery, nous rendîmes celle-ci à Monſieur Dauteuil pour la ſomme de

2000. liv. & nous en payâmes celle de Saint Sauveur, depuis nous y avons joint quelques autres.

Monſieur Giffard nous donna une Seigneurie de demie lieue de largeur ſur dix de profondeur, vis-à-vis de notre métairie de Saint Sauveur, comptant que ce ſeroit la dot de quelques-une de ſes filles ſi elles vouloient être Religieuſes Hoſpitalieres, nous donnâmes à cette terre le nom de Saint Ignace, la crainte des Iroquois nous empêcha d'y mettre des habitans juſqu'en l'année 1662.

Meſſieurs de la Compagnie nous remirent d'une maniere fort obligeante tout ce que nous leur devions, & dans toutes les occaſions où ils ont pû nous rendre ſervice ils l'ont fait fort généreuſement.

Monſieur Danne-Marche, parent de la Mere Jeanne de Sainte Marie, nous envoya le tableau de Notre-Dame de Pitié, & Madame Quenet, mere de notre chere Mere Marie de Saint Ignace, celui de Notre-Seigneur au jardin des Olives.

Nous lui écrivîmes pour lui apprendre la mort de ſa vertueuſe fille, comme notre chere Défunte nous en avoit priées les derniers jours de ſa vie, ce fut pour cette tendre mere une affligeante nou-

velle, & quoiqu'elle eût déja facrifié fa fille deux fois; l'une en la donnant à Dieu quand elle entra en Religion; & l'autre, quand elle partit pour le Canada, elle reffentit cette troifiéme féparation bien plus vivement que les autres, elle fe foumit pourtant aux ordres de Dieu, & ne ceffa point de témoigner à notre Communauté fon affection en continuant de nous écrire fort cordialement & de nous faire du bien, ainfi que toute fa famille; c'eft elle qui nous a donné prefque tous les tableaux qui ornent notre Eglife: Monfieur Guenet fon fils, qui de riche Banquier devenuConfeiller au Parlement de Rouen, prit toujours la peine de faire toutes nos commiffions gratis jufqu'à fa mort, fans que le changement de fa condition apportât aucune altération à fa charité.

Madame la Ducheffe Daiguillon nous fit prefent cette année 1647. de 800. liv. & nous envoya un ornement de toile, d'argent, avec une tenture de tapifferie de fatin rayé.

Il nous vint auffi un Tabernacle qui coutoit environ 330. liv. mais Madame de la Pelterie & Monfieur Letardif, voulurent le payer en commun, nous reçûmes tous ces bienfaits avec une parfaite reconnoiffance, tout fembloit con-

tribuer à notre établiſſement, il ne nous manquoit que des Religieuſes, car nous étions trop peu pour tous nos travaux, nous priâmes inſtamment le Pere Vimont qui paſſoit en France & qui devoit revenir l'année ſuivante, de nous en amener quelques-unes : nous écrivîmes à toutes nos Communautez d'une maniere preſſante pour les engager à nous envoyer des Sujets, & nous paſsâmes l'année dans l'attente de ce ſecours, continuant toujours à faire défrîcher nos terres, nous fimes encore notre emplacement avec des pieux.

Le 9. de Mai 1648. le Reverend Pere Jerôme Lalemand notre Supérieur préſida à notre élection, où la Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure fut continuée Supérieure.

Le R. Pere Vimont ſe donna en France de grands mouvemens pour nous procurer des Religieuſes, il en obtint trois de differentes Maiſons : ce fut la Mere Anne de l'Aſſomption, de la Communauté de Dieppe : la Mere Jeanne Thomas de Saint Agnès, de la Communauté de Vienne, & ma Sœur Marie Cathérine-Simon-Long-Pré de Saint Auguſtin, de notre nouvelle Maiſon de Bayeux ; il y eut bien des difficultés à vaincre pour cette derniere, parce qu'elle étoit enco-

re novice, fort aimée & estimée de sa Communauté & de sa famille pour ses excellentes qualités de grace & de nature. Monsieur de Long-Pré, son pere, qui l'aimoit extrêmement, présenta requête en justice pour empêcher sa fille de faire ce voyage; mais elle montra tant de zéle & de persévérance, qu'ils s'employerent pour elle. La Reine Mere ayant sçu ce qui se passoit, adressa une Lettre de Cachet à Messieurs les Grands-Vicaires du Diocése, parce que M. l'Evêque de Bayeux étoit mort & que le Siége étoit vacant, pour obliger les parens de cette fervente novice à consentir à son voyage, Sa Majesté donna aussi des ordres à Monsieur de Tronclay, pour lors Intendant de la Province, afin qu'elle fût conduite jusqu'au Port d'une maniere convenable; mais ce qui avança le plus ses affaires, c'est que Dieu qui la vouloit en ce pays changea en un moment le cœur de son pere & celui de sa mere, en leur inspirant à tous les deux d'accorder à leur courageuse fille ce qu'elle souhaitoit si ardamment. Ayant donc pris là-dessus leur resolution, Madame de Long-Pré partit aussi-tôt d'une maison de campagne où elle étoit, pour venir à Bayeux lui donner cette bonne nouvelle.

On trouve de nouvelles oppositions

de la part de ſa Communauté où on déſiroit fort de la retenir, les Religieuſes objectoient, que n'étant pas encore profeſſe elle pourroit ſe dégoûter de ſa vocation, & qu'il n'étoit pas à propos de l'expoſer dans cette conjoncture au danger d'un ſi grand voyage. Enfin, après bien des diſcuſſions le Chapitre conſentit à ſon départ, à condition qu'elle feroit des vœux ſimples avant que de ſe mettre en chemin, parce qu'elle n'avoit pas encore l'âge, & qu'elle ſeroit toujours tenue & cenſée profeſſe de Bayeux. Les Reverendes ſe reſerverent auſſi le droit de la rappeller quand elles en auroient beſoin, elle fit ſes vœux comme on la demandoit, le 25. d'Avril 1648. en préſence de Meſſieurs les Grands-Vicaires, de Monſieur le Théologal, de pluſieurs Chanoines de Bayeux, & de toute la Communauté; elle accompagna cette action d'une joye & d'une dévotion extraordinaire qui toucha tous les aſſiſtans; on lui donna le voile noir, & dès le lendemain elle quitta tout qu'elle avoit de plus cher au monde; car ſans parler de ſa tendreſſe pour ſes parens, elle avoit dans la Communauté de Bayeux deux ſœurs, une grand mere, une tante & une couſine germaine qui étoit Fondatrice de cette Maiſon, toutes les autres l'aimoient

tes les autres l'aimoient fort cordialement, & n'épargnerent rien pour le lui témoigner. Cette séparation lui causa une douleur bien sensible, & elle eut besoin de toute sa force pour soutenir tant de combats.

Elle partit de Bayeux avec la Mere Anne de l'Assomption, professe de Dieppe, qui l'étoit venue prendre, & à qui l'on donna les commissions nécessaires pour lui faire faire profession en chemin lorsqu'elle auroit l'âge : plusieurs personnes de considération de sa famille & de la Communauté l'accompagnerent jusqu'à la Rochelle, entre autres Monsieur de Beronois, grand Archidiacre de Bayeux, très-saint homme, qui avoit beaucoup servi à fortifièr son courage & sa resolution, elle passa par Vannes en Bretagne, où elle trouva la Mere Jeanne-Thomas de Saint Agnés, très-sainte Religieuse, qui les attendoit pour se joindre à elles.

Quand elles furent à Nantes la généreuse Novice fit sa profession dans la Chapelle de Notre-Dame de Toute Joye, le 4. de Mai ayant eu 16. ans accomplis, la veille elle fit ses vœux sous l'autorité de Monseigneur l'Evêque de Bayeux, & entre les mains du Pere Vimont qui les conduisoit, & qui avoit été commis pour

cela par le Grand-Vicaire, & l'Official de Nantes qui se trouva présent à la cérémonie avec trois Chanoines.

Elles se rendirent à la Rochelle où elles s'embarquerent le 27. de Mai & firent voile. Quatre jours après la maladie contagieuse s'étant mise dans le vaisseau, nos Religieuses exercerent avec beaucoup de ferveur leur vocation d'Hospitalieres, en servant les malades, & s'exposant courageusement à mourir dès le commencement de leur carriere : la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin se signala, & la charité ne lui permettant de se ménager en rien, elle gagna elle-même la peste, sa fiévre fut si ardente, qu'il lui parut sur le corps comme une espéce de ceinture composée de douze charbons, elle fut assistée de ses deux compagnes avec tout le soin possible ; mais on peut juger aisément que dans un vaisseau on ne peut avoir que très-peu de secours, & celui sur lequel elles étoient ayant manqué d'eau douce, on fut obligé pour donner quelque rafraichissement à cette chere malade, d'étendre des linges pour recevoir la rosée du Ciel afin d'étancher un peu sa soif; il mourut quantité de personnes, le Capitaine de la Flote fut de ce nombre, & ce fut par miracle que notre chere Sœur fut guérie.

Elles arriverent à Quebec le 19. d'Août 1648. nous les avions trop ſouhaitées pour ne les pas recevoir avec une joye inconcevable, elles nous aiderent auſſitôt à préparer de nouveaux endroits pour mettre les malades dont les vaiſſeaux étoient remplis, & qu'on devoit nous amener inceſſamment, notre ſalle étoit trop petite pour les contenir, il n'en mourut que trois dans notre Hôpital; mais ce ſurcroit de monde conſuma preſque toutes nos proviſions, & nous en ſouffrîmes beaucoup pendant l'hyver.

La Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure notre Supérieure, avoit mandé la précedente au Pere Touſſaint Guenet, Prieur de la Chartreuſe Daiguillon, la mort de notre Mere Marie Guenet de Saint Ignace ſa ſœur, elle lui avoit envoyé auſſi en abregé le recit de ſes vertus, & l'avoit prié de procurer à toute cette Communauté une Lettre de felicitation ſemblable à celle qu'il avoit adreſſée en 1645. à la Mere Marie de Saint Ignace pour elle ſeule, il la remercia d'une maniere très-obligeante, & il obtint cette Lettre qu'elle ſouhaitoit du Reverend Pere Leon, Prieur de la grande Chartreuſe, & Général de tout l'Ordre, qui voulut bien nous faire l'honneur de

nous écrire lui-même avec des marques d'estime toute singuliére, il nous accorde une pleine & entiére participation à toutes les oraisons, jeûnes, austerités, aumônes, hospitalités, & autres bonnes œuvres, & en un mot à tous les biens spirituels dont Dieu voudra combler les personnes de leur saint Ordre, de l'un & de l'autre sexe, & nous promit de nous faire ordonner des Messes, & autres suffrages pour le répos de l'ame de chaque Réligieuse dès qu'il sera averti de son decès.

Les Carmelites du Fauxbourg Saint Jacques de Paris avec qui nous avions fait connoissance par Madame la Duchesse Daiguillon nous envoyerent deux images en rélief de la sainte Vierge, & de Saint Joseph; nous avions aussi eu rélation avec les Carmelites de la ruë chapon nous recevions de l'un & de l'autre de grands témoignages d'amitié.

Monsieur Daillebout vint Gouverneur en Canada cette année 1648, avec Madame son Epouse, Monsieur le Chevalier de Montmagni repassa en France, nous ne pouvons assez dire avec quel zele il profita des occasions frequentes qui se présenterent de nous rendre service, il nous prévenoit en toutes choses, il veilloit sur nos bésoins, il nous a beaucoup

aidé dans ces commencemens, & dans les changemens de demeure que nous avons été obligées de faire avant que de fixer d'établiſſement, c'étoit un homme fort brave, très-accommodant plein de compaſſion pour les pauvres : zelé pour la Réligion, & tout propre à inſpirer l'amour du Chriſtianiſme par l'exemple de ſa piété.

Quelque tems après l'arrivée des vaiſſeaux nous choisîmes la mere Anne de l'Aſſomption pour aſſiſtante, & la Mere Jeanne de Saint Agnès pour dépoſitaire.

Le R. P. Vimont qui avoit accompagné nos ſœurs dans leur voyage & qui avoit eu grand ſoin d'elles, continua toujours ſes bontés pour notre Communauté nous le demandâmes pour notre Confeſſeur on nous l'accorda.

Nous étions huit Réligieuſes & Françoiſe Giffard notre Penſionaire depuis pluſieurs années, déſirant avec ardeur d'en augmenter le nombre, nous lui donnâmes l'habit le quatre d'Octobre 1648. elle fut nommée de ſaint Ignace comme l'avoit ſouhaité notre premiere Superieure, c'eſt la premiere Canadiene qui ait eu le bonheur de ſe conſacrer à Dieu dans la ſainte Réligion, ce qu'elle fit avec une ferveur admirable qu'elle a conſervé toute ſa vie.

Le païs se peuploit tous les ans par de nouveaux François qui emmenoient leurs familles pour s'y établir. Nous les aidions en bien des choses & nous n'attendions pas quils fussent malades pour les sécourir, ils trouvoient dans notre maison le soulagement, ou la consolation dont ils avoient bésoin & regardoient l'Hôtel-Dieu comme leur azile, aussi nous faisions-nous un plaisir de les loger, de les nourrir, & de les instruire des usages du pays pendant qu'ils préparoient leur demeure.

Cette même année la guerre des Iroquois devint plus cruelle que jamais, ils prirent aux environs de Montreal, & des trois rivieres, plusieurs François & Sauvages : brulerent un village de Heurons nommé Saint Joseph, ou ils firent d'horribles massacres : le R. P. Daniel Jesuite leur Missionaire fut brulé vif en sortant de l'Autel ou il venoit de dire la Sainte Messe.

Ils continuerent l'année suivant * 1649. à exercer leur Barbarie, ils ravagerent & brulerent deux autres villages de Heurons nommés Saint Ignace & Saint Louis & parmi le grand nombre de Captifs qu'ils emmenerent le R. P. Jean de Breboeuf, & le R. P. Gabriël Lalement qui avoient été pris avec leurs Neophites, fu-

* 1649.

ſent deſtinés à des tourmens affreux, que ces malheureux leur firent endurer & qu'ils ſouffrirent avec une force & une conſtance ſemblable à celle des plus illuſtres Martyrs, nous les avons reverés depuis comme tels, particulierement le R. P. de Breboeuf, que nous avions fort connu, & qui nous avoit beacoup affectionnées, nous ne manquons point tous les ans de remercier Dieu des graces qu'il lui a fait, & de communier toutes le ſeize de Mars qui fut le jour de ſa mort, ce fut ce fervent Miſſionnaire qui pouſſé du grand zele qu'il avoit pour la converſion des Sauvages, engagea toutes les Communautés à s'obliger par vœu de faire tous les mois une Communion à cette intention c'eſt le vœu que nous renouvellons exactement le jour de Saint François Xavier.

Les triſtes reſtes de ces pauvres Heurons Chrétiens vinrent ſe refugier ici, & ſe logerent dans des Cabanes qu'ils dreſſerent près de nous, il fallut trouver de quoi les nourrir: les RR. PP. Jeſuite contribuerent à cette dépenſe, nous les aſſiſtions de tout notre pouvoir, ils venoient tous les jours entendre la Sainte Meſſe dans notre Egliſe, & y faiſoient leur priere ſoir & matin, quand les Miſſionnaires ne pouvoient pas s'y trouver

une Réligieuſe prénoit ce ſoin & par la grille du Chœur leur faiſoit dire le Chapelet, les hommes ſe mettoient d'un côté de la Chapelle, & les femmes de l'autre, puis il diſoient un *Ave Maria* en lenr langue tour-à-tour, comme s'ils euſſent pſalmodié & tous enſemble diſoient le *Pater* d'autres fois les hommes diſoient une Dizaine entiere, & les femmes une autre, & les enfans venoient après qui recommençoient cet exercice, on les faiſoit chanter auſſi en leur langue des Cantiques Spirituels, ils ſe portoient à toutes ces pratiques avec tant de ferveur, & d'aſſiduité, que ſouvent leur devotion nous tiroit les larmes des yeux tant nous étions pénétrées de joye & d'admiration en les voyant ſi bien inſtruits, ſi fermes dans la foy.

Il vint auſſi au commencement de l'année quatre Sauvages avec ſix enfans pour paſſer l'hyver chez nous une de ces femmes avoit une petite orphéline âgée de 18. mois appellée Louïſe dont la mere étoit morte trois jours après l'avoir miſe au monde, ce pauvre enfant ſe trouva comme abandonnée n'ayant aucun parent qui fut en état de l'élever, elle ne recevoit que très-peu de nourriture, de tems en tems quelque Sauvageſſe lui donnoit la mamelle, d'autres fois

on lui faiſoit avaler une cueillerée de ſa gamité, quelques autres lui donnoient une prune à ſuccer, mais comme cela ne venoit que par hazard, & aſſés rarement, elle étoit ſi maigre, & ſi foible qu'il ſembloit qu'elle n'eut que deux ou trois jours à vivre, nous lui donnâmes à manger, elle dévoroit avec une avidité ſurprénante; le ſoin que nous prîmes d'elle, l'attacha ſi fort à nous que par un ſentiment naturel de réconnoiſſance, elle nous careſſoit, & vouloit nous ſuivre, elle ſe jettoit ſur nous & faiſoit des petits efforts pour entrer dans notre maiſon, elle nous gagna ſi bien que nous la demandâmes à la femme qui l'avoit emmenée qui nous la donna de bon cœur, nous remerciant beaucoup de ce que nous voulions bien nous en charger. Peu de tems après le changement de nourriture la fit tomber malade très-dangéreuſement, elle fut à l'extrémité, nous la vouâmes à la bienheureuſe Marie-Magdelaine de Pazi & notre Seigneur par l'interceſſion de cette Sainte, lui rendit une parfaite ſanté qu'elle ne conſerva qu'environ 4. mois après leſquels elle mourut.

La dépenſe que nous avions faite l'Automne précedante & cette quantité de Sauvages que nous n'attendions point

& aux béſoins deſquels il falloit pourvoir, épuiſerent ſi bien nos vivres qu'il ne nous reſta rien, & pour comble de miſere, il ſurvint une grande famine qui nous incommoda beaucoup, car la viande étoit alors fort rare & la péche manqua.

Notre fréquente diſette & nos travaux continuels rebuterent deux de nos Réligieuſes, elles ſe dégouterent d'une vie ſi dure, ſouhaiterent de retourner à Dieppe, ce fut la Mere Marthe de Saint Génier qui étoit venue de France en 1643. & la Mere Anne de l'Aſſomption qui n'étoit ici que depuis un an, elles nous prierent de ne nous y point oppoſer, nous n'avions garde de les retenir, car dans un nouvel établiſſement on a béſoin d'une ferveur extraordinaire pour en ſoutenir les fatigues & l'ennui qui les tourmentoit ne pouvoit qu'être ſuivi de beaucoup de négligence, de plus la Mere Sainte Genévieve avoit de grandes foibleſſes d'eſprit que l'on attribuoit à la peur qu'elle avoit eue de la Mer en venant de France, il étoit à craindre qu'elle ne tombat dans un état qui nous auroit obligées de l'enfermer, & la Mere de l'Aſſomption ne s'étoit jamais figurée le Canada tel qu'elle le trouva, elle ſe flâtoit de mener une

vie auſſi douce que dans ſa maiſon, nous conſentîmes donc à leur retour quoique nous euſſions lieu d'appréhender qu'elle ne rafroidit l'ardeur de celles qui déſiroient venir partager nos peines, nous nous ſéparâmes avec des grandes marques d'amitié de part & d'autre, le R. P. le Jeune qui partoit pour France par le même Vaiſſeau, fut leur conducteur, M. Giffard notre ancien ami les accompagna auſſi, elles ſe rendirent à bon port & juſqu'à leur mort, elles nous ont toujours écrit exactement & fort cordialement, ſans pourtant nous avouer que leur conſcience leur fit aucun reproche ſur leur démarche que je ne veux pas taxer d'infidélité, mais qui cependant reſſemble aſſés à ce que notre-Seigneur appelle dans l'Evangile regards derriere après avoir mis la main à la charrue.

Nous reſtâmes ſix Profeſſes & une Novice, c'étoit bien peu pour tant de travaux, mais nous nous en acquittions avec tant de joye que rien n'en ſouffrit, Catherine Chevalier ne ſe ſentant plus de la maladie qu'elle avoit eue, & continuant à faire parfaitement bien ſon devoir, les dix années qu'elle avoit voué de nous ſervir en ſéculiere, étant accomplies nous lui donnâmes l'habit de ſœur converſe le jour de l'Immaculée Con-

ception, elle reprit auſſi le nom de la paſſion qu'elle avoit déja.

La Mere Anne de l'Aſſomption avoit ceſſé d'être aſſiſtante dès le mois de May de cette année 1649. ou nous fimes nos Elections pour mettre à ſa place, la Mere Catherine Vironneau de Saint Joſeph, la Mere anne le Cointre de Saint Bernard fut élue hoſpitaliére en préſence du R. P. Jerôme Lalement notre Superieur qui préſida encore à celles que nous fimes le 8. May 1650. ou nous élûmes pour aſſiſtante la Mere Anne le Cointre de Saint Bernard hoſpitaliére, la Mere Marie des Champs de Saint Joachim.

La crainte des Iroquois qui faiſoient tous les jours de nouvelles incurſions aux environs de Quebec mettoit tous les habitans dans une grande conſternation, il y en eut pluſieurs vers le Cap-Rouge qui furent tués, ces malheureux enleverent des enfans qu'ils maſſacrerent cruellement aux yeux de leurs parens, chacun ſe tenoit en état de ſe deffendre & perſonne n'oſoit ſortir ſans armes, nous étions touchées d'une veritable compaſſion de voir le trouble & la déſolation que cela cauſoit partout, nous faiſions quantité de prieres pour demander à Dieu d'adoucir l'humeur feroce de ces Barbares, & de proteger les Chré-

tiens qui tomboient entre leurs mains, afin qu'ils ſupportaſſent avec patience les terribles tourmens qu'on leur faiſoit ſouffrir, quand ils avoient fait aux priſonniers quelque dangereuſe bleſſure, ils les penſoient avec un ſoin & une adreſſe ſurprénante afin de les guerir pour les reſerver à d'affreux ſupplices lorſqu'ils ſeroient dans leur Village, parce que c'eſt un deshonneur pour un Iroquois d'emmener un priſonnier malade, ils en gardoient d'autres long-tems en qualité d'eſclaves, & les traitoient avec une dureté incroyable. ils les chargeoient dans leurs voyages des fardeaux les plus péſans, les battonnoient à toute heure, les faiſoient travailler tout le jour ſans relache, ils craignoient que ces malheureux ne profitaſſent des ténébres de la nuit pour s'echaper, ils avoient inventé une nouvelle torture pour les arreter plus ſeurement qu'avec les liens ordinaires, ils fendoient à demi de gros bois, mettoient dans les fentes les pieds & les mains de leurs captifs, enſorte que ce bois ouvert par force venant à ſe reſerrer leur donnoit une gêne qui les faiſoit jetter des cris lamentables toute la nuit, ces Barbares dormoient tranquillement à ce bruit, la rigueur du froid augmentoit encore leur douleur, ils étoient preſ-

que nuds, n'étoient couchés que sur la neige, & (se couchoient sur leurs pieds, afin d'être reveillés au moindre mouvement qu'ils faisoient dans ces douloureuses entraves) ainsi le repos de la nuit étoit plus intollerable pour eux que le travail du jour qu'il falloit reprendre dès le lendemain quoiquils fussent tous brisés du mal qu'ils avoient souffert, & affoiblis de n'avoir pu dormir, ceux qui malgré tant de précautions trouvoient le moyen de s'enfuir couroient risque quand ils étoient repris d'être traités encore plus rudement, il étoit difficile de faire assés de diligence dans un pays inconnu pour n'être pas attrapé par les Iroquois qui battoient continuellement toutes ces forêts, & qui couroient bien vite après leurs prisonniers dès qu'ils s'appercevoient de leur évasion, la foiblesse ou tant de souffrances avoit reduit des captifs ne leur permettoit pas de faire de grandes journées, d'ailleurs ils ne se chargoient pas de vivres, & pourveu quils recouvrassent leur liberté, toutes les craintes, & les fatigues qu'ils essuyoient dans leur fuite, leur paroissoient peu de chose. il y en avoit d'assez heureux pour se rendre à Montreal, après avoir usé de toute sorte d'estratagême pour cacher leur marche, les uns de peur d'être

decouverts par leur piſte, marchoient dans l'eau toute la journée, & la nuit ils ſe perchoient dans quelqu'arbre, ou il mangeoient de la moële, & des feuilles, n'ayant rien pour ſe nourrir, d'autres s'égaroient & faiſoient dix fois plus de chemin qu'il ne falloit, la crainte leur faiſoit ſouvent prendre des arbres pour des hommes, les branches pour des épées, ou des fuſils, & le moindre ſiflement des vents pour la voix des Iroquois qu'ils s'imaginoiet voir à tout moment devant eux, quand ils arriverent leurs forces étoient épuiſées, ils avoient le viſage comme des deterrés, leurs corps reſſembloient à des Squelettes, & à peine avoient-ils aſſez de voix pour raconter leurs miſeres, pas une ne s'engageoit dans ces pénibles routes ſans s'être recommandé à Dieu, & à la très-Sainte Vierge avec une confiance qu'on leur avoit toujours inſpirée & que le péril ou ils ſe voyoient redoubloit.

A la fin de l'Automne M. de Saint Sauveur ſortit de chez nous & nous reſtâmes ſans Chapelain, les Jeſuites nous en fournirent juſqu'à l'année ſuivante, qu'un Prêtre nommé M. Delile que nous avions demandé en France à ce deſſein arriva; les Urſulines nous demanderent trente arpens de notre terre

de Saint Sauveur, & pour entretenir la paix nous leur cédâmes pour un morceau de terre qu'elles nous donnerent à la longue pointe dont nous nous sommes defaites dans la suite.

Nous trouvâmes encore une occasion de les obliger lorsque le feu ayant pris à leur maison le trente de Decembre 1650. à trois heures après minuit, elles furent contraintes de sortir sans pouvoir rien sauver; le R. P. Raguemau qui avoit succedé au R. P. Jerôme Lalement dans la superiorité, nous emmena quatorze personnes, nous les reçûmes avec beaucoup d'affection, & nous prîmes beaucoup de part au malheur qui leur étoit arrivé, elles demeurerent environ trois semaines avec nous pendant lesquelles nous tachâmes de leur marquer par toute sorte d'endroits combien nous les estimions, elles sortirent le jour de Sainte Agnès 21. de Janvier pour aller dans la maison de Me. la Pelleterie leur Fondatrice, mais avant que de nous separer, pour affermir & pour augmenter notre union d'une maniere qui devoit nous être reciproquement très avantageuse, nous fimes une convention par écrit dont nous avons été les unes & les autres très-exactes à nous en acquitter depuis ce tems-là en voici la copie.

Acte

Acte d'une promesse faite entre les Ursulines & les Hospitaliéres de Quebec en l'année 1651.

Nous Superieure & religieuses hospitaliéres de Quebec, les Reverendes Meres Ursulines étant à cause de l'incendie de leur maison refugiées en notre Monastere, sommes convenues ensemble des points suivans, sçavoir, 1°. que pour conserver une perpetuelle & indissoluble union & charité entre nos deux Communautés, que doresnavant il y aura une entiére societé & communication de biens spirituels, & participation reciproque aux bonnes œuvres, & priéres qui se feront en nos deux Monasteres, tant particulieres que générales.

2°. Que pour une plus particuliére preuve de cette union & charité que nous désirons établir, & conserver entre nous, & aussi pour suppléer au peu de moyens qu'on a eu en ce pays, de faire dire des suffrages pour les sœurs défuntes : lorsque quelqu'une sera décedée en l'une des deux maisons, la Supérieure de cette défunte en donnera avis à l'autre monastere, dans lequel on dira l'office des Morts à neuf leçons, on chantera une grande-Messe, on fera une communion générale, & on dira un Chapelet, & tout pour le répos de l'ame

de la défunte, & ce seulement pendant le tems qu'il plaira à Dieu nous conserver dans le pays : car au cas de retour en France les unes & les autres cesseroient d'être obligées à ces dévoirs de charité, & d'assistance spirituelle, comme aussi en cas qu'une des deux maisons vint à manquer à l'éxecution de ces promesses, l'autre n'auroit plus aucune obligation de son côté.

3°. Toutes les susdites Réligieuses Ursulines & Hospitaliéres ont volontairement & de bon cœur remis entre les mains de N. Seigneur tout ce qu'elles pourront faire & mériter les huit jours qui précederent le decès de chaque Réligieuse, afin qu'il plaise à sa divine Majesté l'appliquer au fruit de cette ame, pour lui mériter une sainte mort & hâter le tems de sa béatitude, à cet effet toutes les susdites Réligieuses renoncent autant qu'elles peuvent à toutes les autres intentions qu'elles pourroient avoir sans en faire de vœu en l'espace de ces huit jours pour l'application de leurs prieres, souffrances & bonnes œuvres, afin que sa divine Majesté l'applique au profit d'icelle ; en foi de quoi le présant a été dressé en notre Monastere de la misericorde de Jesus, ce 9. Fevrier 1651. & signé au nom de tout le Cha-

pitre par Sœur Marie de ſaint Bonaventure, Superieure, Sœur Anne de ſaint Bernard aſſiſtante, & Sœur Marie de ſaint Joachim Hoſpitaliére.

Il eſt à croire que les Urſulines en écrivirent autant de leur côté; car nous ne trouvons point qu'elles ayent ſigné ſur l'acte de cette promeſſe quoiqu'elles ſoient auſſi fidéles que nous à s'en acquitter.

Les ſix années de Superiorité de la mere Marie Foreſtier de ſaint Bonaventure étant accomplies le huit de May nous fimes nos Elections, le R. Pere Ragueneau notre Superieur y préſida, la mere Marie - Catherine Vironau de ſaint Joſeph fut élue Superieure, on mit la mere ſaint Bonaventure aſſiſtante, & la mere Anne le Cointre de St. Bernard Hoſpitalière pour la ſeconde fois.

M. d'Aillebout ayant fait pluſieurs établiſſemens, ſur differentes terres qui lui avoient été concedées, prit le parti de reſter en Canada ſimple particulier après y avoir été trois ans gouverneur, il y vecut honorablement & mourut fort eſtimé pour ſa vertu: il n'étoit venu en ce pays que par un motif de pieté dans le deſſein d'ayder ceux qui prêchoient la foy & de contribuer à la converſion des Sauvages, Madame d'Aillebout quoique

jeune ne voulut point repaſſer en France, étant déja toute à Dieu, elle jugea qu'elle le ſerviroit ici d'autant-plus aiſement qu'on ny reſpiroit alors que la devotion; ainſi elle ne ſongea pendant ſon veuvage qu'à plaire au Seigneur, & s'avança à grands pas à la perfection.

M. de Lauſon vint en * 1651. prendre poſſeſſion du gouvernement c'étoit un homme de qualité très-vertueux, qui étoit Conſeiller d'état, & qui avoit été Intendant de Guienne, il emmena trois de ſes fils, qui dans la ſuite s'établirent dans ce pays, l'ainé portoit le nom de M. ſon pere, il avoit ſervi en France dans le Regiment de Navarre, & dans celui de Picardie, & il étoit fort conſideré de M. le Duc Deſpernon, on le fit Sénéchal ici, mais il fut tué par les Iroquois en l'année 1660. & laiſſa deux filles qui ont été Réligieuſes aux Urſulines: le ſecond s'appelloit Lauſon de Charni, il épouſa une fille de Monſieur Giffard, & le troiſiéme que l'on nommoit Lauzon de la Siltierie, ſe maria avec une Demoiſelle de Pau qui nous fut envoyée de France par Madame la Ducheſſe d'Aiguillon en 1655. pour être Religieuſe chez nous, elle avoit beaucoup d'eſprit, & de pieté, mais point du tout de vocation, elle ſe vit bientôt

* 1651.

veuve par un triſte accident, car M. ſon époux ſe noya le 4. de l'année 1659. on nous emmena cette pauvre Dame que l'affliction avoit rendue malade, & nous lui procurâmes tout ce qui dépendit de nous, pour ſa ſanté & ſa conſolation ; cette famille très-diſtingée par ſon rang & encore plus par ſa vertu, a toujours honoré notre Communauté d'une ſincere affection, nous en avons reçu du bien, & non ſeulement, des honnêtes gens, qui ſont venus établir & former le Canada, mais de pluſieurs perſonnes de France avec qui nous n'avions jamais eu aucune liaiſon.

Monſieur de la Bidiere, maître des Requêtes à Paris ſans nous connoître nous fit le plaiſir de nous prêter 2000. liv. dans un tems ou nous en avions un extreme béſoin n'ayant peu le rembourſer entiérement, il nous manda qu'il nous tiendroit quitte de 700. liv. dont nous lui étions rédevables, ſi nous voulions nous engager à faire tous les Vendredis un petit ſalut à Notre-Dame de pitié, où nous chanterions *Stabat Mater* avec l'Oraiſon *Interveniat*, & celle de Saint Joſeph, comme notre Chapelle étoit dediée au précieux Sang & que nous avions déja pris la réſolution de chanter une fois la ſemaine *O Crux ave*, nous ac-

ceptâmes volontiers ſa propoſition, nous joignîmes notre intention à la ſienne, & nous y ajoutâmes un *De profundis* pour tous nos bienfaiteurs, ce qui s'obſerve très-exactément, nous paſsâmes un contract de cette obligation ou il y avoit d'autres clauſes qui ſont annullées à préſent.

Monſieur Dauteuil & Madame de Maucaus pui arriverent au mois d'Octobre de cette année 1651. nous donnérent peu de jours après une jeune poſtulante converſe, nommée Marie-Clemence Duhamel qu'ils avoient emmenée de Paris à ce deſſein, elle avoit été élevée par des perſonnes entichées du janſeniſme qui faiſoit déja beaucoup de bruit en France, ce qui nous obligea de l'éxaminer & de l'éprouver plus-longtems que nous n'aurions fait, mais n'ayant rien reconnu en elle qui reſſentit l'erreur, nous lui donnâmes le ſaint habit & le nom de l'Incarnation.

Nous reçûmes auſſi un grand nombre de Penſionnaires quoique nous fuſſions aſſés occupées du ſoin des malades, ne pouvant nous diſpenſer de faire ce plaiſir à nos amis, qui ſouhaitoient que leurs filles fuſſent élevées chez nous, il y avoit parmi elles une petite heurone appellée Agnès Skomaud Huroi, douce,

d'un fort bon esprit, & d'un bon naturel, elle apprit en moins de deux ans à lire, & à écrire, ensorte qu'elle devancoit les petites Françoises, elle parloit admirablement bien sa langue & la notre, & servoit d'interprete aux pauvres Hurons qui étoient malades dans notre Hôtel-Dieu, jamais elle ne s'excusoit au contraire elle prenoit volontiers sur son compte toutes les fautes dont on accusoit les autres; elle fit sa premiére communion avec une ferveur & une foi surprenante, elle étoit si vivement persuadée que c'étoit Notre-Seigneur qui la visitoit, qu'elle se donna à lui en le recevant, le suppliant de lui faire la grace d'être Religieuse, & sa confiance la rendoit comme assurée qu'il lui accorderoit sa demande; la suite fera voir que son esperance ne fut pas vaine, elle craignoit si fort que sa mere ne la retirât de chez nous que quand ses parens la venoient voir, elle ne leur parloit que comme en passant, elle refusa toujours de sortir pour aller dans son Village, quoique pour peu de tems ce qui est d'autant plus rare à cet âge, que les Sauvages naturellemenr legers ne demandent qu'à courir.

Dès l'année 1647. Notre Saint Pere le Pape Clement X. nous avoit accordé

pour ſept ans une Indulgence pleniere que l'on gagnoit dans notre Chapelle dès les premieres Vêpres du Dimanche de la Paſſion, parce que la Fête étoit aſſignée ce jour-là ; mais en 1652. Sa Sainteté nous enrichit de pluſieurs autres Indulgences pour 15. ans, l'une ſe gagnoit dans notre Chapelle par tous les fidéles les Fêtes de la Nativité, Annonciation, Aſſomption de la ſainte Vierge, & le jour de ſainte Monique & de ſaint Joſeph, les autres n'étoient que pour les perſonnes de notre Monaſtére, une de ces Bulles nous accordoit quatre fois l'année de la ſainte Echelle telle qu'on la gagne à Rome en montant l'Echelle Sainte ; c'eſt pourquoi nous en fimes faire une qui ne ſert qu'à cet uſage.

Une autre Bulle nous obligeoit à viſiter douze fois l'année ſept Autels ou Oratoires dans l'enclos de notre Maiſon, & nous gagnions la même Indulgence que ceux qui viſitoient les ſept Autels de la Baſilique de ſaint Pierre de Rome. Le Pape accordoit par une quatriéme Bulle cent jours d'Indulgence pour chaque Religieuſe Hoſpitaliere qui chanteroit ou reciteroit dévotement devant une Chapelle de ce Couvent, les Litanies de la ſainte Vierge une fois la ſemaine ; & enfin par une cinquiéme il accorda une In-
dulgence

dulgence à notre Eglise le jour des morts & pendant toute l'octave, aussi-bien que tous les lundis de l'année, lorsque ces jours-là on offriroit le saint sacrifice de la Messe pour quelque Religieuse decedée de ce Monastére.

En cette année 1652. nous ne fimes point d'élection, & en 1653. on ne fit d'autre changement que de mettre Hospitaliere la Mere Marie des Champs de Saint Joachim qui l'avoit déja été.

Mais l'année 1654. le premier triennal de la Mere Cathérine Vironnaux de Saint Joseph, étant fini le 11. de Mai, nous élûmes pour Supérieure la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure, on lui donna pour assistante la Mere Saint Joseph, & on élut dépositaire la Mere Marie Catherine de S. Augustin, & la Mere Jeanne Thomas de Saint Agnès l'ayant été six ans, ce fut le Reverend Pere François Lemercier qui y présida, il avoit succedé dans la charge de Superieur au Reverend Pere Paul Ragueneau, qui fut aussi présent à nos élections avec le Reverend Pere Barthelemi Vimon.

Il ne se passoit point d'année que l'on ne fit faire quelques travaux pour rendre notre maison plus commode, nous y étions logées fort à l'étroit, & notre salle étoit aussi trop petite pour la quan-

tité de nos malades qui augmentoit considerablement. Le pays se peuplant de plus en plus, nous crûmes devoir bâtir un Hôpital mieux construit que celui que nous avions, qui n'étoit qu'un édifice de bois de quatorze pieds de large fort sombre, on fit donc le projet d'un bâtiment plus solide pour une grande salle, une Eglise & un Choeur, nous en écrivîmes à tous nos amis en France, mais sur-tout à Madame la Duchesse Daiguillon qui approuva notre dessein, & qui nous promit avec une grande bonté de nous aider de tout son pouvoir.

Pendant que nous nous préparions à cette entreprise, nous eûmes la consolation de voir arriver le 14. de Juillet la Mere Marie René de la Nativité, qui venoit de notre Communauté de Quimpercorentin en Basse-Bretagne, elle étoit passée dans le vaisseau Lafortune qui étoit parti de Nantes, elle y courut de grands risques, car la tempête rejetta deux fois le navire dans le port; & la mauvaise nourriture jointe à l'air de la mer, la rendirent fort malade pendant toute la traversée, ce qui rend sa vocation pour le Canada doublement remarquable, c'est qu'elle eut des peines extrêmes à obtenir son obédience de son

Evêque & de sa Communauté, étant très-cherie de l'un & de l'autre, & qu'elle fit paroître sa générosité, non-seulement en quittant des personnes d'un grand merite, mais encore en s'embarquant seule pour faire le voyage de la nouvelle France, où le zèle de la gloire de Dieu, & le désir de servir les pauvres Sauvages l'appelloient, elle surmonta toutes les difficultés qui se présenterent pour retarder l'exécution de son dessein; ensorte que les Religieuses qui devoient venir avec elle ayant manqué de parole, elle ne voulut point reculer & fut même la conductrice de plusieurs Demoiselles que la Reine envoyoit en ce pays. Une honnête veuve de cette troupe lui servoit de compagne, cette Dame entra chez nous dans la pensée de se faire Religieuse, mais elle fut obligée de s'en retourner en France la même année, l'air du pays étoit tout-à-fait contraire à sa santé, il sembloit que Dieu ne l'avoit fait venir en Canada que pour accompagner cette sainte Religieuse dont la présence nous combla de joye.

Sur les promesses que nous venionsde recevoir de M^de. notre Fondatrice, & la confiance que nous avions en Dieu, nous commençâmes le bâtiment de notre Eglise & de l'Hôpital, la premiere Pierre

fut posée solemnellement le jour de sainte Thérese le 15. Octobre 1654. par Monsieur de Lauzon Gouverneur, en présence du Reverend Pere François Lemercier Supérieur des Missions, & des Peres Barthelemi Vimont, & Paul Ragueneau, & Joseph Poniat, de la Mere Marie Forestier de S. Bonaventure, Supérieure de toutes les Religieuses de la Communauté: les principaux habitans du pays assisterent aussi à cette cérémonie, la bénédiction de cette pierre & de la place de l'Eglise fut sous le titre du précieux Sang de N. Seigneur & de N. Dame de Pitié, on en a depuis assigné la fête au jour de l'Invention de la Sainte Croix le 3. de Mai.

Peu de tems après nous donnâmes l'habit à une fille de Monsieur Bourdon, appellée Marie, qui prit le nom de Thérese de Jenvis, nous l'avions eue depuis long-tems pensionnaire, & nous lui connoissions un fort beau naturel, bien disposée pour la vertu.

Nous prîmes aussi en cette même année une petite Heurone orpheline, nommée Marie-Thérese, pour l'élever & l'instruire pour l'amour de Dieu, elle n'avoit que deux ans & demi, & quand elle fut plus âgée, la Mere Marie René de la Nativité, l'envoya à Madame la Marquise

de Gouergonantin en Bretagne, chez qui elle mourut peu d'années après.

La Ducheſſe Daiguillon n'omettoit rien en France pour nous procurer des ſecours pour la bâtiſſe de notre Egliſe & de notre Hôpital, pluſieurs perſonnes charitables y contribuerent, & l'on fit un effort pour nous envoyer toutes les choſes convenables; on joignit à ce que nos bienfaicteurs nous avoient donné l'argent de nos penſions & de notre revenu, notre Fondatrice donna commiſſion à Meſſieurs les Intendans du Havre de Grace, de faire charger dans trois navires pêcheurs qui venoient de l'Iſle Parin, tout ce qui étoit pour nous.

Ils s'en acquitterent exactement, mais la providence ne voulut pas que nous profitaſſions de ces avantages, car un de ces vaiſſeaux périt dans les glaces, ſans qu'un ſeul homme pût ſe ſauver, & on ne ſçut ſa deſtinée que par d'autres navires qui avoient été témoins de ce naufrage: la France étoit en guerre alors avec l'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande, & les deux autres vaiſſeaux qui apportoient nos proviſions furent pris par les Anglois & par les Hollandois, ainſi nous ne reçûmes rien du tout, & la perte que nous fimes fut eſtimée 10000. liv. cela nous mit dans une grande pei-

ne, parce que comptant ſur ce qui devoit venir de France, nous avions fait travailler à la maçonne qui étoit déja bien avancée, nous conſultâmes nos amis ſur ce que nous devions faire, & tous furent d'avis, particulierement Mr. de Lauzon notre Gouverneur, qu'il falloit continuer, quoique nous n'euſſions point d'autre fonds que la dot de quelques Religieuſes que nous y employâmes : nous empruntâmes le ſurplus, dans l'eſpérance que Dieu nous fourniroit les moyens de nous acquitter, nos ouvriers étoient arrêtés, & les matériaux amaſſés, nous ſuivîmes donc ce conſeil, & avec bien des ménagemens on vint à bout en aſſez peu de tems de finir l'Egliſe, le Chœur & l'Hôpital.

On jugea à propos en 1656. d'élire une Maîtreſſe des Novices, quoique dans ce tems-là le Noviciat ne fût pas ſeparé de la Communauté à cauſe du petit nombre, on choiſit pour cet Office la Mere Marie René-Bouliés de la Nativité, le Reverend Pere François le Mercier notre Supérieur préſida à cette élection.

Les Iroquois ne ceſſoient point de harceler les François & les Sauvages Chrêtiens ; & comme ils avoient toujours l'avantage, ils en devinrent plus fiers, ils deſcendirent dans un quartier, paſſerent

devant Quebec, & donnerent ſur l'Iſle d'Orleans où ils firent une cruelle boucherie des Heurons, pendant qu'ils travailloient dans leur deſert, ils en maſſacrerent une partie, & en enleverent le reſte ſans qu'on pût s'y oppoſer, parce que l'on étoit dans la ſaiſon des ſemances & qu'il n'y avoit point d'hommes dans Quebec, tous étant occupés à la campagne. Ces pauvres Chrêtiens furent égorgés malgré les meſures que l'on avoit priſes & la dépenſe que l'on avoit fait pour les garantir de ce malheur en leur faiſant bâtir un Fort où l'on avoit même mis des canons ; mais tout fut inutile, parce que les Iroquois les ſurprirent, & qu'ils ne reçurent aucun ſecours des François, on apprit cette triſte nouvelle avec une deſolation générale, d'autant plus grande que les Iroquois glorieux de leur victoire, & plus inſolens que jamais, menaçoient de venir à Quebec, d'enlever les filles blanches, de prendre leurs maiſons pour en faire un Fort, & ſe rendre maîtres de tous les François, ce qui en effet leur auroit été facile ſi Dieu ne les eût empêchés : ce bruit repandit par tout une terrible allarme, on ſe crut perdu, & pendant plusieurs années nous nous croyons tous les jours à la veille de périr.

Le 30. d'Octobre 1656. nous fimes relever le corps de la Mere Marie Guenet de Saint Ignace notre Supérieure, & de la Mere Jeanne Sulpice de Sainte Marie, on les apporta processionnellement dans le vieux Chœur où ils passerent la nuit. Le lendemain le Reverend Pere Jean de Quem, nouveau Supérieur des Missions, fit la bénédiction du caveau qui est dessous le Chœur neuf, les R.R. PP. Vimont, Chatelain & Penat, y assisterent avec M. Lebley, notre nouveau Chapelain, & M. Vignal Chapelain des Ursulines : après la cérémonie on alla en ordre chercher le corps de nos deux Défuntes, nous les portâmes dans ce caveau où nous les enterrâmes au chant des Pseaumes, toutes les Religieuses & les Pensionnaires tenant des cierges, & ressentant une tendre devotion en rendant les derniers devoirs aux deux premieres filles qui ont vêcu, & qui sont mortes si saintement dans cette Communauté.

Les mêmes jours Me. Lauzon de Charni fut aussi enterrée dans ce même caveau avec nos Religieuses, comme elle l'avoit demandé avant sa mort, ce que nous lui accordâmes volontiers, non-seulement à cause de l'affection & de l'estime que nous avions pour elle & pour

toute la famille de M. Giffard son pere, mais encore pour le respect que nous avions pour M. de Charni son époux, cette jeune & vertueuse Dame mourut après un an de mariage, elle laissa une fille dont on nous confia l'éducation quand elle eut atteint l'âge de six ans.

M. Lauzon de Charni qui avoit déja beaucoup de piété, se détacha entierement du monde & se donna parfaitement à Dieu, il passa en France l'année suivante pour être ordonné Prêtre, puis il revint en Canada où il a exercé son zèle un grand nombre d'années, nous l'avons eu long-tems pour Supérieur, & nous avons reçu de signalés témoignages de sa bonté.

A la mort de Madame son épouse il nous obligea de dire tous les ans un Obit entier pour elle; c'est-à-dire, un Office des Morts de neuf leçons, avec une grande Messe, & nous donna pour cet effet une concession à la côte de Lauzon qui nous valoit alors 200. liv. de rente, à cause de la pêche d'anguille qui étoit fort abondante; mais ayant beaucoup diminué, elle ne nous produit plus que 33. liv. à quoi M. de Lauzon ayant égard, il nous déchargea d'une partie de cette obligation, se contentant d'une grande Messe sans Diacre, & d'un

ſeul nocturne de l'Office des Morts, ce que nous diſons exactement le 17. d'Octobre.

Ma Sœur Marie-François Giffard de Saint Ignace, tomba malade fort dangereuſement quelque-tems avant la mort de Madame ſa ſœur, elle eut cependant un mieux qui nous fit croire qu'elle guériroit parfaitement, mais ſon mal redoubla bien-tôt avec des douleurs très-cuiſantes, elle les ſupporta tout l'hyver avec une patience héroïque & une joye qui nous charmoit, & le 15. Mars 1657. elle mourut âgée de 23. ans; c'eſt la premiere Canadienne qui ſe ſoit conſacrée à Dieu par la profeſſion Religieuſe, elle s'acquittoit de toutes ſes obligations avec une ferveur & une perfection que nous admirions; elle étoit pleine d'eſprit, douée d'une grande douceur & d'une prudence au-deſſus de ſon âge, ſon innocence & ſa piété étoient Angeliques, elle avoit une humilité ſincere & profonde, une charité ardente & une fidélité exacte à tout ſouffrir pour Dieu, tout le pays accourut à ſes funerailles, beniſſant le Seigneur de ce que cette Colonie avoit donné au Ciel une ſi belle fleur : comme ſa vie étoit un modéle de toutes les vertus, ſa mort nous cauſa une ſenſible affliction, quoi-

qu'elle fût adoucie par une consolation secrette qui nous assuroit de son bonheur.

Au mois de Mai 1657. le Reverend Pere Jean de Quem notre Supérieur, présida à nos élections, la Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure fut continuée Superieure, la Mere Jeanne Thomas de Saint Agnès élûe Maîtresse des Novices, & la Mere Marie-René Boulié de la Nativité, fut mise dépositaire.

Nous reçûmes en cette année deux Postulantes, Marguerite Bourdon, qui prit le nom de Saint Jean-Baptiste, & qui avoit déja une sœur ici, & Antoinette Hyacinte du Tarte, qui fut surnommée de la Visitation, cette Communauté s'augmenta encore de trois Religieuses qui nous vinrent de Dieppe, c'étoit la Mere Catherine-Marie le Contre de S. Agnès, la Mere Marie Hicovin de la Conception, & la Sœur Marguerite Figuet de Sainte Marie, NoviceConverse, elle étoit passée dans le navire appellé le S. Sebastien, leur navigation fut heureuse, n'ayant été que 56. jours en mer, elles furent cependant poursuivies plus de 24. heures par des Fourbans, près du port de Dieppe où elles s'étoient embarquées, mais elles furent délivrées comme par miracle, nous les reçûmes

avec une grande joye : leur arrivée fut remarquable, en ce que la sécheresse qui desoloit le pays, cessa le 29. Juin qu'elles prirent terre à Quebec, & il tomba une pluie si abondante, que cela fit croire à tout le monde qu'elles apportoient la bénédiction du Ciel, elles étoient accompagnées d'un vertueux Prêtre de Normandie, & de plusieurs autres personnes de merite.

Comme nous avions déja une Mere Saint Agnès, & qu'elles se trouvoient toutes deux du même nom, il fallut qu'il y en eût une qui changeât, ce fut la plus ancienne, qui, par une dévotion particuliere au grand Apôtre, & peut-être par l'estime qu'elle avoit pour le Pere Paul Ragueneau son Directeur, prit le nom de Saint Paul sans quitter celui de Saint Agnès, & on l'appella depuis la Mere Jeanne-Agnès de Saint Paul.

La Mere Marie Hirovin de la Conception, étoit cette jeune Demoiselle Ecossoise qui nous fut envoyée par nos meres de Dieppe en 1642. & qui ne peut s'accommoder aux manieres du pays, ce qui l'obligea de retourner en France, elle a bien reparé depuis son infidélité passée, & l'a souvent avouée avec beaucoup de confusion.

La jeune Heuronne dont nous avions

parlé qui demeuroit chez nous depuis plusieurs années, nommée Genieve-Agnès Skannadharoy, fille d'un des principaux Capitaines de sa Nation, dont le pere & la mere étoient excellens Chrétiens, & qui étoit la premiere enfant née de mariage legitime, depuis qu'ils avoient embrassé la foy, avoit un très-beau naturel & de grandes dispositions à la vertu, nous la reçûmes dans le dessein de la faire Religieuse, nous l'épprouvâmes long-tems sans rien remarquer en elle qui ressentit l'humeur Sauvage; elle passa huit mois en qualité de Postulante avec une regularité qui la rendoit un exemple parfait de toutes les vertus, ce qui nous la faisoit beaucoup aimer. Etant tombée dangereusement malade vers la fin du mois d'Octobre, nous consentimes à lui donner le saint habit qu'elle reçut avec une grande consolation le premier Novembre: son mal augmentant toujours, nous lui fimes faire ses vœux, ce qui combla tous ses désirs; elle demanda le nom de tous les Saints, & le samedy 3. de Novembre, elle mourut âgée de 15. ans, dans les transports de joye & de reconnoissance admirable; c'est la seule Sauvagesse jusqu'à présent à qui Dieu ait accordé la grace de la vocation Religieuse, ainsi dans la même an-

née, la Colonie Françoise & la Mission Sauvage, offrirent leurs prémices au Ciel.

M. de Lauzon, Gouverneur, étoit passé en France l'année précédente, & avoit laissé ici M. le Senéchal son fils, Commandant pour une année, en attendant l'arrivée d'un nouveau Gouverneur qui fut M. le Vicomte d'Argenson, qui vint cette année 1657. il n'accepta cet emploi que par un principe de vertu, dans la vûe de faire fleurir la pieté en Canade, & d'y étendre la foy, son rare merite étoit parfaitement connu, nous lui fumes recommandées fort particulierement par Mde. la Duchesse d'Aiguillon, à qui il promit de nous donner dans toutes les occasions des marques de son affection, ce qu'il n'a pas manqué de faire.

Monseigneur l'Archevêque de Rouen, de qui le Canada relevoit alors, envoya cette année en ce pays un de ses Grands-Vicaires, qui fut reçu avec de grands honneurs, c'étoit un homme de qualité d'une rare vertu & d'un merite distingué, on le nommoit M. l'Abbé de Quelus, il nous honora d'une singuliere affection, & nous a toujours donné des témoignages de sa bienveillance, il voulut bien présider à toutes les cérémonies qui se firent chez nous, & commença par donner l'habit à une de nos Postulantes, il

reçut les vœux de ma Sœur Marguerite Figuet de Sainte Marie, qui étoit venue Novice de France, & qui fit sa profession le 30. d'Avril 1658. il les prêcha toutes les deux, il se trouva aussi à nos élections le 12. de Mai de la même année, où la Mere Anne le Cointre de Saint Bernard fut élûe assistante, la Mere Catherine Vironneau de Saint Joseph Hospitaliere, la Mere Marie des Champs de Saint Joachim l'ayant été cinq ans de suite, & la Mere Catherine Marie le Cointre de Saint Ignace, Maîtresse des Novices.

Nos bâtimens étant enfin achevés après bien des peines & des soins, M. l'Abbé de Quelus benit notre Eglise le 10. d'Août 1658. & le 15. du même mois Fête de l'Assomption de la Très-Sainte Vierge, le R. P. Quem, Superieur y célébra la sainte Messe pour la premiére fois, le Reverend Pere Jean d'Allon y prêcha, & le même jour nous commençâmes à servir les malades dans notre grand Hôpital, qui nous paroissoit si beau en ce tems-là, & à tous ceux qui venoient le voir, que quoique nous en eussions vû en France de bien bâtis & fort commodes, nous étions charmées du notre, il ne consistoit cependant qu'en une salle qui est aujourd'hui pour les femmes; mais comme nous sortions d'un petit

todis qui ressembloit plûtôt à une cabanne qu'à un Hôpital, nous nous trouvions comme dans un louvre, nous plaçâmes les lits des deux côtés à la maniere de France, & nous y exerçâmes notre sainte vocation avec beaucoup de joye.

Nous n'achevâmes pas tous ces bâtimens sans le secours de nos amis, Madame notre Fondatrice y contribua considerablement, car outre ce qu'elle nous donnoit tous les ans, & M. l'Abbé de Richelieu son neveu, elle s'employa avec beaucoup de charité pour engager plusieurs personnes à nous aider afin de reparer nos pertes passées, elle gagna pour cette bonne œuvre quelques Dames de la Cour, qui fort long-tems nous ont fait de petites rentes de 200. liv. de 100. liv. de ce nombre fut Madame la Douairiere, Madame la Princesse de Condé, la Marquise de Vigean, la Marquise de Melun, Madame de la Moignon, premiere Présidente, Madame Fouquet, Madame Bodeau, qui avoit pris pour sa filleule Genevieve-Agnès SKANNADHARY, Heuronne, dont elle nous payoit la pension & l'entretien, continua de nous envoyer quelque chose, quoique cette Sœur fût morte, Madame la Motheglen, Moisant, le riche Sermentol, Mercier, Bouvet, M^de. Guenet, mere de notre premiere Superieure,

Superieure, Monſieur Guenet ſon fils, Monſieur Danne-Marche, l'Abbé de Saint Oucos, l'Abbé de Grevel, qui, juſqu'à ſa mort, nous a fait du bien, c'eſt lui qui nous a donné un crucifix de bronze. Monſieur des Landes de la Bidiere, Meſſieurs de la Congregation de Paris & pluſieurs autres, ſans parler des parens de nos Religieuſes qui nous faiſoient de groſſes aumônes, ceux des Meres Saint Bonaventure, Saint Bernard, Saint Joſeph, Saint Joachim, Agnès de Saint Paul, Saint Auguſtin, & quelques-unes de nos Communautés de Dieppe, de Vannes, de Rennes, de Quimper, de Vitré, de Treguié, de Bayeux & de Paris, les Carmelites du grand Couvent de Paris, & celles du Fauxbourg Saint Antoine, les Feuillentines, les Religieuſes de Sainte Claire de l'Ave Maria, de la Viſitation, Monſieur Cramoizi, Libraire, qui recevoit tous ces dons, & nous les envoyoit; il nous faiſoit lui-même beaucoup de bien par le ſoin qu'il prenoit de nos affaires, il faiſoit toutes nos commiſſions gratis, & s'en acquittoit avec une affection ſans pareille, il a continué juſqu'à ſa mort, nous n'avons jamais pû lui témoigner aſſez notre reconnoiſſance, Madame la Ducheſſe d'Aiguillon nous avoit adreſſées à lui dès le

commencement, & l'avoit chargé de ſtipuler les conditions du Contrat de cette Fondation.

Ma Sœur Magdelaine de Pontreb, qui étoit entrée ici le 8. de Juin 1658. prit l'habit, & le nom de Saint Michel le 8. de Septembre, nous ne laiſſions nos Poſtulantes pour lors que trois mois en Seculieres, le Reverend Pere Jean Quem notre Superieur fit la cérémonie.

Mademoiſelle Manſe qui étoit venue de France pour Montreal, voyant la néceſſité d'un Hôpital dans cette Ville, avoit formé le deſſein d'en former un & y travailla de ſon mieux, elle étoit aidée par des perſonnes de pieté très-riches, mais elle n'avoit point encore de Religieuſes; & comme M. l'Abbé de Quelus aimoit beaucoup notre Communauté, il jugea que ce ſeroit un avantage pour nous & pour tout le pays, s'il n'y avoit à Quebec & à Ville-Marie qu'un même Inſtitut, parce que cela entretiendroit mieux la paix qui doit être entre les Maiſons Religieuſes; c'eſt pourquoi nous ayant propoſé l'affaire & déclaré ſes vûes, il nous preſſa tant, que nous y conſentîmes, on crut devoir garder un grand ſecret, juſqu'à ce que l'on eût gagné ceux de qui cette Fondation dépendoit; & pour ſçavoir ſi on pourroit

s'accommoder, nous envoyâmes à Montreal deux de nos Sœurs, la Mere Marie-René Boulié de la Nativité, sous prétexte de lui faire prendre l'air pour la rétablir d'une maladie qu'elle avoit eûe, nous lui donnâmes pour compagne la Mere Jeanne-Thomas Agnès de Saint Paul, elles partirent le 18. de Septembre avec la permission de M. le Grand-Vicaire, & sous la conduite de M. Souart, Prêtre de Saint Sulpice, qui les assista avec beaucoup d'affection pendant tout leur sejour à Montreal.

Nous commençâmes cette année 1658. dans l'octave des morts, à faire le Service général de l'Ordre, nous goûtions dans une grande paix la douceur de servir Dieu, & il nous sembloit que nous recevions de ce monde la recompense de nos peines.

Au mois de Fevrier 1659. une pauvre famille ayant un petit enfant en danger de mort, le voua à Notre-Dame de Pitié, & promit de l'amener visiter notre Eglise, leur confiance fut recompensée, car la santé fut rendue à cet enfant aussitôt qu'on eut fait ce vœu, avant même qu'on l'eût accompli, ce qui fut reconnu pour miraculeux pendant l'absence de la Mere Marie-René de la Nativité, qui étoit Dépositaire, nous chargeâ-

mes de cet emploi la Mere Marie-Catherine-Simon de Saint Auguſtin, elle y fut continuée par l'élection du 12. Mai 1659. où le Reverend Pere Jean de Quem préſida.

Nous prîmes chez nous cette année une petite Heuronne pour l'élever à la place de notre Sœur de tous les Saints : la ferveur croiſſoit tous les jours parmi les Sauvages, & Notre-Seigneur verſoit ſi abondamment ſes graces ſur le Canada, que l'on y vivoit dans une ſimplicité, une bonne foi & une union qui approchoit fort de celle que l'on admiroit dans les premiers Chrétiens, l'odeur de cette charité ſe repandoit par tout, & pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur naiſſance & par leur vertu, venoient habiter cetteColonie, dans le ſeul deſſein de s'y ſacrifier.Ces heureux commencemens firent croire aux Miſſionnaires que cette Egliſe meritoit bien un Evêque, & que ſa préſence donneroit encore un nouvel éclat à la pieté que l'on y remarqüoit, ils s'employerent fortement pour en avoir un qui fût plein de zéle, & qui ne chercha que la gloire de Dieu & le ſalut de ſon troupeau, on ne pouvoit mieux répondre à leurs déſirs qu'en nommant à cette dignité Monſeigneur de Laval, connu en France ſous le nom de l'Abbé

de Montigni, il étoit d'une très-illuſtre maiſon, & pour lors Archidiacre d'Evreux, où il exerçoit avec beaucoup d'édification les vertus qu'il avoit appriſes dans la ſocieté de Monſieur de Bernieres à Caën, chez qui il avoit paſſé une partie de ſa jeuneſſe pour ſe former aux exercices de la vie ſpirituelle, il arriva à Quebec au mois de Juin de l'année 1659. en qualité de Vicaire Apoſtolique, avec le titre d'Evêque de Petrée, on le reçut avec toutes les marques de la plus grande diſtinction, comme le premier Prélat du Canada; cependant à peine fut-il debarqué, qu'il y eut pluſieurs diſcuſſions pour ſçavoir à qui les Communautés obéiroient, & nous nous trouvâmes aſſez embarraſſés, car Monſieur l'Abbé de Quelus avoit des pouvoirs de Monſeigneur l'Archevêque de Rouen, qui avoit été reconnu juſqu'alors pour le Superieur du pays : bien des perſonnes diſoient qu'il étoit au-deſſus de Monſeigneur de Laval, qui n'étoit que Vicaire Apoſtolique; mais après avoir bien conſulté Dieu & demandé les ſentimens des plus éclairés, nous nous ſoumîmes à Monſeigneur François de Laval, il eut la bonté de nous témoigner dès ſa premiere viſite beaucoup d'affection, & voulut même nous faire l'honneur de loger chez nous,

dans un appartement dépendant de l'Hôpital où il demeura près de trois mois, avec plusieurs Prêtres qu'il avoit amenés, ce qui nous causa une grande joye, nous eûmes la consolation de les servir pendant ce tems-là le mieux qu'il nous fût possible. Ces Prêtres étoient M. Louis Angot de Mezerets, M. de Torcapel, & M. Henry de Berniere, le neveu de M. de Berniere Trésorier de France, Auteur du Chrétien interieur, lui & M. Desmezerets, ont consacré leurs travaux à l'Eglise de la nouvelle France, mais M. de Torcapel s'en retourna quelques années après.

Le Prélat ne tarda guére à nous faire voir combien il s'interessoit dans nos affaires, il entra dans le dessein qu'avoit eû M. l'Abbé de Quelus, de nous établir à Montreal, jugeant qu'en effet ce seroit un bien pour maintenir la paix, de n'avoir qu'un seul Institut d'Hospitaliere en Canada; mais voyant que les personnes de la Compagnie de Montreal qui devoit contribuer à cette Fondation, vouloit y envoyer des filles de M. de la Douerière; c'est-à-dire, un Ordre d'Hospitalieres que ce saint homme avoit fondé à la Fleche, sans quoi elles protestoient qu'elles retireroient leurs aumônes. Monseigneur aima mieux conserver notre

Communauté avec son revenu, que de partager nos fonds pour deux Maisons qui n'auroient pû se soutenir ; on fit donc revenir nos Sœurs de Montreal sous la conduite de M. de Saint-Sauveur, notre ancien Chapelain, elles arriverent ici à la fin de Septembre après une année d'absence, quoique nos amis se fussent donnés bien du mouvement pour faire réussir leur projet, l'affaire demeura toujours fort secrette, & le public crut qu'on n'avoit point eu d'autres raisons de faire ce voyage que le retablissement de la santé de la Mere René de la Nativité.

Cette même année les Religieuses que l'on vouloit avoir pour cette Fondation arriverent de France au nombre de trois, la Sœur Massé, la Sœur Brozolé, & la Sœur Maillet, elles n'étoient point encore voilées, & ne le furent qu'après que leur Congregation eut été reformée qu'elles prirent un habit regulier. On envoya en Canada en 1659. une Religieuse nommée la Mere du Roncery, qui fit faire profession à celle de Montreal, & qui les voila selon leurs Constitutions, & l'Ordre qu'elle avoit de leur Superieure de France, & ceux de Monseigneur de Laval, elle ne sejourna que deux ou trois ans à Ville-Marie, puis elle s'en retourna.

Mademoiſelle Manſe de qui nous avons déja parlé, a demeuré juſqu'à ſa mort dans cette Communauté de Montreal, le titre de Fondatrice, édifiant tout le monde par ſes grandes vertus, elle y eſt morte en odeur de ſainteté l'an 1674. & elle fut enterrée honnorablement dans leur Egliſe.

Ce fut auſſi en 1659. que la Sœur Bourgeois qui avoit déja fait un voyage en Canada, revint de France avec la Sœur Roſini, la Sœur You & quelques autres, & qu'elles jetterent les fondemens de leur établiſſement des filles de la Congregation, ſi utile à toute la Colonie, elles étoient ſi remplies de confiance à Dieu, qu'elles commencerent à bâtir n'ayant que 40. ſols, leur eſpérance ne fut pas trompée, car avec ce peu de fonds la providence les aida ſi bien, qu'elles ont élevé une des plus floriſſantes Communautés du Canada, dont la bonne odeur ſe repand dans tout le pays, & qui fait un très-grand bien dans les Paroiſſes où elles ont des Miſſions, qu'elles entretiennent avec un ſoin, une ferveur & une regularité édifiante, elles ſe ſont maintenues juſqu'à préſent dans l'eſtime de tous les gens de bien, & la malignité de la médiſance n'a pas encore eu aucune priſe ſur les ſujets de cette ſainte Maiſon.

La

La Sœur Bourgeois étoit une pauvre fille de Troyes en Champagne, elle se sentit inspirée de venir en Canada, elle consulta son Confesseur qui étoit un saint Prêtre nommé M. Gendron, il approuva son dessein & la confirma dans sa resolution, elle prit aussi-tôt ses mesures pour partir, & s'informa qui étoient les passagers qui devoient s'embarquer pour ce pays-ci; mais ayant appris qu'il n'y avoit cette année que des hommes, dont les plus considerables étoient Monsieur de Maison-Neuve qui revenoit dans son Gouvernement, dont il ne s'étoit absenté que pour le bien commun, elle representa à son Confesseur la peine où elle étoit de ce qu'il ne passoit aucune femme, & qu'il ne lui paroissoit pas convenable de venir seule avec des hommes. Ce bon Prêtre lui répondit qu'il y penseroit, & après lui avoir fait raison, il lui dit, qu'elle ne devoit rien craindre, & que M. de Maison-Neuve étoit gentilhomme de la chambre de la Très-S. Vierge, voulant lui marquer par cette expression singuliere qu'il avoit fait vœu de chasteté; elle vint donc hardiment denuée de tous les biens de la terre, & pratiqua dans le vaisseau ce que nous lisons des plus grands Saints, elle coucha pendant toute la traversée sur un paquet de cor-

dages ; elle inſtruiſit tous les Matelots, leur faiſant exactement le Catéchiſme, elle ſervoit jour & nuit les malades, les conſolant, les ſoulageant & leur faiſant liberalement l'aumône de tout ce qu'on lui envoyoit de la table du Capitaine ; elle étoit ſi mortifiée, qu'elle ſe retranchoit même l'eau qui lui étoit néceſſaire pour ſe deſalterer, n'en bûvant tous les jours qu'une très-petite meſure, auſtéritéqu'elle a continué toute ſa vie, n'excedant jamais qu'en pouvoit contenir une fort petite taſſe de cuivre dont elle ſe ſervoit, elle connut dans la ſuite la verité de ce que lui avoit dit ſon Confeſſeur au ſujet de Monſieur de Maiſon-Neuve, car cet amant de la Très-Sainte Vierge ayant conçu une grande eſtime de la Sœur Bourgeois, en qui il avoit remarqué tant de vertus, il la fit la dépoſitaire de la promeſſe par laquelle il s'étoit engagé par vœu à la Mere de Dieu, il vêcut à Montreal comme le pere & le protecteur du peuple qu'il gouvernoit, recevant chez lui tous ceux qui n'avoient point d'azile, les aidant au-delà de ce qu'ils oſoient en attendre. Son déſintereſſement étoit ſi parfait, qu'il ne s'eſt jamais approprié la moindre choſe des préſens conſiderables que les Sauvages lui faiſoient, mais il diſtribuoit tout aux ſoldats de ſa garniſon & aux ha-

bitans de la Ville, il s'acquit l'estime de tout le pays, & quoiqu'il remplit parfaitement tous les devoirs de son emploi, il fut rappellé de son Gouvernement après y avoir demeuré près de 30. ans, dans les tems les plus facheux de la guerre des Iroquois, où il signala sa valeur & ou sa bonne conduite le fit souvent admirer, il s'en retourna en France, & continua d'y vivre chrétiennement comme il avoit fait en Canada, son humilité l'empêcha de temoigner jamais aucun ressentiment de ce qu'on lui avoit préferé des personnes qui ne le valoient pas.

Pour la Sœur Bourgeois, elle continua en Canada ses austérités & toutes les saintes pratiques que lui suggeroit sa ferveur jusqu'à une extrême vieillesse, & après avoir vû avec beaucoup de consolation la bénédiction que Dieu avoit donné à ses travaux, elle mourut chargée de merite le 12. Janvier de l'année 1700. & laissa par héritage ses vertus & son esprit à ses cheres filles, qu'elles conservent plus cherement qu'elles ne fairoient les plus riches successions des biens créés.

Le 1. de Mai 1650. nous convînmes dans une assemblée Capitulaire, que pour suivre la coûtume de toutes nos Communautés de France, l'Assistante & la Maîtresse des Novices seroit à l'avenir

Diſcrette ſans aucune élection, Monſeigneur de Laval voulut bien en approuver & en ſigner l'Acte, il préſida quelquesjours aprèsà nos élections,ayant pour Aſſiſtans M. Lauzon de Charni, & M. de Bernieres Prêtres : ce fut le 12. de Mai que finirent les deux triennaux de la Mere Foreſtier Saint Bonaventure, qui avoit gouverné avec beaucoup de paix, d'union & de regularité : Monſeigneur nous fit une exhortation ſur l'importance de l'action que nous allions faire, il nous fit promettre en préſence du Très-Saint Sacrement, que nous donnerions nos ſuffrages à celle que nous jugerions la plus capable de remplir l'emploi de Supérieure, il déclara qu'il ne ſuffiſoit pas d'avoir le plus de voix pour que l'élection fût valable, comme nous l'avions pratiqué juſqu'alors, mais qu'il falloit en avoir plus de la moitié ; il ordonna d'élire une Scrutatrice pour lire les billets, & la Mere Marie-Catherine-Simon de S. Auguſtin fut choiſie pour cela. A la pluralité des voix dès le premier ſcrutin, la Mere Jeanne Agnès-Thomas deS.Paul fut élûe Supérieure & confirmée par Mgr. enſuite on proceda à l'élection des autres Officieres, la Mere Foreſtier de Saint Bonaventure fut Aſſiſtante, la Mere René Boulié de la Nativité, Maîtreſſe des

Novices, la Mere des Champs de Saint Joachim Hospitaliere, la Mere Marie-Catherine-Simon de Saint Augustin Dépositaire, elle fut aussi l'une des deux Discrettes dont on fit l'élection, outre celle qui l'étoit par office, la seconde fut la Mere Catherine le Contre de Saint Agnès, nous n'avions jamais fait nos élections avec tant de cérémonie.

Peu de jours après il se repandit une nouvelle qui jetta l'effroi par tout, on assura qu'une armée d'Iroquois approchoit de Quebec, qu'ils avoient resolu de massacrer tous les François, & qu'ils en vouloient particulierement aux Religieuses. Monseigneur l'Evêque & M. d'Argenson, Gouverneur, firent assembler les anciens & les sages du pays, pour prendre conseil sur ce qu'il y avoit à faire en cette occasion, tous conclurent qu'on ne devoit point laisser la nuit les Hospitalieres & les Ursulines dans leurs Monastéres, parce qu'elles seroient trop exposées aux insultes des ennemis, le Prélat nous envoya aussi-tôt un ordre de nous retirer dans un appartement de la maison des Jesuites, les Ursulines reçurent un ordre semblable, on nous plaça dans un corps de logis separé d'une cour, dans laquelle les familles Chrétiennes d'Algonquins & des Heurons s'é-

toient cabannés. Comme on croyoit que le danger n'étoit que pour la nuit, nous ſortions de chez nous tous les ſoirs une heure avant le coucher du ſoleil, & nous revenions tous les matins quand il étoit grand jour, il ne reſtoit dans notre Maiſon que trois ou quatre Religieuſes, tant pour avoir ſoin de quelques malades qui étoient dans l'Hôpital, que pour empêcher les déſordres qui auroient pû arriver dans un Couvent abandonné.

Mais pour la ſureté de celles qui s'expoſoient ainſi au péril.

Monſieur le Gouverneur fit faire la garde toutes les nuits au tour de notre Monaſtére pour arrêter les Iroquois, les ſentinelles crioient à tout moment ici comme par toute la Ville, qui va là ; & cette précaution fut ſi utile, qu'on apprit par les Iroquois que l'on fit priſonniers quelque - tems après, que cela ſeul les avoit empêchés de mettre le feu aux maiſons de Quebec, parce qu'ils voyoient bien qu'on étoit ſur ſes gardes & qu'ils ne pouvoient nous ſurprendre, tout cela nous cauſa de grandes incommodités ; & ce qui nous affligea encore plus ſenſiblement, c'eſt qu'on nous ôta le ſaint Sacrement, dont la préſence nous raſſuroit & nous conſoloit de toutes nos diſgraces : le danger parut ſi évident, qu'on

jugea ne devoir pas même le laiſſer à la Paroiſſe, dans la crainte que ces malheureux ne commiſſent quelques profanations s'ils entroient dans Quebec, comme ils l'avoient projetté, ces triſtes promenades durerent trois ſemaines, après leſquelles on ſçut que les Iroquois avoient fait coup ſur les François, les Algonquins & les Heurons, dont ils firent une cruelle boucherie, ayant tué près de 80. François & des Sauvages ſans nombre en pluſieurs endroits, depuis les trois Rivieres juſques aux environs de Quebec, & ſur-tout à l'Iſle d'Orleans où ils ſe cantonnerent : toute cette Contrée gemiſſoit de la tyrannie de ces furieux, les uns y étoient déja aſſujettis, les autres craignoient d'y tomber, Monſieur de Lauzon, Senéchal, ne peut voir cette deſolation générale ſans ſe mettre en devoir de donner la chaſſe aux ennemis, afin de garantir du moins le reſte des habitans, il alla les attaquer à l'Iſle d'Orleans, ils ſe défendirent long-tems, uſant de pluſieurs ruſes pour ſe mettre à couvert des coups de fuſil que les François dechargeoient continuellement ſur eux, ce qui ne les empêcha pas de ſe ſaiſir d'un poſte avantageux, où ſe voyant en aſſurance, ils ſommerent plus d'une fois les François de ſe rendre, leur promet-

tant la vie par de belles paroles que Monſieur le Senéchal mépriſa, aimant mieux mourir glorieuſement en les battant, que de vivre dans une honteuſe captivité, il anima par ſon diſcours & par ſon exemple le petit parti qu'il commandoit, à faire tête aux Iroquois, quoiqu'ils fuſſent bien plus nombreux; & ils s'expoſerent ſi généreuſement, qu'il ne reſta en vie de tout ſon monde qu'un ſeul homme bleſſé à mort & entierement hors de combat, que les ennemis emmenerent en leur pays pour lui faire ſouffrir les cruautés ordinaires qu'ils exerçoient ſur leurs priſonniers, Monſieur le Senéchal fut le premier tué dans cette attaqué; mais il eut la gloire en mourant d'éloigner les Iroquois qui prirent auſſi-tôt la fuite, ſa mort affligea tout le Canada, parce qu'il y étoit fort aimé, & chacun le pleura comme s'il eût été ſon pere, il ſçavoit ſe ménager l'affection des peuples par une certaine familiarité qui gagnoit les cœurs, & qui lui attiroit en même-tems le reſpect de tout le monde.

Les Iroquois ſe retirerent triomphans après tant de carnages, & emmenerent un grand nombre de captifs François & Sauvages pour les tourmenter chez eux. Quand on ſe fut bien aſſuré de leur retraite, nous retournâmes dans notre

Maiſon, & on nous rendit le Très-Saint Sacrement ; cependant de l'avis de Monſeigneur l'Evêque & Monſieur le Gouverneur, qui prit la peine de viſiter toute notre Maiſon, & qui la trouva très-mal diſpoſée pour un tems de guerre, nous reſolûmes de faire travailler à ce que l'on croyoit le plus néceſſaire pour la mettre en état de défenſe, nous fimes abattre les bois qui nous environnoientt encore, & qui auroit favoriſé les Iroquois en leur fourniſſant dequoi ſe cacher ; on jugea auſſi qu'il falloit faire bâtir pluſieurs guerittes, & nous y conſentîmes pour nous fortifier un peu contre les ennemis qui ſe faiſoient toujours beaucoup craindre.

Monſieur le Vicomte d'Argençon fut rappellé en France en cette année 1660. après trois ans de ſejour en Canada, où il avoit édifié & gagné tout le monde par ſa grande pieté, ſa douceur & ſa charité.

Celui qui lui ſucceda fut Monſieur le Baron du Bois d'Avogour, homme très-ſage & vertueux, dont nous éprouvâmes auſſi la bonté en pluſieurs occaſions, il viſita tous les poſtes de ce pays, il en examina avec ſoin les défauts & les avantages, il admira la bonté des campagnes qui étoient chargées de bled lorſqu'il arriva, & ſon application à chercher

les moyens de faire fleurir le Canada, ranima l'espérance de tous les habitans.

Après le départ des vaisseaux dont l'arrivée avoit augmenté nos travaux à cause des malades qu'ils avoient amenés, lorsque nous commençions à rentrer dans le calme d'une vie paisible, Notre-Seigneur nous visita d'une maniere fort sensible en nous enlevant une de nos jeunes Religieuses nommée Marie Bourdon de Sainte Therèse, elle nous avoit donné de grands exemples de vertu, & sa prétieuse mort qui arriva le 29. de Novembre 1660. répondit parfaitement à une vie aussi innocente & aussi fervente que celle qu'elle avoit menée, Monseigneur de Laval la vint voir plusieurs fois pendant sa maladie, & charmé des saintes dispositions où il la trouvoit toujours, il voulut la veiller lui-même avec Monsieur de Lauzon de Charny, la derniere nuit de sa vie, afin d'être témoins des paroles pleines d'onction qu'elle adressoit à toutes les personnes qui l'approchoient, sa patience, sa douceur, son ardente dévotion jointe à un grand amour pour la pauvreté, & une haute estime pour sa vocation, l'ont rendue en peu de tems une parfaite Religieuse, elle n'avoit que 20. ans. Dès son enfance elle avoit été consacrée au précieux sang

de Notre-Seigneur par Monſieur ſon pe-re qui en fit un Acte ſigné de ſa main, avec lequel elle déſira d'être enterrée. La bénédiction du Ciel a été abondante ſur cette famille, où quatre ſœurs ont eu le bonheur de ſe voir engagées au ſervice de Dieu, deux Urſulines & deux Hoſpitaliéres.

Monſeigneur l'Evêque s'étant informé avec ſoin de notre maniere de vivre, trouva bon de nous retrancher l'abſtinence du mercredi quand il ſe rencontreroit quelqu'autre jour de jeûnes dans la ſemaine, il nous obligea auſſi de faire gras le ſamedi depuis Noël juſqu'à la Purification, pour nous conformer à l'Egliſe de ce pays, quoiqu'il y ait quelque choſe de contraire dans nos Conſtitutions, & nous donna là-deſſus ſon ordre par écrit daté du 27. de Decembre 1660. il ne voulut pas non-plus qu'à l'avenir nous fiſſions maigre tout l'Avent; mais pour donner quelque choſe à la ſainteté de ce tems, il nous permit de jeûner trois jours de la ſemaine, le mercredi, le vendredi & le ſamedi, nous l'avons toujours obſervé excepté les années que la quantité de malades de nos ſalles & infirmeries nous ont fourni un grand ſurcroit de fatigues que les Supérieurs ont jugé nous en devoir diſpenſer.

Les Iroquois eurent l'audace le printems de l'année 1661. d'envoyer à Montreal deux canots portant pavillon blanc en signe d'amitié pour faire des propositions de paix : le plus considerable de cette Ambassade parloit fort bien, il fut reçû comme s'il eût été innocent de tous les meurtres qui s'étoient commis ; il harangua le Gouverneur avec beaucoup d'esprit & de grandes cérémonies, il demanda huit de ses compatriotes qui étoient retenus depuis un an à Montreal ; & pour obtenir leur liberté il promit celle de plus de vingt François captifs, & commença par briser les liens de quatre qu'il avoit amenés Dubourg où étoient encore les autres, son discours fut accompagné de vingt présens tous significatifs suivant le génie de sa Nation, l'un appaisoit le ciel, l'autre calmoit la terre, un autre couvroit le sang répandu, il ressuscitoit les morts, il y en avoit qui remettoient l'esprit de ceux qui l'avoient troublé, d'autres qui rendoient la voix pour ne plus dire que des paroles douces ; & enfin, plusieurs autres de cette nature, entre lesquels il y en avoit deux qui demandoient que les saintes filles allassent s'établir dans leur pays, tant celles qui prenoient soin des malades, que celles qui instruisoient les enfans ;

c'eſt-à-dire, les Hoſpitaliéres & Urſulines, il promettoit de leur dreſſer de grandes cabannes, & d'applanir tous les chemins pour y marcher plus à leur aiſe, il ne manqua pas d'étaler toutes les commodités que les Religieuſes trouveroient chez eux, & combien leur terrein étoit fertile en bled d'Inde, en fraiſes, en mures ſauvages & autres fruits ſemblables, qui, ſelon lui, pouvoient ſervir d'appat pour les engager à faire ce voyage, les geſtes & les poſtures dont il aſſortit les deux préſens qu'il fit pour cela, montroient bien que c'étoit plûtôt par plaiſanterie qu'il en uſoit ainſi, que dans l'eſpérance d'en venir à l'exécution; mais la derniere parole qu'il porta d'un ton plus ſerieux étoit une demande d'importance.

Il faut, dit-il, qu'une robbe noire vienne avec moi, ſans cela point de paix, & c'en eſt fait de la vie de vingt François captifs qui ſont à Onnontagué, en diſant cela il montra un feuillet de livres, à la marge duquel les vingt François avoient mis leurs noms pour donner créance à ce que diroit cet Ambaſſadeur, les quatre François mis de nouveau en liberté, aſſurerent que ceux qu'ils avoient laiſſé à Onnontagué ſupplioient que l'on eût pitié d'eux, parce

que leur mort étoit inévitable ſi on n'envoyoit pas un Pere Jeſuite, qu'à la verité Ils étoient bien traités des Sauvages Dubourg, qu'ils avoient la liberté de prier Dieu publiquement, qu'il s'aſſembloient tous les jours au ſon de la cloche, qu'ils avoient même baptiſé pluſieurs enfans, & que tout étoit bien diſpoſé pour recevoir la foy.

Ce diſcours ſurprit, & fit quelque-tems balancer quelle reſolution on devoit prendre, car on n'oſoit ſe fier à ces miſerables dont on avoit ſi ſouvent éprouvé la fourberie ; d'ailleurs on ne pouvoit penſer à ces pauvres François qui crioient miſericorde, ſans déſirer de les ſecourir ; on crut devoir répondre à cet Ambaſſadeur pour gagner du tems, que l'on ne lui accorderoit rien que ce que donneroit Onnonthio (c'eſt le nom que les Sauvages donnoient dès-lors aux Gouverneurs de Quebec.) On envoya donc en diligence à Quebec, pour ſçavoir de Monſieur le Baron d'Avoquour ce qu'il ſouhaitoit faire, la demande lui parut aſſez embarraſſante, & ne ſe fiant point à lui ſeul, il aſſembla tous les François pour conſulter cette affaire, on agita la queſtion, on examina de part & d'autre tout ce qu'il y avoit à craindre, on jugea bien que c'étoit manifeſtement expoſer

un Miſſionnaire à la mort; mais enfin, on conclud qu'il étoit à propos de riſquer la vie d'un Miſſionnaire qui vouloit bien s'y expoſer, pour faire voir à ces Barbares juſqu'où alloit la charité chrétienne, pour les rendre tout-à-fait inexcuſables, & les mettre hors d'état de ſe plaindre de la guerre ſanglante qu'on ſe préparoit à leur faire s'ils manquoient encore de parole, le P. Simon le Moine fut choiſi, il avoit été déja ſouvent à la diſcrétion des Iroquois, il regarda le jour de ſon départ comme le plus heureux de ſa vie, comptant ſur une mort glorieuſe, après pluſieurs biens qu'il eſpéroit avoir occaſion de faire dans cette nouvelle & périlleuſe Miſſion.

Monſieur de Maiſon-Neuve ayanr ſçu les intentions de Monſieur le Gouverneur & le reſultat de la conference qu'il avoit fait, répondit à l'Ambaſſadeur Iroquois, qu'Onnonthio ouvroit les portes des priſons de Montreal, qu'il mettoit en liberté les huit Sauvages, qu'il leur accordoit une robbe noire, mais qu'ils euſſent à ramener les François captifs au bout de quarante jours comme ils s'y étoient engagés, & que le Pere le Moine reſteroit chez eux pour vaquer aux fonctions de ſa Miſſion, il partit au mois de Juillet à ces conditions, dans les ſaintes diſpoſi-

tions que nous avions dites ; & il ne fut pas plûtôt embarqué, que les Iroquois recommencerent leurs ravages au tour de Montreal, & donnerent bientôt des preuves de leur mauvaiſe foi en gardant les François qu'ils avoient promis de ramener dans quarante jours, ce qui fit croire qu'ils le feroient miſerablement périr. On douta auſſi qu'ils euſſent conduit le Pere le Moine juſqu'à Onnontageur, car on apprit qu'ils s'étoient mocqués de l'Ambaſſade, & qu'ils avoient dit que c'étoit pour attaquer les François, & retirer les huit priſonniers que nous avions à eux qu'ils avoient fait ces propoſitions; on ſçut pourtant depuis que le Miſſionnaire étoit au Village pour lequel ils l'avoient demandé, & qu'il y étoit témoin des miſeres des François captifs, qu'il tâchoit de ſoulager en les conſolant par des motifs de vertu, qui ſeuls pouvoient les ſoutenir dans l'état malheureux où ils languiſſoient, lui, comme les autres, attendoit tous les jours la mort, & s'y diſpoſoit en exerçant ſon zéle dans toutes les autres fonctions Apoſtoliques.

Il écrivit dès la même année, & ſans parler de ce qu'il avoit à y ſouffrir, il ne fit mention que de l'agréable reception qu'on lui avoit faite, elle avoit été en effet plus honnête qu'on n'avoit oſé l'eſpérer,

érer, le Pere entra dans le Village avec ıe marche d'Ambaſſadeur, les chemins oient bordés de Sauvages qui le regar- ɔient ; & quand ils l'avoient vû paſſer, s couroient bien loin pour l'attendre ıcore dans un autre endroit afin de le ieux voir, les anciens Chefs étoient ſemblés, & après qu'il les eut remer- és briévement de ce bon accueil, il éclara pourquoi il étoit venu, & les ɔmma de tenir la parole que leur En- ɔyé avoit donnée à Onnonthio, qui ne voit chargé de leur rendre les huit uvages priſonniers, qu'il préſenta ı même-tems que pour renvoyer les ngt François captifs chez eux, le Miſ- ɔnnaire fut aſſez bien écouté, mais il pût obtenir la délivrance que de la oitié, on lui promit de renvoyer les tres le printems prochain, & Gara- ntié un grand Chef de bon eſprit & fort ectionné aux François, fut chargé de mener dans l'automne ceux ſur qui eureux ſort tomba, le Pere le Moine ſta content d'aider ceux dont la cap- vité étoit prolongée, ils vivoient tous mme des Saints, ils étoient ſi attachés a pratique de la vertu, qu'il ſembloit e leur eſclavage fut devenu pour eux moyen d'être plus fidels à Dieu.

Cette année 1661. nous reçûmes en

qualité de Sœur Converſe Jeanne Poiſ-ſon, à qui on donna le nom de la Pré-ſentation, nous ne fimes pas d'élections, la Communauté jugea qu'on ne devoit point changer les Officieres;de ſorte que Monſeigneur l'Evêque à notre ſollicita-tion les confirma dans leurs Offices, ce qu'il fit encore pour les mêmes raiſons en 1662. *

Ce fut en ce tems que Jeanne-Fran-çoiſe Tacheureau, fille de Monſieur de la Ferté, & petite fille de Monſieur Gif-fard notre ancien ami, témoigna un ſi grand déſir d'être Religieuſe, que quoi-qu'elle n'eût encore que 12. ans, Mon-ſeigneur l'Evêque ne peut reſiſter aux inſtances qu'elle lui fit pour obtenir de lui la grace d'entrer chez nous, elle fut reçue le 22. d'Avril 1662. avec beaucoup d'agrément, elle demeura deux ans Pen-ſionnaire, après leſquels ayant fait ſon Poſtulat, elle prit l'habit & le nom de Saint Ignace, que ſa tante lui avoit laiſſé, en lui prédiſant qu'elle viendroit prendre ici ſa place.

L'automne de cette année Monſei-gneur de Laval paſſa en France, il pa-rut au commencement de l'année 1663. * des ſignes céleſtes, qui, ſans doute, nous

* 1662. * 1663.

résageoient des choses terribles comme
elles qui arriverent. Après on vit au
Ciel des astres nouveaux qui se montre-
ent ainsi que trois soleils, d'autres pa-
urent en forme de serpens, on enten-
it des bruits tels que des coups de ca-
on ou de tonnere, l'allarme que l'on
n prit nous obligea de redoubler nos
lévotions dans le tems du carnaval, nous
vions déja la coûtume de ne prendre
ucune grande recréation depuis la Sep-
uagesime jusqu'au Carême, pour con-
rarier la liberté que les pécheurs se don-
noient en cette saison d'offenser Dieu
mpunement, nous faisions aussi des
nortifications particulieres, chacune se-
on sa force & sa ferveur, & toute la
Communauté mangeoit maigre les trois
lerniers jours gras, pendant lesquels on
nous exposoit le Très-Saint Sacrement,
afin de nous exciter à reparer par nos
adorations les injures que Notre-Sei-
gneur recevoit des mauvais Chrétiens.

Peu de gens se troublerent de ces sig-
gnes, mais tout le monde eut part à la
crainte que causa le tremblement de ter-
re qui se fit sentir d'une maniere effroya-
ble : peu de tems après il eut encore
des avants-coureurs par la revelation qui
en fut faite à plusieurs personnes.

La nuit du 3. Fevrier une Sauvagesse

très-sage & fort pieuse, reposant dans sa cabanne, où tout le monde étoit endormi, entendit comme la voix d'un homme, qui lui disoit distinctement, qu'il alloit arriver des choses surprenantes : le lendemain la même femme étant dans les bois, entendit encore la même voix qui lui dit, demain entre cinq & six heures du soir, la terre tremblera d'une maniere étonnante, elle raconta ce qu'elle avoit entendu, mais on n'y ajouta point de foy, on crut que c'étoit une visionnaire qui vouloit passer pour Prophétesse, il faisoit un très-beau tems, le jour suivant fut encore plus serein, & comme c'étoit le dernier jour du carnaval, on ne pensoit qu'à se divertir.

Cependant, une ame fort cherie de Dieu, & qui étoit familiére avec lui, la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin, Hospitaliére, prioit devant le Très-Saint Sacrement, entre quatre & cinq heures du soir ; comme elle étoit dans la ferveur de son oraison, elle connût que Dieu étoit fort irrité contre le Canada ; & se trouvant elle-même saisie d'un grand zéle pour la justice de Dieu, elle ne peut s'empêcher de lui demander qu'il fit éclater quelque châtiment public qui ramenât les pécheurs à leur devoir en leur faisant ouvrir les

yeux, elle s'offrit même à être la victime de sa vengeance pour appaiser sa colere, elle vit aussi-tôt quatre Démons furieux aux quatre côtés des terres voisines de Quebec, qui les sécouoient si rudement qu'ils se proposoient de renverser toute la Colonie; en même tems elle apperçût un jeune-homme d'un air majestueux qui montra l'autorité qu'il avoit sur ces spectres, en ce qu'il les arrêta un peu de tems, puis il leur lâcha la bride, & elle entendit les Démons qui disoient que ce qui alloit arriver, convertiroit tous les pécheurs, mais que ce ne seroit que pour un tems, & qu'ils avoient bien des moyens pour les ramener dans le chemin du vice.

Elle prolongea sa priére, & vers les cinq heures & demi du soir, du cinq de Février, on entendit dans toute l'étendue du Canada un fremissement & un bruit semblable à celui de deux armées qui se disposent au combat, ou aux flots de la mer dans les violentes tempêtes, des cris éclatoient dans l'air, & un brouissement sourd sortoit du fond de la terre, des tourbillons de poussiere s'élevoient comme des nuées, il se mêla aussi un autre bruit comme d'une grêle de pierre qui tomboit sur les toits, en sorte que ceux qui étoient dans les

maiſons craignant d'être accablés, ne ſçavoient ce qu'ils devoient faire, & n'étant pas capables de réflexion, ils ſortoient & rentroient chez eux comme des inſenſés ; la terre trembla enſuite, & ſon mouvement fut ſi prodigieux dès cette premiere ſecouſſe, que les cloches ſonnoient toutes ſeules, les portes s'ouvroient & ſe refermoient d'elles-mêmes, les meubles ſe dérangeoient, les poutres & les planchers craquoient, & on croyoit que le feu prenoit dans les greniers, & que tout alloit être conſummé dans cette grande incendie, les croix qui étoient ſur les Egliſes ſe courboient comme font les arbres quand il fait un grand vent, l'agitation étoit irreguliére, tantôt on ſentoit des élancemens précipités & fort rudes quelquefois, cela ſe moderoit, & ce n'étoit qu'un balancement tel que le branle d'un grand vaiſſeau, qui cauſoit à quelqu'un les mêmes ſoulevemens de cœur que l'on éprouve ſur la mer ; ce premier coup dura bien une demi heure, pendant laquelle tout le monde crût que la terre alloit s'entr'ouvrir : enfin le ſaiſiſſement & l'effroi fut ſi général, que nonſeulement les hommes étoient dans la conſternation, mais toute la nature gemiſſoit, les bêtes crioient, chacune ſelon leur eſ-

péce, d'une maniére pitoyable, les hurlemens des bêtes feroces ſe faiſoient entendre juſques dans la ville, & ſe confondoient avec les cris des animaux apprivoiſés.

Les hommes ne ſçavoient où chercher leur ſûreté, les uns crioient miſéricorde, les autres couroient ſe confeſſer, d'autres ſe proſternoient, pluſieurs frappoient leur poitrine, tous étoient remplis de crainte, & ſur tout ceux qui ſentoient leur conſcience chargée de crimes, & qui en avoient augmenté le nombre pendant le carnaval; cela arrêta le cours de leurs débauches, changea bien leur divertiſſement.

Ce tremblement de terre reprit pluſieurs fois, il recommença à neuf heures du ſoir & continua par de frequentes ſecouſſes, les unes plus fortes que les autres qui durerent juſqu'au mois de Septembre de la même année, cela fit des bouleverſemens incroyables, pluſieurs montagnes s'aplanîrent, d'autres furent précipités dans la mer, quelques-unes ſe détacherent de la terre ferme, & formerent dans le fleuve Saint-Laurens de nouvelles iſles, des forêts entiéres, de grands arbres ſe deracinerent en quelques endroits, on ne voyoit plus la cîme des plus hauts ce-

dres, en d'autres la racine des arbres avoit pris la place des branches, on vit des campagnes toute rasées d'une grande étendue, qui paroissoient comme nouvellement labourées dans les lieux, qui auparavant n'étoient ni plats ni défrîchées.

Il se fit des ouvertures prodigieuses dans la terre comme des abymes, d'où il sortoit de grosses fumées & même des flammes, quelquefois une quantité de boue ou de sable s'élançoit en l'air avec impétuosité; de ces mêmes précipices, on vit naître de nouveaux lacs, de nouvelles fontaines & de nouvelles rivieres disparurent; tout étoit dans la confusion & portoit par tout un effroi qu'il n'est pas possible d'exprimer, parce qu'il n'y avoit point de terme qui puisse faire comprendre l'étonnement de tous les esprits, sur ce qui arriva pour lors: rien ne peut donner une plus juste idée de la terreur qui frapera tout le monde au jour du dernier jugement, car chacun croyoit en être proche voyant le dérangement général de tous les élemens.

Tout ce qu'il y avoit d'ames pieuses en Canada, employoient toute sorte de moyens pour fléchir la miséricorde de Dieu, & pour tacher d'obtenir la fin de

de nos malheurs. La même Mere Marie de Saint Auguſtin, dont la vie étoit irréprochable, s'étant accablée de pénitences, & redoublant la ferveur de ſes oraiſons pendant nos calamités, vit un jour un Ange d'une grande majeſté, dont le regard étoit terrible, il avoit un vêtement fort brillant ſur lequel étoit écrit en pluſieurs endroits, *Qui eſt ſemblable à Dieu*; il tenoit dans ſa main gauche une balance dans un baſſin dans laquelle il y avoit des fumées qui s'évaporoient, & dans l'autre baſſin on y liſoit ces paroles; *Parlez au cœur de Jeruſalem, & lui dites que ſes maux ſont finis, que ſes iniquités lui ſont pardonnées, & qu'elle a reçu de la main du Seigneur une double grace pour l'expiation de tous ſes péchés.* De ſa main droite il lançoit trois fleches, au bout deſquelles étoient écrits ces mots, *Impiété, Impureté, défaut de Charité.* Comme elle continuoit ſa priére avec beaucoup de perſéverance, & qu'elle s'efforçoit d'oppoſer à Dieu un mur qui arrêtât les traits de ſa colére. Elle vit ſortir de la bouche de l'Ange, ces paroles, *On ne ſe moque pa de Dieu*; Et quoiqu'elle fut effrayée d voir le Seigneur extrêmement irrité elle ne ceſſa point pourtant de lui de-

mander avec ardeur la grace de cette Colonie, qu'elle voyoit à la veille d'être renversée.

Une autre personne d'une grande vertu, suppliant aussi la divine Majesté avec beaucoup de confiance d'appaiser son courroux contre ce pauvre pays; & insistant humblement & fortement sur cette demande, vit tout-à-coup sa chambre remplie d'une grande lumiére, & se trouvant comme environnée des plus beaux rayons du soleil, elle apperçut des hommes dont les yeux étoient étincelans & entendoit plusieurs voix, qui disoient, *Que ferai-je, Seigneur, sur quelle tête frapperai-je?* Elle n'entendit point la réponse, mais une confusion de cris & de gemissemens s'éleverent qui la saisirent d'effroi.

Malgré la crainte dont tous les cœurs étoient remplis pendant ce tems de tristesse, on remarqua bien que Dieu vouloit seulement châtier le Canada, puisqu'il le protegea d'une maniére si spéciale, que dans tous les bouleversemens qui se firent, il ne perdit pas un seul enfant.

Ce qui doit paroître étonnant, c'est l'étendue de ce pays qui s'est senti de ce tremblement de terre; car depuis l'Isle Percée qui est à l'embouchure du fleuve

Saint Laurens, l'Acadie, la Nouvelle Angleterre; & depuis Montreal jusqu'aux nations d'enhaut dont nous avons connoiſſance, tous eurent part à nos frayeurs, & dans le même moment ſelon la ſupputation des plus habiles, deux cens lieues de largeur qui font vingt mille lieues de terrein en ſuperficie, tremblerent tout à la fois dans un même jour & à la même heure.

Les Sauvages n'en furent pas moins allarmés que les François, & dans leur étonnement n'ayant jamais rien vû de ſemblable; ils crûrent que c'étoit les ames de leurs ancêtres qui revenoient prendre poſſeſſion de leurs terres, & qu'ils alloient voir ſortir des tombeaux tous ceux qui les avoient précedés: c'eſt pourquoi, afin de ſe mettre en garde contre une armée qui ne paroiſſoit point encore, ils coururent aux armes, & pour effrayer ces reſſuſcités imaginaires, ils tiroient en l'air quantité de coups perdus.

Ce tremblement de terre produiſit pluſieurs bons effets, il remua les conſciences des pécheurs les plus endurcis, & les fit penſer ſerieuſément à leur ſalut; jamais il ne ſe fit de confeſſion plus ſincere, ni accompagnée de tant de marques d'une véritable contrition; tout prêchoit

la pénitence, chacun étoit pénetré de componction, & on ne songeoit qu'au jugement de Dieu, on s'y préparoit comme devant bien-tôt y comparoître, plusieurs communioient comme si ce devoit être la derniere fois de leur vie, & le tems du carême ne fut jamais passé plus saintement, parceque l'on se voyoit à chaque moment sur le point d'être abymé, & que l'épouvante générale faisoit rentrer tout le monde en soi-même.

Monseigneur l'Evêque qui étoit en France avoit été fort bien reçu à la Cour, où la reputation de Sa Sainteté le rendoit beaucoup plus considérable que la noblesse de sa naissance. Le Roi Louis XIV. lui accorda ce qu'il demanda, & voulut même qu'il nommât le Gouverneur que Sa Majesté devoit envoyer ici pour rélever Monsieur le Baron Davogour, Monseigneur l'Evêque s'en excusa long tems, mais les instances que le Roi lui fit sur cela, furent si pressantes, qu'enfin ce Prélat vaincu par les bontés d'un si grand monarque, choisit Monsieur le Chevalier de Mezi, duquel il espéroit avoir toute sorte de satisfaction; c'étoit un gentilhomme de ses amis qui avoit été fort débauché, mais qui s'étoit converti d'une maniére

éclatante, sa vertu étoit admirée de tous ceux qui le connoissoient, ce qu'on remarquoit le plus en lui, étoit une profonde humilité & une charité sans bornes, qui sans avoir égard à sa qualité lui faisoit rendre aux pauvres les plus bas services, jusqu'à les porter publiquement sur ses épaules dans les rues d'une grande ville; cette dévotion extraordinaire de Monsieur de Mezi, ne lui fournissoit point de quoi payer ses dettes, il crût même qu'elles pouvoient lui servir d'excuse pour refuser le Gouvernement de Quebec, & il en allegua plusieurs autres, qui redoublerent le desir qu'avoit Monseigneur l'Evêque, de le lui faire accepter, jugeant qu'il ne s'en défendoit que par modestie, il obtint du Roi de grosses gratifications, capables de liberer Monsieur de Mezi, afin de lever toutes les difficultés qu'il opposoit au voyage, & il s'embarqua avec lui fort content d'ammener un Gouverneur.

Le Prélat fit à son arrivée l'érection du Seminaire, qui ne fut pourtant uni à celui des missions étrangéres de la rue du Bac du fauxbourg Saint Germain de Paris, qu'en l'année 1646. L'érection du petit Seminaire ne se fit aussi que cinq ans après, en 1668.

Nous avions differé nos élections jusqu'au retour de Monseigneur, suivant ses ordres. Monsieur de Lauzon son grand Vicaire & Official vint y présider le 4. d'Octobre 1663. La Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure fut élue Superieure, la Mere Jeanne Thomas Agnès de Saint Paul, Assistante, la Mere Marie-Catherine Simon de Saint Augustin, Hospitaliere, & la Mere Marie-Catherine le Contre de Saint Agnès, Dépositaire; ces deux dernieres furent aussi choisies pour Discretes.

Ces mêmes Officieres furent confirmées dans leur employ l'année suivante sous le bon plaisir de Monseigneur. Monsieur de Lauzon fut établi notre Superieur le 15. de Juillet 1664.

La foi faisoit tous les jours de nouveaux progrès parmi les Heurons & les Algonquins, c'étoit presque les seules nations de ces Contrées, où la Religion Chrétienne fut connue & professée. Les présens que plusieurs personnes de France envoyoient pour les Sauvages convertis, leur donnoient autant d'admiration que de reconnoissance, ils s'étonnoient que de gens de condition dont on leur contoit la vertu, pensassent à eux, & leur fissent du bien de si loin: ce n'est pas que les Sauvages estiment

les étrangers, au contraire, ils croyent toutes les nations au dessous de la leur ; mais comme ils aimoient à recevoir, ils étoient touchés de la bonté des Européens, & quand ils en demandoient la cause, & qu'on leur disoit que tous les Chrétiens se devoient aimer comme freres, & que c'étoit dans cette considération qu'on les assistoit, cela leur donnoit une haute idée de la foi.

Un Capitaine Heuron disoit là dessus à un Missionnaire qu'il n'avoit pas crû, qu'il y eut en un monde des hommes si bons, que d'envoyer des présens à ceux qu'ils n'ont jamais vûs, & qu'il falloit que la priere & la foi eussent une étrange force, pour de plusieurs nations, n'en faire qu'une ; il ajoutoit que depuis qu'il étoit baptisé, il lui sembloit qu'il s'étoit acquis une grande parenté, que quand il entroit dans l'Eglise des François, il croyoit que tous ceux qu'il y voyoit étoient ses parens, & que si les Iroquois étoient baptisés, il les regarderoit comme ses proches, parce qu'ils ne seroient plus méchants.

Un autre disoit à un Jesuite, puisque tu sçais peindre la parole, & que ces personnes d'importance qui sont au delà du grand lac, entendent des yeux (c'est à-dire, puisque tu sçais écrire & qu'elles

sçavent lire) dis leur que nous croyons en Dieu, que nous le prions comme eux & pour eux.

Les femmes montroient aussi beaucoup d'estime pour la Religion, elles concevoient fort bien ce qu'on leur en disoit; & en avoient des sentimens de Dieu très-élevés, elles s'exprimoient avec une simplicité charmante pour s'instruire de la maniére dont elles devoient s'acquitter de leurs devoirs, & pour s'assurer dans les pratiques de piété qui leur étoit inspirées. Une Sauvagesse demandoit un jour si la priere qu'elle faisoit étoit bonne, car disoit-elle, je ne l'ai apprise de personne; quand je couche ma petite fille dans son berceau, je fais le signe de la croix sur elle, & j'adresse ces paroles à celui qui a tout fait; ma petite fille dit par ma bouche & par mon cœur, puisqu'elle ne sçauroit encore parler, c'est toi qui m'as donné la vie, conserve la moi, éloigne de moi le méchant Manitou, quand je serai grande, je croirai en toi, je t'aimerai, je t'obéirai; voilà ce que t'a dit ma fille par la bouche de sa mere, fais moi la grace de lui apprendre à te le dire par la sienne quelquefois.

Une autre bonne Heuronne avoit cou-

tume quand elle allaitoit son enfant, d'adresser cette priere au Saint Enfant Jesus, Ah Seigneur! que je me fusse estimée heureuse, si pendant votre enfance la Très-Sainte Vierge m'eût permis de vous allaiter quelques goutes de mon lait? mais puisque je n'ai pas eu le bonheur de me trouver au monde pour lors, & de vous rendre ce petit service, je vous le veux rendre au moins en la présence de mon fils, car vous avez dit que ce qu'on feroit au moindre des votres, vous le regarderiés comme fait à vous-même, elle s'entretenoit aussi avec Notre-Seigneur, d'une maniere si tendre & si familiere, qu'elle en avoit du scrupule, cette dévotion l'inquietoit, parce qu'elle s'estimoit trop méprisable pour agir avec tant de privauté, il fallut fortifier son humilité pour la faire continuer cette innocente pratique.

Une femme de la même Nation étoit si pénétrée des verités de l'Evangile, que lorsque son fils âgé seulement de trois ans, revenoit de sa cabanne en pleurant, & en se plaignant d'avoir été battu par ses petits compagnons, bien loin d'essuyer ses larmes en le flattant comme les autres meres, elle lui apprenoit à offrir à Dieu ses petites souffrances, & lui disoit avec beaucoup de tendresse, tu pleu-

re, au lieu d'offrir à Dieu la douleur que tu ſens, viens vite te mettre à genoux, fais une offrande à Dieu de ton mal, prie pour ceux qui t'ont bleſſé, afin qu'ils ne faſſent plus de mal aux autres. Ce pauvre petit s'agenouilloit & repetoit ce que ſa mere lui enſeignoit, & après la priere il étoit tout gueri & conſolé.

Le Pere Superieur demanda un jour à une troupe de Heuronnes Chrétiennes, ſi elles pouvoient bien aimer des perſonnes qu'elles n'avoient jamais vûes, parlant de quelques Dames de France qui leur avoient envoyé des préſens, une d'entre elles répondit fort ſpirituellement, pourquoi non, mon Pere, nous aimons bien Dieu que nous ne voyons pas, les perſonnes dont vous nous parlés nous aiment auſſi ſans nous avoir vûes & ſans que rien puiſſe les y engager, & nous voyons les aumônes qu'elles nous envoyent, qui nous font ſouvenir continuellement de l'obligation que nous leur avons.

Elles s'entretenoient toujours de bons diſcours, & parloient quelquefois de la ſainteté de l'état Religieux dont elles faiſoient beaucoup d'eſtime, le regardant comme infiniment élevé au-deſſus des autres conditions, par rapport à la perfection à laquelle il engage; elles diſoient

en général des Meres Urſulines & des filles vierges, ſont ſi parfaitement à Dieu, qu'elles n'ont point d'autres volontés que la ſienne, la ſanté ou la maladie, la vie & la mort, tout leur eſt indifferend, elles ſouffrent patiamment, & ſe rendent en toutes choſes très-agréables à Dieu, elles ſçavent le chemin du Ciel : il n'en eſt pas de même de nous ; nous n'avons pas encore de bons yeux ; nous ne connoiſſons pas tout ce qu'il faut faire ; nous ne ſçavons pas, comme elles, ce qu'il faut dire à Dieu, & de quelle maniere il faut lui parler.

Ces bonnes Chrétiennes s'employoient auſſi à ramener les libertins de leur Nation, elles faiſoient tous leurs efforts pour leur faire embraſſer la foy, & leur parloient avec beaucoup de force & de zéle, elles louoient ſur-tout la charité des Miſſionnaires & des Religieuſes, & la regardoient comme une preuve certaine des verités qu'on leur prêchoit, elles contribuoient quelquefois à la converſion de leur compatriote ; mais il y en avoit parmi eux d'entêtés qui ne ſe rendoient à rien, & qui ſe moquoient même de tout ce qu'on pouvoit leur dire pour les gagner ; un de ceux-là fut amené dans notre Hôpital où il n'étoit jamais entré, il avoit une dangereuſe

bleſſure qui fut la cauſe de ſon bonheur, c'étoit un endurci & un opiniâtre, qui vivoit dans un grand libertinage, rien ne faiſoit impreſſion ſur ſon eſprit, & toutes les exhortations avoient été inutiles, il faiſoit gloire de paroître très-éloigné de la foy; il fut extrêmement ſurpris du ſecours qu'il trouva chez nous, & bien plus encore de la douceur, de la modeſtie, & de la charité avec laquelle on le ſervoit; il nous examinoit avec beaucoup de curioſité, & repétoit ſans ceſſe ces paroles : mais que prétendent ces filles, qu'attendent-elles de ces malades qui n'ont rien, elles donnent leurs vivres & leurs travaux avec tant de bonté, & on ne leur donne rien, il faut bien qu'elles eſpérent d'autres biens après cette vie. Ces penſées & ces reflexions amolirent ce cœur de fer qui ſe rendit; & s'étant fait bon Chrétien, il fit voir que la charité eſt un excellent prédicateur : à ce ſujet je rapporterai les ſervices que deux François qui ſortoient du pays des Iroquois, reçurent d'une Sauvageſſe qui vouloit imiter les Hoſpitalieres qu'elle avoit vûes dans ſa jeuneſſe. Mais il faut dire quelque choſe des avantures de ces deux priſonniers, pour faire voir combien cette rencontre leur fut utile & agréable.

Deux soldats avoient été pris des Iroquois en 1662. proche les trois Rivieres, & par les bontés de la Mere de Dieu, ils furent préservés plusieurs fois de la mort, & tirés d'entre les mains de leurs ennemis, l'un avoit été guéri par les Barbares d'une playe mortelle qu'il reçut en se défendant, il lui étoit entré une balle dans le corps qui l'avoit percé d'outre en outre, les Iroquois sonderent la playe, & ayant trouvé l'endroit où la balle s'étoit arrêtée, ils y firent une incision, & la tirerent avec une adresse admirable, & par une cruelle misericorde ils le penserent & le traiterent avec tant de soin, qu'enfin ils lui rendirent la santé, mais ce n'étoit que pour mieux satisfaire leur rage dans leur pays, où ils ne furent pas plûtôt rendus, que ceux qu'ils y avoient laissés vinrent au-devant d'eux à l'entrée du Village armés de batons, & se rangeant en haye des deux côtés du chemin, on fit passer par le milieu nos deux François tous nuds, sur qui on déchargea tant de batonades, qu'ils tomberent presque morts à quelque pas de-là. Le soir de ce même jour un Heuron Chrétien, captif chez les Iroquois, qui avoit souffert un pareil traitement les années précedentes, s'approcha des François, & leur dit avec beaucoup d'onction qu'ils

eussent du courage, & qu'ils employassent à prier Dieu le peu de tems qu'il leur restoit à vivre, que le lendemain ils devoient être brûlés dès la pointe du jour, qu'ils seroient bien-tôt quittes des maux de ce monde, & que la recompense qu'ils recevroient du Maître de nos vies ne finiroit jamais, qu'il les prioit de se souvenir de lui quand ils seroient au Ciel : cette petite exhortation les fortifia, ils eurent beaucoup de joye d'avoir trouvé dans le centre de la Barbarie un si bon Chrétien, dont les paroles, comme autant de traits embrasés, leur avoit inspiré un ardent désir de souffrir, ils s'encouragerent l'un l'autre, & s'animerent par des motifs de foy & d'espérance, à supporter pour l'amour de Dieu tous les tourmens dont ils étoient menacés dans ces heureuses dispositions, ils s'étonnoient de ce que le jour avançoit sans qu'ils entendissent parler de rien, la cause de ce retardement étoit qu'un Ambassadeur nouvellement arrivé de Donontagué, demandoit aux anciens de la Nation les deux François prisonniers, pour aider à conclure un accommodement qu'il vouloit faire avec les François ; on lui accorda ce qu'il souhaitoit, les deux François furent appellés, & au lieu d'entendre leur condamnation comme ils

s'y attendoient, ils apprirent qu'on leur donnoit la vie, on les livra à l'Ambassadeur qui les avoit demandés, qui se chargea de les conduire en secret à Onontagué; cela leur parut si surprenant, qu'ils avoient peine à croire ce qu'ils voyoient, ils en remercierent N. Seigneur & sa sainte Mere de tout leur cœur, & cette faveur rendit leur confiance plus assurée, ainsi ils se flatterent d'être bien-tôt en liberté; mais un Iroquois faché de ce qu'on lui ôtoit la satisfaction de les faire souffrir, les poursuivit la hache à la main sans que personne s'opposât à son insolence, les anciens Capitaines n'osoient lui rien dire, il n'y eut qu'une bonne Heuronne Chrétienne, qui, toute captive qu'elle étoit, les sauva & s'exposa par là à se faire casser la tête si elle eût été découverte, elle les cacha dans des écorces, dans sa cabanne, pendant plusieurs jours avec leur guide à l'insçu de ce furieux, & ne les laissa aller que quand elle crut le danger passé, ils se mirent en chemin fort joyeux, quoique tous moulus de coups & chargés de playes, & marcherent paisiblement quelques jours; mais un autre accident les troubla beaucoup, le Sauvage qui les conduisoit s'avisa de les craindre parce qu'ils étoient deux, & s'imaginant que ces Fran-

çois pourroient bien attenter ſur ſa vie, il fut ſaiſi d'une ſi grande terreur, qu'il les quitta pendant qu'ils dormoient, ce qui les ſurprit & les affligea ſenſiblement lorſqu'ils s'éveillerent, ils ne ſçavoient de quel côté tourner, ils n'avoient ni armes, ni vivres, la ſaiſon étoit froide, c'étoit au mois de Novembre, ils ne pouvoient faire de feu, leur recours ordinaire étoit la Très-Sainte Vierge, ils s'adreſſerent donc à elle, & la prierent d'achever ce qu'elle avoit ſi bien commencé. Après leur priere ils marcherent ſans ſçavoir où ils alloient, avec des peines incroyables qui redoublerent, quand ils ſe virent aux portes d'un Village Donneyout, qui étoient les plus cruels bourreaux des François, ils éleverent encore leur cœur vers la Mere de Dieu, & elle leur inſpira de ſe jetter promptement dans une cabanne abandonnée qui ſe trouvoit ſeule hors du Village afin de s'y trouver cachés, ils y entrerent à la hâte, & ne furent pas peu ſurpris d'y trouver une femme; mais leur étonnement fut bien plus grand, lorſqu'ils l'entendirent leur parler François; elle les invita d'entrer, leur fit bon accueil, alluma du feu, leur préſenta à manger, nettoya leurs playes qui n'avoient point été penſées, elle alla même chercher des

racines

racines médicinales, & en fit des appareils qu'elle leur appliqua ; enfin, elle n'omit rien de tout ce qu'auroit pû faire un ſçavant & charitable Chirurgien, nos pelerins ne doutoient point que ce ne fût un Ange qui leur avoit été envoyé par leur puiſſante liberatrice, & ils l'avoient toujours crû, ſi elle-même ne les en eût diſſuadés, en leur diſant qu'elle ſe nommoit Marguerite, qu'elle étoit connue des Robbes Noires, par qui elle avoit été baptiſée, qu'elle avoit été élevée chez les ſaintes filles les Urſulines à Quebec, & que malgré ſa captivité elle ne quitteroit jamais la foy qu'elles lui avoient inſpiré, qu'il étoit bien juſte qu'elle conſolât les François, puiſqu'elle avoit été ſi bien traitée parmi eux, qu'il n'y avoit point de ſervices que ces bonnes Religieuſes ne lui euſſent rendus, elle en racontoit les plus petites circonſtances, & ajoutoit en les penſant, qu'elle s'employoit de grand cœur à les ſoulager, à l'exemple des Saintes filles Blanches qu'elle avoit vû ſervir les malades avec tant de charité, (parlant des Hoſpitalieres.) Qu'elle s'eſtimoit heureuſe de les imiter, qu'elle voudroit avoir les diſpoſitions avec leſquelles ces vierges, aſſiſtoient le prochain, que le ſouvenir de leur vertu la ſoutenoit dans notre ſainte

Religion ; enfin, cette femme ne se lassoit point de faire l'éloge des Religieuses, & nos soldats l'écoutoient avec beaucoup de plaisir & d'admiration, quoique ce ne fût pas sans crainte ; en effet, on avoit appris dans le Village que deux François étoient entrés dans la cabanne de Marguerite, quantité de Sauvages vinrent les demander avec un grand bruit qui les allarma extrêmement ; mais comme leur confiance en la Mere de bonté ne s'affoiblit point, elles les preserva de tous les dangers qui les menaçoient ; car contre toutes les coûtumes de ces barbares, nos fugitifs furent reçus paisiblement dans le bourg où on les conduisit ; ce qui ne s'étoit jamais vû à l'égard d'aucun François captif, & parce que ceux-ci étoient si épuisés qu'ils n'avoient pas la force de poursuivre leur chemin, la Providence permit qu'une vieille Iroquoise demanda à les loger, elle prit soin de les vêtir, de les penser, & de les nourrir abondamment jusqu'à ce qu'ils fussent en état de continuer leur voyage, pour lequel elle leur fournit les provisions néceſſaires ; & après bien des careſſes elle fut les conduire bien loin hors du Village, ils allerent à Onontaqué, où ils trouverent plusieurs François tirés comme eux de chez les Iro-

quois qui furent amenés à Montreal par ce fameux Chef nommé Garacontié, dont nous avons déja parlé en 1661. qui passoit pour le pere & le protecteur des François captifs, il les rendit à Monsieur le Chevalier de Mezi, qui étoit pour lors à Ville-Marie.

Un autre François se tira des mains des Iroquois par un artifice assez plaisant, voyant que ces barbares le gardoient de si près, qu'il lui étoit impossible de s'échapper sans s'exposer à un plus grand danger, s'il étoit repris en fuyant, il s'avisa de leur dire par un Interprête, que s'ils ne le laissoient point aller il brûleroit tous les lacs & toutes les rivieres de leur pays, qu'ils n'auroient plus de poisson, & qu'ils ne pourroient plus aller en canot : les Sauvages écouterent cela en riant, & répondirent qu'ils n'étoient pas si faciles à tromper, qu'ils sçavoient bien que l'eau étoit incombustible, le François continua d'assurer qu'il avoit un secret infaillible pour la faire brûler, & qu'il leur en montreroit l'épreuve quand ils voudroient ; ils le prirent au mot, & lui s'étant saisi d'une très-petite chaudiere de cuivre qui servoit de tasse à toute la cabanne où il demeuroit, s'en alla à la riviere pour chercher de l'eau, mais au lieu d'en puiser, il versa dans cette

chaudiere un peu d'eau-de-vie qu'il avoit adroitement conſervé, & dont les Iroquois ne connoiſſoient point la vertu, il revint promptement, ſe mit dans une belle place, fit des mines & des contorſions horribles pour faire croire aux ſauvages qui le gardoient qu'il y avoit bien du myſtére, & après avoir dit pluſieurs paroles d'une prononciation rude & d'un ton fort élevé, il mit le feu à l'eau-de-vie qui brûla auſſi-tôt & aſſez long-tems, pour que tout le Village s'aſſemblât, afin d'être témoins de cette merveille; cela mit les Iroquois dans un étonnement non pareil, ils craignirent que cet homme ne deſſechât effectivement tout leur pays; & pour ſe garantir d'un tel malheur ils le renvoyerent bien vite, le chargerent de vivres, & s'eſtimerent heureux d'avoir bani de chez eux un ſi grand Sorcier.

Dès le commencement de l'année 1664. la Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure notre Superieure, ayant très-ſagement jugé que l'augmentation conſiderable des malades que nous recevions dans notre Hôtel-Dieu, dont le nombre ſe monta en cette année à 4400. journées, nous obligeoit à une dépenſe à laquelle le revenu de notre Fondation ne pouvoit pas ſuffire, quoique nous y

fissions passer aussi les dots de nos Religieuses, & quelques dettes où nous nous engagions, ruineroient en peu de tems notre Communauté & notre Hôpital, nous proposa dans une assemblée Capitulaire, qu'elle croyoit expédient pour conserver cette Maison, de faire la separation du bien des pauvres d'avec celui de la Communauté, afin que se reglant à l'avenir sur ce que l'on auroit à dépenser pour les Religieuses & pour l'Hôpital, on pût mettre des bornes aux grands frais que nous faisions. Nous goutâmes toutes ses sentimens, & nous conclûmes qu'il falloit présenter Requête à Monseigneur l'Evêque, pour proceder avec toutes les formalités requises. Dès le même jour on travailla à en dresser les articles, & à exprimer les conditions auxquelles nous demandions cette separation, la Requête fût présentée le 21. de Janvier au nom de la Superieure & de toute la Communauté.

Vû & consideré que le nombre des pauvres malades va croissant tous les jours, & que les dépenses se multiplient, ce qui auroit même déja endetté leur Maison en de notables sommes, il vous plaise ordonner qu'il soit fait au plûtôt distinction & separation de tous les biens situés tant en France qu'en ce pays ap-

partenans audit Monaſtére, afin que dorenavant diſtinction étant faite, & ſçachant ce qu'elles auront à dépenſer, pour les pauvres malades, l'on puiſſe par ce moyen remedier & obvier aux inconveniens ſuſdits, à condition néanmoins que leſdites Religieuſes Hoſpitalieres demeureront adminiſtratrices dudit bien, dont diſtinction ſera faite, & qu'elles ne pourront être obligées d'en rendre aucun compte, ſinon à leur Superieur, tout ainſi que ſi la ſuſdite diſtinction n'avoit point été faite, ſans quoi elles n'auroient fait la préſente Requête, ni conſenti à la ſuſdite diſtinction, ce qu'elles déclarent & demandent toutes unanimement.

Monſeigneur l'Evêque accueillit notre Requête & y répondit en ces termes : Après avoir murement examiné toutes les charges, fonds & revenus dudit Monaſtére, & trouvé qu'il s'étoit endetté en de notables ſommes, par la trop grande dépenſe qui ſe faiſoit pour ſubvenir aux pauvres dont il auroit été chargé depuis quelques années, & enſuite alloit ſe ruïner : Nous voulant obvier à ce mal, avons agréé & agréons la diſtinction du bien que les Religieuſes nous auroient demandé, à la charge d'en avoir le gouvernement & en demeurer adminiſtratrices comme ci-devant. A ces cauſes, du

consentement desdites Religieuses qui ont souscrit au présent Acte, ordonnons qu'au plûtôt sera fait distinction & separation de tous les fonds & revenus dudit Monastére, situés tant en France qu'en ce pays, pour être dès-à-présent, & pour toujours distingués & separés; sçavoir, un tiers pour être employé pour les pauvres, & les deux autres tiers pour la Communauté desdites Religieuses: enjoignons auxdites Religieuses de n'employer dorenavant pour lesdits pauvres que le revenu du susdit tiers: commettons le sieur de Charny notre Grand-Vicaire & Official, avec le sieur du Dodoustyt, Prêtre, lesquels après avoir fait distinction de tout le bien dudit Monastére en général, metront les effets provenans dudit tiers des pauvres, entre les mains de la Mere Marie-René de la Nativité, que nous constituons pour être leur Dépositaire pour cette année seulement, nous reservant & à nos Successeurs l'élection de cet Office, bien entendu néanmoins que ladite Dépositaire sera en tout & par tout sous l'obéissance & direction de la Superieure, demeurant & restant ledit Monastére dans l'administration & gouvernement dudit tiers, comme il l'auroit été ci-devant du total, avant que la présente distinction & separation fût faite, lequel présent

Reglement, voulons être insinué dans le Livre des Actes Capitulaires dudit Monastére. Donné à Quebec, dans notre demeure ordinaire le 25. Janvier 1664. ceci fut signé de Mgr. l'Evêque & de son Sécretaire, de la Mere Marie Forestier de S. Bonaventure Superieure, & de toutes les Professes de la Communauté.

Messieurs de Charny & de Dodoustyt s'acquitterent de leur commission, nous fimes un état que nous envoyâmes avec la copie de notre Requête & la réponse de l'Evêque à Madame la Duchesse d'Aiguillon, qui approuva & ratifia tout ce qui s'étoit fait, voulant sur-tout que nous fussions directrices & administratrices du bien des pauvres, comme elle nous en avoit donné les Lettres confirmées par le Roi dès les premiers Contrats de cette Fondation, nous en reçûmes les assurances l'année suivante.

Nos Meres de Dieppe nous envoyerent en ce tems une copie de la Bulle de N. S. P. le Pape Alexandre VII. par laquelle il approuve notre Congregation de la Misericorde de Jesus, elle est datée du 19. Juillet 1664.

Nous avons dit au commencement de ce livre que Madame la Duchesse d'Aiguillon s'étoit adressée aux Hospitalieres de Dieppe nouvellement reformées,

mées, pour avoir des Sujets propres à venir en Canada établir l'Hôtel-Dieu; il eſt bon de ſçavoir que cette Reforme ne ſe fit pas pour remedier à leur dereglement, au contraire, ce fut pour accomplir le déſir qu'elles avoient de vivre dans une plus grande perfection, c'étoit une aſſemblée de filles pieuſes & charitables qui s'occupoient à ſecourir les pauvres malades dans tous les quartiers de la Ville; elles en avoient auſſi beaucoup chez elles, qu'elles ſervoient avec une grande ferveur, depuis un ſi long-tems que l'on ignore l'origine de leur Maiſon qui avoit cependant le titre d'Hôtel-Dieu; mais il eſt certain qu'elles étoient déja en Communauté dès l'année 1250. & qu'elles faiſoient dès-lors profeſſion ſolemnelle des vœux de religion, & de ſervir les pauvres ſous la Regle de Saint Auguſtin. En 1562. les Calviniſtes ſurprirent la Ville de Dieppe, la ſaccagerent & la brûlerent, les papiers de l'Hôtel-Dieu furent conſumés, les Religieuſes protegées par la Reine Mere Catherine de Medicis, Regente pendant la minorité de Charles IX. furent remiſes l'année ſuivante en poſſeſſion de leurs biens, & reprirent leurs fonctions de charité; elles conſerverent avec un ſingulier reſpect la précieuſe Relique du glorieux

Martyr Saint Bazile, qui avoit été ſauvé miraculeuſement de l'impiété ſacrilege des ennemis de Dieu & de ſon Egliſe.

En 1609. le Cardinal de Joyeuſe établit par Conſtitution la triennalité des Superieures audit Monaſtere ; & enfin, en 1625. elles obtinrent la permiſſion de vivre en clôture & dans une parfaite regularité, on fit venir des Religieuſes du Prieuré Royal de Pontoiſe, qui leur apprirent le voyage des Maiſons cloîtrées. Juſques-là elles avoient été vêtues de noir, mais elles prirent avec la reforme l'habit blanc comme les Hoſpitalieres de Pontoiſe, qui, depuis ce tems-là, ont toujours eu liaiſon avec toutes les Communautés de notre Ordre, on dreſſa des Conſtitutions & des Reglemens, qui leur furent donnés par Monſeigneur l'Archevêque de Rouen, & elles les pratiquerent avec tant d'édification, qu'en très-peu d'années elles virent notre Inſtitution s'augmenter conſiderablement ; il y en avoit dès l'an 1664. douze Maiſons, entre leſquelles celle-ci eſt la troiſiéme, aujourd'hui on en compte juſqu'à vingt.

Il parut ici en 1665. une comette qui ſe montra aſſez long-tems aux environs de Quebec, elle changeoit ſouvent de figure, elle avoit quelquefois une queue qui alloit preſque juſqu'à la pointe de

Levi ; d'autre fois elle étoit toute chevelue : on en vit encore une ſi differente de celle-ci, qu'on jugea que ce n'étoit pas la même, chacun raiſonnoit diverſement ſur ces ſignes céleſtes, les uns craignoient que ce ne fût un préſage de quelque grand malheur, d'autres le regardoient comme une choſe indifferente : pluſieurs s'en allarmerent beaucoup, par cequ'on entendoit auſſi des bruits ſouterrains qui portoient l'effroi par tout, il s'en falloit bien cependant qu'ils approchaſſent de ce que nous avions vû & entendu en 1663.

Le 7. de Mai 1665. mourut Monſieur le Chevalier Auguſtin de Mezi, Gouverneur Général de la nouvelle France, ſon humilité & ſa charité pour les pauvres lui fit déſirer d'être enterré avec eux dans notre cimetiere, il donna pour ſon inhumation 300. liv. à l'Hôpital : ſes intentions furent ſuivies, on éleva ſur ſa foſſe une grande croix qui ſubſiſte encore, nous avions déja parlé des vertus de Monſieur de Mezi, de ſes liaiſons avec Monſeigneur l'Evêque, & de la ſatisfaction du Prélat quand il l'eut obtenu pour Gouverneur ; mais par je ne ſçai quelle fatalité il ne fut pas long-tems à ſe repentir de ſon choix, il reçut de ſon ami les plus grands affrons, il le trouva op-

posé à toutes ses vûes, & l'auteur ou le fauteur de la plûpart des troubles ; mais enfin, par la grace de Dieu une sincere pénitence termina fort chrétiennement sa vie. C'est lui dont il est parlé dans la vie de la Mere Catherine de Saint Augustin, à qui Dieu donna bien des connoissances extraordinaires sur cette ame, *L.* 4. *c.* 6.

Le 12. d'Août de la même année, Madame Marie-Magdelaine Giffart, femme de Monsieur de Laferté, Conseiller au Conseil Souverain de Quebec, mourut, & voulut aussi par amour pour les pauvres être enterrée dans leur cimetiere.

Quoique le pays devint tous les ans plus considerable par la multiplication des habitans, c'étoit cependant si peu de chose qu'on ne comptoit dans Quebec que 70. maisons ; mais le Roi qui vouloit en faire une des plus belles Colonies n'épargna rien pour rendre le Canada florissant, il choisit pour le gouverner des personnes d'un merite très-distingué & d'une capacité reconnue, il envoya cette année un Vice-Roi, un Gouverneur Général, un Intendant, le Regiment de Carignan composé de braves soldats & de 60. ou 80. Officiers, leur arrivée causa une joye égale à l'étonnement où l'on étoit de voir leur magni-

ficence. M. le Marquis de Tracy qui avoit le titre de Vice-Roi, & la commission de visiter toutes les Colonies de l'Amerique méridionale, ne sejourna qu'une année dans la nouvelle France, le Roi lui avoit donné quatre Compagnies d'Infanterie, & voulut que ses Gardes portassent les mêmes couleurs que ceux de Sa Majesté, & lui fit équiper plusieurs gros navires chargés de vivres, de munitions de guerre, de gens propres à cultiver la terre, de plusieurs artisans, & de tout ce qui étoit nécessaire pour une importante expédition. Il s'embarqua dès l'année 1664. sur le Brezé, suivi de quantité de Noblesses & de vaisseaux bien armés, il fut reçu comme un Prince par tout où il passa; & ayant été à Cayenne, qu'il fit rentrer dans l'obéissance du Roi, dont les Hollandois l'avoient retirée, il y laissa Monsieur de la Barre Gouverneur, selon les ordres du Roi; il passa par toutes les Villes Françoises, & vint enfin en Canada après avoir franchi tous les dangers d'une pénible navigation, par des routes, où pas un gros vaisseau n'avoit encore osé passer; il trouva à l'Isle Percée deux navires qui portoient une partie des Troupes du Regiment de Carignan dont il étoit en peine.

Les Pilotes du Brefé n'osant risquer un

vaiſſeau ſi conſiderable dans le Fleuve Saint-Laurent, & croyant arriver plûtôt & plus heureuſement dans des bâtimens plus légers, firent trouver bon à M. de Tracy de décharger ce gros navire ſur deux petits vaiſſeaux, ils ne laiſſerent pas d'être un mois entier dans notre riviere, & ne pûrent arriver à cette rade que le dernier jour de Juin ; on s'étoit diſpoſé à Quebec à lui faire la plus magnifique reception qui fût poſſible, mais M. de Tracy refuſa tous ces honneurs, & ſe contenta des cris de joye qui l'accompagnerent depuis ſa ſortie du vaiſſeau juſqu'à l'Egliſe où le ſon des cloches l'invitoit, & où Monſeigneur Laval l'attendoit vêtu Pontificalement, & accompagné de ſon Clergé, après l'avoir ſalué & lui avoir préſenté de l'eau-benite & la croix, il le mena proche du Chœur à la place qu'on lui avoit préparée ſur un Prie-Dieu ; mais M. de Tracy, quoique malade & affoibli de la fiévre, ſe mit à genoux ſur le pavé ſans vouloir même ſe ſervir du carreau qui lui fut offert ; on chanta le *Te Deum*, & Monſeigneur reconduiſit M. de Tracy juſqu'à la porte dans le même ordre, & avec les mêmes honneurs qu'il l'avoit reçu, le Vice-Roi ne marchoit jamais ſans être précedé de vingt-quatre Gar-

des & de quatre Pages, suivi de six Laquais, & environné d'un grand nombre d'Officiers richement vêtus, il étoit de plus toujours accompagné d'un gentilhomme nommé Monsieur le Chevalier de Chaumont, qui depuis a été Ambassadeur de France à Siam.

Les Sauvages vinrent de toutes les Nations amies des François pour haranguer M. le Marquis de Tracy, & lui témoigner qu'ils le regardoient comme leur protecteur, & le vengeur des insultes & des cruautés qu'ils recevoient tous les jours des Iroquois ; les Heurons & les Algonquins parurent les plus empressés à lui faire leur cour, comme étant les plus maltraités de nos ennemis, ils l'assurerent qu'ils regardoient le Roi de France qu'ils nommoient le grand Monthia, comme le maître de toute la terre, qu'ils s'estimoient heureux d'être ses fidéles sujets, & qu'ils espéroient de lui qu'étant son bras droit, il ressusciteroit leurs Nations & les affermiroit dans une paix durable ; ils accompagnerent leurs complimens de présens à leur maniere, qui furent liberalement recompensés. M. de Tracy prenoit plaisir aux discours des Sauvages, & trouvoit beaucoup de bon sens dans leur harangue, & des expressions fortes & naïves qui le surpre-

noient ; il leur répondit fort obligeamment par un Interprête, & leur promit de les secourir de tout son pouvoir dès que les Troupes qu'il attendoit de France seroient arrivées ; il ne laissa pas de leur donner un certain nombre d'hommes avant que tout le Regiment fût ici, afin de commencer à construire des Forts dans des endroits qui seroient trouvés convenables, en attendant qu'il pût se transporter lui-même sur les lieux & mettre les Iroquois à la raison.

Quelques jours après l'Assomption trois navires vinrent moüiller devant Quebec, ils étoient chargés de bons effets, & portoient plusieurs Compagnies, & à leur tête M. de Salieres Colonel du Regiment ; enfin, le 12. de Septembre la joye fut complette par l'arrivée de deux vaisseaux, dans l'un desquels étoit Monsieur Courcelles, Gouverneur Général, & Monsieur Talon Intendant, & les dernieres Compagnies du Regiment de Carignan, un troisiéme navire le suivit deux jours après ; de sorte que cette Colonie ne s'étoit jamais vûe dans une si grande abondance, Monsieur le Marquis étoit parfaitement content, tout concouroit à le satisfaire, il ne cherchoit qu'à procurer à tout le monde les secours qu'on pouvoit espérer de lui ; il étoit ser-

vi avec une grande ſplendeur, Monſieur de Courcelles avoit auſſi un magnifique équipage, & Monſieur Talon qui aimoit naturellement la gloire, n'oublioit rien de ce qu'il croyoit pouvoir faire honneur au Roi, dont il étoit un très-zélé ſujet : ces trois Meſſieurs étoient doués de toutes les qualités qu'on pût ſouhaiter, ils avoient tous trois une taille avantageuſe & un air de bonté qui leur attiroit le reſpect & l'amitié des peuples ; ils joignoient à cet extérieur prevenant, beaucoup d'eſprit, de douceur & de prudence, & s'accordoient parfaitement pour donner une haute idée de la puiſſance & de la Majeſté Royale ; ils chercherent tous les moyens propres à former ce pays, & y travaillerent avec une grande application : cette Colonie ſous leur ſage conduite, prit des accroiſſemens merveilleux, & ſelon les apparences on pouvoit eſpérer qu'elle deviendroit floriſſante, mais par des revers aſſés fréquens, elle eſt toujours demeurée pauvre.

La Mere Marie de Saint Bonaventure notre Superieure, n'avoit pas manqué d'écrire à ces Meſſieurs, avant qu'ils fuſſent debarqués, afin de les engager à proteger notre Hôtel-Dieu, & dès le jour que Monſieur Talon deſcendit à terre, il ſe fit conduire ici, ſans ſuite & fort ſim-

plement, il demanda la Mere Superieure sans dire qui il étoit, elle vint avec la Mere Marie de la Nativité, il les falua de la part de M. l'Intendant, feignant d'être son valet de chambre, & les assura que Monsieur Talon étoit très-disposé à leur faire tout le bien qui dépendroit de lui; comme il parloit admirablement bien, & qu'il assuroit fort hardiment tout ce qu'il disoit, la Mere de la Nativité qui avoit beaucoup de discernement, fit un signe à la Mere Superieure, & elle lui dit agréablement qu'elle ne pensoit pas se tromper en le croyant plus qu'il ne vouloit paroître, il lui demanda ce qu'elle voyoit en lui qui lui donnoit cette pensée, elle lui répondit qu'il y avoit dans son discours & dans sa physionomie quelque chose qui l'assuroit que c'étoit M. l'Intendant lui-même à qui elle avoit l'honneur de parler, il ne pût dissimuler plus long-tems la verité, ni cacher le plaisir que lui faisoit un compliment si juste & si obligeant, & conçut pour notre Communauté & en particulier pour la Mere de la Nativité, une estime & une affection dont nous avons ressenti les effets dans la suite.

Malgré la joye publique la Flotte dont l'Amiral se nommoit le Saint-Sebastien, se trouva si remplie de malades, qu'auf-

ſi-tôt que les vaiſſeaux eurent mouillé devant Quebec, on en deſcendit un ſi grand nombre, qu'il nous en vint dans un même jour 130. ce qui nous obligea de redoubler nos ſoins, leſquels par la miſericorde divine, furent ſuivis d'un grand ſuccès par l'impreſſion que fit dans les cœurs de ſes pauvres malades la charité, la ferveur & la patience des Religieuſes, dont les travaux continuels de nuit & de jour en mirent ſept à l'extrêmité: pluſieurs vertueuſes Dames de la Ville qui étoient venues dès le commencement nous aider à ſervir les malades, ſe rendirent encore plus aſſidues dans ce charitable emploi, quand elles virent que la moitié de nos Sœurs y avoient ſuccombé.

Le zéle infatigable de Monſieur de Lauzon, notre Superieur; des Ecléſiaſtiques du Seminaire; & des Jeſuites, eut une telle bénédiction, qu'ils firent faire profeſſion de Foy à quinze Huguenots, ſi obſtinés & ſi entêtés de leur fauſſe Religion, que l'on croyoit impoſſible de les reduire, cependant ils furent ſi bien touchés & ſi parfaitement convertis, qu'ils cauſerent une édification admirable.

Nous regardâmes comme une eſpece de miracle ce qui arriva à un Heretique des plus opiniâtres, il avoit été pluſieurs

fois sollicité de se convertir, mais il en devenoit plus entêté, & rebutant avec mépris & indignation toutes les charitables instances qu'on lui faisoit, il protestoit par de nouveaux sermens que jamais il ne quitteroit la Religion qu'il professoit, & dans laquelle vivoient tous ses parens, il tomba très-dangereusement malade, & on nous l'apporta, nous fûmes sensiblement touchées de son état, nous fimes pour lui beaucoup de priéres sans succès, jusqu'à ce que la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin, s'avisa de mêler à son insçu dans son breuvage des os pulverisés du Pere Jean de Breboeuf, brûlé très cruellement par les Iroquois, elle avoit souvent éprouvé la vertu de ces prétieuses reliques; elle en eut encore en cette occasion une nouvelle preuve, cet homme intraitable devint aussi-tôt doux comme un Ange, pria qu'on l'instruisit, embrassa la Foy, & fit abjuration publiquement avec une ferveur admirable, ensorte qu'il s'étonnoit lui-même de son changement, Dieu voulut lui donner la santé du corps avec celle de l'ame, & il sortit de l'Hôpital parfaitement guéri.

Un autre Heretique que l'on avoit commencé d'instruire dans le navire, fit une faute pour laquelle on le condam-

na à la cale, on lui déclara cependant qu'il feroit délivré de cette peine s'il vouloit fe convertir, il répondit que ce motif de converfion étoit trop bas & trop intereffé, qu'il vouloit recevoir ce châtiment puifqu'il l'avoit merité, après quoi il aviferoit à ce que Dieu lui infpireroit touchant fa Religion; il le reçut en effet, & quelque-tems après il demanda d'être pleinement inftruit, fit fon abjuration, & étant du nombre des malades qui nous furent apportés, il mourut avec des fentimens d'une très-rare dévotion, baifant tendrement le Crucifix, & & s'entretenant avec N. S. jufqu'au dernier foupir, par de fréquens Actes d'Amour, de Contrition & de Foy, & dans une parfaite conformité & confiance en Dieu: il mourut 35. foldats de cette troupe, qui donnerent tous de grandes marques de prédeftination, & Monfieur le Chevalier de Peguillon, néveu de Monfieur le Marechal de Saint Geran.

Les foins & la charité de M. Talon, notre nouvel Intendant, furent incomparables pendant que nous eûmes cette quantité de malades, il les vifitoit, les confoloit, & veilloit lui-même fur tous leurs befoins, fes grandes affaires ne l'ayant jamais diverti de ce faint exercice, qu'il pratiquoit autant que la provi-

dence lui en fourniſſoit les occaſions ; l'affection qu'il portoit aux pauvres comme membres de Jeſus-Chriſt, & les grandes liberalités que nous en avions reçues, nous obligea à prier pour lui comme un de nos inſignes bienfaiteurs, il ne manquoit pas un ſeul jour de viſiter l'Hôpital avec une grande bonté, auſſi le regardions-nous comme le pere des pauvres & le notre ; il nous donnoit mille témoignages d'amitié, & recevoit avec complaiſance toutes les marques de la confiance que nous avions en lui, ſe faiſant un ſingulier plaiſir de nous prévenir ſur tout, & de ſurpaſſer même ce qu'il nous promettoit.

Monſieur le Marquis de Tracy, nous faiſoit l'honneur de nous venir voir ſouvent dans l'Hôpital, & Monſieur de Courcelles auſſi ; de ſorte que la ſalle étoit trop petite pour contenir tout leur ſuite, il en reſtoit une partie dehors, & quelquefois l'un des deux ſortoit pour faire place à l'autre, il avoit une attention toute particuliere aux beſoins des malades pour qu'ils ne ſouffriſſent point de cette grande affluance de monde, toutes les Religieuſes s'y appliquoient beaucoup, & leur modeſtie qui édifioit tous les Officiers, autant que leur charité leur attiroit le reſpect de toute cette nobleſſe,

Plusieurs Capitaines & autres Officiers du Regiment de Carignan, qui se sont établis en Canada, ont conservé jusqu'à la mort une estime & un attachement très-sincere pour notre Maison.

Le 9. de Novembre 1665. Monsieur de Lauzon présida à nos élections, où la Mere Catherine-Simon de Saint Augustin fut élûe Maîtresse des Novices, & la Mere Marie Boulié de la Nativité Dépositaire de la Communauté, la Mere Marie des Champs de Saint Joachim, fut mise Hospitaliere pour la quatriéme fois, les deux Discrettes furent les Meres Anne le Cointre de Saint Bernard, & Catherine Vironneau de Saint Joseph.

Monsieur le Marquis de Tracy partit dès le printems de l'année 1666. pour aller en personne chez les Iroquois avec le Regiment de Carignan, & le plus grand nombre des habitans du Canada qui se trouverent en état de combattre, on en laissa pour la culture des terres, afin que les travaux de la campagne se fissent pendant que l'on alloit travailler à établir la paix dans le pays, en humiliant ceux qui la troubloient & desoloient la Colonie.

La marche de cette année composée de bons soldats, de braves Officiers, d'une belle milice de Heurons & d'Algonquins,

& d'ailleurs bien munis de tout, allarma toutes les Nations Iroquoiſes. La terreur ſe repandit bien encore davantage quand ils virent trois de leurs Villages brûlés, les François ſaccagerent tout leur pays: ils perdirent beaucoup de leur fierté, & demanderent inſtamment la paix, on écouta leurs propoſitions, & après avoir pris toutes les meſures pour les contenir dans le devoir, on conclud la paix à des conditions qui leur étoient avantageuſes auſſi-bien qu'aux Sauvages amis des François.

Comme le principal deſſein que l'on avoit en apprivoiſant ces Barbares, étoit de leur faire embraſſer la Foy, on profita de cette occaſion pour leur donner des Miſſionnaires; & afin qu'ils y fuſſent reçus avec plus de conſideration, Monſieur de Tracy les chargea de tous ſes préſens, ce fut les Peres Jacques Frèmin, François Strupas, & Pierron, qui furent choiſis pour ſuccéder à ceux qui avoient tenté les premiers la converſion des Iroquois, & qui après leur avoir donné une teinture de l'Evangile, étoient morts dans les tourmens que ces inhumains leur avoient fait ſouffrir; c'eſt ſans doute le ſang de ces zélés Miniſtres qui attira tant de bénédictions du Ciel ſur les travaux de leurs Confreres, ils eurent la conſolation

lation de voir leurs prédications ſuivies du changement de quantité d'Iroquois. Les manieres des Miſſionnaires, leur douceur, leur charité, leur application à la priére, & leur vie pénitente, les mettoit dans l'admiration. La moiſſon devint ſi abondante, qu'ils appellerent de nouveaux ouvriers pour leur aider, trois Miſſionnaires ne ſuffiſant pas, il fallut l'année ſuivante en envoyer pluſieurs autres pour inſtruire les Sauvages qui vouloient ſe convertir, & pour entretenir la ferveur de ceux qui l'étoient déja ; on établit cinq ou ſix Miſſions dans differentes Bourgades, pour ſoutenir ceux qui profeſſoient la Religion Chrétienne, parce que malgré tout le ſuccès, les Infidéles dont le nombre étoit beaucoup plus grand, perſécutoient les Chrétiens, & retenoient quantité de leurs compatriotes qui n'avoient pas le courage de renoncer à leurs ſuperſtitions, quoiqu'ils en connuſſent l'abus dans la crainte de s'expoſer aux railleries qu'ils entendoient faire de ceux qui les avoient quitté.

Dieu leur ouvrit un chemin pour faciliter leur converſion : la paix que l'on avoit fait avec les Iroquois donnoit la liberté à pluſieurs de venir chaſſer fort près des François, quelques-uns vinrent juſqu'à la prairie de la Magdelaine, où ils

trouverent des Jesuites qui leur parlerent du soin qu'ils devoient prendre de leur salut ; & ayant sçu que le principal obstacle qu'ils avoient à vaincre pour se faire Chrétiens étoit la censure de ceux qui ne vouloient pas changer de Religion, les Missionnaires leur proposerent de renoncer à leur Patrie, & les assurerent qu'ils trouveroient dans le voisinage des François leurs amis, plus d'avantages qu'ils n'en avoient dans leur pays, ils accepterent ce parti, & formerent la fameuse Mission de saint François Xavier, qui est présentement au Sault, elle devint fort nombreuse par le soin que prirent les Iroquois qui l'avoient habitée les premiers, d'engager les autres à suivre leur exemple, ils ne se contentoient pas d'employer tout ce qu'ils avoient d'éloquence pour persuader à leurs parens qui les visitoient de rester avec eux & d'embrasser la Foy, ils alloient sous divers prétextes dans les Bourgades Iroquoises ; & bien loin de rougir du Christianisme dont ils faisoient profession, ils en parloient hautement, & avec tant de force & d'onction, que leurs discours en touchoient toujours plusieurs qui venoient au Sault pour être participans du même bonheur. Un des plus fervens Chrétiens de cette nouvelle Mission fut dans un seul

de ces voyages un Capitaine de trente Iroquois qu'il avoit gagnés à Jesus-Christ qu'il amena au Sault, tous ceux qui y venoient y étoient reçus avec une charité vraiment Chrétienne, ceux qui étoient établis partageoient avec ces étrangers leurs vivres & leurs deserts, & ils vivoient tous dans la pratique des plus excellentes vertus. Les macérations leur étoient communes, ils expioient leurs péchés par des pénitences volontaires très-rigoureuses.

Monsieur le Marquis de Tracy revint de cette campagne avec son armée triomphante : les Sauvages qui l'avoient accompagné publioient sa valeur, & comment il avoit dompté la fureur des Iroquois, ils ne se lassoient point de l'en remercier ; on avoit pris plusieurs captifs dans cette guerre, & on fit présent à M. Talon, Intendant, d'une petite Iroquoise qu'il fit baptiser, & la nomma Marie, il nous la donna pour en avoir soin, jusqu'à ce qu'il pût l'envoyer en France ; elle partit par la premiere occasion, & il l'adressa aux Hospitalieres de la rue de la Raquette à Paris, où elle mourut deux ans après.

Monsieur de Tracy s'embarqua pour retourner en France après avoir charmé tout le Canada par ses manieres, ses soins & ses bienfaits, tout le monde lui té-

moigna la reconnoiſſance qu'on devoit à ſes bontés, il promit de les continuer & de ſe ſouvenir toujours de ce pays-ci dont il paroiſſoit très-ſatisfait.

Monſeigneur l'Evêque ayant fait travailler à la bâtiſſe de l'Egliſe Cathédrale de Quebec, depuis ſon retour de France, elle ſe trouva enfin achevée cette année 1666. & il la dédia & conſacra le 18. Juillet, ſous le titre de *l'Immaculée Conception*, avec toutes les magnifiques cérémonies qu'on obſerve en de ſemblables Dédicaces.

Il avoit jugé à propos de differer nos élections juſqu'au 16. Mars * 1667. quoique le premier Triennal de la Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure, fût expiré le 4. Octobre de l'année précedente, il voulut bien les honorer de ſa préſence, accompagné de Monſieur de Bernieres, on choiſit la Mere Marie-Catherine-Simon de Saint Auguſtin pour Scrutatrice, puis on proceda à l'élection d'une Superieure, la Mere Marie de Saint Bonaventure fut continuée, ainſi que toutes les autres Officieres. Les Novices étant en fort petit nombre, le Prélat les mit ſous la conduite de la Mere aſſiſtante, ſans qu'il fût beſoin d'une Maîtreſſe

* 1667.

particuliere jufqu'à nouvel ordre, il voulut auffi que toutes lesProfeffes de Chœur fuffent vocales dans cette élection, attendu que nous n'étions que treize. Les deux années fuivantes nous le priâmes de trouver bon que les principales Officieres reftaffent dans leurs charges fans nouvelle élection.

Plufieurs perfonnes en 1667. moururent dans notre Hôpital, dans de très-faintes difpofitions, & voulurent être enterrées dans le cimetiere des pauvres, donnant pour cela des fommes proportionnées à leurs moyens, Madame Dupont fut une de celles qui eut cette dévotion, Monfieur Annet Goumin, Chirurgien, fort affectionné au fervice des pauvres, le défira auffi, il fit un legs de 300. liv. à l'Hôpital.

Vers la fin d'Avril * 1668. la Mere Marie-Catherine-Simon de Saint Auguftin, fut attaquée d'un crachement de fang qui nous allarma, parce qu'elle nous étoit très-chere, elle avoit fort peu de fanté; mais fon courage & fa mortification ne laiffoit paroître de fes infirmités que ce qu'elle n'en pouvoit cacher. On lui fit promptement des remedes qui la foulagerent affez pour nous faire efpérer que

* 1668.

cela n'auroit point de ſuites. Cependant le 3. Mai qui étoit l'anniverſaire de ſa naiſſance, Fête de la ſainte Croix, qu'elle célébroit toujours avec une dévotion extraordinaire, elle reſſentit de ſi violentes douleurs qu'elle fut obligée de ſe rendre à l'Infirmerie, elle s'alita après avoir renouvellé le ſacrifice qu'elle avoit fait d'elle-même tant de fois à Notre Seigneur, elle ſupplia la Mere Marie des Champs de Saint Joachim, Infirmiere, de ne la point conſulter ſur ſes propres beſoins, afin qu'elle ne ſe procurât aucun ſoulagement par ſon choix, déſirant pratiquer l'obéiſſance en toutes choſes juſqu'à la mort, à l'exemple de Jeſus-Chriſt; elle donna dans cette maladie, ainſi qu'elle l'avoit fait toute ſa vie, des marques de ſes grandes vertus, ſa ſoumiſſion, ſon humilité & ſa patience furent miſes à de rudes épreuves; car, comme nous l'avons ſçu depuis, outre ſes ſouffrances corporelles qui étoient extrêmes, elle eut encore à ſoutenir des peines intérieures qui augmenterent à meſure qu'elle approchoit de ſa fin. Le mépris qu'elle avoit d'elle-même lui faiſoit recevoir les petits ſervices que chacune de nous s'empreſſoit de lui rendre, avec des ſentimens ſi pleins de reconnoiſſance, qu'il ſembloit qu'elle s'eſtimât indigne de tout.

Son mal devenant tous les jours plus dangereux, on jugea à propos de lui donner les derniers ſacremens, qu'elle reçut avec des diſpoſitions charmantes. Le Pere Chatelain notre confeſſeur étoit fort aſſidu auprès d'elle; notre Superieure n'en ſortoit que pour aller au chœur ſe proſterner devant le Saint Sacrement, & demander la guериſon de cette chere malade; toutes la viſitoient autant que leurs occupations le pouvoient permettre, afin de profiter des derniers momens que l'on avoit à la poſſeder; enfin, après une grande foibleſſe dont on eut de la peine à la faire revenir, elle tomba dans un état où elle n'avoit ni poulx ni mouvement, on fit les priéres des agoniſans, toute la Communauté étoit préſente & fort attentive à la conſiderer, parce qu'elle avoit les yeux élevés au Ciel comme une perſonne bien appliquée, & que nous jugions qu'il ſe paſſoit en elle quelque choſe d'extraordinaire, elle revint un peu, & prononça quelques paroles fort intelligibles qu'elle adreſſa à Dieu, pour lui témoigner ſa ſoumiſſion & ſon amour; puis ſe tournant vers nous avec un viſage gay, elle demanda qu'elle heure il étoit, on lui répondit qu'il étoit trois heures du matin; *voilà qui va*

bien, dit-elle, *entre cinq & six il y aura du changement dans nos affaires, mais cependant je suis guérie, on me vient d'assurer que tous mes maux sont passés, que tout est fait, qu'il n'y a plus de douleurs*. Ce qui parut admirable, c'est qu'en effet elle n'avoit plus aucune apparence de mal, elle demanda agréablement à la Mere Superieure permission de prendre sa robbe & d'aller au Chœur, pour remercier Notre-Seigneur, parce qu'il ne falloit point être ingrat d'un bienfait reçu : notre Mere lui dit que ce seroit pour une autrefois, la malade se soumit avec douceur, la pria seulement de trouver bon qu'on chantât le *Te Deum*, ce qui lui fut accordé, elle l'entonna elle-même avec sa belle & ravissante voix, toute la Communauté poursuivit avec elle jusqu'au verset *in te Domine speravi*, qu'elle repéta trois fois ; elle nous remercia ensuite, nous dit que c'étoit tout de bon qu'elle étoit guérie & qu'on pouvoit lui donner à manger, on lui apporta un boüillon qu'elle prit, disant en riant : ce n'est pas assez pour une personne qui se porte bien. Peu de tems après elle demanda à se coucher afin de se reposer, car elle avoit été pendant toute sa maladie dans un fauteüil à cause de la difficulté qu'elle avoit à respirer, elle renvoya

voya gracieusement nos Pensionnaires, qui, par amitié pour elle, avoient veillé comme nous. Quand elle fut au lit on se retira bien consolé, dans la pensée qu'elle alloit jouir d'une parfaite santé: comme il étoit près de cinq heures & demi on alla au Chœur dire l'Office, la Superieure resta auprès de la malade avec les Infirmieres & le Pere Chatelain, on la regardoit fixement, n'osant se flatter qu'elle se portât mieux, quoiqu'elle reposât avec la tranquillité d'un enfant, un beau vermillon lui couvroit les joues, & lui donnoit un air d'embonpoint. Comme on craignoit de l'éveiller on gardoit le silence; mais l'Infirmiere ayant mis la main sur la bouche, trouva qu'elle ne respiroit plus.

Il seroit difficile de dire combien cette mort consterna toute la Maison, la Mere saint Bonaventure, que la douleur empêcha long-tems de parler, courut au Chœur où elle entra pendant qu'on disoit None; on vit aisément à son air ce qui étoit arrivé, elle se prosterna devant le saint Sacrement, en exprimant par signe combien elle étoit accablée, sans doute que ne pouvant proferer aucune parole, elle offrit à Notre-Seigneur l'amertume dont son cœur étoit rempli: les Religieuses qui recitoient l'Office cesse-

rent, se trouvant doublement touché
de la perte que faisoit la Communaut
& de l'aveu de leur Superieure qui éto
pénétrée d'affliction, on n'entendit q
soupirs, chacune donna cours à ses la
mes, & ce fut une désolation générale
Cependant il fallut exposer au Chœ
cette chere défunte pour la consolatio
des Séculiers qui venoient en foule da
notre Eglise pour la voir. Après les cér
monies ordinaires qui furent souvent i
terrompues par les sanglots de toutes n
Sœurs, nous portâmes le corps deva
la grille du Chœur, où il demeura ving
quatre heures, pendant lesquelles no
lui rendîmes tous les devoirs de pié
que notre tendresse nous pût inspire
elle avoit eu toute sa vie un abord fo
agréable, mais après sa mort elle devi
encore plus attrayante.

Elle mourut en odeur de sainteté
8. de Mai 1668. âgée de 36. ans &
jours, regrettée universellement de tou
la Colonie, comme une ame qui attiro
de grandes graces sur ce pays; elle a pa
sé 20. ans en Canada édifiant tout le mo
de & rendant à Dieu bien de la gloire par l
Actes héroïques de sa vertu, quoiqu'à l'e
térieur elle menât une vie commune q
cachoit soigneusement les trésors des grac
que Dieu avoit mis en elles: le Pere Pa

Ragueneau a composé l'histoire de sa vie, où l'on peut voir les voyes extraordinaires par lesquelles Notre-Seigneur l'a conduite, & les souffrances excessives qu'elle a supporté. Sa memoire sera éternellement en bénédiction dans cette Maison, où nous la regardons comme une de nos plus cheres protectrices.

Toutes les personnes qui l'avoient connue pendant sa vie donnerent à sa mort de grands témoignages de l'estime qu'elles faisoient de sa vertu, M. de Laval n'en parloit qu'avec éloge. Le Pere Chatelain son Confesseur & plusieurs autres Jesuites avec qui elle avoit eu des communications spirituelles, lui ont donné des louanges d'autant plus belles qu'elles étoient sincéres & véritables, fondées sur son merite éminent, & sa rare vertu. La Mere Marie Forestier de Saint Bonaventure & plusieurs Religieuses en ont écrit à Bayeux dont elle étoit professe de la maniere la plus touchante, & dans des termes les plus pleins de vénération.

M. Talon repassa en France cette année 1668. & nous consola de son départ en nous faisant espérer son retour. M. de Bouteroue venoit d'arriver en Canada en qualité d'Intendant à sa place, il n'avoit pas cependant tant d'autorité que

M. Talon, mais il ne laissa pas d'y fai
beaucoup de bien; il nous favorisa
tout, ce fut lui qui prit la peine de coll
tionner & de légaliser la copie de tous n
Contrats, chacun sçait que de telles c
pies servent autant que les originaux;
avoit amené Mademoiselle sa fille q
demeura chez nous pendant tous l
voyages que fit son pere dans la Colo
nie.

M. de Bouteroue étoit un homm
grand & bien fait, d'une physionom
fort spirituelle, sçavant, poli & gracieu
qui prevenoit tout le monde, & qui sç
voit se faire craindre & se faire aimer.

M. de St. Sauveur notre ancien Cha
pelain & Confesseur, vint malade à l'H
pital, où il resta plusieurs mois dans un
espéce de langueur, on le croyoit mieu
lorsque la Mere Superieure eut un song
mystérieux, où il lui sembla entendre
*Levez-vous, allez à l'oint du Seigneu
qui va disparoître*, elle s'éveilla, &
jugea que c'étoit M. de St. Sauveur don
on vouloit parler; & avec sa fidélité or
dinaire elle se leva aussi-tôt, & alla
l'Hôpital, il étoit environ 11. heures
elle trouva en effet ce bon Prêtre à l'ex
trêmité, elle envoya chercher un Con
fesseur, qui n'eut que le tems de lui don
ner l'absolution, l'Extrême-Onction &

saint Viatique qu'il avoit déja reçu
usieurs fois pendant sa maladie, il ex-
ra un moment après le 29. Novembre
568. ayant servi avec assiduité & bon
emple plus de 30 ans.

Nous reçûmes cette année deux Pos-
lantes Converses, la mere & la fille,
mere se nommoit Marie Tavernier,
le étoit demeurée veuve fort jeune,
ant seulement deux enfans, qu'elle avoit
evés bien chrétiennement, elle laissa
ns le monde un fils qui est devenu un
n pere de famille, & lorsque sa fille
pellée Magdelaine Bacon, fut en âge
être Religieuse, elles entrerent toutes
eux ici, prirent l'habit, & firent pro-
ssion ensemble, la mere prit le nom
e Sainte Monique, & la fille celui de la Re-
irrection, ce fut le Pere Jerôme Lalemant
ui prêcha à leur cérémonie, il prit pour
xte de son Sermon, ces paroles du Le-
itique : *On n'offrira point en ce même
ur, la vache ou la brebis avec leurs
etits* : il nous fit des reproches au com-
encement de son discours sur ce que
ous faisons contre la Loi de Dieu, en
i offrant dans un même jour la mere
l'enfant ; & après avoir fort ingenieu-
ment fait allusion à ces paroles de l'E-
riture, il fit voir avec beaucoup d'élo-
uence que ce qui étoit défendu dans la

Loi écrite, étoit permis dans la Loi de grace, & qu'ainsi l'action de la fille & de la mere étoient fort louables, il les exhorta ensuite à profiter d'une si grande faveur, ce qu'elles n'ont pas manqué de faire.

* Une vertueuse Heuronne nommée Cecile Gannondaris, fut apportée malade dans notre Hôpital où elle mourut le 6. Fevrier 1669. d'une maniere fort édifiante, après avoir mené une vie très-chrétienne; elle avoit la moitié du corps paralytique, & de plus elle souffroit des douleurs si étranges, qu'elle faisoit pitié à toutes celles qui la servoient, & l'on admiroit en même-tems son héroïque patience, elle avoit une idée si élevée de la Religion, qu'elle charmoit tous ceux à qui elle en parloit, non-seulement elle avoit converti plusieurs Sauvages, mais elle les encourageoit à vivre parfaitement, & ses exemples achevoient de les gagner; elle étoit si solidement instruite dans les mystéres, & même si éloquente à les expliquer, qu'on lui adressoit les Sauvages étrangers qui demandoient à embrasser la Foy, & en peu de jours elle les rendoit capables de recevoir le Baptême; elle reduisoit les plus opiniâtres &

* 1669.

es mettoit hors de défense, en quoi elle
idoit beaucoup les Missionnaires, &
eur étoit encore d'un grand secours
our bien apprendre la langue quand
s étoient nouvellement arrivés : son pre-
nier mari mourut en saint, étant enco-
e assez jeune, elle l'exhorta elle-même
vec un courage plein de grace & d'onc-
ion, lui fit faire des Actes très-fervens,
& eut la force de retenir ses larmes de
peur de le distraire du souvenir de Dieu;
quatre de ses enfans à qui elle inspiroit
une grande haine du péché, moururent
aussi entre ses bras dans des sentimens
d'une devotion extraordinaire; elle avoit
un don particulier pour assister les mou-
rans, quoique les Sauvages ne soient pas
accoutumés à châtier leurs enfans avec
des verges, Cecile n'épargnoit point ce
châtiment aux siens quand ils le meri-
toient, & lorsqu'ils pleuroient pendant
ce tems-là, elle leur disoit : helas ! mon
cher enfant, comment supporterois-tu
les supplices des damnés, puisque tu ne
peux supporter une si légere punition ?
ne retombe plus dans cette faute de peur
que tu ne sois condamné à des peines
éternelles.

Comme elle étoit fort bien faite, elle
fut souvent sollicitée au mal & toujours
victorieuse. Une fois entr'autres elle prit

un tiſon ardent pour chaſſer un jeune-homme qui la vouloit ſeduire, & le pourſuivit juſques dehors en lui jettant ce feu à la tête, de ſorte qu'il devint la riſée publique, tous les Sauvages étant ſortis en foule pour être les ſpectateurs du courage de cette femme contre cet inſolent.

Son ſecond mari lui étoit redevable de ſon ſalut, car par ſes preſſantes ſollicitations elle l'avoit retiré de pluſieurs vices, il en reſta ſi reconnoiſſant qu'il ne l'a point quittée dans ſa derniere maladie, ſe tenant bien payé des peines qu'il ſe donnoit pour elle par le bien qu'elle lui avoit fait.

Sa piété étoit ſi généralement reconnue, que ceux de ſa nation venoient la conſulter quand ils doutoient de quelque article de la Foy, & elle les éclairciſſoit avec une netteté & un diſcernement qui n'avoit rien de ſauvage; elle étoit auſſi fort eſtimée parmi les François des perſonnes même les plus conſiderables, Monſeigneur l'Evêque l'ayant viſitée dans ſa cabanne, elle prenoit de-là occaſion de s'affectionner davantage au Chriſtianiſme, diſant qu'une Religion qui enſeigne à ceux qui la ſuivent, quelques nobles, riches & puiſſans qu'ils ſoient, de s'abaiſſer juſqu'à venir conſo-

ler une miserable créature dans une pauvre cabanne, devoit sans doute être la seule veritable.

Un grand nombre de Dames la vinrent voir chez nous, & lui envoyerent des rafraîchissemens qu'elle recevoit avec beaucoup de reconnoissance & d'humilité, recompensant toujours ceux qui la visitoient par quelques paroles consolantes qui les portoient à Dieu, elle se recommandoit aux priéres de tous les gens de bien; & avant que de mourir elle laissa le plus beau colier qu'elle eut aux Dames de la Sainte Famille de Quebec, à condition qu'elles lui donneroient part dans leurs devotions puisqu'elle étoit de cette Confrairie.

Aussi-tôt que cette illustre Chrétienne eut expiré, Monseigneur l'Evêque fit sonner toutes les cloches de la Paroisse de Quebec, ce qui ne se pratique point pour les Sauvages qui meurent à l'Hôpital, & lui fit faire un Service solemnel dans la Cathédrale, on fit aussi pour elle des priéres publiques chez les Heurons, & le principal Chef fit son éloge funebre, exhortant ses compatriotes à ne pas perdre le souvenir de Gannondaris, elle merite bien en effet que l'on conserve sa memoire, puisqu'elle s'est si fort distinguée dans la fidélité que tous les Chrétiens doivent à Dieu.

M. Madrid, premier Chirurgien de ce pays qui se noya en allant à Montreal en 1669. fut trouvé près de Quebec, & inhumé dans le cimetiere des pauvres, comme il l'avoit désiré. M. Gerribond, Conseiller au Conseil Souverain, mourut à l'Hôpital fort chrétiennement, & fut enterré dans le même lieu. * En 1670. Mademoiselle Françoise de Tartre, femme de M. Denis l'aîné, demanda aussi d'y être enterrée, donna à l'Hôpital pour son inhumation environ deux arpens de terre.

Le 8. de Mars 1670. les six années de la Superiorité de la Mere Forestier de Saint Bonaventure étant finies, elle fut déchargée & choisie dans nos élections pour Scrutatrice, puis elle fut élûe Assistante; & la Mere Marie-René Boulié de la Nativité Superieure: les Discrettes furent les mêmes, Anne le Cointre de Saint Bernard, Catherine Vironneau de Saint Joseph, & Jeanne-Agnès-Thomas de Saint Paul, qui fut aussi Dépositaire de la Communauté: on donna le soin de l'Hôpital à la Mere Saint Bonaventure, aussi elle fut Assistante & Hospitaliere, la Mere Saint Joseph l'avoit été depuis la mort de la Mere Marie-Catherine de

* 1670.

Saint Auguſtin : la Sœur Jeanne-Françoiſe Jucherau de Saint Ignace, fut nommée par Monſeigneur l'Evêque Dépoſitaire des pauvres, M. de Lauzon préſida à cette élection, aſſiſté de M. Caumont Prêtre.

* M. l'Abbé de Quelus, qui nous honoroit toujours d'une ſinguliere affection, voulut qu'à perpétuité la Communauté ſe reſſentit de ſa bienveillance, il nous avoit déja fait pluſieurs liberalités; mais il déſira pour lors de fonder un dot en l'honneur de l'Incarnation du Verbe, & des anéantiſſemens de Notre-Seigneur, afin qu'il y eût toujours dans cette Maiſon une Religieuſe qui lui fut redevable de ſon bonheur, il nous donna pour cette Fondation la ſomme de 6000. liv. dont nous nous contentâmes, parce que nous avions reçu de lui pluſieurs autres bienfaits.

Monſeigneur l'Evêque nous obligea de donner ſur cette ſomme 1000. liv. à l'Hôpital, quoique l'intention du Donataire fût que la Communauté joüit du total; ainſi il ne nous reſta que 5000. liv. que nous employâmes à l'acquiſition d'une terre de Monſieur Repentigni, qui eſt un fief noble.

* 1671.

M. Talon qui avoit été ici Intendant & qui aimoit beaucoup les Recolets, les avoit appellés en Canada pendant qu'il y étoit encore, on leur avoit rendu leur premiere demeure de Notre-Dame des Anges, qui eſt à préſent l'Hôpital général, ils étoient fort bien venus dans notre Maiſon, & la Mere Marie-René de la Nativité notre Superieure, avoit une grande eſtime pour eux, particulierement pour le Pere Gabriel de la Ribourde, leur premier Commiſſaire, c'étoit un très-ſaint homme, qui, en reconnoiſſance de toutes les charités que nous leur faiſions, nous obtint de leur Provincial nommé le Pere Germain Allart, des lettres de filiation du 20. Mai 1671. pour notre Communauté à perpetuité, par laquelle il nous donne pleine & entiere participation à toutes les graces, faveurs & indulgences à eux concedées, comme à toutes les bonnes œuvres, Meſſes, Communions, Offices, Priéres, Jeûnes, Mortifications, Prédications, Confeſſions & autres biens ſpirituels qu'il plaira à la divine grace d'opérer, tant en commun qu'en particulier, de tous les Religieux & Religieuſes de leur Ordre.

Nous n'étions encore que douze profeſſes de Chœur, & comme nous rece-

vions des poſtulantes aſſez rarement, Mr. de Laval craignant que le pays ne nous fournit pas aſſez de ſujets pour ſoutenir nos grands travaux, manda à nos Maiſons en France de nous en envoyer, il n'y eut que les Communautés de Rennes & de Treguier en Bretagne, qui ſe trouverent en état de le ſatisfaire, elles en envoyerent trois le 17. de Juillet 1671. On nous apprit qu'un vaiſſeau venoit de mouiller devant Quebec, dans lequel il y avoit trois Hoſpitalieres pour nous, cela nous ſurprit d'autant plus, que nous ne ſçavions pas qu'on les eût demandées, & que nous ne les attendions point, cette nouvelle cauſa une petite émotion qui troubla un peu la Maiſon : on aſſembla le Chapitre pour ſçavoir comment on feroit, pluſieurs Religieuſes étoient d'avis qu'on renvoyât celles qui n'étoient pas encore debarquées, puiſqu'elles venoient ſans notre agrément; cependant après avoir bien examiné toutes choſes, on ſe détermina à les recevoir, nous leur fimes tout le bon accueil qu'il nous fut poſſible, en leur avouant pourtant notre étonnement de ce qu'elles étoient venues ſans être demandées.

C'étoit la Mere Anne-Marie de Coitogon de Saint Charles de Vemus, & les

Meres Guillelmette-Marie Bodin de Saint Auguſtin, & Marie Fiquenet du Sacré Cœur, elles avoient toutes trois de la vertu; mais quoiqu'elles tachaſſent de ramener les eſprits, & que de notre côté on s'efforçât de leur témoigner de l'amitié, elles ne laiſſerent pas d'avoir de la peine dans ces commencemens & de nous en cauſer, ce qui nous obligea d'écrire à toutes nos Maiſons de France, que ſi elles nous envoyoient des Religieuſes ſans qu'on leur en demandât par un Acte ſigné de tout le Chapitre, nous les leur renvoyerions. Comme le pays eſt devenu aſſez peuplé pour ne nous point laiſſer manquer de Sujets, nous n'en avons point demandé en France depuis ce tems-là, ce ſont les dernieres qui en ſont venues, elles s'accoutumerent peu-à-peu aux manieres du pays, il n'y en eut qu'une, qui ne pouvant s'y faire, nous obligea de la faire repaſſer à très-grands frais, la plus jeune étoit la Mere Marie du Sacré Cœur, elle n'avoit que 22. ans, ſon amour pour la vie Religieuſe parut admirable dès ſon noviciat qu'elle fit avec beaucoup de ferveur, & qui fut prolongé de pluſieurs années à cauſe des Edits du Roi, qui, dans ce tems-là, obligeoient les Monaſtéres à recevoir des filles avec des penſions via-

geres, ce que les parens ne voulurent point, aimant mieux payer ſon dot tout à la fois, la Communauté de Treguier s'accommodoit mieux auſſi de cela, ainſi elle porta le voile blanc environ quatre ans, juſqu'à ce que les choſes ayant changé, chacun fut ſatisfait, & elle fit ſes vœux plus joyeuſe que ſi elle les eut prononcé un an après ſa vêture, parce que ſon attente n'avoit ſervi qu'à lui faire eſtimer davantage le bonheur de ſon état, & que ce qui coute beaucoup à obtenir, eſt toujours infiniment plus priſé que ce que l'on acquiert ſans peine.

M. de Bouteroue s'en retourna en France en 1671. après avoir demeuré trois ans en Canada, où il s'étoit acquis l'eſtime de tous les gens de bien, M. Talon revint Intendant, comme il l'avoit promis, il ſeroit même revenu plûtôt ſans l'accident qui lui arriva en 1670. car s'étant embarqué pour ce pays-ci, ſon vaiſſeau fit naufrage ſur les côtes du Portugal où il ſe ſauva miraculeuſement, après avoir fait un vœu à ſainte Anne, qui le ſecourut ſenſiblement. Pour marquer ſa reconnoiſſance il fit faire un tableau où il eſt dépeint, & où l'on voit les dangers qu'il courut dans cette occaſion, & les aſſiſtances qu'il reçut du Ciel : ce tableau fait le fonds de la Cha-

pelle de ſainte Anne de la Cathédrale de Quebec, toute cette Colonie ſembla reprendre une nouvelle face à ſon arrivée, il étoit ſi connu & ſi eſtimé, qu'il portoit la joye par tout, il continua de nous faire du bien, & nous mit dans l'impoſſibilité de reconnoître toutes ſes bontés.

Nous élevions depuis l'âge de ſix ans Mademoiſelle de Lauzon de Charny, elle ſuivoit les traces de ſa famille qui s'étoit diſtinguée par tout par ſa vertu, cette jeune vierge ne ſoupiroit qu'après la vie Religieuſe, Monſieur de Lauzon ſon pere, notre Superieur, ravi de voir que les inclinations de ſa chere fille, favoriſoient celle qu'il avoit de nous faire du bien, paſſa un contrat avec nous, par lequel il nous donnoit 12000. liv. monnoye de France pour la dot de ſa fille, à condition ſeulement, qu'attendu qu'elle étoit d'une complexion délicate, on lui ſerviroit une entrée de table, il avoit deſſein auſſi de nous faire ſes héritieres, après avoir donné à ſes neveux ce qui devoit leur revenir ; mais quelques-unes de nos Religieuſes craignirent que cette petite diſtinction que Monſieur de Lauzon demandoit pour ſa fille ne causât de la jalouſie & du trouble dans la Maiſon, elles en parlerent à Monſeigneur l'Evêque qui entra dans leurs raiſons, voulut

voulut retrancher cet article du contrat, M. de Lauzon s'opposa, il eut là-dessus quelque differend avec M. de Laval; enfin, pour terminer la dispute il se resolut d'emmener en France sa fille, elle partit cette année avec Mlle. Charlotte-Magdelaine de Laferté, sa cousine germaine, il les conduisit toutes deux aux Hospitalieres de la Rochelle où elles ont été Religieuses, & ont beaucoup édifié & servi le Couvent, M. de Lauzon les gratifia de tout ce que nous aurions peu espérer; ainsi pour une bagatelle nous perdîmes deux bons s uets & plusieurs avantages temporels.

* Après le départ de Monsieur de Lauzon, nous eûmes pour Superieur Monsieur Dudouit, Prêtre du Seminaire de Quebec, il présida à nos élections le 9. Mars 1672. la Mere le Cointre de Saint Bernard fut élûe Assistante, la Mere Bodin de Saint Augustin Maîtresse des Novices, la Mere Forestier de Saint Bonaventure fut continuée Hospitaliere, la Mere Thomas de Saint Paul Dépositaire de la Communauté depuis deux ans, fut encore chargée par l'Evêque du dépôt de l'Hôpital, comme il y avoit alors moins d'affaires dans cet emploi qu'il n'y

* 1672.

en a présentement, elle s'acquitta sans peine de ces deux Offices, on la fit aussi Discrette avec la Mere Saint Bonaventure.

FIN DU PREMIER LIVRE.



HISTOIRE DE L'HÔTEL-DIEU DE QUEBEC.

LIVRE SECOND.

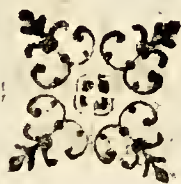
L'Application de Monſieur Talon à chercher tous les moyens d'augmenter la Colonie, lui fit faire de nouvelles entrepriſes, & de grandes dépenſes pour faciliter le commerce avec les autres pays; & Dieu ayant béni ſes travaux par de grands ſuccès. Le Canada en peu de tems ſe vit dans l'abondance, le nombre des habitans croiſ-

ſoit tous les jours ; en ſorte que notre ſalle ne pouvant contenir les malades qui ſe trouvoient dans ces quartiers, Monſieur l'Intendant volontairement, & par le mouvement de ſon extrême charité & compaſſion pour les pauvres, entreprit de faire ajoûter à notre Hôpital une double ſale avec un pavillon & autres commodités ; il en avança tous les deniers, & ne voulut pas que la Mere Superieure ſe mit en peine de les rembourſer, l'aſſurant qu'il trouveroit bien le moyen de ſe faire payer ſans incommoder cette maiſon.

Après avoir fait amaſſer tous les materiaux, on prit jour pour commencer le bâtiment, ce fut le 5. Mai 1672. fête de la converſion de notre glorieux Pere Saint Auguſtin, en préſence de Monſeigneur l'Evêque, de Monſieur Dudouyt notre Superieur, du Pere Chaumont Jeſuite, du Pere Simple Recolet, & de pluſieurs autres perſonnes de merite. Monſieur l'Intendant voulant ſignaler le zéle avec lequel il ſe portoit aux œuvres de piété & à l'utilité de la Nouvelle France, prit lui-même le hoyau, & commença l'ouverture des fondemens du nouveau bâtiment ; ce que Monſieur Talon ſon Neveu, & Meſſieurs les Eccléſiaſtiques & Religieux

poursuivirent avec beaucoup de zéle & d'édification.

Le 20. du même mois, Monsieur l'Intendant pour faire connoître à tout le monde la considération particuliére qu'il avoit pour la Duchesse d'Aiguillon, notre illustre Fondatrice, & voyant les avantages que tout le pays tire des monumens de sa piété & dévotion au précieux sang de Jesus-Christ, auquel elle a dedié cet Hôtel-Dieu, fit poser deux pierres dans les fondations au bout du pignon vers le jardin; l'une par Madame Daillebout, veuve d'un ancien Gouverneur du Canada, au nom & en la place de Madame notre Fondatrice; & l'autre par Madame Pairot, gouvernante de Montreal, & niece de Monsieur l'Intendant. Monsieur Talon son neveu appliqua sur une de ces pierres une plaque de cuivre sur laquelle il avoit fait graver par ordre de Monsieur l'Intendant les armes de Madame la Duchesse d'Aiguillon avec une inscription latine en l'honneur du précieux sang, qu'il avoit composé lui-même quoiqu'il fut encore fort jeune, telle que la voici.



EFFUSO CHRISTI SANGUINI ET misericordiæ Matri, ſedente Clemente X.

REgnante invicto, pacifico Rege Chriſtianiſſimo, LUDOVICO XIV. benedicente FRANCISCO, primo Canadenſium Epiſcopo, & precante virginum Hoſpitalariarum, præſide RENATA à Nativitate, complaudente Colonia univerſa; nec non pro ſingulari ſua in pauperes & ægros incolas charitate, procurante Illuſtriſſimo Viro D. D. JOANNE TALON, Ærario, Juri, ac Politicæ-Rei, Novæ Galliæ ſummo Præfecto. Quod olim piè fundarat Noſocomium augeſcente Colonia; hoc novo liberaliter auget Hoſpitio. Immortalis memoriæ & omni laudum genere Eminentiſſimi Ducis Cardinalis ARMANDI ſuperſtes, & ſorore neptis digniſſima, MARIA à VIGENEROT, Duciſſa, cui ſalus & gloria ſempiterna. Anno Salutis inſtaurato. M. DC LXXII.

Monſieur Talon qui ne cherchoit qu'à nous obliger, ainſi que Monſieur l'Intendant ſon oncle, voulut bien traduire cette piéce en françois, & nous la donna en ces termes.

C'Est en l'an depuis l'Incarnation 1672. en memoire & à l'honneur du précieux Sang que Jesus-Christ versa pour nous, & pour plaire à sa sainte Mere, la Mere de miséricorde, que sous le Pontificat de Clement X. & le regne de l'invincible & pacifique Monarque LOUIS XIV. Roi Très-Chrétien, avec la bénédiction de Messire François de Laval, premier Evêque de Canada, pendant la superiorité de la Reverende Mere René de la Nativité, & les félicitations de ses filles, au bruit des aplaudissemens de toute la Colonie, & par les soins infatigables de Messire Jean Talon, Intendant de Justice, Police & Finances de la Nouvelle France, vû l'accroissement qu'il plait à Dieu de donner au nombre des habitans; on a ajouté ce nouveau logement à l'Hôtel-Dieu, par une continuation des charités de sa célébre Fondatrice, l'illustre Marie de Vignerot Duchesse d'Aiguillon, niece de l'incomparable Ministre d'immortelle memoire, l'Eminentissime Cardinal Armand Duc de Richelieu, ausquels soit honneur & salut éternel.

L'affection de Monsieur l'Intendant pour cet ouvrage si avantageux au public, fut si grande qu'il y passoit lui-

même des nuits entieres dehors à la pluye pour ne point perdre la charpente du bâtiment, que le peu de prudence & d'induſtrie des travailleurs avoit expoſée mal à propos ſur un cayeux.

Il voulut encore nous procurer de l'eau abondamment, & ce qui eſt non-ſeulement utile, mais abſolument néceſſaire pour le bien & la propreté d'un Hôtel-Dieu. Ainſi avec le ſecours de ces avances, du Frere Anſelme Recolet & d'un Fontanier, nous fimes faire des pierriers juſqu'à plus de trente arpens de chez nous, & on conduiſit l'eau des ſources dans des canaux de plomb ou de bois juſqu'ici, ce qui nous donna des fontaines très-commodes dans pluſieurs endroits de l'Hôpital, dans la ſale des hommes & dans celle des femmes, dans le jambage de la cheminée, qui couloit en toutes ſaiſons, quand on vouloit elle étoit chaude en hyver; une autre dans la cave, & enfin une buanderie, ce qui coûta plus de 3000. liv. Le Fontanier entretenoit ces canaux, & pendant qu'il a vécu nous n'avons point manqué d'eau, mais depuis ſa mort les fortifications que l'on a faites ont détourné les ruiſſeaux & deſſeché les ſources, de maniere que

nous

nous souffrons beaucoup de la secheresse de notre terrein, & qu'il nous en coûte considérablement pour faire apporter l'eau dont on a continuellement besoin dans une maison aussi nombreuse, dans le tems des chaleurs, ou quand la rigueur du froid fait tarir les puits.

Nous ne pourrons jamais trop publier les bontés que Monsieur Talon a eues pour nous, & les services qu'il nous a rendus. Il avoit été autrefois Intendant du Quesnoi en Flandre où il s'étoit employé à la bâtisse de plusieurs Hôpitaux avec le même zéle qu'il fit paroître en Canada. Il avoit un talent particulier pour distribuer les liberalités du Roi d'une maniere noble & désinteressée qui charmoit autant ceux qui les recevoient, que le don même dont il les gratifioit; en un mot on peut bien dire de lui en le comparant à ceux qui l'ont suivi; *Non est inventus similis illi*, il n'a point eu son semblable. Nous gardons son portrait dans notre Hôpital avec un grand soin, comme l'image de celui à qui nous avons d'éternelles obligations. Nous ne manquâmes pas d'informer Madame la Duchesse d'Aiguillon de tout ceci qu'elle aprit avec une grande joye, elle prit la peine d'écrire à Monsieur l'Intendant

pour le remercier de ses bontés à notre égard; & comme elle rapportoit tout à Dieu, elle loua beaucoup la divine providence, qui sans doute inspiroit à Monsieur Talon de nous faire tous les biens dont il nous combloit.

Monsieur de Courcelles Gouverneur général ayant demeuré 7. ans en Canada, s'en retourna en France en 1672. il s'étoit appliqué ainsi que Monsieur Talon à tout ce qui pouvoit être avantageux à cette Colonie; ils se joignirent tous deux pour representer à Monsieur Colbert la nécessité de soûtenir l'Hôtel-Dieu, & ils engagerent ce grand Ministre à proteger la Nouvelle France. Monsieur de Courcelles depuis son départ a continué de nous donner des marques de son affection, & nous a fait présent d'une lampe d'argent pour notre Eglise où sont ses armoiries. C'étoit un homme populaire & affable à tout le monde, qui gagnoit tous les cœurs, & qui étoit toujours obéi ponctuellement & agréablement. Monsieur le Cointre de Frontenac vint à sa place Gouverneur général.

Madame Daillebout vivoit en Canada depuis la mort de Monsieur son époux, fort estimée quoiqu'elle cachât ses grandes vertus sous les apparences

d'une vie commune. Plusieurs personnes d'un rang distingué l'avoient recherchée dans son veuvage ; Monsieur de Courcelles Gouverneur & Monsieur Talon Intendant la demanderent tous deux en mariage, mais comme elle étoit vouée à Jesus-Christ dès sa jeunesse, & que le tems qu'elle avoit passé avec son mari ne l'avoit pas empêchée de garder une perpetuelle virginité, elle refusa constament les partis les plus avantageux ; & pour vivre d'une maniere plus retirée, plus conforme à la perfection dont elle faisoit profession, elle se donna à notre Communauté en qualité de Pensionnaire perpetuelle ; son dessein étoit de nous donner tout le bien dont elle pouvoit disposer sans faire tort à ses heritieres ; il consistoit en plusieurs terres, une maison à Quebec, une autre à Montreal, quelques fonds en France & quantité de meubles. Mais M. l'Evêque ne nous permit de la recevoir qu'à condition qu'elle partageroit le tout entre notre Communauté & l'Hôpital, & fallut en passer par là, ayant toujours été très-éloignées de disputer pour des intérêts temporels. Nous eûmes dans notre lot la terre de Coulange que nous avons vendue au Seminaire, celle de Saint Ville-May que nous avons en-

core à la côte de Lauzon, & la maison de Quebec que nous avons cedée à Monsieur Chartier pour des terres à la grande allée.

L'Hôpital eut les Grondines & Argentenai, on a jugé qu'il étoit plus avantageux de vendre ces deux Seigneuries, que d'y avoir des habitans qui ne payoient quasi jamais. Les Grondines ont été vendues mille écus, & Argentenai a été donné pour 400. liv. de rente, les meubles furent partagés également selon l'intention du Prélat.

Cette bonne Dame vint donc chez nous & nous la logeâmes dans un appartement dépendant de notre Communauté, qui n'étoit pas cependant dans la maison, où nous la visitions souvent, étant très-édifiées de sa conversation, & on ne sortoit jamais d'avec elle sans ressentir de grands desirs d'être tout à Dieu, & de ne rien épargner pour cela.

Notre Seigneur honoroit cette sainte ame de plusieurs connoissances extraordinaires, & comme elle prenoit grand soin de les tenir secretes, fort peu de personnes sçavoient les faveurs qu'elle recevoit de Dieu. Le Reverend Pere Chatelain son Confesseur & le notre, lui avoit permis de les communiquer à

quelques Religieuses de cette maison, dont la vertu & la discretion lui étoient connues, jugeant bien que cela pouvoit servir à augmenter leur amour pour Dieu & leur ardeur pour la vertu. Aussi ces communications produisoient plusieurs biens, comme la conversion de plusieurs pécheurs, la délivrance des ames du purgatoire, la reconnoissance envers Dieu des graces qu'il faisoit à certaines personnes, & enfin plusieurs pratiques de devotion pour appaiser la justice, ou pour flechir la miséricorde de Dieu en faveur de ce pauvre pays. Nous en rapporterons quelques traits dans la suite qui pourront édifier celles qui les liront.

Monseigneur l'Evêque s'occupoit sans cesse au bien de son Diocèse, & se trouvoit accablé de travaux; il s'y employoit avec un si grand zéle, qu'il vouloit être par tout; il souhaitoit que nos élections qui devoient se faire le 8. de Mars 1673. fussent differées jusqu'au retour d'un voyage qu'il alloit entreprendre; nous ne le fimes que le 14. d'Octobre, encore ne pût-il y présider. Ce fut Monsieur Dubouyt notre Superieur assisté du Pere Chatelain & de Monsieur Martin, Prêtre du Seminaire de Quebec. C'est le premier Canadien

qui ait été honoré de ce ſacré caractére. La Mere Marie-René de la Nativité fut continuée Superieure; on élût la Mere Foreſtier de S. Bonaventure Aſſiſtante; on laiſſa la Mere Guillelmete de Saint Auguſtin Maîtreſſe des Novices; la Sœur Jachereau de Saint Ignace fut élue Dépoſitaire de la Communauté; la Mere Agnès de Saint Paul fut Hoſpitaliere & Dépoſitaire des pauvres, une des deux Diſcretes, la ſeconde fut la Mere Catherine le Cointre de Saint Agnès.

* L'année ſuivante nous priâmes Monſieur Dubouyt pour le bien de la Communauté de confirmer les principales Officieres dans leurs charges, afin que par un plus long exercice elles puſſent y ſatisfaire encore plus parfaitement.

Il fit auſſi la viſite en qualité de Superieur, après laquelle il ordonna que la Sacriſtaine n'entreroit dans l'Egliſe qu'une fois la ſemaine & la veille des grandes fêtes, & que la Portiere de l'Hôpital auroit ſoin de la lampe, & du feu néceſſaire pour des Prêtres, qu'on feroit changer les couleurs de l'autel par un domeſtique; cela ſubſiſta pendant quelque tems, mais comme il étoit difficile de faire ainſi les choſes, & que

* 1674.

l'Eglise étoit mal propre; il fallut bientôt nous donner la permission d'y entrer toutes les fois que la nécessité le requeroit, ne pouvant pas en Canada trouver des tourrieres comme en France.

Nous reçûmes le jour de l'Assomption 1674. deux Postulantes, Marie-Gabrielle Denis qui prit le nom de l'Annonciation, & nous lui appliquâmes le dot que Monsieur l'Abbé de Quelus avoit fondé, elle le regardoit comme son parrain ayant été nommée Gabrielle au baptême à cause de lui; & Marie-Marguerite Glorin on lui donna le nom du précieux Sang, elles prirent l'habit & firent profession ensemble. Comme ces sortes de cérémonies étoient rares, & que tout le monde se faisoit un plaisir d'y assister, on publioit à la Paroisse nos vétures & nos professions, comme on publie les bancs de mariage, afin d'en informer toute la Ville. Cela se repandoit dans les côtes voisines, d'où l'on accouroit comme à une fête publique.

* Nous eûmes à l'arrivée des vaisseaux une affliction des plus accablantes, ce fut la nouvelle du décès de notre illustre Fondatrice, Madame la Du-

* 1675.

cheſſe d'Aiguillon qui étoit morte le 17. d'Avril de cette année ; nous regardions cette pieuſe & vertueuſe Dame, comme l'appui de notre maiſon, ſans lequel il nous ſembloit que nous ne pouvions pas nous ſoutenir. En effet nous perdîmes en elle une grande protection, une ſolide conſolation & un rare exemple de vertu, elle nous animoit par ſes lettres d'une maniere qui reſſentoit bien plus une perſonne conſommée en ſpiritualité, qu'une Dame de la Cour. Nous la pleurâmes toutes âmerement comme notre mere, parce que l'attachement reſpectueux que nous avions pour elle étoit très ſincere, & que nous étions conſternées & penétrées d'une très vive douleur.

Nous crûmes ne devoir pas ſeulement lui donner des larmes & des regrets, nous lui fimes dire un annuel des meſſes & pluſieurs ſervices ; un entr'autres où nous invitâmes tout le monde, que nous fimes avec le plus d'appareil qu'il nous fut poſſible ; nous avions tendu en noir toute notre Egliſe depuis la voute juſqu'en bas, il y avoit au milieu un Mozolée élévé ſur pluſieurs marches & entouré de quantité de bougies avec les armoiries de Madame la Ducheſſe d'Aiguillon pein-

tes & attachées par tout, nous n'épargnâmes rien pour témoigner combien sa memoire nous étoit chere, & quels étoient nos sentimens d'estime, de vénération & de gratitude; les biens qu'elle nous a faits meritent qu'on s'en souvienne ici éternellement, & ses lettres pleines de piété & d'affection que nous conservons soigneusement donnent une haute idée de sa vertu; & font que nous avons pour elle la même tendresse quelles produisoient en nous lorsque nous les recevions.

Monsieur Talon repassa en France en 1675. il fut regretté de tout le monde où il avoit fait des biens sans nombre à toute sorte de personnes & aux Communautés en particulier, tout ce que nous en avons dit n'est qu'un leger crayon de ce qu'on en pourroit dire; il merite d'être loué par des personnes plus éloquentes que nous, qui ne pouvons que prier Dieu de recompenser nos bienfaiteurs. Mais quoique nous n'entreprenions pas de faire son éloge, nous ne devons point passer sous silence ses belles qualités, celle qui doit tenir le premier rang est sa grande piété dont il donna d'éclatantes marques en plusieurs rencontres, tant par sa fidélité à servir Dieu d'une maniere exemplaire, que

par la confiance qu'il avoit en la divine providence à laquelle il attribuoit tous ses succès, & à laquelle il recouroit dans tous les dangers. Sa charité pour les pauvres en est une preuve convainquante; il avoit un soin infatigable pour les soulager; il s'informoit avec une bonté de pere de la maniere dont il pourroit les secourir, afin d'augmenter cette Colonie; il entroit pour cela dans le détail des moindres choses, faisoit venir chez lui les habitans, alloit souvent les visiter, vouloit sçavoir ce que chacun recueilloit, faisoit vendre avec avantage à ceux qui avoient du bled, aidoit ceux qui en manquoient, & encourageoit tout le monde.

Il avoit fait venir des ouvriers de toute sorte de mêtiers pour faire à Quebec une manufacture; en un mot, on ne peut s'imaginer avec qu'elle vigilance il prévoyoit tout ce qui pouvoit être utile ou agréable au public, avec quel bonheur il s'employoit à le procurer, & avec quelle générosité il repandoit ses faveurs. Sa sortie du Canada ne mit pas fin à son zéle, il ne négligea aucune occasion en France de faire du bien à ce pays & à nous en particulier, nous en produirons des témoignages dans la suite.

En 1675. N. S. P. le Pape Clement X.

nous accorda pour 15. ans une Indulgence attachée au maître Autel de notre Eglise lorsqu'on y offriroit le saint sacrifice de la Messe pour les ames du Purgatoire le jour de la Commemoration des morts, pendant toute cette octave, & tous les lundis de l'année, avec une autre Indulgence pleniere que tous les fidéles pourroient gagner dès les premieres Vêpres de la Fête de notre Eglise qui est l'Invention de la Sainte Croix, le 3. de Mai. Sa Sainteté renouvella aussi dans une même Bulle les deux Indulgences que nous avions eû autrefois de la Sainte Echelle & des sept Autels, avec cette difference seulement, que nous ne visitions nos sept Chapelles que trois fois l'année, mais nous montions toujours la S. Echelle quatre fois l'an.

Angelique Bruguiere se heurta un jour fort rudement la tête contre une cheminée, & après avoir rendu une quantité de sang avec de grandes douleurs, elle devint très-dangereusement malade, & fut condamnée du Médecin. Une de nos Sœurs eut la pensée de s'adresser pour sa guerison au Pere François Regis, mort depuis peu d'années en odeur de sainteté : la reputation de ce grand serviteur de Dieu s'étendoit jusqu'en Canada, où l'on racontoit ses héroïques vertus, &

le nombre prodigieux de miracles qui se faiſoient tous les jours à ſon tombeau. Elle commença donc une neuvaine, pendant laquelle le mal empira beaucoup ; le cinquiéme jour on la trouva ſi mal, qu'on lui fit donner l'Extrême-Onction, jugeant qu'elle ne devoit point paſſer la journée ; la Religieuſe ne ſe rebuta pas, elle redoubla ſa confiance & ſa ferveur, & fit prendre à la malade un peu de la pouſſiere du tombeau du P. Regis, & lui attacha au col une de ſes images, ce qui n'eut d'abord aucun ſuccès ; cette femme languit encore quatre jours, avec tous les ſimptomes de mort les plus certains, des friſſons violents & fréquens, joints à des convulſions horribles, obligerent à la veiller de fort près, comptant de moment à autre qu'elle alloit expirer. La nuit du dernier jour de la neuvaine, elle fit un cri qui allarma toutes les ſalles, on courut à elle promptement, & la voyant extrêmement agitée, on crut qu'elle faiſoit les derniers efforts ; on lui fit encore les priéres des agoniſans ; on lui mit en main le cierge beni, & pendant que les Religieuſes prioient pour elle, & lui ſuggeroient des actes ſelon la coutume, elle revint à elle & dit fort tranquillement, qu'elle ne mourroit pas de cette maladie, & qu'elle étoit gué-

rie ; on lui demanda comment elle assura que le Pere Regis lui étoit apparu, qu'il lui avoit dit d'avoir bon courage, & que Dieu vouloit bien prolonger ses jours, qu'ensuite il l'avoit touchée à la tête avec une croix qu'il tenoit dans sa main, & que c'étoit ce qui lui avoit fait jetter un si grand cri ; on lui montra plusieurs estampes de saint François Xavier & de quelques autres Jesuites qu'on dépeint un crucifix à la main, en lui demandant si c'étoit ceux-là qui l'avoient guérie, elle répondit toujours que non, jusqu'à ce que l'on lui fit voir une petite image du Pere Regis qu'elle reconnut aussi-tôt, en disant, voilà celui qui m'a guérie ; elle reposa fort paisiblement le reste de la nuit. Et ce miracle étant devenu public, dès le lendemain on vint ici de tous côtés pour la voir, elle alla aussi dans toutes les Eglises de la Ville pour en remercier Dieu.

Cependant plusieurs personnes douterent de la verité de cette merveille, accusant cette femme d'avoir feint du mal plus qu'elle n'en avoit ; d'autres ont crû qu'après une telle grace elle auroit dû mener une vie plus sainte dans la suite, il est vrai qu'elle n'a rien fait voir d'extraordinaire pour la pieté, mais elle n'étoit pas vicieuse ; & quand elle l'au-

roit été, c'eſt une mauvaiſe raiſon pour ne pas croire que Dieu lui avoit fait cette faveur, puiſqu'il en fait à tant de perſonnes qui en abuſent. Quoiqu'il en ſoit, nous en rendîmes graces à la divine bonté, & ſur la petite image qui avoit opéré ce miracle. Nous fimes faire un portrait du Pere Regis par un jeune Sauvage qui avoit appris à peindre d'un François, & c'eſt celui que nous gardons encore dans notre avant-Chœur.

Ce miracle eſt rapporté dans la vie du bienheureux Jean-François Regis, nouvellement écrite par le Pere Daubenton Jeſuite, Confeſſeur du Roi d'Eſpagne ; mais il s'eſt mépris pour l'année, car il le dit arrivé en 1695. & c'étoit en 1675. c'eſt une petite erreur qui ne détruit pas la verité du fait.

On ne fit point ici d'autre élection en 1675. que de donner à la Mere Foreſtier de Saint Bonaventure Aſſiſtante pour ſurcroit d'office, le ſoin du Noviciat, à la place de la Mere Guillelmette de Saint Auguſtin qui étoit fort malade, & qui mourut en effet peu de jours après le 14. de Novembre âgée de 31. ans, elle avoit vécu en Canada un peu plus de 4. ans, dans de douleurs preſque continuelles, cauſées par un crachement de ſang auquel elle étoit ſujette, avant mê-

me que de partir de France. Ce que nous avons dit de ſon arrivée en ce pays ne doit rien diminuer de l'eſtime que merite ſa vertu, elle en avoit beaucoup; nous avons ſouvent admiré ſa patience, ſa ferveur & ſa regularité; elle a été très-utile à cette Maiſon, elle a toujours été dans l'emploi de Maîtreſſe des Novices, où elle étoit d'un très-bon exemple; la mort de cette chere Sœur nous affligea beaucoup avec raiſon.

Nous avons dit qu'en 1664. on fit la ſeparation du bien de l'Hôpital d'avec celui de la Communauté. M. Laval avoit ordonné qu'on employeroit pour les pauvres le tiers de notre revenu, mais comme cela nous obligeoit à un compte fort exact, & que nous avions peur de manquer à la moindre choſe, nous jugeâmes qu'il ſeroit plus avantageux que le partage en fût fait entierement, & de maniere que chacun eût ſoin de retirer ſes rentes; ainſi à la requête de la Mere Marie-René de la Nativité Superieure, Monſeigneur l'Evêque conſentit au partage, & convint qu'il falloit faire eſtimer & lotter tous nos biens par des arbitres, afin d'en faire une juſte ſeparation conforme à ſon ancienne Ordonnance: nous choiſîmes pour nous Monſieur Jachereau de Laferté, & Monſieur

Gautier de Comporte, & on nomma pour les pauvres Monſieur Hazeur, Marchand, & Monſieur Pinquet, ancien habitant, tous quatre s'acquitterent parfaitement de leur commiſſion, & ſuivant leur eſtimation les partages furent faits.

* Monſeigneur l'Evêque nous avoit fait ſeparer avec l'Hôpital tous les ornemens de la Sacriſtie, il y avoit déja pluſieurs années, à la reſerve d'un ornement de toile d'argent que nous gardâmes, parce qu'il nous avoit été donné par notre Fondatrice, on le fit auſſi eſtimer, & nous donnâmes 150. liv. à l'Hôpital pour le dédommager de ce qu'il ne partageoit pas cela avec nous; cette entiere & parfaite ſeparation ſe fit en 1676.

Nous avions alors pour Superieur Monſieur de Bernieres, néveu de l'Auteur du *Chrétien intérieur*, & Grand-Vicaire du Diocéſe, il accompagna le Prélat à nos élections le 1. de Decembre 1676. Monſieur Dupré, Prêtre du Seminaire, étoit ſon ſecond aſſiſtant, ils entrerent tous trois dans notre infirmerie, parce que la Mere Superieure étoit actuellement malade en danger de mort,

* 1676.

elle

elle demanda pardon ſelon la coutume, on la déchargea de la Superiorité, puis on lui préſenta la boëte des ſuffrages pour y mettre ſon billet pour l'élection d'une nouvelle Superieure, le Prélat ne permit point qu'on choiſit une Scrutatrice. Après le *Veni Creator*, au tems de la Communion, levant le ſaint Ciboire, il nous fit une courte exhortation pour nous porter à faire nos élections ſelon les deſſeins de Dieu, nous dépouillant de tout autre interêt que de ſa gloire & du bien de la Communauté; on donna les ſuffrages, & on élut pour Superieure la Mere Jeanne-Thomas-Agnès de Saint Paul, & enſuite on proceda à l'élection d'une Aſſiſtante: pour cet effet l'Evêque entra une ſeconde fois dans l'infirmerie pour prendre le ſuffrage de la Mere de la Nativité, & la chargea, toute malade qu'elle étoit, du dépôt de l'Hôpital, juſques à ce que Notre-Seigneur diſposât d'elle; & pour lui ſuppléer pendant ſa maladie, & lui ſucceder en cas de mort, il nomma la Sœur Jachereau de Saint Ignace; la Mere Foreſtier de Saint Bonaventure fut continuée Aſſiſtante; la Mere de Saint Agnès élûe Maîtreſſe des Novices; la Sœur Marie-AnneCocëtlogon deS.Charles, Dépoſitaire de la Communauté; la Sœur An-

toinette du Larthu de la Visitation, Hospitaliere ; les deux Discrettes furent la Mere Anne le Cointre, de Saint Bernard, & la Mere Marie-René Boulié de la Nativité, dont la maladie bien loin de diminuer, augmenta considérablement ; & devenant tous les jours plus dangereuse, nous fumes bien-tôt sans espérance de sa guérison ; elle mourut le 13. de Fevrier 1677.* âgée de 47. ans, d'une paralysie causée par un coup qu'elle reçut en parant le reposoir de la Chapelle de Notre-Dame de Pitié. Un cadre lui tomba sur la tête, elle s'évanouit, perdit connoissance, & depuis ce moment fut toujours malade, sa paralysie l'empêcha de parler plusieurs mois avant sa mort ; il se joignit à ce mal une hydropisie qui la fit beaucoup souffrir, sans donner jamais le moindre signe d'impatience ou de chagrin ; au contraire, elle faisoit entendre ce qu'elle avoit souvent dit, qu'elle ressentoit une joye inexplicable d'avoir tout quitté pour Dieu, elle produisoit continuellement des actes de la plus ardente charité, & tenoit toujours son cœur uni à Dieu. Sa langue étant devenue libre sur la fin, son mot le plus ordinaire dans sa maladie & dans sa santé, étoit, *ad majorem Dei gloriam*,

* 1677.

ce qu'elle repétoit avec un ton & un sentiment qui, en exprimant sa dévotion, en inspiroit aux autres; elle étoit de notre Maison de Quimper en Bretagne, où après avoir donné de grands exemples de regularité, de charité & de ferveur, & de toutes les vertus, elle vint en 1654. continuer en Canada l'exercice de ses beaux talens; elle a gouverné plus de six ans avec la satisfaction de toute la Maison, se faisant aimer & estimer du dedans & du dehors par toutes les personnes qui la connoissoient, ou qui en entendoient parler. Madame sa mere qui mourut jeune, la laissa orpheline; Madame la Marquise de Cornouaille sa marraine la voulut avoir pour l'élever avec ses enfans, comme sa fille; elle avoit beaucoup d'esprit, qui, cultivé par une très-bonne éducation, la rendit un sujet accompli; toute cette famille conserva toujours pour elle une estime & une amitié sincere. Madame la Comtesse de Grandbois, Madame la Comtesse de Laroche, & Monsieur le Marquis de Molac, tous enfans de la Marquise de Cornouaille, ne manquerent jamais de lui écrire avec beaucoup d'affection comme à une sœur: nous avions dans sa personne l'exemple d'une sublime perfection, & plus on l'examinoit, moins on pou-

voit trouver en elle de défaut. Elle étoit pénitente & dure à elle-même, & reſervoit toute ſa douceur pour les autres, dont elle ſçavoit exciter la dévotion par des pratiques aiſées & profitables ; elle joignoit à ſes rares vertus un eſprit gay & agréable, une converſation charmante, ayant une facilité admirable pour s'énoncer, & pour écrire en proſe ou en vers. M. Talon, Intendant, qui ſe mêloit de poëſie, lui adreſſoit quelquefois des madrigaux ou épigrammes, auxquels elle répondoit ſur le champ fort ſpirituellement en même ſtyle, & ſes piéces étoient eſtimées de tous les connoiſſeurs.

Elle étoit fort généreuſe, & ſage dans ſes liberalités, & Dieu ſembla même approuver ſon penchant à donner à propos par le trait merveilleux que je vais dire. Quand le Pere Chaumonot, Jeſuite, fit bâtir en Canada la premiere Chapelle de Lorette par reconnoiſſance envers la Très-Sainte Vierge, de laquelle il avoit reçu une inſigne faveur dans l'Egliſe de Lorette en Italie ; pluſieurs perſonnes dévotes à la Mere de Dieu, voulurent contribuer à cet édifice : la Mere René de la Nativité qui ne cedoit en ce point à perſonne, eut auſſi un grand déſir d'aider à la bâtiſſe de cette Egliſe, mais nous avions très-peu de moyens ; cependant

elle ne crut pas que notre Communauté pût s'appauvrir en donnant quelque chose à la Reine du Ciel, elle promit au Pere Chaumonot 25. écus qu'elle avoit dans une caſſette, c'étoit là tout notre argent; & comme il étoit alors fort rare, chacun ſçavoit bien ſon compte; elle alla donc le lendemain ouvrir ſa caſſette pour envoyer ſon offrande, mais au lieu de 25. écus elle en trouva 50. ſa ſurpriſe fut agréable, & elle ne douta point que cette augmentation ne fût miraculeuſe; ainſi elle écrivit au Pere Chaumonot qu'elle ne lui avoit promis que 25. écus, parce que certainement elle n'en avoit pas davantage, mais puiſque la Sainte Vierge les avoit multipliés au double elle en profiteroit, & qu'elle lui envoyoit la ſomme entiere qu'elle avoit trouvée.

Elle lui donna auſſi une écuelle que nous tenions de Madame Daillebout, encore vivante, cette écuelle étoit faite de la terre de Lorette, pétrie dans la veritable écuelle de la Sainte Vierge, & faite de la même figure & grandeur, c'eſt celle que l'on montre aujourd'hui aux pelerins qui vont à cette Chapelle, parce que les Sauvages ayant changé de demeure, ont tranſporté de l'ancienne Lorette à la nouvelle, tout ce qui pouvoit entretenir la piété.

La mort de la Mere René de la Nativité nous laissa dans une grande consternation, sa memoire doit être en singuliere vénération dans cette Communauté, pour le bien de laquelle elle n'a rien négligé. Dès cette même année nous reçumes pour l'entretien de l'Hôpital 2000. liv. de gratification annuelle que le Roi accorda aux pressantes sollicitations des amis que la Mere de la Nativité avoit employés auprès de Sa Majesté : ce fut aussi une suite des bontés de Monsieur Talon qui s'étoit joint aux autres patrons, & qui ne borna pas là ses soins ; car peu d'années après il obtint encore une augmentation de 3000. liv. ce qui le remboursa peu à peu de ce qu'il avoit avancé pour nos salles, & ces 5000. liv. qui ne nous ont jamais manqué depuis, fait aujourd'hui le meilleur fonds de l'Hôtel-Dieu.

Peu de jours après le decès de la Mere de la Nativité, Monsieur de Bernieres, Superieur, présida à l'élection que nous fimes de la Mere Cathérine Vironneau de Saint Joseph, pour Discrette, à la place de notre chere défunte.

Nous étions encore toutes pénétrées d'affliction lorsque Notre-Seigneur nous enleva notre jeune Sœur Marie-Magdelaine Gagnon des Anges, elle étoit veri-

tablement comparable aux Anges pour sa pureté, sa douceur, son obéïssance, sa regularité, & l'empire absolu qu'elle avoit sur les passions; de sorte qu'en peu de tems elle étoit parvenue à une haute perfection, elle mourut d'une fluxion de poitrine le 22. de Mars âgée de 22. ans.

Les personnes de qualité qui avoient formé la Compagnie de Montreal, & qui avoient contribué par des sommes très-considerables à augmenter cet établissement, jugerent dès le commencement, que pour le rendre durable elles ne pouvoient mieux faire que de donner l'Isle de Montreal au Seminaire de Saint Sulpice de Paris, fondé par Monsieur l'Abbé Olier, qui étoit aussi de cette Compagnie, & qui après avoir gouverné plusieurs années cet illustre Seminaire & cette grande Paroisse de Paris où il fit des biens innombrables, mourut en odeur de sainteté le 2. Avril de l'année 1657. regretté universellement. Monsieur de Bretomvilliers qui lui succeda dans la Superiorité, & qui avoit les mêmes engagemens dans la Compagnie de Montreal, resolut d'ériger une Communauté de Prêtres à Ville-Marie, qui fut unie au Seminaire de Saint Sulpice de Paris, le Roi donna pour cet effet

des Patentes cette année 1677. elles furent enregiſtrées au Conſeil Superieur de Quebec ; Monſieur l'Abbé Quelus avec Monſieur Souart, tous deux Prêtres de Saint Sulpice commencerent cette nouvelle Maiſon qui a été ſoutenue depuis par les Sujets que le Seminaire de Paris lui envoye tous les ans, qui édifient le peuple par leurs vertus, qui l'aident & le conſolent par leurs inſtructions, & qui le ſoulagent par les abondantes aumônes qu'ils repandent dans toute l'étendue de cette Iſle dont ils ſont regardés comme Seigneurs, quoique en effet ce ſoit le Seminaire de Saint Sulpice de Paris à qui elle appartient en propre, ces Meſſieurs ici ne faiſant que les repréſenter.

Monſieur Souart a toujours été ami de notre Communauté, & nous en a donné des preuves dans toutes les occaſions. On ne ſera pas faché d'apprendre quelle fut l'occaſion de ſa converſion. C'étoit dans ſa jeuneſſe un homme du monde qui ne ſongeoit qu'à paſſer ſon tems agréablement, & à s'enrichir. Il fiança une riche Demoiſelle, le contrat étoit paſſé, & il étoit à la veille de l'épouſer, lors qu'un jour de l'Aſſomption le Prédicateur de la Paroiſſe Saint Sulpice à Paris étant tombé
ſubitement

ſubitement malade à l'heure du Sermon. Le Sacriſtain fâché que l'Auditoire deja nombreux fût privé de la parole de Dieu dans une ſi belle fête, s'aviſa de faire un tour dans l'Egliſe, pour voir ſi dans un grand nombre de Prêtres & de Religieux qui y étoient, il n'en trouveroit point quelqu'un qui voulût prêcher; ils s'en défendirent tous ſur ce qu'ils n'étoient pas préparés. Le Sacriſtain apperçût Monſieur Meſter qui étoit un Prêtre particulier qui faiſoit beaucoup de bien dans Paris, & qui ne refuſoit jamais de faire une bonne œuvre; il le pria de venir dans la Sacriſtie prendre un Surplis, & de dire ce qui lui ſeroit inſpiré. Monſieur Meſter le ſuivit ſimplement, monta en chaire, fit un exorde ſur les Grandeurs & le Triomphe de la très-ſainte Vierge, & enſuite parla ſur la néceſſité d'examiner ſa vocation, & fit voir la difficulté qu'il y avoit de ſe ſauver dans un état où Dieu ne nous appelloit pas. Ce ſaint homme étoit plein de l'eſprit de Dieu, ne prêchoit jamais ſans fruit, ſon diſcours fit impreſſion ſur Monſieur Senard, qui étoit un des auditeurs, il fit une réflexion, qu'il alloit ſe marier ſans avoir conſulté Dieu ſur ſa vocation. Pluſieurs penſées lui roulerent dans l'eſprit qui l'agiterent extrêmement, & enfin

pour n'avoir rien à se reprocher ; il resolut de faire une retraite à St. Sulpice, pendant laquelle il demanda instamment les lumieres du Saint Esprit pour connoître la volonté de Dieu, & il en obtint d'assez claires pour ne point douter qu'il ne fût appellé à l'état Ecclésiastique, ainsi il renonça au mariage & s'engagea au service de l'Eglise dans le Seminaire même de Saint Sulpice ; il fut envoyé en Canada où il a long-tems exercé son zéle, il retourna après en France où il est mort très-saintement.

Ma Sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption, entra vers la fin de l'an 1677. & ma Sœur Anne-Claire Turgeon Sainte Marthe ; & quelques mois après au commencement de l'année suivante, nous reçûmes mes Sœurs Marie-Magdelaine Hazeur de Saint François Xavier, & Louise Soumande de Saint Augustin. Dans l'élection que nous fimes en 1678. le 1. de Decembre, où Monsieur Henry de Bernieres Superieur présida, assisté du Pere Chatelain notre Confesseur, & de Monsieur Paul Gaignon, Prêtre du Seminaire de Quebec. La Mere Catherine Vironceau de Saint Joseph fut Hospitaliere : la Sœur Antoinette du Tartre de la Visitation, Dépositaire de la Communauté ; & la Sœur Jeanne-Françoise

Juchereau de Saint Ignace, continuée Oeconome des Pauvres par la nomination de Monſeigneur l'Evêque.

La Mere Marie-René de la Nativité, avoit commencé ici à faire des fleurs, la Mere Guillelmette avoit encheri ſur elle, mais à dire vrai toutes les deux n'excelloient pas dans cet ouvrage, elles faiſoient des bouquets plats attachés ſur du carton, qui reſſembloient à de petites raquettes. Cela n'avoit rien de naturel, cependant on les eſtimoit, on les trouvoit aſſez beaux. Quand ces deux maîtreſſes fleuriſtes furent mortes, la Mere de Saint Paul Superieure, qui ne vouloit pas laiſſer périr cet art dans la Maiſon, chargea la Sœur Juchereau de Saint Ignace d'y travailler, elle rappella ce qu'elle avoit vû faire, & s'aviſa de monter les fleurs autrement, ſur-tout des œillets, dont elle fit quelques petits buiſſons qui furent admirés par ceux même qui en avoient vû en France, elle s'adreſſa aux Couvens où nous avions quelque relation, pour avoir des memoires & des patrons, & ils nous envoyerent des recettes pour faire les couleurs, & des patrons de toutes ſortes de fleurs. Quelques-unes y joignirent des aſſortiſſemens pour y travailler, nous en profitâmes, & de nous-même nous avons trouvé pluſieurs

méthodes plus faciles & plus belles pour les teintures. Depuis ce tems-là on s'y est si bien perfectionné, que nos fleurs passent pour être très-naturelles, délicates, bien assorties, bien montées; & sont si recherchées, que nous ne pouvons en fournir à tous ceux qui nous en demandent, non-seulement en ce pays, mais en Angleterre, aux Isles de l'Amerique, & en France, où il ne se passe point d'années que quelqu'un ne se fasse un plaisir d'en emporter à la Cour même, où un grand nombre de Dames du premier rang ont été curieuses d'en voir; il est vrai que ce qu'elles y trouvent de plus admirable, c'est que des Canadienes travaillent avec tant d'art & de propreté, car on nous regarde comme des Sauvages. On nous a plusieurs fois demandé des bouquets d'Autel pour des Seminaires & pour des Couvents, & ceux que nous leur avons envoyés ont été fort goûtés. Nous avons eu aussi l'honneur de couronner Notre-Seigneur en quantité de Provinces & de Villes de France, où l'on préfere nos fleurs à celles qui se font en ces endroits-là.

Nous connoissons les Religieuses de la Visitation à l'occasion de la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin. Une Dame fort pieuse étoit demeurée veuve à l'âge

de 22. ans, elle aimoit tendrement son mari, & sa mort lui causa une grande affliction qui lui fut très-salutaire, car elle prit la resolution de se retirer dans un Couvent pour le reste de ses jours, en qualité de pensionnaire perpétuelle, afin de ne penser qu'à Dieu, sans s'engager dans la profession de Religieuse, quoique plus parfaite, elle accoucha six semaines après d'une fille qui devoit être l'unique héritiere de ses grands biens, & dont elle confia l'éducation à ses vertueux parens, puis elle entra à la Visitation. Quand sa fille fut en âge d'être au Couvent, on la mit auprès d'elle, & elle tâcha de lui inspirer l'estime de la vie Religieuse, sans pourtant gêner son inclination. Cette jeune Demoiselle se sentoit attirée à la religion, mais elle étoit retenue par plusieurs liens qui l'attiroient au monde, en sorte que sa mere craignoit pour sa vocation. Dans ce temslà la vie de la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin, Hospitaliere de l'Hôtel-Dieu de Quebec, lui tomba entre les mains, & l'ayant lûe avec goût, elle espéra que par l'intercession de cette sainte Religieuse, elle obtiendroit à sa fille la fermeté dont elle avoit besoin pour se déterminer; elle apprit aussi par quelques Jesuites qui lui avoient prêté ce

livre, que la Sœur Jeanne-Françoise Juchereau de Saint Ignace, avoit été novice de la Mere Saint Auguſtin, & que c'étoit par ſes ſoins & les prieres de cette ſainte maîtreſſe, qu'elle avoit ſurmonté les difficultés qui s'oppoſoient à ſon bonheur : Madame Dupleſſis lui écrivit, & l'engagea à faire une neuvaine ſur le tombeau de la Mere Saint Auguſtin, pour obtenir à ſa fille le courage néceſſaire pour vaincre tous les obſtacles qui la faiſoient balancer. La Sœur de Saint Ignace s'acquitta de cette commiſſion, & pluſieurs Religieuſes de la Maiſon ſe joignirent à elle pour le même ſujet, elle le manda à Madame Dupleſſis qui l'en remercia l'année ſuivante, l'aſſurant que la Mere Saint Auguſtin lui avoit accordé ce qu'elle ſouhaitoit, que ſa fille avoit enfin renoncé au monde, qu'elle étoit Religieuſe de la Viſitation, dans le même Couvent où elle étoit penſionnaire, & qu'elle conſervoit toujours beaucoup de reconnoiſſance de ce que nous lui avions obtenu cette grace. En effet, depuis ce tems-là elle ne laiſſa paſſer aucune année ſans nous envoyer des préſens conſiderables, nous avons ici des ornemens, des tableaux, & des livres qu'elle nous a donnés : elle donna à la Viſitation tout ce dont elle pouvoit diſ-

poser sans faire du tort à ses héritiers ; & son affection pour cet Ordre la porta à écrire la vie de la Mere Louise-Eugenie de Fontaine qu'elle avoit beaucoup aimé, & qui nous honoroit aussi tous les ans par ses lettres des témoignages de son estime.

* Le 5. d'Août de cette année, la Mere Anne le Cointre de Saint Bernard, mourut d'une fiévre violente âgée de 68. ans, elle avoit parfaitement rempli sa carriere, c'étoit une des trois premieres Religieuses venues de France pour fonder cette Maison, où elle travailla 40. ans avec un grand zéle & des fatigues incroyables à notre établissement ; elle étoit admirable dans les vertus propres de notre Institut, & par lesquelles nos Constitutions veulent que l'on nous reconnoisse, la douceur, l'humilité, la charité, la paix ; c'étoit là son veritable caractére, & ce qui est toujours fort estimable, fort utile dans les Communautés, aussi étoit-elle fort aimée, & elle fut bien regrettée.

Le premier triennal de la Mere Jeanne-Thomas de Saint Paul, devoit finir au mois de Decembre 1679. elle souhaitoit beaucoup qu'on ne lui en fit pas recommencer un second, & nous nous atten-

* 1679.

dions toutes à faire nos élections dans le tems prescrit pour continuer la Mere Saint Paul dont on étoit fort content, mais Monsieur de Laval qui passa en France, écrivit en partant à Monsieur de Bernieres, notre Superieur, & lui témoigna qu'il désiroit que les élections des Communautés fussent differées jusqu'à son retour, malgré ce que disent nos Constitutions contre ces sortes de retardemens, parce qu'il vouloit, disoit-il, y changer tout ce qu'il ne lui plaisoit pas avant que de les approuver, & qu'après nous les observerions exactement. Nous ne pûmes lui refuser ce délai, & nous l'attendîmes un an.

* L'année suivante 1680. le 17. Avril, la bonne Catherine Tegahkouita, Iroquoise, mourut en odeur de sainteté au Sault Saint-Louis, où elle demeuroit depuis plusieurs années, sa mere étoit une Algonquine Chrétienne, qui avoit été baptisée aux trois Rivieres, & élevée par des François; elle fut prise fort jeune par les Iroquois, & menée captive dans leur pays où elle conserva sa foy jusqu'à sa mort, quoiqu'elle fût devenue femme d'un Iroquois très-opiniâtre dans ses superstitions; elle eut de lui deux en-

* 1680.

ſans, il n'en reſta que Catherine qui demeura orphéline à l'âge de quatre ans. La petite verole ayant deſolé toute ſa Nation, lui enleva ſon pere, ſa mere & ſon frere, elle fut elle-même fort maltraitée de cette maladie qui penſa lui faire perdre la vûe. Ce fut le commencement de ſon bonheur, car cet accident la contraignit de vivre retirée, parcequ'elle ne pouvoit ſupporter le grand jour; & comme la ſolitude eſt toujours un grand avantager l'envie de ſe deſennuyer fit qu'elle s'appliqua à faire de petits ouvrages pour leſquels elle étoit fort adroite. Cette vie laborieuſe & ſolitaire l'éloigna du vice, & la diſpoſa à recevoir les premieres ſemences du Chriſtianiſme.

Les Miſſionnaires qui furent envoyés aux Iroquois après que Monſieur le Marquis de Tracy eut fait la paix avec eux en 1666. logerent dans ſa cabanne, & quoiqu'elle fût encore bien jeune, on la chargea d'en avoir ſoin, elle s'en acquitta avec une modeſtie & une charité qui prévint les Peres en ſa faveur; elle de ſon côté étoit charmée de tout ce qu'elle remarquoit en eux. Leur diſcours l'eût bien-tôt gagnée ſi la crainte de ſes parens ne l'eût empêchée de ſe déclarer Chrétienne, elle le fit pourtant peu de tems après, malgré un de ſes oncles de

qui elle dépendoit, & qui étoit grand ennemi des Chrétiens, elle souffroit avec beaucoup de patience & de courage tous les mauvais traitemens qu'on lui fit pour l'ébranler sur la Foy, ou la distraire de ses devoirs. On l'accusa de paresse, parce qu'elle refusoit de travailler les Fêtes & Dimanches; & pour l'obliger à faire comme les autres, on ne lui donnoit point à manger : elle aima mieux se passer de nourriture que de manquer au Commandement qui oblige de les sanctifier, & ne se plaignoit jamais de l'injustice du procedé, ni des autres persécutions que lui attiroit son attachement au service de Dieu. On la poursuivoit à coups de pierres, & les enfans de son pays ne la voyoient point passer pour aller à la priére, qu'ils ne l'appellassent la Chrétienne ; ils assembloient par leur bruit plusieurs méchans hommes qui étoient yvres, ou qui feignoient de l'être, pour se donner la liberté de lui faire mille insultes, elle s'est vûe quelquefois exposée à la mort, par la fureur de ceux qui haïssoient notre Religion. Un jeune homme transporté de colere se mit un jour en devoir de lui casser la tête, il avoit déja la hache levée, & son emportement ne fut calmé que par la douceur de Catherine, qui se mit paisiblement à genoux,

& qui baiſſa le col pour recevoir la mort ſans lui marquer aucune émotion, elle reçut le baptême le jour de Pâques 1676. & l'année ſuivante elle vint au Sault, & ſe ſauva adroitement de ſon pays, malgré la recherche que fit ſon oncle ſans en rien apprendre.

Elle reſiſta fortement aux inſtances réiterées que pluſieurs perſonnes lui firent pour la marier, parce que avant même qu'elle connût le prix de la virginité, elle cheriſſoit cette vertu; & dans une occaſion où elle fut accuſée d'un crime énorme ſur cette matiere, elle avouoit ingenument à ſon Confeſſeur, qu'elle ne craignoit point d'être repriſe ſur cet article au jugement de Dieu, puiſqu'elle avoit toujours conſervé la pureté de ſon corps avec une grande vigilance. Auſſi-tôt qu'elle eut vû des Religieuſes à Montreal, & qu'elle eut appris comment elles s'étoient conſacrées à Dieu, elle importuna le Miſſionnaire du Sault pour obtenir la permiſſion de faire vœu de chaſteté, il la lui accorda après avoir éprouvé ſon déſir & s'être aſſuré de la ſolidité de ſa reſolution. La vie qu'elle menoit étoit ſi édifiante, qu'en la voyant ſeulement on ſe ſentoit porté à la vertu, il n'y en a aucune à la pratique deſquelles elle ne s'appliquât. L'o-

raiſon faiſoit ſes délices, elle étoit preſque continuellement devant le ſaint Sacrement où elle verſoit une abondance de larmes, tantôt de contrition de ſes péchés & de ceux des autres, tantôt de reconnoiſſance pour l'amour que Notre-Seigneur nous témoigne dans ce myſtére qu'elle croyoit très-fermement, quelquefois de joye, parce qu'elle recevoit des conſolations ſpirituelles, ſi délicieuſes, que ſon ame toute tranſportée hors d'elle-même, goutoit en Dieu des douceurs qui rendoient ſon corps preſqu'inſenſible au froid exceſſif, & aux autres peines dont elle l'affligeoit.

Elle ſe plongeoit ſouvent dans l'eau glacée, ſe couchoit ſur des longues épines, ſe déchiroit par des ſanglantes diſciplines, jeûnoit quaſi continuellement, & préferoit la diſette qu'elle éprouvoit dans le Village, à une meilleure chere qu'elle auroit pû faire dans le bois, parce que, diſoit-elle, l'ame languit quand le corps eſt bien traité; & au contraire, quand le corps ſouffre, l'ame trouve ſes délices auprès de Jeſus-Chriſt. Ses diſcours étoient toujours ſur quelque bon ſujet, elle ne s'entretenoit qu'avec deux ferventes Chrétiennes Iroquoiſes, Therèſe & Anaſtaſie, parce qu'elles parloient bien de Dieu, c'étoit tout ce qui ſoula-

geoit ſes maux, car elle étoit fort infirme, ſoit que naturellement elle fût mal ſaine, ou que ſes fréquentes & rigoureuſes pénitences euſſent affoibli ſon temperamment.

Enfin, après avoir été pluſieurs années conſumée de fiévres & de douleurs d'eſtomach, qui lui cauſoient de grands vomiſſemens, ſans que ſes violentes maladies euſſent rien diminué de ſon application à Dieu; elle mourut comme elle avoit vêcu, dans des ſentimens de confiance & d'amour pour Dieu, qui charmoient ceux qui entendoient ſes dernieres paroles, elle expira ſur les trois heures après-midi, le mercredi de la ſemaine Sainte, en diſant les doux noms de Jeſus & Marie, elle étoit âgée de 24. ans. Son viſage quoiqu'extenué par ſes maladies & ſes auſtérités, parut ſi agréable après ſon trépas, que les Sauvages ne pouvoient aſſez admirer ce changement, ils lui donnerent des marques de leur vénération, en lui adreſſant dès ce jour-là des priéres. Les François qui la virent morte l'honorerent auſſi comme une ſainte, ils lui firent même faire un cercueil, ce qui n'eſt pas en uſage parmi les Sauvages. Depuis ce tems-là on a recours à elle de tous les quartiers de Canada, & Dieu a fait par ſon interceſ-

sion plusieurs guérisons miraculeuses.

Ma Sœur Anne-Marie de Coëtlogon de Saint Charles, qui étoit ici depuis 1671. ne se faisoit point au climat, elle avoit fort peu de santé; & les Superieures de l'Hôtel-Dieu de Vannes, d'où elle étoit professe, ayant été informées des difficultés qu'elle avoit de s'accoutumer en Canada, la presserent de s'en retourner. Monsieur de Laval lui apporta à son retour de France des lettres de leur part qui lui faisoient cette offre; elle l'accepta, si nous voulions y consentir: nous ne jugeâmes point à propos de nous y opposer, & nous lui fournîmes tous les moyens de faire ce périlleux voyage avec le plus de commodités qu'il nous fût possible. Nous payâmes une femme qui étoit à notre service, la même qui avoit été guérie miraculeusement dans nos salles par le bienheureux Regis, & dont nous avons parlé en 1675. pour l'accompagner jusques dans son Couvent où elle se rendit fort heureusement, elle partit de Quebec le 18. Novembre 1680. Toutes les Religieuses qui nous venoient de France se reservoient le droit d'y retourner quand bon leur sembleroit; ainsi il y auroit eu de l'injustice & de la dureté d'arrêter ici contre son inclination une fille infirme; elle nous quitta à regret,

quoique par ſon choix, & nous lui donnâmes toute ſorte de marques d'affection, & il nous parut qu'elle s'en alloit très-contente de nous.

Les élections que nous avions differé ne ſe firent que le 19. Decembre 1680. Monſeigneur l'Evêque y préſida, aſſiſté de Monſieur de Bernieres, ſon Grand-Vicaire & notre Superieur, & de Monſieur Brulon, Prêtre du Seminaire de Quebec, après avoir déchargé de la Superiorité la Mere Jeanne-Thomas-Agnès de Saint Paul, il célébra la ſainte Meſſe, après laquelle nous donnâmes nos ſuffrages pour une nouvelle Superieure ; la Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure, fut élûe & reconnue de toute la Maiſon ; la Mere Agnès de Saint Paul, fut miſe Aſſiſtante ; la Sœur Juchereau de Saint Ignace, Maîtreſſe des Novices ; les autres Officieres furent continuées.

Nous avions toujours ici quelques penſionnaires qui vivoient comme des novices, elles ſervoient les malades en ce qui étoit le plus facile ; elles ſervoient au refectoir, recitoient l'Office avec nous, & aidoient dans les petits offices. Pluſieurs avoient de grands déſirs d'être Religieuſes, & nous en avions déja reçu quelques-unes qui avoient été élevées dans cette Maiſon, elles y paſſoient quel-

ques années, & quand elles avoient l'âge, on les admettoit au postulat. De ce nombre fut ma Sœur Catherine-Denis de Saint Charles, elle étoit fille d'une de nos premieres pensionnaires, & qui avoit eu quelqu'envie d'être Religieuse, elle l'offrit à Dieu, comme devant prendre la place qu'elle regrettoit de ne pas occuper dans la religion.

L'année 1682. fut mémorable par un malheur dont Quebec se ressentira longtems, le feu prit à une maison de la basse Ville, & comme elles n'étoient bâties que de bois, & la saison étant fort seche, le feu se communiqua si vite, qu'en peu de tems toute la basse Ville fut reduite en cendres, c'étoit le 5. d'Août fête de Notre-Dame des Anges. A dix heures du soir nous nous éveillâmes aux cris effroyables que nous entendîmes ; & nous ne fumes pas peu allarmées de voir qu'il faisoit aussi clair qu'en plein midi, tant les flames étoient ardentes & élevées, on ne pût rien sauver de tant de marchandises dont les magasins étoient remplis, & on perdit plus de richesses dans cette triste nuit, que tout le Canada n'en possede à présent.

Il y avoit alors une bénédiction sur le commerce du pays, les Marchands ne cherchoient que l'avantage de la Colonie,

nie, & trouvoient beaucoup mieux leur profit que n'ont fait depuis plusieurs autres qui leur ont succedé sans marcher sur leurs traces, leur piété les faisoit estimer de tout le monde, on vivoit dans une cordialité qui rendoit la nouvelle France tout à fait agréable, on n'y connoissoit point toutes les miseres que nous avons expérimenté depuis, & qui croissent tous les jours.

Cet incendie mit la consternation partout, il n'y eut dans toute la basse Ville que la maison de M. Aubert de Lachenaye qui fût sauvée, & Dieu lui conserva sans doute ses biens pour aider ses concitoyens à se rebâtir ; c'étoit un très-riche Marchand, qui avoit l'ame noble & généreuse, & qui épuisa ses fonds pour prêter à tout le monde ; de sorte qu'il n'y a presque aucune maison de la basse Ville qui ne lui soit redevable, il le fit non-seulement pour suivre son humeur bienfaisante, mais parce qu'il s'y crut obligé par reconnoissance envers Dieu, & sa grande piété lui suggera toujours de nouveaux motifs pour lui en rendre des actions de grace, il fut même frappé d'une parole que lui dit une femme insensée qui étoit l'objet de la risée du public; elle le rencontra un jour, & lui dit avec son air égaré ; ne crois pas que

ce ſoit le ſecours qu'on a donné à ta maiſon qui l'a empêchée de brûler, elle n'a été ſauvée qu'à cauſe que tu es fort ſoigneux de faire tous les ans un repoſoir à la Fête du ſaint Sacrement ; cela ranima ſon zéle, & le rendit encore plus exact à préparer magnifiquement le repoſoir à la Fête-Dieu, juſqu'à ce qu'il y ait eu une Egliſe à la baſſe Ville.

Il eſt aiſé de juger combien nous fut ſenſible une affliction ſi générale, nous fimes tous nos efforts pour conſoler & ſoulager tous ceux qui furent enveloppés dans ce malheur, autant que nos petites commodités nous le permirent. Nous logeâmes ceux qui ne ſçavoient où ſe retirer ; nous prîmes ſoin de nourrir les plus pauvres ; nous nous dépouillâmes pour revêtir ceux qui avoient tant perdu ; & enfin, nous reçûmes dans l'Hôpital ceux que la fatigue ou l'effroi avoit rendus malades. On admira comme quelque choſe de ſurprenant qu'il n'y eût péri perſonne, Dieu vouloit appauvrir le Canada, & non pas le dépeupler.

Lorſque cet accident arriva nous avions déja commencé une reparation indiſpenſable, le pignon de notre Maiſon du côté du nord étoit fort mauvais, tout le monde nous conſeilloit de le faire rebâtir, notre pauvreté nous faiſoit tou-

jours differer ; mais enfin, la crainte nous détermina à faire cette dépenſe : nous fimes étayer tous les planchers en dedans pour ſoutenir la maiſon, & bien nous en prit, car dès que l'on eut commencé d'abattre ce mur, un coup de marteau jettoit par terre pluſieurs toiſes de muraille : les ouvriers étoient expoſés à un grand péril, & nous regardâmes comme un miracle de ce qu'il n'en perit aucun, auſſi le demandions-nous à Dieu avec de ferventes priéres. Auſſi-tôt qu'on eut mis les maçons en train, on n'épargna rien pour les faire avancer, le pignon fut rebâti ſolidement. Quand il fut élevé, notre Superieure plaça une Sainte Vierge dans une niche qu'on avoit pratiquée dans la muraille proche le feîte de la maiſon où elle ſe voit encore aujourd'hui, où on la trouvera avec pluſieurs reliques & un écrit en ces termes.

Le 12. de Septembre 1682. dans la ſeconde année du premier triennal de la Mere Marie Saint Bonaventure de Jeſus, ayant été ci-devant 18. ans Superieure, & la ſeconde de cette Maiſon, la Mere Marie de la Viſitation étant Dépoſitaire du bien des Religieuſes, a été par ladite Reverende Mere Superieure poſée cette petite figure en relief, repréſentant la ſacrée & immaculéeMere de Dieu, tenant

son cher Fils entre ses bras, avec des reliques qui sont attachées au tour, & ce pour la supplier que comme Mere & Superieure de ce Monastére, il lui plaise de prendre toutes les Religieuses sous sa spéciale & maternelle protection, & que par le pouvoir qu'elle a auprès de Jesus-Christ son Fils notre divin redempteur, elle empêche & éloigne de cette Maison toutes les choses qui pourroient ruïner & détruire son adorable esprit dans le cœur de toutes les filles qui y sont & y seront à l'avenir : la suppliant en outre de donner à cette Communauté les moyens temporels, nécessaires & suffisans pour maintenir la regularité de notre saint Institut ; lui promettant que de notre part nous nous employerons avec zéle à l'augmentation du regne de Jesus-Christ en nos ames, & qu'à perpétuité elle sera reconnue pour Dame & Regente de ce Monastére.

La Cour fit en cette année 1682. de grands changemens en Canada, en y envoyant un nouveau Gouverneur & un nouvel Intendant. M. le Comte de Frontenac fut rappellé, il nous honnoroit de son amitié & de son estime, & nous faisoit tous les ans quelque liberalité ; il regaloit les pauvres plusieurs fois l'année, & les venoit servir lui-même avec une

nombreuse suite : celui qui prit sa place fut M. de Labarre, le même que M. le Marquis de Tracy avoit laissé Gouverneur à Cayenne en 1669.

M. du Cheneau, Intendant, s'en alla aussi, il avoit beaucoup de pieté, & nous affectionnoit assez pour nous faire plaisir s'il en eût trouvé les occasions ; il nous assista de tout son pouvoir pendant 7. ans qu'il fut en ce pays, tant par ses conseils que par sa protection, M. de Meule lui succéda.

Le R. P. Pierre Chatelain notre Confesseur, étant extrêmement vieux, & infirme, demanda à se décharger du soin de nous confesser, il assuroit les Religieuses qui vouloient le retenir, que c'étoit la volonté de Dieu, & il disoit aux plus discrettes que Notre-Seigneur le lui avoit fait connoître. Il pouvoit bien parler ainsi, car il étoit très-souvent favorisé de Dieu par des communications très-particulieres, c'étoit un Saint qui joignoit à beaucoup de génie une douceur inaltérable, une simplicité charmante, une charité sans bornes envers le prochain, & un amour pour Dieu très-ardent, qui le tenoit toujours occupé de sa présence. Un jour entr'autre que les Jesuites alloient à leur maison de campagne, le Pere Chatelain marchoit

derriere un peu éloigné, s'entretenoit à ſon ordinaire de quelque bonne penſée, Notre-Seigneur ſe fit voir à lui, le ſalua comme autrefois ſes Diſciples, en lui diſant la paix ſoit avec vous, ce qui laiſſa une ſainteté imprimée dans l'ame du bon Pere qui ne s'effaça jamais.

Il étoit venu en Canada avec pluſieurs Miſſionnaires que les Sauvages firent beaucoup ſouffrir & mourir enfin, en recompenſe de leur extrême charité pour eux & par l'éloignement pour la Foy : lui ſeul n'avoit point eu de part à cette grace qu'il regardoit comme une ſignalée faveur ; il racontoit en pleurant la viſion qu'il avoit eue dès le commencement de ſa carriere, par laquelle Notre Seigneur lui avoit montré qu'il ſeroit exclus de cet honneur, ce qu'il attribuoit à ſes péchés, & avoit vû une porte fort étroite par où paſſerent tous ceux de ſes freres qui prêchoient alors l'Evangile aux Iroquois ; il voulut faire comme les autres, mais il lui fut impoſſible d'y paſſer, quoiqu'il ôtât, ce lui ſembla, ſa ſoutane & ſa ceinture pour ſe rendre plus mince, & croyoit en diſant cela, rabattre l'idée qu'on avoit de ſa ſainteté, & faiſant voir qu'il étoit un grand pécheur, qui n'avoit pas été trouvé digne de ſouffrir pour Jeſus-Chriſt & de ſortir du monde par la porte du

martyre. Son mot le plus ordinaire étoit aimons Dieu, il terminoit par-là toutes ses conversations.

Il avoit été Confesseur de cette Communauté environ 30. ans, & dans toutes les occasions il nous avoit donné des marques d'une affection fort sincére, il ne cherchoit uniquement que la gloire de Dieu & le bien des ames; sa conduite étoit douce & tranquille, & ses manieres pleines d'amitié. Peu de tems après qu'il nous eut quittées, il mourut très-saintement & paisiblement.

Il nous choisit pour Confesseur à sa place le Pere Jacques Fremin qui sortoit des Missions, nous eûmes assez de peine à l'accepter, parce que nous ne le connoissions point, & qu'il passoit pour avoir été homme de guerre avant que d'être Religieux, nous le regardions comme un vieux Capitaine de Cavalerie dont nous avions peur, quoiqu'en verité il n'eût jamais été enrolé que dans la Compagnie de Jesus, où il étoit entré fort jeune. Sur le témoignage du Pere Chatelenier, qui nous assura que personne ne nous convenoit mieux que lui, nous le reçûmes volontiers, & nous nous en sommes très-bien trouvées.

Le 18. de Mars 1683. * notre Sœur

* 1683.

Marie-Clemence du Hamel de l'Incarnation, Sœur Converſe, mourut âgée de 44. ans, elle étoit naturellement craintive, & l'ombre même du péché lui faiſoit peur ; elle avoit une grande facilité pour l'oraiſon, & pour l'entretien intérieur avec Dieu, ſon exactitude à s'acquitter de ſes exercices ſpirituels, & ſon obéiſſance prompte aux ordres des Superieurs, étoient un grand ſujet d'édification pour la Maiſon ; elle ſupporta de terribles peines d'eſprit avec beaucoup de patience & d'humilité, mais Notre Seigneur l'en délivra entierement avant ſa mort, & elle paſſa avec une paix & une tranquillité admirable, ce qui fut ſans doute une recompenſe anticipée de ſa fidélité.

Mgr. l'Evêque jugea à propos de changer notre Superieur, il nous ôta M. Henry de Bernieres, très-ſaint homme, & digne néveu de M. de Bernieres, Tréſorier de France, & il nous donna en cette qualité M. Louis Ango des Mezerets, dont la vertu étoit auſſi fort connue.

Le tems de nos élections approchoit, & ſi on en eût voulu croire notre Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure, on les eût bien avancées, car elle repréſentoit ſouvent que ſon grand âge ne lui permettoit plus que de ſoupirer après le repos, & elle ſouhaitoit ardemment qu'on

la

la dechargeât d'un fardeau ; elle l'obtint enfin le 13. Novembre 1683.

Monſeigneur l'Evêque préſida à cette Cérémonie, aſſiſté de Monſieur de Mezerets & du Pere Fremin, notre Confeſſeur ; & après la Meſſe du Saint Eſprit, qui avoit été précedée d'une vive & touchante exhortation ſur l'importance de l'élection que nous allions faire. La Sœur Jeanne-Françoiſe Jachereau de Saint Ignace, fut élue Superieure ; la Mere Marie de Saint Bonaventure, Aſſiſtante, la Sœur Marie Fiquenel du Sacré cœur, Maîtreſſe des Novices ; ma Sœur Antoinette du Tartre de la Viſitation, Hoſpitaliere ; elle fut auſſi Diſcrete avec la Mere Jeanne-Thomas-Agnès de Saint Paul, que le Prélat nomma Econome du bien des pauvres ; ma Sœur Marguerite Gloria du précieux Sang fut élue Dépoſitaire de la Communauté.

* Les forces de M. de Laval ne pouvoient ſuffire à ſon zéle, les fatigues continuelles qu'il éſſuyoit dans les viſites de ſon Diocèſe qu'il faiſoit quelquefois l'hyver en Jacquette, lui avoient déja fait contracter pluſieurs infirmités : & par deſſus tout cela, ſon humilité

* 1684.

lui persuadoit qu'un autre en sa place, feroit plus de bien que lui, quoiqu'il en fit veritablement beaucoup, parce qu'il ne cherchoit que la gloire de Dieu, & le salut de son Troupeau. Sa doctrine & ses éminentes vertus le faisoient regarder comme un très-digne Prélat; lui seul souhaitoit d'être dechargé : il partit pour la France en 1684. dans le dessein de faire sa démission; il eut cependant plus de peine qu'il ne croyoit à obtenir un Successeur; le Roy connoissoit parfaitement son merite, & le besoin que le Canada avoit, d'un vigilant Pasteur : mais enfin après bien des instances, le Roy consentit à ce qu'il desiroit, & lui laissa le choix de la personne qu'il jugeoit digne de cette place. M. de Quebec s'adressa au Pere Valois, Jesuite, pour trouver un homme vertueux & zélé qui continuât en Canada le bien qui étoit commencé : le Pere Valois lui dépeignit Monsieur l'Abbé de Saint Valier, Aumônier du Roy, comme un homme d'une grande pieté, d'un rare exemple & d'un zéle ardent. En effet, il s'étoit fort distingué à la Cour par sa modestie & sa régularité; Monsieur de Laval crût qu'il ne pouvoit faire un meilleur choix; il en parla à Monsieur de Saint Vallier;

le Roy lui donna ſon agrément, & l'affaire fut conclue. : on reſolût que Monſieur de Saint Vallier viendroit en Canada avant que d'être ſacré, qu'il verroit le Pays, & prendroit des meſures pour y faire tout le bien poſſible.

* Pendant que cela ſe paſſoit en France, nous recommandions ici les affaires de Canada à Notre Seigneur, & il lui plût en ce temps là d'appeller à lui Madame d'Aillebout, dont nous avons parlé ; elle avoit un nom barbare de Boulogne ; elle mourut comblée de mérite, le 7. de Juin 1685. âgée de 70. ans : l'odeur de ſes vertus avoit embaumé non ſeulement notre Communauté, qui s'eſtime heureuſe de poſſeder ſes cendres dans notre caveau ; mais tout le Pays la regarde & l'invoque comme une Sainte, qui a attiré bien des graces ſur la Colonie. Elle avoit avec Dieu une union très-intime, & elle en recevoit des grandes faveurs. C'étoit une ame prévenue de grace dès le berceau ; elle ne ſe maria que par le conſeil de ſon Confeſſeur, & à condition que Monſieur d'Aillebout, qu'elle épouſa, lui laiſſeroit garder inviolablement le vœu de virginité qu'elle

* 1685.

avoit fait dès ſon enfance. Ce Confeſſeur étoit un Jeſuite, grand ſerviteur de Dieu, qui apparamment n'agiſſoit pas en cela, ſans l'avoir conſulté. Il dit à Monſieur d'Aillebout en lui montrant ſa future épouſe : voici une Vierge que Dieu vous confie pour en être le gardien ; ſi vous oubliés la promeſſe que vous lui faites, & que vous ayés la hardieſſe de donner quelque atteinte à ſa pureté, Dieu vous châtiera terriblement. Ces paroles menaçantes confirmerent Monſieur d'Aillebout dans la reſolution où il étoit de vivre en continence.

Cependant après quelques années, il fit des grandes peines à ſon épouſe, au ſujet de ſon vœu qu'il vouloit rompre ; mais ſa patience, ſon courage la firent triompher. Son époux rentra dans les ſentimens de fidélité dont il vouloit s'écarter ; de ſorte qu'après cette attaque, qui fut longue, il la laiſſa paiſible, & mourut fort chrétiennement en Canada, où il avoit été Gouverneur. Dès qu'elle ſe vit libre, elle redoubla ſes pratiques de pieté, ne ſe menagea plus avec Dieu, & cherchoit avec adreſſe tout ce qui pouvoit l'humilier ou la faire ſouffrir.

Je crois qu'une choſe que nous avons

remarquée, & qui peut-être n'a pas été apperçue de toutes les perſonnes qui ſont connues, pourra donner une idée de ſa vertu. Quand elle ſe retira chez nous, elle y fut reçue avec tant d'agrément, que voyant que de notre part elle n'auroit rien à ſouffrir, & qu'elle meneroit une vie fort douce. Elle conſerva une femme de chambre dont les manieres incommodes & l'humeur facheuſe étoit un continuel exercice de patience. Quoique cette fille l'aimât & l'eſtimât, elle la traitoit durement, & lui refuſoit quelquefois les choſes les plus néceſſaires avec des reproches fort groſſiers que Madame d'Aillebout ſupportoit avec une douceur & une égalité admirable, ſe paſſant volontiers de tout ce que cette ſervante ne lui vouloit point donner, ne ſe plaignant jamais, & lui cedant toujours; ce qui étoit d'autant plus louable en elle, qu'elle étoit naturellement fort vive & fort prompte, & que ſa modération ne venoit que de l'empire qu'elle avoit acquis ſur elle-même. Peu de Maîtreſſes veulent endurer quelque choſe de leurs domeſtiques; & il eſt encore plus rare d'en trouver qui choiſiſſent exprès des eſprits difficiles, afin de ſouffrir. Madame d'Aillebout nous laiſſa dans ſa

vie l'exemple d'une Séculiere plus fervente & plus interieure, que beaucoup de Religieuſes. Dieu lui avoit donné l'eſprit de Prophétie, le don des larmes, le diſcernement des eſprits, & pluſieurs autres graces gratuites, à la vûe deſquelles elle s'humilioit profondement.

Son oraiſon étoit preſque continuelle, & toujours accompagnée d'une parfaite abnégation & d'une très-baſſe eſtime d'elle même, ne s'attribuant jamais le ſuccès des choſes qu'elle avoit recomandées à Dieu. Quoique nous ayons vû des effets merveilleux de ſes prieres, elle ſe trouvoit portée ſelon que l'eſprit de Dieu agiſſoit en elle, à prier pour differens ſujets, tantôt pour les enfans qui étoient dans le ſein de leur mere, afin qu'ils reçuſſent le ſaint Baptême, & qu'ils conſervaſſent leur innocence; tantôt pour que les malades profitaſſent de leurs maux, & trouvaſſent du ſoulagement; quelquefois elle prioit pour ceux qui devoient mourir ce jour là, & demandoit à Dieu que ce fut dans ſa ſainte grace.

Une fois qu'elle étoit malade, pluſieurs Religieuſes allerent paſſer la recréation du ſoir dans ſa Chambre; & comme les ſouffrances de ſon corps n'abattoient point ſon eſprit, elle deſi-

roit plus qu'a lordinaire d'être ſeule pour prier Dieu a ſon aiſe; cependant elle ne dit rien qui pût le faire connoître. A ſept heures les Religieuſes ſe retirerent, & Madame d'Aillebout demeura ſeule avec Dieu; elle profita de ſa ſolitude & donna toute liberté à ſon cœur. Elle fut vivement preſſée de prier pour les perſonnes qui devoient mourir ſubitement cette nuit là, afin que leur mort ne fut pas imprévûe. Elle paſſa plus d'une heure à convier amoureuſement N. S. de leur appliquer le merite de ſon précieux Sang, & ſe ſervît des raiſons ſi fortes, & des paroles ſi tendres, qu'elle ne s'endormît qu'avec une ſainte confiance, que ſon oraiſon ne ſeroit pas rejettée; après avoir recommandé fort affectueuſement ces ames à la Sainte Vierge, & à leur ſaint Ange-Gardien.

Cette nuit même deux hommes ſe batîrent en l'air dans Quebec; l'un reçut un coup d'épée, & on l'apporta à l'Hôpital, c'étoit un Huguenot. Comme on le jugea en grand danger, on ne perdit point de temps; M. de Bernieres fut appellé, & lui parla ſi efficacement de la néceſſité de renoncer à ſon héréſie, & de rentrer dans le ſein de l'Egliſe, s'il vouloit ſauver ſon ame

qu'il fit son abjuration avec beaucoup de sincerité & de reconnoissance de la grace que Dieu lui faisoit. On lui administra les derniers sacremens, & il mourut dans de très-bons sentimens avec toutes les marques qui pouvoient nous faire juger que Dieu lui faisoit misericorde, tant cela fut prompt, & ne dura pas plus de deux heures. Le lendemain le médécin ayant ouvert le cadavre pour faire un procès-verbal de ce meurtre, trouva qu'il avoit le cœur percé de part & d'autre, & s'ètonna de ce qu'il n'étoit pas tombé mort sur la place; parce que naturellement il est impossible qu'on survive à un tel coup. La conduite de la Providence, nous parût admirable sur cet homme; mais nous ignorions alors qu'elle étoit la cause de cette merveille : Mde. d'Aillebout n'ayant confié qu'à son Directeur le secret de cette faveur.

Les fréquentes larmes qu'elle repandoit en la présence de Dieu, étoient si douces, qu'elles ne lui rougissoient pas les yeux; cependant elles lui affoiblissoient la vûe, & pendant un certain temps, elle fut entierement aveugle; & de plus dans de telles peines d'esprit qu'elle ne pouvoit exprimer ce qu'elle souffroit. Elle avoue dans ses écrits,

que Dieu ſeul ſçait combien l'épreuve qu'elle ſoutint alors, lui fut ſenſible, & en quel danger elle croyoit être d'en perdre l'eſprit. Elle s'adreſſa dans cette perplexité au ſaint homme Tobie, & à ſainte Braſara, à l'un à cauſe de ſon aveuglément, & à l'autre à cauſe de ſes peines d'eſprit pour obtenir de Dieu par leur interceſſion ou la fin d'une vie qui lui étoit ennuyeuſe, ou la grace de faire un bon uſage de ſes afflictions. Elle vit l'effet d'une de ſes demandes, car la vûe lui fut rendue; & elle dit même dans ſes écrits que ces ſaints lui obtinrent plus qu'elle n'oſoit ſouhaiter, & que bientôt après le ſujet de ſes peines ſe diſſipa, & ſes affaires tournerent ſi heureuſement pour elle, qu'elle en demeura auſſi ſurpriſe que reconnoiſſante.

Une de ſes prédictions dont toute notre Communauté a vû l'accompliſſement, c'eſt qu'en l'année 1682. Monſieur Joſeph de la Colombiere, étant arrivé à Quebec avec pluſieurs Prêtres qui venoient pour Montreal, & nous étant venus voir tous enſemble, nous les menâmes chez Madame d'Aillebout, comme chez une perſonne que nous eſtimions beaucoup; elle les entretint des choſes ſpirituelles, ſelon ſa coutume,

& demeura fort édifiée de leur conversation, en les reconduiſant, elle dit a une Religieuſe ; avec qui elle avoit une étroite liaiſon, parlant de Monſieur de la Colombiere. Cet Eccléſiaſtique gouverna un jour cette Maiſon, & il fut envoyé de Dieu pour cela : il n'y avoit alors aucune apparence, car Monſieur de la Colombiere ſortoit du Seminaire de ſaint Sulpice de Paris, & alloit demeurer à Montreal, où en effet il a reſté long temps avant qu'il nous ait été donné pour Superieur & pour Confeſſeur ; mais nous l'avons eu pluſieurs fois en ces deux qualités, & ſon affection pour notre Maiſon prouve la verité de la Prophétie. Mais pour qu'elle s'accomplit, il eſt arrivé des renverſemens à quoi on ne pouvoit pas raiſonnablement s'attendre, & qui ont mis aſſez long temps la vertu de pluſieurs ſaintes ames à des rudes épreuves.

Elle a prédit à pluſieurs Religieuſes des choſes très-ſingulieres, & elles ont veu avec admiration l'effet de tout ce qu'elle leur avoit promis, ſans qu'il y manquât une ſeule circonſtance. Elle connoiſſoit parfaitement le caractere de toutes les filles, qui entroient ici pour être Religieuſes ; & pour peu qu'elle les vit, elle jugeoit très-ſainte-

ment de leur vocation, & quoiqu'elle fût extrêmement reservée à s'en expliquer. Elle a fait voir quelquefois son discernement, en assurant que certaines Novices sortiroient, quoiqu'elles eussent commencé de la maniere la plus parfaite. Elle connoissoit encore les choses cachées; Notre-Seigneur lui faisoit voir l'état de plusieurs ames après leur mort. En voici quelques traits qui nous regardent.

Elle ne demeuroit pas chez nous en 1668. quand la Mere Marie-Catherine de Saint Augustin mourut; elle vint comme bien d'autres dans notre Eglise pour la voir, & comme elle contemploit ce corps pénitent, qui avoit été le Temple du Saint Esprit, il lui parut une image de la paix & de la sainteté, & elle fut remplie d'un sentiment assuré de la gloire, dont cette Religieuse joüissoit déjà dans le Ciel. Notre Seigneur lui dit fort intelligiblement: ô! ma chere fille, si tu voyois la beauté de son ame, & combien le jugement qu'elle a reçû a été doux & favorable, & de quelle joye elle joüit, & les recompenses de ce qu'elle a souffert. Madame d'Aillebout conçût par là une idée de la Mere Saint Augustin, & rentra en elle même avec une componction qui la

tint plusieurs jours dans les larmes, pensant à la difference du jugement qu'elle éprouveroit, croyant meriter un traitement des plus séveres, à cause de son infidélité, qu'elle tâcha d'expier par des nouvelles mortifications, & par une contrition amere de ses plus legeres fautes.

Quand la Mere Guillemette de Saint Augustin mourut en 1675. nous fimes le plus promptement qu'il nous fut possible les prieres que nous lui devions, & nous en ajoutâmes d'autres, & des pratiques de pénitence, afin de la soulager. Madame d'Aillebout nous disoit toujours que cette ame étoit rétenue dans le Purgatoire : trois mois se passerent, sans que Dieu lui fit connoître autre chose là-dessus, si non qu'elle souffroit. Nous redoublions nos devotions, & nous nous étonnions de ce qu'une fille vertueuse, qui avoit mené une vie souffrante avec une grande patience, étoit si rédévable à la justice de Dieu. Quatorze mois s'écoulerent dans cette inquiétude ; & enfin au bout du temps, la Mere de la Nativité mourut. Elle avoit été Superieure de la Mere Guillemette, celle-ci lui resistoit quelquefois dans ce qui concernoit la conduite des Novices, dont elle avoit le

ſoin : elle la blâmoit auſſi dans l'ordre de la maiſon, qu'elle vouloit que l'on mit en bien des choſes, ſur le pied de nos Communautés de France, ce qui eſt comme impoſſible en Canada; & quoiqu'elle n'agit ainſi que par zele, la Mere de la Nativité la trouva pour cela encore en Purgatoire, & Notre Seigneur lui dit; ma fille, comme cette ame ne vous a pas été auſſi ſoumiſe, qu'elle devoit; je vous ai reſervé ſa derniere ſentence; vous pouvés la retenir auprès de vous juſqu'à ce que vous ſortiés vous-même du Purgatoire, afin qu'elle n'en ſorte qu'avec vous; & vous pouvez l'élargir dès à préſent ſi vous voulez. La Mere de la Nativité, repondit, que puiſqu'il la laiſſoit maîtreſſe du ſort de cette ame, elle ne vouloit pas retarder d'un ſeul moment ſon bonheur, & qu'elle deſiroit lui donner dès cet inſtant la jouiſſance de Dieu.

Pour la Mere de la Nativité, voici ce que Dieu en fit connoître à Madame d'Aillebout; cette bonne Religieuſe mourut en reputation de ſainteté; elle avoit donné des exemples de vertu dont tout le monde étoit édifié, & elle ſortit de cette vie avec une joye & une confiance qui nous fit croire qu'elle alloit bientôt joüir de Dieu. Dans l'inſ-

tant qu'elle expira, Madame d'Aillebout la vit en posture de suppliante à genoux devant Notre Seigneur qui étoit assis, & deux Chœurs de Religieuses Hospitalieres rangées comme nous sommes au Chapitre, accuserent la Mere de la NATIVITÉ sur trois chefs 1°. D'avoir accordé trop facilement des permissions, crainte de chagriner ses inferieures. 2°. D'avoir trop recherché, & de s'être trop appuyée sur la protection des grands du siécle. 3°. D'avoir trop favorisé les pauvres au préjudice de la Communauté. Notre Seigneur écouta ces plaintes auxquelles la Mere de la Nativité ne repliqua rien; elle fut envoyée en Purgatoire: mais elle fut vue par la même personne toute brillante de gloire six semaines après. Il est remarquable que cette sainte Défuncte ne fut reprise au Jugement de Dieu que des fautes qu'elle avoit commises dans sa charge de Superieure, & qu'on ne lui dit rien des manquemens où elle pouvoit être tombée dans sa conduite particuliere; il est vrai qu'elle étoit très-reguliere, & que nous la regardions comme une Religieuse parfaite: son beau naturel la rendoit apparamment trop complaisante envers ses Sœurs, & elle leur disoit quelquefois en leur per-

mettant ce qu'elles demandoient avec empressement, je brûlerai en Purgatoire, Purgatoire pour ce que je vous accorde, mais j'aime mieux que Dieu me punisse pour vous avoir été trop douce, que pour vous avoir été trop severe. Comme elle avoit été élevée parmi des personnes de qualité, qui l'estimoient beaucoup, elle conserva toujours leur amitié & leur faveur, & s'acquit encore celle de plusieurs Seigneurs dont elle tira de grands secours pour votre Communauté.

Nous avons toujours attribué à sa tendresse pour les pauvres, le panchant qu'elle avoit à les gratifier, qui nous paroissoit louable; d'ailleurs il faut avouer que ce n'étoit pas d'elle-même qu'elle ôtoit aux Religieuses pour donner aux pauvres; mais dès que Madame Laval le vouloit, elle s'y soumettoit sans replique; quoique cela ne lui parut pas toujours comme juste, quand Monsieur l'Abbé de Quelus fonda une dot à perpetuité, pour la somme de 6000. liv. On nous obligea de donner sur cette somme 1000. liv. à l'Hôpital, quand Monsieur d'Aillebout, vint demeurer chez nous, & vouloit donner tout son bien aux Religieuses, on partagea ce qu'elles nous distribuoient en-

tre la Communauté & l'Hôpital. Un Officier, avoit laiſſé par teſtament, aux Religieuſes de cette Maiſon, une ſomme aſſez conſidérable qu'il fallut encore partager avec l'Hôpital pour obéïr au Prélat, ainſi en quantité d'autres occaſions; on a cru ſe devoir conformer à la volonté des Evêques: Je ne crois pas au reſte que le recit diminue l'eſtime que l'on doit à la Mere de la Nativité, au contraire, il eſt aiſé de juger de la pureté de ſon ame, par le ſujet des reproches qui lui furent faits, puiſque aucune ne regardoit ſes mœurs, mais ſeulement ſa conduite, envers le prochain, trop douce pour ſes inferieures, trop humaine auprès des grands, & trop condeſcendante envers ſes Superieurs, en ce qui ne s'accordoit pas avec l'équité que Dieu demande des hommes en toutes choſes.

Madame d'Aillebout qui étoit extrêmement vive avoit quelque fois de la peine de ce que le Reverend Pere Chatelein ſon Confeſſeur ne paroiſſoit pas même ému des accidens qui arrivoient, & qui affligoient tout le monde; il ſembloit à le voir qu'il fût inſenſible aux miſéres du prochain, & à celles qu'il éprouvoit lui-même; Madame d'Aillebout le lui reprochoit ſouvent

vent, & comme il ne repondoit à tout ce qu'elle lui disoit pour animer son zele & sa compassion, que ce peu de mots qui lui étoient ordinaires : ma fille aimons bien Dieu ; elle se trouvoit quasi choquée de sa tranquillité. Un jour qu'elle s'en plaignoit à Notre Seigneur . & qu'elle lui représentoit que son serviteur pourroit aisément rémédier à certains maux, s'il vouloit seulement parler, mais qu'il ne le faisoit pas pour des raisons qu'elle ignoroit, & qu'elle ne pouvoit accorder avec la grande vertu du pere. On lui montra une agréable verdure où couloit un petit ruisseau avec un murmure doux & tranquille, & Notre Seigneur lui dit, voilà l'image de ton Confesseur, il s'écoule en moi avec un prix inalterable, malgré les differens évenemens de la vie ; sa tranquillité me plaît plus que tout le mouvement que tu voudrois qu'il se donnât, parce que ce n'est pas par une inaction naturelle & imparfaite qu'il conserve ce repos, mais par une sublime vertu acquise aux dépens de la vivacité de son temperament. Cette vûe modera les empressemens de cette Dame, & ne servit qu'à augmenter l'estime qu'elle avoit de son Directeur.

Elle vit un jour dans ſon oraiſon le cœur du Reverend Pere Paul Ragueneau; Dieu lui donna la connoiſſance des aimables qualités qu'il poſſedoit : il lui dit dans l'admiration où elle étoit de tant des richeſſes ſpirituelles, que ce cœur n'avoit preſque point ſon égal. Elle connut que ce qui en relevoit le prix, étoit l'amour que ce Pere portoit aux ames, & le talent admirable qu'il avoit de les gagner & les conduire à Dieu par des voyes ſi pures & ſi douces, qu'il rendoit la vertu facile, applaniſſant toutes les difficultés, ou inſpirant tant de courage & tant de joye qu'on les franchiſſoit ſans peine. Il cheriſſoit ſincerement les ames, les aidoit en tout ſans s'épargner, ne ſe plaiſoit point à les chagriner, ſous pretexte de les éprouver. Il ſçavoit les connoître, & les faire avancer, ſans les laiſſer languir dans les abattemens où tombent ſouvent les foibles qui ne reçoivent aucun ſecours de ceux qui devoient leur en donner. Il y auroit beaucoup plus à raporter, ſi nous faiſions un recueil complet de ſa vie; ce que nous en avons dit peut ſuffire pour juger que nous avions grande raiſon de la reſerver. Nous conſervons avec vénération les dons qu'elle nous a faits,

ayant partagé entre les pauvres & les Religieuses tout ce qu'elle possedoit ; le Tableau de la Sainte Famille qui est à l'Autel du S. Enfant Jesus, vient d'elle ; c'est un ouvrage de Raphael qu'on ne peut assez priser.

Vers la fin de Juillet de la même année 1685. le Vaisseau du Roy amena M. l'Abbé de S. Vallier, nommé à l'Evêché de Quebec, M. le Marquis de Denonville en qualité de Gouverneur Général, nombre de Soldats de recrue, & plusieurs Officiers d'un mérite distingué. La maladie s'étoit mise parmi eux, de sorteque dès que le Navire eut mouillé, on remplit de malades non seulement nos sales, mais notre Eglise, nos greniers, nos engrais poulalliers & tous les endroits de l'Hôpital où nous pûmes leur trouver place, on dressa même des Tentes dans la cour. Nous redoublâmes notre ferveur à les servir, aussi avoient-ils grand besoin de nos soins, des fiévres ardentes & pourprées, des délires terribles & beaucoup de scorbut ; il passa dans notre Hôtel-Dieu plus de trois cens malades, la sale des femmes étoit pleine d'Officiers de qualité.

Au commencement, il en mourut vingt ; on nous les apportoit même à

demi morts : nous éprouvâmes pour les ſoulager pluſieurs remedes, dont le meilleur fut de les ſaigner à la temple ; nous en ſauvâmes par là un grand nombre, qui ne donnoient plus aucune eſperance de gueriſon, & qui dès le lendemain de la ſaignée étoient gais à merveille ; nous les renvoyâmes parfaitement gueris, & fort reconnoiſſans de nos peines.

Les fatigues extrêmes que nous eûmes, firent tomber malade beaucoup de Religieuſes. Les Prêtres & Religieux qui avoient le plus aſſiſté à l'Hôpital, fûrent auſſi frapés de cette maladie, & en guerirent par la ſaignée à la temple. ceux de tous ces malades à qui on n'oſa pas faire ce remede, parce qu'on déſiroit beaucoup les conſerver, & que l'on ne vouloit rien riſquer, moururent fort promptement. Nous nous cachions pour ſaigner auſſi les autres : nous les faiſions porter dans la Sacriſtie, afin de les ſauver, comme à la derobée ; & nous eûmes la conſolation d'en échaper tous ceux à qui nous fimes ce remede.

Monſieur le Marquis de Denonville avoit amené toute ſa famille, & comme Madame la Marquiſe avoit pris en France le deſſein de ſe mettre dans une Communauté, pendant que Monſieur

ſon Epoux feroit le voyage de Montreal. Le Pere Voutier notre Procureur, qui l'étoit auſſi des Urſulines, alla lui offrir à Paris nos deux maiſons, pour qu'elle choiſit celle qui lui plairoit, il nous écrivît ce qu'il avoit fait : nous ne manquâmes pas de lui preparer chez nous un appartement le plus commode, & le plus propre que nous pûmes, ce que firent auſſi les Urſulines ; mais comme M. de Denonville ne monta pas cette année à Montreal, nos preparatifs furent inutiles ; Madame la Gouvernante nous en remercia, elle nous donna de grandes marques d'affection, ne paſſant aucun jour ſans venir dans l'Hôpital ſervir elle-même les malades, & leur diſtribuer les douceurs qu'elle leur apportoit. Sa charité nous édifia beaucoup, car elle s'exposoit ſans crainte au danger de gagner le mal contagieux. Malgré tout ce qu'on pouvoit lui dire pour la retenir, elle continua cet exercice juſqu'à la fin ſans en être incommodée.

D'un autre côté M. l'Abbé de Saint Vallier fit paroître ſon grand zéle dans toutes les occaſions, étant toujours occupé de quelque bonne œuvre. Il viſitoit frequemment les malades, les embraſſoit tendrement, faiſoit beaucoup d'au-

mônes, & charmoit toutes les personnes qui lui parloient par ses honnêtetés.

Le Vaisseau qui avoit amené M. le Marquis de Denonville ramena M. de Labam, il avoit toûjours protegé l'Hôtel-Dieu ; mais il étoit particulierement affectionné aux Religieuses. Ce fut lui qui nous obtint du Roy une gratification annuelle de 1500. liv. que nous reçûmes cette année là. Une personne qui se disoit de nos amis jugea que cela nous mettoit trop à notre aise, & deux ans après il nous en fit retrancher 500. liv.

Ma Sœur Marie-Magdelaine le Gardeur de Sainte Catherine, entra le 8. Décembre de cette année le jour de l'Immaculée Conception, & quelques mois après ma Sœur Louise Fournier de la Miséricorde.

Nos travaux augmentoient tous les jours, & nous recevions peu des filles, de quoi notre Superieure se plaignant un jour au R. P. Crepicul, elle l'engagea de prier la Mere Catherine de Saint Augustin de nous obtenir de Dieu des sujets, il le leur promit, & lui vint dire quelque temps après avec un air de simplicité, qui l'accompagnoit par tout, qu'elle ne se mit point en peine, qu'il

en viendroit en abondance, que la Mere Saint Auguſtin lui en avoit donné des aſſurances. En effet, depuis ce temps là notre Noviciat a toujours été bien rempli, nous y avons veu juſqu'à 25. filles tant Profeſſes que Novices & Poſtulantes.

Ce bon Pere étoit particulierement devot à la Mere de Saint Auguſtin, depuis qu'ayant lu ſa vie & d'autant qu'elle eut ſouffert les peines interieures, dont il eſt parlé; elle lui apparut en ſonge de la maniere qu'elle eſt repréſentée dans une image, tenant une grande Croix entre ſes bras, du bout de laquelle, elle la toucha, & dès qu'il fut éveillé il ſe trouva dans des peines d'eſprit terribles qui lui ont duré pluſieurs années, ce qui lui fit comprendre qu'il n'étoit pas impoſſible que cette vertueuſe fille eut ſouffert, tout ce qui eſt marqué dans ſa vie; il ne manquoit pas tous les ans en revenant de ſa miſſion de dire la Meſſe dans notre Egliſe pour remercier Dieu des graces qu'il lui avoit faites.

Il fût encore porté à cette devotion par une merveille qui lui arriva en retournant à ſa miſſion vers Tadouſſac; ſes Sauvages ayant laiſſé ſon bagage, & ſurtout la Caſſete, ou é-

toit sa chapelle, sur le bort de l'eau, la mer souffla de telle sorte par le vent qu'elle emporta bien loin tout ce qui se trouva sur le rivage, le Pere Crepicul, bien affligé fit un vœu à la Mere de Saint Augustin, pour la conservation de la Chapelle, & le lendemain on la trouva fort loin ou les vagues l'avoient poussée sans être endommagée, ni même mouillée de quoi ils reçurent tous une grande consolation remerciant Dieu, qui lui avoit accordé cette grace par l'intercession de sa fidelle servante, il donna en reconnoissance de ce bienfait, les deux petits ouvrages sauvages qui sont aujourd'hui au Calvaire.

Le 10. Juillet 1686. Une Sœur converse nommée Jeanne-Françoise Poisson de la présentation mourut d'une grosse fievre, elle étoit d'un naturel fort doux & sincere agissant simplement, & faisant bien toutes les obédiences, prompte au travail, fort adroite, soigneuse, singulierement devote à la très-sainte Vierge, ce qui lui servit beaucoup dans les grandes peines interieures, dont Dieu l'éprouva pendant trois ans, il les lui ôta quelques temps avant sa mort d'une maniere si sensible qu'elle admiroit elle-même, elle joüit d'un grand calme

alme de cœur & d'eſprit, juſqu'à ſon
écès qui fut fort paiſible.

Dans le mois de Septembre ſuivant,
I. de Champigni nouvel Intendant ar-
iva; nous lui étions bien recomman-
ées par M. de Lauzon ſon parent,
ncle de notre Superieure, il nous pro-
nit ſa protection avec bonté, Mada-
ne ſon épouſe nous honora auſſi de ſon
mitié dès ſes premieres viſites qu'elle
endit très-fréquentes dans la ſuite.

M. de Meules s'en retourna peu con-
ent de la Cour, qui avoit écouté des
laintes mal fondées qu'on avoit écrit
contre lui, quoiqu'il eut fait fort bien
ſon devoir, étant très-équitable, & ren-
dant bonne & prompte juſtice à tous
ceux qui s'adreſſoient à lui: pour nous
faire éviter les frais, il terminoit obli-
geamment nos petits procès; il étoit zé-
lé pour la police, faiſoit attention aux
plaintes des Curés, afin de reprimer les
deſordres, & puniſſoit le crime ſans
remiſſion: ce ſont là aſſurement de
belles qualités dans un homme établi
pour faire obſerver les loix; & c'eſt ce qui
devoit lui attirer les louanges de tout
le Canada, puiſque de ſon temps le
vice n'oſoit ſe montrer.

Le 21. d'Octobre 1686. Fête de Ste.
Urſule, pendant la Grand'Meſſe qui ſe

disoit chez les Ursulines, le feu prit à leur Maison, sans que l'on pût sçavoir comment, & elle brûla si vite, & avec tant d'activité, qu'on ne sauva presque rien.; de sorte qu'elles se trouverent en fort peu d'heures sans maison, sans provision, sans linge & sans habits, que ce qu'elles avoient sur elles. Nous leur envoyâmes promptement offrir notre Communauté, qu'elles accepterent; & on nous les emmena au nombre de 25. nous les traitâmes le mieux qu'il nous fut possible, & nous n'oubliâmes rien pour leur temoigner la part que nous prenions à leur affliction; elles reçûrent nos amitiés & nos services avec beaucoup de reconnoissance, & pendant trois semaines qu'elles demeurerent chez nous, nous fimes tous nos efforts pour les regaler & pour les consoler.

Comme Monsieur de Saint Vallier passoit en France, & qu'il vouloit présider à nos élections, il nous les fit avancer de deux mois; nous les fimes le 24. Octobre. La Mere Juchereau de Saint Ignace fut continuée Superieure, dès qu'elle fut nommée, les Religieuses qui n'étoient pas du Chapitre, vinrent la reconnoître : les Ursulines vinrent aussi au Chœur, & nous aiderent à chanter le *Te Deum*, pendant la ce-

emonie ordinaire de la reception de la
superieure, après laquelle elles se retirerent avec celles de la maison qui
n'étoient pas vocales, pour nous laisser
proceder aux autres élections. La Sœur
Bourdon de Saint Jean-Baptiste fut élue
assistante; la Mere Agnès de Saint Paul
maîtresse des Novices; la Mere Vironceau de Saint Joseph Hospitaliere, ma
Sœur de Gloria du précieux Sang dépositaire de la Communauté. Monsieur
de Saint Vallier nomma ma Sœur Marie Fiquenel du Sacré Cœur Econome de bien de pauvres. Les deux discrettes furent les Meres forestier de St.
Bonaventure, & le Cointre de Ste. Agnès.
Chacun s'empressa de reparer la perte
qu'avoient fait les ursulines: Monsieur l'Abbé de Saint Vallier, Monsieur le Gouverneur, Monsieur l'Intendant, Les Jesuites tous y contribuerent: on fit travailler à leur maison, & on leur menagea un petit logement pour passer
l'hyver; nous partagâmes avec elles nos
toiles, nos voiles, nos matelas, tours
de lit, vaissellle, baterie de cuisine,
provisions, ne croyant pas pouvoir
trouver une plus belle occasion d'exercer la charité, que d'assister les Epouses de Notre Seigneur, pour qui d'ailleurs nous avions beaucoup d'estime, &

qui nous édifierent extrêmement pen-
dant leur sejour chez nous, quoiqu
nous les connussions déja particulier-
ment presque toutes : plusieurs d'en-
tre nous leur étant alliés par parente
& les autres ayant été élevées che
elles, nous renouâmes nos ancien-
nes amitiés, & de part & d'aut
on se donna mille assurances d'une st
& solide union.

Elles ne purent se resoudre à nou
quitter sans que quelques unes de nou
allassent les accompagner jusques che
elles, il ne fut pas difficile d'obten
cette permission de Monsieur de sai
Vallier qui avoit tous les pouvoirs d
M. l'Evêque. Notre Superieure ave
les plus anciennes les reconduisirent
& visiterent leur Maison ; nos Mere
s'en revinrent le soir fort lasses : ayan
marché toute la journée, elles se cou
cherent pour se reposer, & la Mer
Supérieure fut à peine dans son lit
qu'elle se souvint n'avoir pas dit les Li
tanies de Saint Joseph, comme elle s'
étoit engagée en se mettant sous la pro
tection de ce grand saint. Elle se leve
va au Chœur, & s'acquitte de son ob
bligation ; cependant la Mere saint Pau
qui avoit le soin de faire la visite tou
les soirs, & qui s'étoit couchée a cau

de sa lassitude fut inspirée de se le-
er pour la faire, & crut sentir qu'on
tiroit de son lit; elle alla donc, &
e ne fut pas envain, car elle trouva
seconde chambre qu'elle ouvrit tou-
e en feu, c'étoit celle de ma Sœur
ouise Soumande de saint Augustin De-
enciere, & qui avoit beaucoup fati-
ué ce jour-là, elle s'étoit endormie,
yant laissé sur son Oratoire, un pain
e bougie qui se consumoit ce qui fai-
oit un grand feu; la Visiteuse fut bien
mbarrassée pour l'éteindre par bon-
ieur elle trouva de l'eau, qu'elle jetta
par tout, elle mouilla un tablié avec
equel elle étouffa le reste, & reveilla
a Sœur qui avoit pensé nous mettre
dans la peine ou étoient les Ursulines,
e jour même qu'elles sortirent de chez
nous, la mere saint Paul courut au
Chœur en rendre graces à Dieu, elle
y trouva la Mere Supérieure à qui
elle le raconta, elles en remercie-
rent toutes Notre-Seigneur, la très-
Sainte Vierge & saint Joseph notre
Protecteur, & le lendemain elle l'ap-
prit à toutes les Religieuses, dont au-
cune ne s'étoit reveillée, de sorte que
non seulement la Maison auroit brulé,
mais sans doute plusieurs y auroient pé-
ri, car il auroit été impossible de les

ſauver, ſi on n'y eut remedié auſſi promptement.

* Nous vîmes l'année ſuivante 1687. le commencement de l'accompliſſement de la Prophétie du Pere Crepicul, & des promeſſes de la Mere ſaint Auguſtin ; Dieu nous envoya cinq poſtulantes, Elizabet de Hallot, d'hemicile de ſaint Joſeph, Marie-Magdelaine Mauſix de ſaint Louis, Marie-Françoiſe Biſſon de ſaint Pierre, Marie-Anne Gaverſau de Jeſus & Marie-Magdelaine Soumande de la Conception ; la premiere étoit une fille de qualité que Madame la Marquiſe de Denonville avoit amenée de France, pour faire compagne à Mademoiſelle Briſcy ſa fille, qui voulut être de la partie ; elle entra ici pour faire une retraite, pendant laquelle, elle eut de fortes touche pour executer le déſir qu'elle avoit depuis long-tems d'être Religieuſe dans cette Communauté, ſon bon eſprit, ſes heureuſes diſpoſitions, la protection que cela nous promettoit, pouvoit ce ſemble nous tenter : mais graces à Dieu, nous ne fimes aucune démarche pour l'engager ; quoique Madame la gouvernante temoignât qu'elle en auroit beaucoup de joye,

*1687.

elle venoit même tous les jours s'en informer ; cependant quelques personnes poussées par l'esprit du monde représenterent à Madame Denonville, que si sa fille se faisoit Religieuse ici, elle n'y seroit pas plus considerée que la fille d'un marchand, cette pensée degouta cette Dame & la fit changer, elle resista aux instances de sa chere fille, & s'y opposa fortement dans la suite, & comme les obstacles ne font souvent qu'alumer les desirs. Mademoiselle Briscy, s'affermissoit de plus en plus dans sa vocation ; elle demanda même si elle ne pourroit pas s'engager malgré sa mere ; nous la connoissions assés courageuse pour en venir là comme l'ont fait plusieurs saintes ames : nous lui conseillames de ceder pour lors aux volontés de Madame la Gouvernante, l'assurant que Dieu ne permettroit pas qu'elle fût jamais à d'autres qu'à lui, qu'il falloit conserver la paix qu'en agissant autrement, elle nous attireroit peut-être de grandes persécutions, qu'on pourroit obtenir une lettre de cachet pour la faire repasser en France, & que cela seroit facheux pour nous · elle se rendît à nos raisons, & remit l'exécution de son dessein à un temps plus favorable.

Monsieur le Marquis de Denonville consentoit avec plaisir à nous donner

Mademoiſelle ſa Fille, & s'il ſouffrit l'oppoſition de Madame ſon Epouſe; ce ne fut que pour ne pas troubler la paix; il étoit trop penétré des maximes de l'Evangile, pour croire que la diſtinction fut utile au ſalut, il ſçavoit au contraire combien elle eſt préjudiciable à tant de Religieuſes en France, qui ſont plus enyvrées de leur qualité, que les plus mondaines ſéculieres, il nous a ſouvent fait connoître ſes ſentimens là-deſſus, d'une maniere ſi chrétienne qu'il ne falloit que l'entendre pour comprendre qu'il étoit auſſi bon ſerviteur de Dieu, que fidéle ſujet du Roy.

Mademoiſelle de Briſcy ne perdit rien de ſa pieté, ni de ſon amitié pour nous, ſa ſortie de notre Communauté & ſon retour en France ne l'ont point refroidie; Dieu qui la vouloit, lui facilita le moyen d'entrer aux Carmelites de Chartre, où elle eſt fort aimée & eſtimée; elle y a déjà exercé ſix ans la charge de Prieure d'une maniere fort édifiante, elle regarde notre maiſon comme le lieu de ſa premiére vocation, & nous écrit tous les ans avec une tendreſſe ſi cordiale, & d'un ſtile ſi humble, & ſi devot, que la ſeule lecture de ſes lettres eſt capable de lui gagner l'eſtime de tous ceux qui les liſent.

Le 29. Août 1687. la mere Viron-

ceau de ſaint Joſeph mourut âgée de 78. ans, elle étoit venue de France en qualité de Sœur converſe; on a vû en 1645. que ſon bon eſprit fit juger à nos premieres Meres, qu'il ſeroit avantageux qu'elle fut Religieuſe de Chœur, & fit le vœu d'Hoſpitalité, dont elle s'eſt acquitée parfaitement, ayant reçû de Dieu un talent particulier pour ſervir les malades avec adreſſe, & propreté, elle nous a donné l'exemple de toutes les vertus, elle étoit ſur tout très exacte aux obſervances, qu'elle n'a jamais omiſes quelque occupation qu'elle ait eu, elle a rempli avec beaucoup de ſoin les charges de Superieure, d'Aſſiſtante, de Diſcrete & d'Hoſpitaliere. Sa devotion envers la Paſſion & le précieux Sang de Notre Seigneur étoit très tendre & ſa fidélité aux plus petites regles admirables.

Le 6. de Novembre notre affliction fut redoublée par la mort de la Mere Catherine le Cointre de Sainte Agnès, qui contracta un mal de côté en aſſiſtant un moribond. Son naturel vif lui faiſoit faire toutes ſes actions avec une grande ferveur. Elle étoit très devote au Saint Sacrement, à la Très-Sainte Vierge & à Saint Joſeph, qu'elle appelloit ſon bon Pere, & en parloit

d'une maniere si éloquente, qu'elle en inspiroit de l'amour aux autres. Elle s'est bien acquittée de l'emploi de Maîtresse des Novices prenant des soins nompareils à cultiver ces jeunes plantes, à leur inspirer l'estime des moindres regles, & la fidelité à les observer, s'apliquant à connoître le naturel de chacune, afin de leur donner des principes conformes à ce que Dieu demandoit d'elles, de celui d'Hospitaliere, où elle se signaloit dans l'assistance des mourans. Notre Seigneur lui ayant donné une grace particuliere pour cela, elle avoit une louable pratique dont Dieu la recompensa même dès cette vie, c'est de procurer des Messes autant qu'elle pouvoit aux ames du Purgatoire, recommandant à tous les Prêtres, les personnes qui mouroient dans l'Hôpital. Elle en eut aussi beaucoup après sa mort, selon cette parole de l'Evangile, de la même mesure dont nous nous servirons pour les autres, on s'en servira pour nous; mais ce qu'il y eut de remarquable, c'est que pendant son agonie, il se dit trois Messes pour elle dans notre Eglise, ce que nous regardâmes comme une récompense visible de sa charité. Elle avoit 63. ans & en avoit passé 30. en Canada

La Mere Marie Trouin de la Conception étoit fort son amie, elles étoient venues de France ensemble, & servoient Dieu toutes deux avec une grande fidélité, Notre Seigneur étant le lien de leur union. La Mere de la Conception pria la Mere Sainte Agnès avant sa mort de l'appeller aprés elle, ce que celle-ci lui promit, & lui obtint fort promptement; car le jour même qu'elle fut enterrée, la Mere de la Conception, tomba dangereusement malade, & nous disoit agréablement, j'ai demandé à ma Sœur de Sainte Agnès qu'elle m'appellât, mais je ne comptois pas que ce seroit si-tôt: elle est dans l'autre monde aussi pressée qu'elle l'étoit dans celle-ci. Elle mourut 8. jours après, fort saintement, & d'une maniere qui répondoit à la vie vertueuse qu'elle avoit menée, nous en avons parlé en 1642. & en 1647. Elle étoit d'une des premieres maisons d'Ecosse, alliée de Marie Stuart, Reine d'Angleterre, une de ses Sœurs avoit épousé M. le Marquis de Bagni, Italien; & ce qui relevoit infiniment la Noblesse de sa famille, c'est que ses parens n'avoient quitté leur patrie, que pour conserver leur Religion. Nous avons admiré dans la Sœur de la Conception, une obéïssance sim-

ple, une déférence très-respectueuse pour ses Superieures, une douceur inaltérable, une patience & une égalité d'esprit surprenante; & pour faire en peu de mots son éloge, elle a excellé dans une profonde humilité, ne se jugeant jamais capable de rien, quoiqu'elle reussit par tout, s'offrant toujours aux travaux les plus penibles & les plus bas, & faisant paroître son contentement dans ces occupations où elle se croyoit plus propre qu'aux emplois relevés. Elle étoit âgée de 61. an.

La mort de ces trois saintes filles, en si peu de temps nous affligea beaucoup, elles furent les victimes de la charité, que nous exerçâmes cette année envers la prodigieuse quantité des malades dont notre Hôpital fut rempli; il se mêla plusieurs maux ensemble, la pleuresie, la rougeole, la fievre maligne, tout cela devint populaire & enleva bien du monde dans cette Colonie.

* Dès le printemps de l'année 1688. M. de Laval arriva dans un Vaisseau, nommé le Soleil d'Afrique; il étoit fort souhaité ici; & ce fut sans doute ce qui le détermina à revenir, car on fit en France tout ce qu'on pût pour le re-

* 1688.

enir. Il ne s'arrêta que peu des jours à
Quebec, & alla promptement à Mont-
eal. M. de Saint Vallier arriva aussi
'Automne, il avoit été sacré Evêque
e 25. de Janvier de cette année ayant
u ses Bulles assez heureusement, dans
in temps où le Pape n'en donnoit à au-
cun Evêque de France, à cause du dif-
ferend survenu entre Sa Sainteté &
Louis XIV. au sujet de la Regle. On
crût à Rome que c'étoit sans consé-
quence pour les affaires du temps d'ac-
corder les Bulles à un Evêque d'un Pays
Etranger ; & par la même raison, le
Roy permit à M. de Saint Vallier de les
recevoir.

Peu de temps après son arrivée le 16. Décembre 1688. il présida à nos élections : ma Sœur Fiquenel du Sacré Cœur fut élue Maîtresse des Novices ; ma Sœur Denis de l'Annonciation, Hospitaliere ; ma Sœur Antoinette du Tartre de la Visitation, Discrete ; & Dépositaire des Pauvres, ma Sœur Soumande de Saint-Augustin.

Notre Communauté s'augmenta par l'entrée des Sœurs Genevieve Gosselin, de sainte Magdelaine & Catherine Berthier de sainte Genevieve, mais nous perdîmes le 6. Janvier. * Ma Sœur

* 1689.

Magdelaine du Poutrel de Saint Michel, qui mourut âgée de 45. ans; elle avoit fort peu de ſanté, & ſes continuelles infirmités avoient engagé les Superieures à la diſpenſer de ſe lever à 4. heures, & à lui accorder des petits menagemens qui lui aidoient à ſuivre la Communauté, & à ſuporter la fatigue des offices dont elle s'acquitoit avec beaucoup de ſoin & de propreté, malgré la foibleſſe de ſa complexion. Mais plus ſa ferveur étoit grande, plus elle ſe reprochoit les ſoulagemens qu'elle étoit obligée de prendre, ainſi s'accuſant de lâcheté, & de pareſſe, elle demanda inſtamment la permiſſion de faire comme les autres, & ſur tout de ſe lever à 4. heures, ce qu'elle ne fit que 8. jours, étant tombée dangereuſement malade, elle mourut à ſon ſeptiéme, qui étoit la Fête de l'Epiphanie, ce qu'elle regarda comme une faveur du très-Saint Enfant-Jeſus, qu'elle appelloit ſon petit Roy, auquel elle étoit extrêmement devote, ainſi qu'à ſa Sainte Mere. Elle avoit une ſinguliere adreſſe pour exciter la ferveur, & la devotion des autres; elle repreſentoit admirablement bien les Myſteres de la Naiſſance de l'Enfant-Jeſus, de l'adoration des Rois, & de ſa preſentation au Temple, cha-

cun en ſon temps avec un arrangement
toujours nouveau : ſon humeur douce,
paiſible, & condeſcendante la faiſoit fort
aimer, elle étoit auſſi très charitable
pour les pauvres, fort pieuſe, aimant
beaucoup la ſolitude & la priere.

Monſieur le Marquis Denonville, dont la pieté étoit connue par tout, fut choiſi par le Roy pour être Gouverneur de trois Princes, Monſeigneur le Duc de Bourgogne, Mgr. le Duc d'Anjou, & Mgr. le Duc de Berry, enfans de Monſeigneur le Dauphin.

Il partit de Quebec en 1689. pour aller exercer cette charge, dont il s'eſt parfaitement bien acquité; on ne peut aſſez loüer ſa vertu, ſa douceur, ſa modeſtie, ſon équité, ſon affabilité, ſon zele pour la religion, ſa ſolide devotion; il ſe rendit aimable à tous les gens de bien, il ſe montra fort affectionné pour le Canada, il y ſignala ſa valeur, allant en perſonne à la guerre des Iroquois où il s'expoſa avec beaucoup de générosité, menageant ceux qui l'accompagnoient, les faiſant cacher pendant la decharge des ennemis, & paroiſſant ſeul avec Monſieur le Chevalier de Calliere; comme s'ils euſſent été invulnairables, il commanda ſon monde avec tant de prudence, & combatit

avec un ſi grand courage qu'il étonna les Iroquois, les mit en fuite, & revint victorieux ; il continua en France de proteger le Canada, & empêcha que des Religieux ſoupçonnés d'une mauvaiſe doctrine, ne vinſſent s'y établir, comme ils en avoient formé le deſſein : la pureté de la foi dont on fait profeſſion dans la nouvelle France, lui parut plus avantageuſe pour cette colonie que le bien que ce nouvel ordre feignoit d'y vouloir procurer, nous avons reçu en particulier des biens marqués de ſa bonté pour notre Communauté : il nous a écrit juſqu'à ſa mort avec une bienveillance ſinguliere.

M. le Comte de Fronténac revint dans ce Gouvernement qu'il avoit déja occupé dix ans ; & comme il étoit connu & eſtimé en Canada, il y fut reçu avec joye, quoiqu'on regrettât M. le Marquis de Denonville.

L'eſtime & la veneration que nous avons pour la Mémoire de notre chere & Sainte Mere Marie-Catherine de Saint Auguſtin, croiſſoit tous les jours par les temoignages avantageux que nous recevions de tous côtés, ſur tout depuis que ſa vie eût été imprimée ; pluſieurs perſonnes de merite & de vertu lui donnerent de grands éloges ; cette lecture

produiſit

produisit de bons effets. Elle inspira l'amour des souffrances à plusieurs personnes affligées; elle fit naître un grand desir du Ciel à plusieurs ames tiédes; elle reveilla la ferveur dans plusieurs Communautés; elle augmenta la confiance aux misericordes de Dieu, & inspira un respect pour la sainteté de cette pieuse fille. Ce livre deplût pourtant à quelques personnes qui censurerent beaucoup ce qui est écrit à la fin du Chap. 3. L. 5. pag. 314. de cette pécheresse abandonnée, qui étant morte sans secours, avoit obtenu miséricorde, comme si la pécheresse avoit été sauvée sans contrition; quoiqu'il soit dit expressement que la Sainte Vierge lui obtint la grace de faire un acte de contrition.

Ces Messieurs voudroient que les miséricordes de Dieu se mesurassent sur la petitesse de leur cœur; mais Dieu merci elles ont bien une autre étendue. Au reste leur critique ne diminua rien de l'ardeur avec laquelle on se porta à cette lecture; & ce livre est non seulement l'approbation des gens de bien: Mais la sainte, dont les actions vertueuses y sont écrites, en témoigna sa reconnoissance au P. Paul Raguenau, en lui faisant donner par une personne à

qui elle se faisoit voir quelquefois, des assurances du zéle qu'elle avoit pour lui; ce qu'il témoigne dans une de ses Lettres, où il avoue qu'il a fort peu contribué à cet ouvrage, & que le choix des matieres aussi bien que leur arrangement lui a été inspiré d'une façon toute extraordinaire dans très-peu de temps. Nous avons vû depuis peu d'années un fervent Missionnaire Jesuite, (le P. Jean Chardon) qui a vieilli dans le Pays d'en haut dans les travaux apostoliques, qui nous assure qu'en lisant la vie de la Mere de Saint Augustin, il avoit ressenti de si vives impressions des graces & des douceurs si ravissantes, qu'il n'oublieroit jamais les consolations dont il avoit été comblé par le moyen de cette lecture, aussi est-il un fidéle dévot de sa Bienfaitrice.

Il faut encore dire à ce sujet une chose, qui nous a paru singuliére. Un jeune homme oisif se promenant dans Paris, rencontra par hazard sur le parapet d'un Quay, ou des Libraires étalent quelque fois des vieux livres, la vie de la Mere Catherine de Saint Augustin, il s'arrêta pour la lire, & Dieu permit qu'il y lût un article, où il est parlé des excessives souffrances que cette ame choisie du Ciel a suportées en

Canada, ce qui eſt ſurprenant : c'eſt que dans cet inſtant ce jeune homme fut inſpiré de venir dans ce pays pour y faire ſon ſalut, & pour mieux ſuivre ſa vocation, il ſe donna aux Jeſuites pour être envoyé en Canada au ſervice des miſſions, où il mene encore aujourd'hui une vie fort édifiante, plein de reconnoiſſance de la grace qu'il avoit reçûe par l'entremiſe de la Mere Saint Auguſtin. Ceux qui liront ſa vie avec aplication y gouteront certainement l'onction que Dieu y a repandue, & en retireront du profit, comme l'ont déjà éprouvé un grand nombre de perſonnes, & l'on n'aura nulle peine à croire que Dieu l'a élevée à une gloire très éminante ; ainſi qu'il l'a fait connoître à pluſieurs ames qu'il favoriſe.

Avant même qu'elle fut inhumée, elle donna à quelques Religieuſes de cette maiſon des marques de ſon bonheur. La Mere de la Nativité avoit été fort ſon amie, elles étoient admonitrices l'une de l'autre, & comme elles marchoient toutes deux à grand pas dans le chemin de la perfection, elles ne ſe paſſoient rien tant ſoit peu contraire à quelque vertu qu'elles ne s'en repriſſent auſſi-tôt ; il vrai qu'elles avoient peu de choſe à ſe dire, car leur attention ſur elles-mê-

mes ne pouvoit aller plus loin; mais leur zele pour la perfection leur fournissoit assez de lumiere pour trouver à corriger ce qui n'étoit pas même apperçû des autres : elles prenoient garde à un geste, à un accent, à un petit retardement dans quelques devoirs, à un empressement trop naturel, même pour de saintes pratiques, & par ce moyen elles se rendirent des modeles de vertu, en qui on ne voyoit rien qui ne donnât de l'admiration. A la mort de la Mere Saint Augustin, la Mere de la Nativité vit bien qu'elle perdoit non seulement une sainte amie, mais une grande aide pour son avancement, & dans le temps que ce saint corps étoit exposé au Chœur, elle se sentit portée de l'aller embrasser pour se recommander à elle, la prier par la parfaite union qu'elles avoient eu ensemble de lui obtenir de Notre Seigneur quelque grace spéciale dont elle avoit besoin; s'offrant à faire de tout son cœur ce qu'elle lui feroit connoître qui pourroit mieux lui marquer son affection. Comme son visage étoit colé sur celui de cette chere défuncte, elle crut sentir quelques mouvemens, & crut entendre parfaitement que son amie lui disoit qu'elle avoit reçu de si grandes graces de Notre Seigneur à

l'heure de sa mort ; que le plus grand témoignage d'amitié qu'elle lui demandoit étoit d'en remercier son infinie bonté, ce qu'elle fit bien volontiers, en cedant à cette intention, tout ce qui étoit en sa disposition pour un an ; elle reçut dans la suite de grands secours de la Mere Saint Augustin, pour le spirituel & pour le temporel ; c'est ce que nous trouvons dans un écrit de la Mere de la Nativité, où elle dit expressement que la Mere Saint Augustin lui est fidéle, & qu'elle en ressent les effets.

Un autre écrit de la Mere de Saint Paul, pour lors assistante, nous apprend qu'elle souhaitoit après la mort de la Mere Saint Augustin, sçavoir quelque chose de son état, parce qu'elle l'avoit beaucoup aimée, & qu'elle n'avoit rien omis depuis sa mort, de tout ce qu'elle avoit cru lui devoir procurer bientôt la joüissance de Dieu ; elle disoit dedans son cœur, ô ma chere Sœur ! si je pouvois sçavoir par quelque voye qui fut agréable à Dieu, si vous êtes entierement libre des souffrances du Purgatoire ; la nuit suivante étant endormie, il lui sembla voir la Mere Saint Augustin, avec un visage serin, & tranquille, qui lui disoit d'un air fort doux ; enfin Dieu vous

accorde ce que vous desirés, je vous assure que je suis entierement libre, la Mere Saint Paul la consideroit avec une grande satisfaction, & lui demanda de qu'elle façon la créature est devant Dieu; la Sainte lui repondit, un pur néant, mais pourtant lui dit la Mere Saint Paul, vous êtes quelque chose de grand puisque Dieu vous a fait tant de graces, elle lui repartit, je ne suis rien en moi-même, ni toutes les creatures: tout vient de Dieu, & retourne à Dieu, restant toujours un pur néant, elle lui prouva cette verité par un long discours que la Mere Saint Paul écoutoit avec un grand plaisir, & quoiqu'elle n'ait pû nous en dire d'autres particularités, elle assure dans ce même écrit, qu'il lui resta de cet entretien une connoissance claire & évidente que toutes les créatures ne sont rien, & que Dieu est tout en elles dans l'ordre de la nature, de la grace & de la gloire, ensorte quelle ne l'avoit jamais si bien connu, elle en conserva toujours le souvenir 15. jours après elle vit encore en songe la Mere Saint Augustin, qui lui présentoit à boire, la Mere Saint Paul lui dit, cela ne deplaît pas à Dieu, puisque vous me la présentés, vous êtes en lieu ou vous connoissés sa vo-

onté, & si cela étoit contraire, vous
ı'auriés garde de m'exciter, elle ne re-
ɔondit rien, elle lui fit signe de la tête
le la prendre avec liberté.

Il faut sçavoir que la Mere Saint Paul,
ıyant eu une grande maladie dans la-
quelle on jugea que le lait lui seroit
ɔon, on le lui fit prendre plusieurs fois
ıvec succès, mais pensant qu'elle pour-
roit s'en passer, & craignant qu'il n'y
eut trop de sensualité, elle refusoit d'en
prendre depuis quelques années, la Me-
re Saint Augustin encore vivante, sça-
chant que ce remede lui étoit utile, la
convioit avec sa charité ordinaire, de
ne point desister, & ne paroissoit pas
contente de son refus, deux jours a-
près ce songe, elle en vit l'accom-
plissement, car on lui fit donner du
lait sans qu'elle en eut parlé, ce qu'elle
regarda comme une marque de la vo-
lonté de Dieu, qui inspira à sa Supe-
rieure, elle le prit simplement, bien
resolue de s'abandonner à l'obéïssance
plus que jamais.

La Mere Saint Augustin, a secouru
tant de personnes qui se sont recom-
mandées à elle, & leur a obtenu des gra-
ces si grandes dans de pressans besoins,
que nous ne douterions point de son
bonheur, quand même elle n'auroit don-

né depuis ſa mort aucune autre preuve de ſa beatitude, & de ſon pouvoir auprès de Dieu, mais la divine bonté à bien voulu manifeſter la ſainteté de ſon épouſe par des guériſons miraculeuſes en France & en Canada, nous en raporterons ſeulement deux.

Une Religieuſe de la Viſitation de Caën, nommée Anne-Suſanne Deſmaires, depuis trois mois incommodée d'une chûte où elle s'étoit bleſſée un genouil ſur lequel elle ne pouvoit ſe ſoutenir, ni s'appuyer, ni ſe remuer ſans une bequille, fut inſpirée de faire une neuvaine à la Mere S. Auguſtin dont elle avoit entendu parler; elle pria pluſieurs de ſes Sœurs de ſe joindre à elle, mais elle ne reçut aucun ſoulagement. Cependant bien loin de perdre courage, elle en fit une ſeconde avec plus de confiance, & mettant un morceau de voile de la ſainte ſur la partie malade, elle pria avec un grand redoublement de ferveur juſqu'au dernier jour de la neuvaine, que s'étant fait conduire au Chœur, pour y recevoir la bénédiction du très-Saint Sacrement; elle reſſentit d'étranges douleurs, & on entendit un fracas qui allarma autant que le mal qu'elle ſouffroit. Dans cette ſurpriſe, elle ſe jetta

à

genoux avec impétuosité,& dans le mo-
ment se trouva parfaitement guerie. Le
Chirurgien qui la pensoit voulant voir
la verité de ce miracle, visita ce genou
& ny trouva ni enflure ni rougeur, mais
seulement une peau nouvelle: toute la
Communauté en rendit grace à Dieu.

Un habitant de Dombour nommé
Nicolas Malte, entendant parler de la
Mere Saint Augustin, & raconter quel-
ques merveilles de sa vie, fit reflexion
que cette grande Servante de Dieu pour-
roit bien le tirer de la peine que lui causoit
l'infirmité d'un de ses enfans, qui de-
puis sa naissance avoit un branlement
de tête auquel les Chirurgiens assuroient
qu'il n'y avoit point de remede, il s'a-
dressa à elle, commença une neuvaine,
& pria instamment, & avec foi de vou-
loir guerir son fils: le dernier jour de
la neuvaine, l'enfant se trouva gueri, &
ne s'est jamais ressenti de cette incom-
modité, de quoi le pere très recon-
noissant, donna une attestation & s'of-
frit à la signer de son sang.

Ce fut la continuation de ses merveil-
les qui nous porta à demander en 1689.
à Monsieur de Saint Vallier Evêque de
Quebec, la permission de deterrer le corps
de cette sainte Religieuse, pour le pla-
cer plus dûement dans quelque endroit

de notre maiſon, où on pût le viſiter par devotion, ce que ſa Grandeur nous accorda, nous ouvrîmes donc ſa foſſe, & nous recueillîmes avec grand ſoin tous ſes os que nous mîmes dans un petit cercueil proprement couvert, & nous portâmes cette chaſſe au pied d'une Croix à l'Oratcire dedié au Calvaire, jugeant que cette illuſtre défunte qui avoit tant cheri la Croix, & qui en avoit ſouffert de ſi ſenſibles, ſeroit ravie de repoſer auprès d'un morceau de la vraye Croix que nous révérons dans le Chœur, qui nous a été envoyé comme un riche préſent par Madame la Ducheſſe d'Aiguillon. Notre Communauté de Bayeux d'où la Mere Saint Auguſtin étoit profeſſe, ayant appris ce que nous avions fait, voulut avoir quelqu'un de ſes os, & nous en demanda avec tant d'inſtance que nous ne pûmes les refuſer. Nous leur fimes part de ce tréſor qu'elles eſtimoient infiniment. En 1717. quelques Religieuſes de cette Maiſon firent faire une plus belle Chaſſe pour mettre les Reliques de cette grande ſervante de Dieu, & elle fut poſée dans le même endroit que la précedente, avec beaucoup de ſolemnité, la veille de l'Exaltation de la Sainte Croix. La Mere S. Auguſtin

étoit parente de ſaint Thomas de Cantorbery, & ſes proches ſe nommoient Becquet, comme lui. On aſſure que par tout où on poſſede des perſonnes de cette famille, on eſt preſervé du feu; Dieu veuille continuer ſa protection ſur notre Maiſon, comme nous l'avons déja tant de fois reſſentie contre ce terrible élément.

En 1689. N. S. P. le Pape Innocent XI. renouvella pour ſept ans l'Indulgence que Clement X. nous avoit accordé pour les ames du Purgatoire, lorſqu'on diroit la Sainte Meſſe au Maître Autel de notre Egliſe, à cette intention, le jour des Morts, & chaque jour de cette Octave, & tous les Lundis de l'année. Il joignit une Bulle qui accordoit les mêmes jours la même Indulgence en particulier aux ames des Religieuſes décedées; à celles de leurs parens au premier & ſecond degré; & à celles des Bienfaiteurs de notre Monaſtere. Celle-ci étoit pour 15. ans, ainſi que l'Indulgence Pleniere des 7. Chapelles de notre Couvent, de même qu'en montant 4. fois l'an à genoux la Sainte Echelle. Une autre Bulle nous accordoit une Indulgence Pleniere pour la Fête de notre Glorieux Pere Saint Auguſtin, mais comme c'eſt un privilége com-

mun à tout notre Ordre, nous ne la faiſons plus renouveller.

* En 1689. il ne ſe fit point ici d'élections, mais en 1690. les deux triennaux de la Mere Juchereau de S. Ignace étant expirés, nous élûmes pour Superieure la Mere du Tartre de la Viſitation; M. de Saint Vallier préſida à cette cérémonie. Le 9. Janvier la Mere S. Ignace fut élue Aſſiſtante ; ma ſœur Magdelaine Hazeur de ſaint François Xavier, Dépoſitaire de la Communauté; & mes ſœurs Bourdon de ſaint Jean-Baptiſte Jachereau de ſainte Thérèſe ; les autres Officieres reſterent comme auparavant.

Nous reçûmes en cette année 1690. mes ſœurs Genevieve Dupui de la Croix, Jeanne Louiſe Haſeur de ſainte Anne, & Romaine Buiſſon de ſaint Nicolas.

Le premier de Mai 1690. la Mere Marie Deſchamps de S. Joachim mourut âgée 79. ans. Ce qu'on admiroit en elle le plus, c'étoit ſa rare humilité dans laquelle elle s'eſt perfectionnée juſqu'à la mort d'une maniere qui a beaucoup édifié tous ceux qui l'ont connue: cette belle vertu qui n'eſt jamais ſeule dans une ame, lui en avoit fait acque-

* 1690.

rir un grand nombre d'autres. Son exactitude, ſa dépendance dans les moindres choſes, ſa ferveur au ſervice des malades ne s'eſt jamais ralentie, ſa grande dévotion étoit au Verbe Incarné, à la très-ſainte Vierge, & à l'Archange ſaint Michel. Elle s'eſt acquittée très-religieuſement de tous les emplois dont on l'a chargée, & ſur tout de celui d'Hoſpitaliere qu'elle a exercé 11. ans.

Dans le mois de Juin 1690. il vint ici 8. ou 10. Matelots qui diſoient s'être ſauvés des Navires Pêcheurs, que les Anglois avoient pris à l'Iſle Percée. Ils aſſuroient que les Anglois faiſoient le projet d'aller prendre le Port-Royal, & enſuite de venir aſſiéger Quebec; mais perſonne ne voulut les croire. Cependant ſoit que les filles ſoient plus crédules ou plus craintives, nous reſolûmes de faire des prieres & des pénitences pour obtenir de Dieu l'éloignement de ce fleau. Nous nous adreſſâmes à la très-ſainte Vierge, à ſaint Joſeph, & aux ſaints Anges dont nous recitions les Litanies tous les jours, avec une ferme confiance qu'ils combattroient pour nous s'il étoit néceſſaire. Des Sauvages de l'Acadie vinrent dans le mois d'Août dire à M. Prevôt ancien Officier du Regiment de Carignan, & Lieu-

tenant de Roy de Quebec & qui commandoit en l'absence de M. le Comte de Frontenac, que le Port-Royal étoit pris par le Anglois & qu'ils devoient venir ici; qu'il se preparât à les bien battre & qu'il ne se rendit pas sans tirer, comme avoit fait le Gouverneur de l'Acadie. On prit encore cela pour des reveries; on crut que les Sauvages vouloient avoir quelque présent, on leur donna quelque chose, & on les renvoya sans les croire, dont ils s'apperçûrent fort bien. Les prisonniers que nos petits partis faisoient dans le pays d'en haut, disoient la même chose, & ne le persuadoient pas mieux. Enfin le 7. Octobre, Fête de Notre Dame de Victoire, M. de Cananville arriva, qui dit avoir compté 33. voiles Anglois près d'ici, qu'assurement ils faisoient la route de Quebec, & qu'ayant eu depuis un vent favorable, il ne doutoit pas qu'ils ne parussent incessamment; on les vit enfin, & on envoya promptement à Montreal avertir M. le Comte de Frontenac qui descendit en diligence.

Aussi-tôt que cette nouvelle fut répandue, chacun chercha un logement à la haute Ville en abandonnant les Maisons de la basse. On fit des retranchemens

vec des barques pleines de pierres, qui
uroient tué plus de monde, si le ca-
on eut donné dedans, qu'elles n'en
uroient sauvé. On nous signifia de nous
enir prêtes au sortir de la Ville pour
ller à Lorette. Nous fimes nos paquets
ous conservâmes ce que nous avions
le meilleur; trois Religieuses firent ce-
pendant une fosse dans le Jardin dans la-
quelle on enterra l'Argenterie de l'Egli-
e, & sur tout les vases sacrés, pour
empècher la profanation. Nous ne re-
servâmes qu'un petit Calice pour dire
la sainte Messe; nous étions dans la plus
grande consternation. Deux Religieu-
ses consentirent à garder la Maison, &
le jour du départ étant arrivé, les char-
rettes étant déja dans la Cour, nous
nous assemblâmes dans l'Avant-Chœur
pour nous dire à dieu; on se deman-
da pardon les unes aux autres avec un
cœur si attendri, qu'on n'entendoit que
sanglots; celles qui devoient rester vo-
yant cette affliction generale, ne pou-
voient plus se resoudre à se separer des
autres. Sur ces entrefaites, on nous vint
dire d'attendre que M. de Frontenac fut
arrivé, afin qu'il jugeât lui même si
notre sortie étoit nécessaire; cela nous
fit reprendre un peu nos esprits. M. le
Gouverneur ne fut pas plûtôt à Quebec,

qu'il nous envoya dire qu'il ne vouloit pas que nous sortissions de la Ville, que notre fuite allarmeroit tout le monde, qu'il esperoit que Dieu nous fairoit la grace de vaincre nos ennemis, & qu'il falloit la lui demander avec confiance. Il visita tous les remparts pour voir les fortifications, encourageant les habitans & rassurant par sa bonne contenance, tous ceux qui étoient effrayés. Les Anglois venoient fort lentement; Dieu sans doute les arrêtoit pour donner le temps aux Montrealistes de descendre, car ils ne profiterent pas du vent favorable pour nous surprendre, comme ils auroient peu faire.

Ils avoient pris vers Anticoste, M. de Grandville qui avoit été Officier dans le Regiment de Carignan, & qui étoit alors Lieutenant en ce pays. Madame de Lalande & Mademoiselle Joliet, & plusieurs autres, s'informerent de quelles fortifications il y avoit à Quebec, elles qui ne doutoient nullement point qu'ils ne s'en rendissent maîtres, leur repondîrent fort simplement, & sincerement qu'il n'y en avoit point; & que le peu de Canons étoient enterrés dans le sable, cela les flatoient beaucoup, & ils croyoient déjà nous tenir. Ils se mirent en devoir de debarquer à

la Riviere Ouelle : mais Monſieur de Francheville qui en étoit Curé raſſembla ſes Parroiſſiens, leur repreſenta vivement qu'il y alloit de leur bien ſpirituel, & temporel leur fit prendre à tous les armes, & les commanda ſi heureuſement, qu'ayant dreſſé ſon embuſcade dans l'endroit où les ennemis pouvoient faire leur debarquement, ils attendîrent les chaloupes qui venoient bien remplies : dès que la premiere fut à la portée du mouſquet, il fit faire une décharge qui tua tous les hommes, dont elle étoit chargée, à la reſerve de deux qui s'enfuirent bien vite, les autres chaloupes ne jugerent pas à propos de s'expoſer au même danger, ils tenterent encoreplusieurs autres fois de deſcendre ſur nos côtes ; & ce fut toujours ſans ſuccès. Monſieur de Longueil ayant obtenu de Monſieur de Frontenac la permiſſion d'aller au devant d'eux, s'y tranſporta ſi promptement qu'il les joignit à l'Iſle, & les accompagna juſques vis-à-vis Quebec, les ſuivant le long du Rivage, & faiſant avec une poignée de monde qu'il avoit avec lui des decharges ſi à propos, lorſque les Anglois vouloient debarquer, qu'ils crurent que ces campagnes étoient remplies d'Indiens, c'étoit le nom qu'ils donnoient

au Peuple de Canada, en effet dès qu'ils approcherent de terre, ils virent sortir de tous les bois qui bordoient la Greve, des coups de fusil dont ils étoient fort incommodés : Monsieur de Longueil avec sa petite troupe, amena les habitans d'en bas à la Ville, après avoir cotoyé la flotte ; & ce fut par sa prudence, & par son courage, qu'il sauva du pillage, tous les habitans qui sont au bord du fleuve.

Enfin le 15. d'Octobre à 6. heures du matin, les Vaisseaux parurent, & se placerent dans le bassin ; dès qu'ils eurent mouillé, le Général de la flotte nommé Guillaume Phips envoya un trompette sommer Monsieur le Comte de Frontenac de lui rendre la place ; cet envoyé fut reçu d'une maniere plaisante, & on se servit pour le tromper de bien des ruses que la guerre permet : Monsieur le Major qui l'attendoit sur le bord de l'eau lui fit bander les yeux afin qu'il ne vit pas la foiblesse de nos retranchemens, puis le fit conduire par deux Sergens qui le soutenoient, & qui le firent passer exprès par des chemins impraticables pour aller au Fort ; on couroit de tous côtés, on alloit se ranger comme si la foulle eut fermé le passage, & pour mieux lui persuader que le monde abon-

doit dans Quebec, dix ou douze hommes eurent ſoin de le preſſer & de le pouſſer pendant tout le chemin, ſans qu'il s'apperçut que c'étoit toujours les mêmes qui ne faiſoient que paſſer & repaſſer au tour de lui. Les Dames qui eurent la curioſité de le voir l'appelloient en riant, Colin Maillard, & tout ce qu'il entendoit lui paroiſſoit ſi reſolu qu'il en trembloit de peur. Quand il entra dans la chambre du Gouverneur où tous les Officiers l'attendoient, ils s'étoient tous habillés le plus proprement qu'ils pûrent, les galons d'or & d'argent, les rubans, les plumets, la poudre & la friſure, rien ne manquoit, de ſorte que quand ce pauvre Anglois eut les yeux libres, il vit quantité d'hommes bien faits & bien mis qui n'avoient point la mine craintive, mais au contraire la joye ſe liſoit ſur leur viſage; & l'air martial de tous ces braves gens le rendit tout interdit. Il ſalua M. le Comte de Frontenac, le pria fort humblement de trouver bon qu'il s'acquittât de la commiſſion dont ſon maître l'avoit chargé, s'excuſant ſur la néceſſité où il étoit de faire un compliment qu'il jugeoit ne devoir pas être agréable

Il dit donc à Monſieur le Gouver-

neur que Guillaume Phips le ſommoit de la part du Roy Guillaume de rendre la Ville dont il avoit le commandement, & qu'il lui donnoit une heure pour y repondre : en même temps il tira de ſa poche une montre & la poſa ſur la table. Monſieur de Frontenac qui avoit beaucoup d'eſprit, repondit qu'il ne connoiſſoit point le Roy Guillaume, qu'il ne connoiſſoit pour Roy d'Angleterre que le Roy Jacques II. & que pour la Ville qu'il demandoit, il n'étoit pas d'avis de la lui rendre, que tous ces braves Officiers s'y oppoſoient, qu'ainſi il ne feroit point d'autre reponſe que par la bouche du Canon. Auſſitôt l'Anglois reprit ſa montre, on lui remit ſon bandeau, & il fut reconduit avec les mêmes précautions qu'on avoit priſes pour le mener.

La réponſe genereuſe de M. le Gouverneur fut admirée, on eut lieu de croire qu'elle ſurprit beaucoup nos ennemis ; car ils tinrent pluſieurs conſeils pendant trois jours, & garderent un profond ſilence. On voyoit ſeulement les Chaloupes de tous ces Vaiſſeaux aller ſouvent à bord de l'Amiral, ce qui ne ſe fit point ſans une providence de Dieu bien particuliere ſur le Canada ; puiſque ce délai donna le loiſir aux ha-

[h]itans de Montreal de venir à notre ſe-[c]ours avec les Troupes que M. le Che-[v]alier de Callieres, Gouverneur de [M]ontreal commandoit. Ils firent une ſi [p]rodigieuſe diligence, qu'ayant appris [l]a haut la nouvelle de la venue des [A]nglois le 13. Octobre à 6. heures du [ſ]oir, le lendemain matin 800. hommes [a]rmés ſe trouverent prets à partir & [v]inrent ce jour-là coucher aux trois [R]ivieres.

M. de Lacolombiere Grand-Archi-[d]iacre deſcendit avec eux ayant arboré [ſ]ur ſon Canot un étendart où étoit peint [l]e Saint Nom de Marie, afin d'animer [ſ]es guerriers par la confiance en la très-[ſ]ainte Vierge. On leur dit le 16. à ſept [l]ieues d'ici que la Flotte ennemie étoit devant Quebec, que le Général avoit fait ſommer M. de Frontenac, & la belle reponſe qu'il lui avoit faite. M. le Chevalier de Callieres jugea qu'il fal-loit amener ſon monde par terre, pour ne pas expoſer les Canots à l'artillerie des Anglois; il mit les Troupes & la Milice en bon ordre & les fit marcher tambour battant juſqu'à Quebec.

Les Anglois entendirent de leur Vaiſ-ſeaux le bruit que faiſoit cette belliqueu-ſe jeuneſſe qui venoit en ſautant & avec des grandes démonſtrations de joye;

ils appellerent M. de Grandville, leur prisonnier, & lui demanderent ce que c'étoit; il écouta les fifres & les caisses, & voyant bien d'où cela venoit, il leur dit cavalierement, ma foi, Messieurs, vous ne tenés rien, c'est M. le Gouverneur de Montreal qui arrive avec les gens d'en haut, vous n'avés qu'à plier bagage, ce secours pour Quebec vous fera perdre vos peines. Ils commencerent à tirer le 17. veille de Saint Luc sur les 4. heures du soir. On fit un feu de part & d'autre si continuel, que plusieurs Officiers qui s'étoient trouvés en France à quantité de Siéges, assurerent qu'ils n'en avoient jamais vû de si vif. Ils s'efforcerent sur tout, comme nous l'avons sçû depuis, de tirer sur un tableau de la Sainte Famille que l'on avoit exposé sur le Clocher de la Cathédrale, mais ils n'y firent aucun mal & cela même nous garentit, parce que tous les coups qu'ils visoient sur l'image, passoient par dessus Quebec. Les Anglois croyoient nous effrayer, mais ils furent plus allarmés que nous, quand ils virent que nos batteries étoient si bien servies, & qu'on leur renvoyoit des boulets de 18. & de 24. Ils les montroient aux Dames qui étoient prisonnieres chez nous, & ils leur disoient,

eſt-ce là les Canons, que vous diſiés enterrés dans le ſable, elles étoient auſſi étonnées qu'eux, car elles s'étoient imaginées que leur priſe n'avoit précedé que de quelques jours celle de tout le Canada.

Il eſt aiſé de juger combien nos allarmes redoublerent, lorſque nous entendîmes le bruit du canon; nous étions plus mortes que vives, toutes les fois que le combat recommençoit. Les boulets tomboient ſur notre terrein en ſi grand nombre, que nous en envoyâmes juſqu'à 26. en un jour à ceux qui avoient ſoin des batteries pour les renvoyer aux Anglois. Pluſieurs Religieuſes penſerent en être tuées; le danger étoit ſi évident, que les plus braves Officiers regardoient la priſe de Quebec comme inévitable, on ſe croyoit tous les jours à la veille d'être pris. Le Pere Fremin notre Confeſſeur ne ſortoit point de chez nous, il y paſſoit la nuit pour conſumer les hoſties conſacrées, ſi les Anglois ſe rendoient maîtres de la place, afin d'empêcher la profanation. Il nous donnoit la derniere abſolution dès que le peril augmentoit, s'efforçoit de nous raſſurer par des motifs de confiance. Malgré toutes nos craintes, nous préparâmes differens endroits pour recevoir les bleſſés, parce que le combat

avoit commencé d'un air à faire croire que notre Hôpital ne ſeroit pas capable de contenir ceux qui auroient beſoin de notre ſecours: mais Dieu menagea le ſang des François, il y eut peu de bleſſés encore moins de morts.

Quebec étoit fort mal muni pour un Siége, il y avoit très peu d'armes, point de vivres, & les habitans venus de Montreal avoient conſumé les petites proviſions qui s'étoient trouvées dans la Ville. Notre enclos étoit entouré de Corps-de-Gardes, & les Officiers comme les Soldats s'eſtimoient heureux, quand nous leur donnions une écuelle de légumes cuites; nous en faiſions bouillir dans des chaudieres qui tenoient une barrique, & on les leur diſtribuoit; ils venoient nous demander du Pain, & le prenoient dans le four avant même qu'il fut cuit; nous leur donnions des fournées de pommes cuites qu'ils recevoient avec joye. Pour nous, il nous étoit impoſſible de manger le peu que l'on nous préſentoit; car on fut obligé de nous retrancher le pain, nous n'en avions à chaque répas qu'un fort petit morceau. Les fruits & les légumes de notre Jardin furent pillés par les Soldats; ils ſe chauffoient à nos dépens, & nous brûlerent notre bois. On enléva

nos

lanches & nos madriés que nous donâmes volontiers, tant pour contribuer u ſoulagement des combattans, que our aider à conſtruire les petites fortications qu'on oppoſa à l'ennemi. Tout ous paroiſſoit doux, pourvû que nous uſſions préſervées de tomber entre les nains de ceux que nous regardions omme les ennemis de Dieu, auſſi bien ue les notres. Nous n'avions pas de Caoniers, deux Capitaines, M. de Mariourt & M. de Labiniere prirent ſoin les batteries & pointoient le canon, nais ſi juſte qu'ils ne perdoient point le coups. M. de Maricourt abattit avec in boulet le pavillon de l'Amiral, & i-tôt qu'il fut tombé, nos Canadiens llerent temerairement dans un Canot l'écorce l'enlever, & le tirerent juſqu'à terre à la barbe des Anglois: on e porta en triomphe à la Cathédrale, où il eſt encore.

Ce qu'il y eut d'admirable, & qui aſſurement attira la bénédiction du Ciel ſur Quebec, c'eſt que pendant tout le ſiége on n'interrompit aucune dévotion publique, & chacun redoubla celle qui ſe faiſoit en particulier. La Ville eſt diſpoſée d'une telle maniere, que les chemins qui conduiſent aux Egliſes ſont vues de la Rade; de ſorte qu'à pluſieurs

heures du jour, on voyoit des Processions d'hommes & de femmes aller où les cloches les invitoient. Les Anglois les remarquoient, ils appellerent M. de Grandville, & lui demanderent ce que c'étoit ; il leur dit naïvement, c'est la Messe, les Vêpres & le Salut. Sur cette assurance, les Citoyens de Quebec les desoloient, ils s'étonnoient de ce que les femmes osoient sortir : nos dévotions ne leur plaisoient pas, ils jugeoient de là que nous étions fort tranquilles, quoiqu'il s'en fallut beaucoup, car tout diminuoit dans la Ville, excepté la faim, nous n'avions plus ni vivres, ni munitions. Les Anglois s'appauvrissoient aussi ; par bonheur pour nous, ils ne chargeoient plus leur canon que de mitraille ; enfin voyant qu'ils ne gagnoient rien à canoner la Ville, ils résolurent de faire descendre sur les Terres de Beau-Port une partie de leur armée. Ils détachérent 1500. hommes qui dresserent là une batterie de canon : ce dessein nous allarma ; parce que rien ne leur étoit plus facile que d'entrer par ce côté dans Quebec. M. de Saint Denis, tout vieux qu'il étoit, avec 60. hommes qu'il commandoit dans cet endroit, les empêcha d'aller plus loin, & les conduisit battant jusqu'à la Canardiere, où

Monsieur de Longueil passa, faisant defiler son monde pour secourir ce poste important.

Il falloit que Dieu s'en mêlat pour animer le courage des François qui manquoient presque de tout ; & pour effrayer les Anglois par des terreurs paniques : ce ne fut point la valeur de nos Officiers, ni la multitude de nos Soldats qui les firent retirer. 40. Séminaristes qui étoient à Saint Joachim & qui brûloient du desir de combattre, obtinrent la permission de venir à Beau-Port ; ils sçavoient fort bien tirer, & dès la premiere décharge qu'ils firent sur le camp de nos ennemis ; l'épouvante les saisit, ils se persuaderent que toutes les Montagnes voisines étoient peuplées d'Indiens qui venoient les prendre par derriere, de sorte que sans tenir conseil ils s'embarquerent confusement & précipitamment, laissant leurs munitions, & leur canon, dont deux sont demeurés à Beau-Port, un à Saint Joachim, & les autres ont été apportés à Quebec.

On dit qu'ils prirent encore pour des hommes armés des troncs d'arbres dont la plaine de l'Hôpital Général étoit couverte ; & qu'un Sauvage transfuge s'étant sauvé dans leur camp, leur fit

part de la peur dont il étoit lui-même ſaiſi. Dieu voulut avoir tout l'honneur de la victoire, & ſa Providence parût ſi viſiblement qu'il n'y eut perſonne qui ne confeſſat hautement que le Ciel avoit pris notre deffenſe, & qui ne lui en rendit toute la gloire. Ces fuyards allarmerent le reſte de la Flotte, qui après une prompte délibration, fit une honteuſe retraite le 21. d'Octobre 7. jours depuis ſon arrivée.

Nous n'avons pû donner une juſte idée de la conſternation que nous cauſa la venue des Anglois, ni des aſſauts que nous eûmes pendant le ſiége par les différentes allarmes que l'on prit de tout ce que l'on craignoit; mais il ne nous eſt pas plus poſſible d'exprimer la joye de toute la Colonie. Quand on les vit partir en déſorde, on avoit de la peine à ſe perſuader qu'ils ſe retiraſſent; & dès qu'on ne les vit plus, on penſa aux moyens de rendre à Dieu des actions de graces publiques. Monſieur le Comte de Frontenac fut un des plus zélés, pour en marquer ſa reconnoiſſance, il fit chanter le *Te Deum* dans la Cathédrale avec toute la ſolemnité requiſe. On fit après une Proceſſion magnifique dans toutes les Egliſes de Quebec; on leur porta l'image de la Très-Sainte

Vierge en Triomphe, comme notre Liberatrice, qui avoit vaincu nos ennemis; tout retentissoit des louanges de la Reine des Anges, & des hommes qui venoient de nous donner des témoignages si singuliers de sa maternelle protection. On établit la Fête de Notre Dame de la Victoire, dans l'Eglise de la basse Ville, pour mémoire éternelle de la défaite des Anglois. M. de Lacolombiere, Archidiacre y precha avec son éloquence ordinaire & en fidéle serviteur de Marie. Les obligations que lui avoit la Nouvelle France, & ce qu'on devoit faire pour en meriter la continuation; on lui attribua toute la gloire de cette victoire, sans parler de la prudence des Gouverneurs, de la valeur des Officiers, ni de la bravoure des Soldats & des habitans, ce que pas un ne trouva mauvais, tant on étoit persuadé qu'elle seule avoit repoussé nos ennemis. La dévotion envers Marie s'augmenta beaucoup en ce Pays.

Quand les Anglois furent à quelques lieues d'ici, on eut avec eux des conférences pour parler sur l'échange des prisonniers qu'ils avoient dans leurs Vaisseaux, on leur rendit plusieurs hommes que nous avions pris dans le Pays d'en haut, & vers l'Acadie; mais ils

demanderent à la place de M. Trouvé, Prêtre, qu'ils avoient pris au Port-Royal, une jeune fille de condition nommée Sara Guerioche, c'étoit une petite Angloise que Madame de Champigni, Intendante nous avoit donné depuis un an; elle n'avoit que 8. ans mais sa raison devançoit son âge, elle avoit beaucoup d'esprit & le plus aimable naturel, un air noble & de petites manieres si engageantes que nous l'aimions toutes fort tendrement elle s'étoit particulierement attachée à la Mere Saint Ignace, qu'elle regardoit comme sa maîtresse, & lui disoit avec une naïveté charmante ses doutes & ses pensées; elle étoit bien instruite de notre sainte Religion, & avoit fait sa premiere Communion avec une grande ferveur & dans une grande innocence. On lui disoit quelquefois que l'on s'étonnoit qu'une fille raisonnable comme elle eut tant de peur des Sauvages, car elle pâlissoit & trembloit dès qu'elle en appercevoit, si vous aviés vû, disoit-elle, tuer votre pere par ces gens là, comme j'ai vû tuer le mien, vous les craindriés autant que moi; puis elle ajoutoit en sanglottant, qu'ils avoient eu la cruauté de la faire passer nue en chemise par dessus le corps mort de son grand pe-

re. On ne ſçauroit dire toutes les gentilleſſes de cet enfant, elle parloit également bien Anglois, Iroquois & François; elle ne nous quitta qu'à regret, & jettoit de haut cris en nous diſant à dieu, & nous promit qu'elle conſerveroit toujours la Religion que nous lui avions inſpirée; elle emporta un petit Crucifix à ſon col, qu'un de ſes freres qui étoit dans l'armement, voulut lui oter, ce qui lui fut impoſſible, tant elle s'en deffendit bien; elle le cacha ſous ſon aſſiette, afin de le conſerver. L'année ſuivante elle écrivit à la Mere Saint Ignace, & lui envoya une piéce d'or, ce qui eſt, dit-on, chez les Anglois, une marque de diſtinction. Nous avons ſçû depuis par des priſonniers, qu'elle étoit morte 18. mois après ſon retour en ſon Pays.

On avoit envoyé vers Tadouſſac au devant des vaiſſeaux de France, dont il n'étoit venu aucune nouvelle, du moins pour le preſerver du danger de tomber dans la Flotte ennemie; car on doutoit encore alors qu'elle ſeroit l'iſſue du ſiége. Monſieur Aubert très habile Navigateur qui y alla pour les conduire dans la Sagné, rencontra le Glorieux à l'Iſle au Coudre: il y avoit dans un Navire un équipage Baſque,

dont le langage a du raport à l'Anglois; & comme à toutes les marées en levant l'Ancre, ils faisoient grand bruit, nos Decoureurs n'oserent aborder le Vaisseau, & se contenterent de crier pendant deux jours: si vous êtes François, Montrés du feu? Le Capitaine nommé Avismindy, qui depuis a été fait Officier dans la Marine pour ses belles actions, étoit de fort mauvaise humeur, parce qu'il y avoit très longtemps qu'il étoit en mer, & qu'à l'entrée du Fleuve Saint Laurent, après s'être vû dans les terres, quand le Pilotte prit hauteur, il trouva que le Vaisseau avoit dérivé 45. lieues hors de la Riviere, cela pensa le mettre au desespoir, car les vivres leurs manquoient; on fut à la veille de relacher; mais comme ce Navire étoit chargé des fonds du Roy, & par consequent du bien de sa Colonie, on se détermina à poursuivre la route; ils venoient à petites journées jusqu'a l'Isle au Coudre, où les cris des Coureurs & les coups de fusils qu'ils tiroient, pour qu'on leur repondit, ne faisoient aucune impression sur le Capitaine. Deux Officiers de Canada qui étoient dans le Navire conseillerent à une Dame qui étoit avec eux, de montrer du feu, elle fit allu-

mer

ner un fanal, & le montra par un Sabot. Dès que les Découvreurs l'eurent aperçu, ils crierent qu'on envoyât la Chaloupe, qu'ils avoient bien des choses à dire. Le Capitaine voyant que l'on avoit agi sans son ordre, descendit de la chambre, & demanda d'un air fort courroucé qui avoit montré du feu; la Dame repondit hardiment que c'étoit elle, & qu'il falloit sçavoir ce que ces gens là vouloient, qu'étant chargée des fonds du Roy, & de plusieurs passagers, il ne devoit pas les faire perir au Port; on tâcha de l'adoucir : enfin il consentit à envoyer sa Chaloupe. Elle amena plusieurs personnes avec Monsieur Aubert, & on leur dit que tout étoit à feu & à sang dans Quebec, que les Anglois assiégeoient la Ville. Cette nouvelle les consterna, & au lieu de profiter de la marée montante, on jetta l'ancre pour se cacher dans le Saguené. On y plaça le Navire, après l'avoir demâté, on dressa une batterie de canon sur la gréve à Tadoussac, on ôta du Vaisseau 313. mille liv. en argent monoyé, que l'on enterra dans le sable. Il se passa fort peu de temps à faire tout ce dérangement, & comme les Anglois se retirerent assez promptement de devant Quebec, on les vo-

yoit defiler en déſordre de ce petit Camp. Quantité de bleſſés étoient ſur le pont des Vaiſſeaux ; avec de longues vûes, on diſtinguoit les têtes bandées, les bras en écharpe, & leurs manœuvres toutes rompues : tout l'appareil qu'on avoit fait pour les empêcher de deſcendre fut inutile, ils ne penſerent pas à débarquer, ils acheverent même de briſer pluſieurs de leurs Navires, les plus délabrés étoient pour fournir du bois au reſte de la Flotte qui en avoit beſoin. On eut cependant une allarme pendant la nuit, le Sentinelle cria aux armes, parce qu'il lui ſembloit entendre le bruit des rames de pluſieurs Chaloupes; on ſe leva très vite, & après s'être mis en état de deffenſe, il ſe trouva que c'étoit les lames de la marée qui battoient les rochers avec beaucoup de bruit, parce qu'il ventoit bien fort.

M. de Bonaventure qui commandoit le Vaiſſeau du Nord, vint juſqu'à la Riviere du Loup, où il apprit que Quebec étoit aſſiégé; il ne crut pas devoir expoſer les effets de la Compagnie du Canada dont ſon Navire étoit chargé. Il prit des vivres dans cet endroit, qui appartenoient à M. de Lachenaye ſon beau-frere, & fit un Procès verbal ſur les raiſons qu'il avoit de relâcher en

France, qu'il envoya à la Ville; puis il partit fort touché de ſçavoir ſa patrie dans un ſi grand danger, & alla porter en France la Nouvelle du ſiége de Quebec.

Quoique nos ennemis nous fiſſent pitié, tant ils étoient en deſordre; on craignit qu'ils ne fiſſent un dernier effort pour ſe vanger de leur defaite, & qu'ils ne déchargeaſſent leur rage ſur quelqu'une de nos côtes. En s'en allant, M. le Comte de Frontenac les envoya reconduire ſans qu'ils le ſçuſſent juſqu'à Tadouſſac, par pluſieurs des plus braves Officiers qui obſerverent leur route, & qui avoient ordre de les empêcher de s'en détourner, s'ils euſſent tenté de le faire. Les uns allerent du côté du Sud, les autres du côté du Nord, & ne revinrent tous à Quebec, qu'après avoir laiſſé la Riviere nette d'Anglois.

On remâta le Glorieux qui vint enfin, après une traverſée de 113. jours. On peut admirer encore ici la protection de Dieu ſur le Canada, car ſi le Capitaine Aviſmindi avoit eu les vents favorables pour faire un prompt voyage, il n'auroit pas évité la Flotte Angloiſe, & ſe ſeroit jetté entre les mains des ennemis. Nous avons regardé com-

me un grand bonheur par les personnes qui étoient dans ce Vaisseau, ce qu'elles croyoient leur être fort contraire ; nos prieres furent mieux écoutées que les leurs, nous demandions à Dieu qu'il les conservât, ce qu'il fit en les retardant par des évenemens qu'ils ne sçavoient à quoi attribuer, & dont ils étoient fort affligés.

Les autres Vaisseaux qui avoient eu le même sort arriverent aussi heureusement ; mais comme la saison étoit fort avançée, ils hyvernerent ici. On risqua seulement un petit Bâtiment nommé la Fleur de Mai, pour porter en France les nouvelles de la défaite & de la retraite des Anglois ; il partit le 5. de Décembre, se rendit à bon port à la Rochelle où l'on étoit fort en peine de ce Pays, parce que l'on sçavoit Quebec assiégé. Ceux qui porterent à la Cour les Lettres de M. le Comte de Frontenac y furent reçus comme des Anges ; quand le Canada auroit été la plus riche Province du Royaume, le Roy n'auroit pas eu plus de joye de sa conservation. Tout le monde parut sensible à notre bonheur ; cela redoubla l'affection de Sa Majesté pour cette Colonie, dont nous avons ressenti de si bons effets dans la suite. Le Roy n'ayant jamais

voulu abandonner le Canada, quoi-qu'il en ait été fortement ſollicité par des Miniſtres intereſſés, qui lui repréſentoient qu'il y faiſoit beaucoup de dépenſe ſans en tirer aucun avantage. Le ſeul deſir d'étendre la foi, & de voir Dieu ſervi & adoré dans ces contrées, engageoient ce grand Prince à ſoutenir ce Pays.

On ne parloit ici que des ſecours miraculeux que la Providence avoit employée pour nous delivrer de nos ennemis; nous fimes entre nous quantité de dévotions pour remercier Notre Seigneur & ſa Sainte Mere du bienfait que nous en avons reçu. Nous demandâmes à Monſeigneur l'Evêque d'inſtituer chez nous la Fête du Sacré Cœur de Marie, ce qu'il nous accorda, & nous en expedia la patente le 15. de Novembre 1690. Comme elle explique les avantages de cette devotion & que la ſeule lecture doit renouveller le ſouvenir des faveurs de la Mere de Dieu,& reveiller la ferveur des ames pour la S. Vierge, nous en raporterons ici la copie.

Jean par la grace de Dieu & du Saint Siége Apoſtolique de Quebec, à tous ceux que ces préſentes verront. Comme il n'y a rien de plus doux & de plus ſalutaire aux fervens Chrétiens, &

ſur - tout aux ames Religieuſes que d'entrer dans le ſacré Cœur de la Très-Sainte Vierge, & que le vrai moyen de parvenir à un ſi grand bonheur, c'eſt de l'honorer autant qu'on le peut. Nous ne pouvons nous empêcher d'approuver la demande que nous ont fait nos très cheres filles en Notre Seigneur, les Religieuſes Hoſpitalieres de cette ville de Quebec, d'en celebrer la Fête avec toute ſa ſolemnité, & toute la ferveur dont elles ſont capables. Nous jugeons par là qu'elles connoiſſent les inclinations de leurs époux, puiſqu'elles ne ſçauroient rien faire qui lui plaiſe davantage, ni qui l'oblige plus efficacement à leur communiquer les graces dont elles ont beſoin pour ſoulager ſes membres qui ſont les pauvres. D'ailleurs ce Cœur Sacré étant la ſource prétieuſe d'un ruiſſeau encore plus prétieux, qui eſt le ſang de Jeſus-Chriſt, auquel elles ſont obligées par leur inſtitut, & par leur fondation de rendre des hommages particuliers; elles ne pouvoient choiſir une devotion plus conforme à l'eſprit de leur Regle & aux intentions de leur Fondatrice.

Nous avons même ſujet de croire que la Mere de Dieu, qui par pluſieurs miracles vient de nous délivrer des An-

glois, ses ennemis & les notres, a inspiré à ses filles de rendre à son aimable Cœur des honneurs nouveaux dans la Nouvelle France, pour graver plus profondement dans tous les cœurs le souvenir d'un bienfait signalé. Ainsi pour satisfaire à un devoir si pieux & si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes rédévables à la Reine du Ciel, après avoir vû & examiné l'Office & la Messe du très-sacré Cœur de la Bienheureuse Vierge Marie composés par le Pere Eudes, dont la mémoire est en benediction, & approuvée par plusieurs illustres Prélats. Nous permettons à nos dites filles qui nous les ont présentées de chanter l'un & l'autre solemnellement tous les ans le 3. Juillet, ainsi qu'elles l'ont souhaité, leur accordant en même temps l'oraison des quarante heures qui commenceront le même jour, & l'indulgence de quarante jours à tous ceux, qui pendant ce tems-là, se confesseront, communieront & diront leur chapelet devant le Saint Sacrement dans leur Eglise, pour remercier Dieu des dons immenses dont il a orné cet auguste cœur, donné à Quebec le 15. Novembre 1690. signé Jean Evêque de Quebec.

* Nous célébrâmes cette Fête pour la premiere fois le 3. Juillet 1691. avec les prieres des quarante heures ; mais nous les avons réïterées, depuis que nous avons obtenu de Rome une Indulgence pleniere, qui nous fut accordée par le Pape Innocent XII.

Messieurs de la Congrégation, comme particulierement dévoués au service de la mere de Dieu, voulurent aussi donner des marques éclatantes de leur reconnoissance. Ils fonderent à perpetuité dans la Cathédrale de Quebec, une Messe du Saint Sacrement, le lendemain des cinq principales Fêtes de la Très-Sainte Vierge. La premiere fois qu'on la chanta ce fut le 16. d'Août 1691. M. Glandelet y fit un Sermon, où après avoir parlé des grandeurs de la Reine des Anges & des hommes, & des raisons que l'on avoit de l'honorer. Il expliqua le sujet de cette devotion, loua beaucoup la pieté des Congréganistes, & les exhorta à aimer plus que jamais celle à qui ils avoient l'honneur d'appartenir.

Tout cela ne s'exécuta qu'après le départ de Monseigneur l'Evêque, qui passa en France, dès le printemps de cette année. Mais avant que de s'embarquer, il présida à nos élections le pré-

mier d'Avril, aſſiſté de Monſieur de Morlac, notre Superieur. Ma Sœur Marguérite Gloria du précieux Sang, fut élue Maîtreſſe des Novices; ma Sœur Marie Fiquenel du ſacré Cœur, Hoſpitaliere & Diſcrete avec ma Sœur Marguerite Bourdon de Saint Jean.

Le Prélat avoit de démêlés aſſez vifs avec Meſſieurs du Séminaire, le contre-coup en rétomba ſur nous. Pour leur faire ſentir ſon mécontentement, il leur ôta la ſuperiorité de notre Maiſon, & nous donna un Prêtre qui n'étoit pas de leur corps. La Superieure s'y oppoſa, elle ne croyoit pas ce Prêtre propre à conduire une Communauté, ni l'Evêque plus en droit de nous donner malgré nous un Superieur. mais malgré nos remontrances, il lui donna par un ſimple billet tous ſes pouvoirs, dont celui-ci ſe ſervit, comme il lui plût, pendant l'abſence de l'Evêque, & même après ſon retour, ſans pourtant avoir été réconnu avec les cérémonies ordinaires.

Quoique nous euſſions beaucoup perdu au ſiége des Anglois, & qu'une grande cherté eut ſuccedé à la guerre; nous fumes obligées de faire une dépenſe conſidérable pour réparer les bâtimens. Nous fimes bâtir en pierre une ména-

gerie pour l'hyvernement des beſtiaux. Cependant nous avons expérimenté que rien n'eſt moins propre à cet uſage, que les bâtimens de pierre, parce qu'il ſe fait un amas de frimat ſur les murailles, qui donne une fraîcheur mal ſaine aux animaux. Il auroit mieux valû que nous l'euſſions faite de bois, il en eut moins coûté; les réparations n'auroient pû être conſidérables, & nous aurions logé nos beſtiaux plus chaudement l'hyver. Un des ouvriers qui travailloit à ces étables, prit le deſſein d'enſorceler les Religieuſes; il ſe mit pluſieurs fois en devoir de l'accomplir, & ce fut par ma Sœur du précieux Sang qu'il voulût commencer; mais toutes les fois qu'il approchoit d'elle, il ſe ſentoit répouſſé par une force inviſible, de ſorte qu'il lui fut impoſſible d'en venir à bout; ce fut lui même qui le déclara avant que de mourir, en s'accuſant du commerce qu'il avoit eu avec le Diable. Nous redoublâmes notre devotion pour en remercier Notre Seigneur & ſa ſainte Mere; car nous lui attribuâmes avec raiſon la délivrance, ou plûtôt la préſervation de tous les malefices; parce que quand les Religieuſes Urſulines de Lodun, furent poſſedées du Demon, nos Meres de Dieppe,

craignant un semblable accident, s'adresserent à la très-sainte Vierge, & lui promîrent de chanter tous les jours à son honneur le *Salve Regina*. Nos premieres Religieuses apporterent cette bonne coutûme de France, & nous l'avons toujours continuée, nous le chantons avant Matines à cette intention; & voilà l'effet de la protection de la très-sainte Vierge. La vertu de ma Sœur du précieux Sang peut aussi avoir arrêté le pouvoir du Demon, car elle étoit extrêmement reguliere, fort interieure, & toujours unie à Dieu, ne perdant jamais sa présence parmi ses differentes occupations.

Vers la Fête des Roys de l'année 1690. la Mere Agnès de Saint Paul tomba tout à fait paralitique, sans pouvoir s'aider de la moitié du corps. Depuis près de deux ans qu'elle avoit eu une violente apoplexie, tous les jours elle devenoit plus infirme. Elle continua de nous édifier dans sa maladie, comme elle avoit fait dans sa santé, par sa patience, par ses frequens & amoureux soupirs vers le Ciel. Elle desiroit sincerement de quitter ce monde, pour aller jouir de Dieu. Les approches de la mort redoubloient son allegresse, & croyant que nous devions toutes avoir

part au plaisir qu'elle ressentoit. Elle pria la Superieure de vouloir accorder une recréation à la Communauté avant qu'elle nous quittât, afin disoit-elle, que toutes se rejouissent de ce qu'elle alloit voir Dieu. Elle mourut le 4. Juillet dans des sentimens si vifs, qu'elle embrasoit d'amour de Dieu tous ceux qui la voyoient. Plusieurs séculiers lui donnerent en cette occasion des marques de leur sincére estime ; ils demanderent à la voir, entr'autres, Monsieur le Gouverneur ayant appris qu'elle étoit à l'extrêmité, voulut lui parler seul à seul, & se retira d'auprès d'elle les larmes aux yeux, si touché de ce qu'elle lui avoit dit, qu'il parût bien par l'éloge qu'il en fit, qu'il reconnoissoit par son expérience, & qu'il respectoit l'esprit de Dieu, dont elle étoit animée. Il seroit difficile de dire en qu'elle vertu elle a excellé. Elle les possedoit toutes en un éminent degré. La douceur, l'humilité, la charité envers les pauvres, le suport du prochain, l'obéïssance, l'exactitude à l'observance de nos regles, la ferveur dans les exercices, la mortification, l'assiduité à la priere : voilà ce que nous lui avons vû pratiquer constament toute sa vie. Elle étoit ingenieuse à cacher, & à excuser les défauts des au-

tres. Cet aimable caractere la faisoit aimer de toute la Communauté, où elle a exercé les charges de Superieure, d'Assistante, de Maîtresse des Novices, de Dépositaire & de Discrete; les a toutes remplies d'une maniere qui satisfaisoit tout le monde. Elle étoit d'une très petite taille, fort caressante, & affective. L'affliction que sa mort nous causa, fut mêlée d'une sainte joye par la bonne odeur de ses vertus, & par la tranquilité de son trépas. Il n'y avoit aucune de nous qui ne desirât d'imiter sa vie, afin de mourir comme elle dans des transports d'amour de Dieu, & de goûter dans ce rédoutable moment la paix & le contentement que l'on avoit admiré en elle.

Nous fimes pour cet effet un vœu au glorieux Saint Joseph, après une déliberation du Chapitre; nous promîmes de faire faire un Tableau, où son agonie seroit representée, de lui dédier une Chapelle, où nous lui rendrions tous les jours nos devoirs, pour qu'il nous obtint de Dieu la grace de mourir comme lui, assisté de Jesus & Marie. Nous le priâmes aussi de disposer celles que Notre Seigneur voudroit retirer de ce monde; & nous avons reconnu en plusieurs occasions que ce grand Saint

notre Protecteur, nous avoit exaucées. Toutes celles qui ſont mortes depuis ce temps-là, ſont preparées au dernier paſſage, les unes par une confeſſion générale, les autres par une retraite, quelques unes par une pratique plus exacte de nos Regles, d'autres par la correction de quelque défaut ; enfin toutes par un certain preſſentiment qui les détachoit de la vie. Les moins appliquées à leur intérieur, nous ont parû toutes changées avant que Dieu en diſposât ; c'eſt ce que nous avons ſouvent admiré avec beaucoup de conſolation, & ce qui redouble tous les jours notre reconnoiſſance envers l'Epoux de la très-Sainte Vierge & le Pere nourricier de Jeſus.

Le Pere Jacques Fremin, notre Confeſſeur, mourut 16. jours après la Mere Saint Paul, c'eſt-à-dire le 20. juillet Fête de Sainte Marguerite : quelque mois avant ſa derniere maladie, il eut la penſée de quitter ſon emploi, jugeant que l'augmentation conſidérable de ſes infirmités, lui marquoit aſſez que Dieu vouloit qu'il ne s'occupât plus qu'à ſe diſpoſer à la mort. Il y trouva de la reſiſtance de notre côté, & pria Notre Seigneur de l'éclaircir là-deſſus. Un jour qu'il venoit de dire la Meſſe

à cette intention, ſans qu'il eût parlé chez lui de ſon deſſein, le Pere Superieur lui alla dire pendant ſon action de grace qu'il ne vint plus nous confeſſer, ce qu'il regarda comme la déclaration des ordres de Dieu. On ne peut dire que de bien de ce ſaint homme, quoique nous ne l'euſſions accepté qu'avec peine, ne le connoiſſant point. Il s'attira bientôt l'eſtime & la confiance de toute la Maiſon par ſon éminente vertu, & par la douceur avec laquelle il procuroit notre avancement dans la perfection; il prenoit part à tout ce qui nous regardoit; nous viſitoit ſouvent, entroit dans le détail de tout, & ne bornoit pas ſon zéle à nous confeſſer malgré ſes grandes infirmités; il faiſoit de grands biens dans nos ſales parmi les pauvres, qu'il viſitoit exactement tous les jours, pour les inſtruire, les conſoler, & les exciter à mieux vivre. Il leur faiſoit faire des confeſſions générales, après leſquelles ils étoient tous changés, & s'en retournoient chez eux parfaitement convertis. peu de jours après ſa mort, le Pere Chaumont priant pour lui, & diſant ces paroles de l'Evangile de la Meſſe des Morts; *Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in æternum*; entendit le Pere Fre-

min qui lui dit distinctement; Où je vis, je vivrai éternellement dans celui qui m'a donné l'être. Ce qui repandit une consolation admirable dans l'ame de ce Pere, & ranima sa foi & son amour pour Notre Seigneur.

On nous donna pour Confesseur le P. François Vaillant, qui nous fut ôté presqu'aussi-tôt après la mort du Pere Fremin, qui arriva un an après, parce qu'il fut envoyé à Montreal pour y prendre possession de l'emplacement, que les Jesuites avoient acheté à Ville-Marie du consentement de Messieurs de Saint Sulpice, de M. l'Evêque, pour y commencer l'établissement de la résidence qu'ils y avoient auparavant. Tous les Missionnaires qui venoient, ou qui alloient dans les Pays d'en haut, logeoient au Séminaire, & ils y étoient reçus avec une affection singuliere; ces Messieurs ayant toujours entretenu une parfaite union avec la Compagnie de Jesus.

Ce fut aussi en 1692. que M. François Charon commença l'établissement de l'Hôpital-Général de Montreal, comme il en avoit fait le projet depuis quelques années. Il y fut porté par une tendre pieté & une ardente charité. Plusieurs personnes du Pays se joignirent

à lui

lui, consacrerent leurs biens & leurs personnes au service des pauvres; mais dans la suite ils se retirerent, il n'y eut que M. Pierre Leber qui fut constant, & qui vécut d'une maniere très édifiante dans cette nouvelle Maison où il est mort en réputation de sainteté. On obtint des Lettres Patentes dès l'année 1694. Le Roy accorda tout ce qu'on lui demanda pour cette fondation, qui fut érigée sous le titre des Freres Hospitaliers de Saint Joseph de la Croix, pour avoir soin des pauvres vieillards, enfans, François & Sauvages. Ces Lettres ont été depuis ratifiées par Louis XV. en 1718. M. Charon qui avoit fort à cœur l'augmention de cette œuvre, & qui étoit passé en France pour la faire réussir, s'embarqua & revint en Canada en 1719. avec un grand nombre de Freres de bonne volonté. Il eut un second lui même en la personne de frere Chrétien, qu'il chargea de la conduite de cet Hôpital. Pour lui il mourut dans le Vaisseau assez près de la Rochelle, sans avoir eu la consolation de revoir sa chere maison, & d'y faire tout le bien qu'il souhaitoit. On lui rendit à Montreal des grands témoignages d'estime & de reconnoissance dans les prieres publiques que l'on fit pour le repos de

son ame. Il étoit originaire de Blois, ses parens l'avoient amené tout jeune en ce Pays, & l'avoient renvoyé faire ses études en France, puis il revint auprès d'eux, & se livra à l'exercice des œuvres de pieté pour lesquelles il sembloit être né, tant il y trouvoit de goût. Le Canada lui est rédévable des soins & des moyens qu'il a pris pour soulager les pauvres, qu'il fit par son testament, ses héritiers, après les avoir aimés comme ses enfans pendant sa vie.

Le 8. Janvier 1693. nous fimes nos élections; M. de Saint Vallier y présida. La Mere Juchereau de Saint Ignace fut élue Superieure; ma Sœur Louise Soumande de Saint Augustin, Assistante; ma Sœur Marguerite Gloria du précieux Sang, continuée Maîtresse des Novices, elle l'étoit dès l'année 1691. Ma Sœur Marie Fiquenel du sacré Cœur, qui depuis le même temps étoit Hospitaliere, fut nommée Dépositaire des pauvres, & élue Discrete avec ma Sœur Marguerite Bourdon de Saint Jean-Baptiste, qui fut aussi Hospitaliere. Mais il fallut peu aprés recommencer par les raisons que nous allons dire.

Depuis quelques années, Monsieur l'Evêque avoit jugé qu'il seroit avantageux d'établir un Hôpital-Général pour

ſervir d'azile à tous les pauvres, & la maiſon que les Recolets avoient proche de Quebec, nommée Notre-Dame des Anges, ayant parû propre à ce deſſein, il leur en procura un autre, à quoi ils s'accorderent volontiers, parce qu'ils ſe trouvoient trop loin de la Ville. Pour faire reuſſir cette entrepriſe; il fallut en rompre un autre, bien plus utile : on avoit établi dans Quebec un Bureau des pauvres de l'année 1688. chaque citoyen, & chaque Communauté fourniſſoit tous les ans une certaine ſomme, & ce revenu ſe montoit à plus de 2000. livres que des ſages Adminiſtrateurs diſpenſoient ſi bien à tous ceux qui en avoient beſoin, qu'on ne voyoit point des pauvres mendier; cela même étoit défendu. Les Paroiſſes de la campagne à l'imitation de Quebec, ſoulageoient auſſi leurs indigents : on repreſenta à Monſieur de Saint Vallier, que ce qu'il vouloit faire, ne vaudroit pas ce qui étoit déjà fait ; il aſſura qu'il ſe chargeroit de tous les pauvres, & qu'on en ſeroit encore moins incommodé : on ſe rendit à ce qu'il vouloit, & les mêmes Adminiſtrateurs du Bureau des pauvres, furent choiſis pour l'être de l'Hôpital-Général: c'étoit Meſſieurs Aubert de Lachenaye,

Conseiller au Conseil Superieur, Doutevil, Procureur-Général du Puy, Lieutenant-Particulier, & Dupleſſis, Tréſorier.

Monſeigneur l'Evêque donna le ſoin de cette nouvelle maiſon au Sœurs de la Congregation, qui s'en acquiterent fort bien, tant qu'elles en furent chargées; mais dès l'année 1692. il voulut en ôter les Sœurs, & y mettre des Hoſpitalieres, il nous en parla, & comme notre Inſtitut regarde particulierement le ſervice des malades, & que nous nous y obligeons par un vœu exprès, nous ne goutâmes pas ſa propoſition, parce que cela apportoit du changement dans notre maniere de vivre: bien d'autres raiſons nous en éloignerent encore, nous jugeâmes dès lors que cet établiſſement pourroit troubler la paix de notre Maiſon, & nous ôteroit pluſieurs bons ſujets, dont notre Communauté ſe trouveroit incommodée, nous lui proposâmes d'employer le fond qu'il deſtinoit pour cet établiſſement, à faire bâtir quelques Sales joignant notre Hôtel-Dieu pour y mettre des Invalides, que cela pourroit s'accorder avec le ſoin des malades; pluſieurs maiſons de notre Ordre en France, ayant uni ces deux ſortes de fonctions:

mais que nous ne devions pas ſelon nos Regles, abandonner les malades pour ſoigner les Invalides, il avoit fort à cœur, ſon entrepriſes, & il applanit toutes nos difficultés ; cependant nous ne pûmes nous y reſoudre, les adminiſtrateurs ſçachant ce qui ſe paſſoit, & voulant nous faire plaiſir, dirent qu'ils ne vouloient point des Hoſpitalieres, mais il perſiſta à nous preſſer ſi vivement que nos amis nous conſeillerent de ceder pour éviter les grandes peines que ce refus pourroit nous attirer dans la ſuite : on prit ſeulement toutes les meſures que l'on crut néceſſaires pour rendre ſtable les engagemens où l'on ſe mettoit de part & d'autre : le Prélat nous le demanda, & nous nous obligeâmes de les lui donner, & de les remplacer, quand il en mourroit une, on fit un contrat ; où on ſtipula tout ce qui concernoit cette affaire, la maiſon de l'Hôpital général devoit tellement dépendre de celle-ci, que la Superieure devoit en toutes choſes avoir rapport à celle d'ici : de ſorte qu'elle ne gouvernoit que comme une Subdeleguée ; ce contrat fut ſigné de l'Evêque, du Gouverneur, de l'Intendant, des Adminiſtrateurs, de tout notre Chapitre, & dans la ſuite il fut ratifié de la Cour ;

après toutes ces formalités nous crûmes que rien n'étoit plus ſolide que ce que nous avions accordé, & qu'on ne pourroit plus nous rien demander.

On choiſit donc à la pluralité des vois 4. Religieuſes pour l'Hôpital Général, qui furent mes Sœurs Marguerite Bourdon de Saint Jean-Baptiſte, Hoſpitaliere; Louiſe Soumande de Ste. Agnès, Aſſiſtante; Genevieve Gaſſelin de Sainte Magdelaine qui étoit encore au Novitiat, & Magdelaine Baron de de la Reſurrection converſe: leur obédience eſt du 31 de Mars 1693. Dès qu'elles eurent été nommées, on proceda à léléction de celles qui devoient les remplacer; ma Sœur Marie Jucherau de Ste. Therèſe fut élue aſſiſtante, ma Sœur Marie Magdelaine Gloria de l'Aſſomption Hoſpitaliere, & ma Sœur Marie Magdelaine Hazurd de Saint François-Xavier, Diſcrete. Monſeigneur l'Evêque préſida à toutes ces Elections; & comme il montroit beaucoup d'ardeur pour l'exécution de ſon deſſein, dès le premier Avril, la Mere Saint Ignace notre Superieure, alla à l'Hôpital Général, accompagnée de quelques Religieuſes pour introduire celles qui devoient y reſter: elle y demeura huit jours, & pendant le cours de l'Eté, l'Evêque y

fit aller tour-à-tour toutes les Vocales, pour voir l'endroit, & pour entretenir l'union entre nos deux maiſons. Ma Sœur Marguerite Bourdon de Saint Jean, conduiſoit l'Hôpital Général en qualité d'ancienne ſeulement ; malgré toutes les précautions que nous avions priſes, pour qu'on ne pût rien changer aux conditions du Contrat. Monſieur de Saint Vallier voulut encore peu de temps après que nous lui donnaſſions des Religieuſes ; nous nous défendîmes le mieux qu'il nous fut poſſible ; mais enfin après quelques diſcuſſions, pour le bien de la paix, nous nous lui en accordâmes deux qui furent mes Sœurs Marie-Gabriel Denis de l'Annonciation, & Marie Magdelaine Soumande de la Conception, elles y allerent l'une après l'autre quelque temps après.

* Nous reçûmes en l'année 1693. mes Sœurs Louiſe Rouſſel de Saint Gabriel, & Marguerite Cote de Saint Paul ; & en 1694. mes Sœurs Urſule Toupin de Sainte Françoiſe, Marie Charlotte Aubert de la Chenaye de Saint Michel, & Marie Cote de Sainte Gertrude.

La guerre étoit alors extrêmement allumée entre la France, & l'Angleterre, & nous en reſſentions ſouvent de triſtes effets par la priſe de nos Vaiſſeaux ;

nos ennemis vinrent croiſer juſques dans notre Riviere, & prirent le Saint Joſeph aſſez près d'ici, ils mirent tous les paſſagers dans la chaloupe, ils les envoyerent à Quebec, ils les pillerent avec beaucoup de dureté, ſans ſe laiſſer toucher par les inſtances de quelques filles & femmes qui venoient de France, qui les prioient avec larmes de leur donner quelques hardes: l'arrivée de cette chaloupe, & la nouvelle qu'elle apporta, ſurprit, & affligea tout le monde; on parût plus ſenſible à la perte de ce Vaiſſeau qu'à celle de pluſieurs autres, auſſi étoit-il richement chargé.

Les Anglois ne ſe contenterent pas du gain conſidérable qu'ils firent dans cette priſe, ils ôterent l'Image de Saint Joſeph, qui tenoit au Navire, & la deshonorerent par mille inſultes, un Officier de l'Acadie, nommé Monſieur Robino de Vilbon, qui n'étoit pourtant pas devot par excès; touché de ce traitement indigne que Saint Joſeph ſon Patron avoit reçû des Héretiques, racheta cette image des Anglois, & après une proceſſion ſolemnelle, la fit remettre avec beaucoup d'honneur dans l'Egliſe, pour reparer les injures que ces malheureux lui avoient faites, eſperant que Saint Joſeph lui obtiendroit le par-

don

don de ſes péchés. Nous apprîmes ce que les Anglois avoient fait ; & comme nous ſommes très particulierement ſous la protection de Saint Joſeph, & que nous faiſions profeſſion de l'aimer & de l'honorer, nous crûmes que ce n'étoit pas aſſez d'être vivement touchées des outrages qu'il avoit reçus ; mais qu'il falloit lui en faire quelque ſatisfaction· ainſi nous lui fimes tour à tour amende honorable au refectoir où l'on avoit poſé ſon image : voici la copie du pardon que nous lui demandions.

Grand Saint vous voyés à vos pieds des filles pénétrées de douleur, à cauſe des inſultes qu'on a faites à une de vos images, dans la ville de Baſton. Depuis que nous l'avons appris, nous n'avons fait que penſer aux moyens de reparer l'injure que vous avés reçue. Nous vous faiſons amende honorable pour ces pauvres aveugles qui ne connoiſſent ni l'énormité de leurs crimes, ni l'étendue de votre pouvoir & de votre grandeur. Agréés, notre bon pere, que nous faſſions pénitence pour ces inſenſés, qui ignorent les châtimens rigoureux que merite une conduite ſi deteſtable. Pour vous témoigner la peine que nous en reſſentons, nous nous proſternerons pendant quelques jours devant un de

vos tableaux, dans la vûe d'obtenir à ces hérétiques la grace d'ouvrir les yeux à la lumiere de la verité, & à l'éclat de vos prérogatives. Lorſque les Philiſtins eurent pris l'Arche d'Alliance, dans laquelle étoient renfermées les tables de la Loi, la Manne du deſert, & la Baguette de Moïſe, & qu'ils l'eurent miſe dans leur Temple, l'Idole de Dagon fut renverſée. Vous êtes la veritable Arche d'Alliance, parce que vous avés porté dans vos bras le très-ſaint Enfant Jeſus, l'auteur de la nouvelle Loi, la Manne & le Pain Celeſte des Fidéles & la ſource du Sacerdoce. Préſentement que votre image eſt dans la nouvelle Angleterre, daignés-y renverſer l'Idole de l'héréſie à laquelle cette Nation eſt dévouée. Tous les lieux où vous avés porté le trés-ſaint Enfant Jeſus ont été féconds en Saints, non ſeulement les Idoles de l'Egypte furent briſées, lorſque vous le portâtes; mais depuis elle a peuplé le Ciel par un nombre prodigieux de Solitaires qui s'y ſont ſanctifiés. Pourquoi ne feriés-vous pas le même miracle dans l'Egypte de ce continent. Heureux Pere Nourricier de Jeſus, glorieux époux de Marie, nous vous offrons nos larmes pour reparer autant que nous le pouvons les offenſes qui ont été com-

miſes à votre égard, ne vous vengés pas des coupables, qu'en établiſſant ſolidement chez eux le culte du fils de Dieu, celui de votre incomparable épouſe & le votre ; & qu'au lieu qu'on y montroit votre image en dériſion, on l'y porte au contraire en triomphe : que toute cette vaſte contrée retentiſſe de l'agréable ſon de ces belles paroles, VIVE JESUS, MARIE ET JOSEPH.

Le Tableau que nous avions demandé en France, où l'agonie de ce Saint étoit repréſentée, vint fort à propos en ce temps là ; il fut placé avec grande cérémonie par M. de Lacolombiere, depuis peu notre Superieur, qui avoit été reconnu en cette qualité le 17. de Juillet 1694. Nous eumes d'autant plus de joye de le revoir, qu'il nous délivra de celui que l'on nous avoit donné malgré nous. C'étoit un homme dangereux & corrompu qui pouvoit entraîner pluſieurs de nos Religieuſes, qui écoutoient avec ſimplicité ce qu'il leur diſoit pour les ſéduire. Ce fut ſur la dépoſition qu'elles en firent par écrit, que la Superieure demanda qu'on l'éloignât de cette Communauté. On traita ſecretement cette affaire pour l'honneur de l'Egliſe. M. l'Evêque qui paſſa en France, l'emmena la même année;

Comme ce Prêtre avoit de l'esprit, il auroit pû se justifier par des mensonges de tout ce qu'on avoit prouvé ici contre lui. La Superieure écrivit par les derniers Vaisseaux, combien elle apprehendoit son retour. Le Prélat lui repondit dès le printemps de l'année 1695. quelle lui faisoit injure de le croire capable d'écouter la justification de cet homme, que bien loin d'avoir envie de le ramener en Canada, il avoit informé le Séminaire où il étoit de sa mauvaise conduite. Depuis ce temps là on n'a point entendu parler de lui, quoiqu'on eut fait plusieurs enquêtes pour en apprendre des nouvelles.

Cette année 1695. N. S. P. Innocent XII. nous continua pour 15. ans une Indulgence pleniere, qui nous avoit deja été accordée par ses Prédecesseurs pour toutes les personnes qui visiteroient notre Eglise le jour de la Fête de l'Invention de la Sainte Croix le 3. de Mai, à commencer dès les premieres Vêpres.

Notre Maison étoit alors trop petite & avoit toujours été peu commode. Le nombre des Religieuses devenant plus considérable, nous étions à l'étroit: d'ailleurs comme plusieurs endroits tomboient en ruine, tout nous obligeoit à bâtir, mais nous n'avions pas le moyen,

nos amis nous encourageoient depuis long temps à l'entreprendre, & Mgr. l'Evêque qui en connoissoit parfaitement la nécessité, nous y avoit beaucoup exhortées avant de partir pour la France; il nous citoit l'exemple de la Sœur Bourgeois, qui n'avoit pour tout argent que quarante sols quand elle commença sa Maison; & qui par sa grande confiance en Dieu a élévé avec le secours de la Providence une des plus belles Communautés du Canada. Il voulut que sans avoir rien, nous entreprissions de bâtir, il nous l'ordonna en vertu de la sainte obéïssance, nous assurant que notre soumission attireroit la bénédiction du Ciel. Cependant pour aider notre espérance, il nous fit prêter 20000. l. dont nous avons payé la rente; avec ce secours sur lequel nous comptions moins que sur celui de Dieu, nous cherchâmes quelqu'un capable de conduire l'ouvrage, & d'en faire un plan qui nous satisfit. M. François de Lajoue, habile Architecte s'offrit de bonne grace; il eut la docilité de suivre nos vûes, dressa son dessein selon les commodités que nous desirions, nous fit un petit relief du plan de cette maison, comme elle est aujourd'hui; car nous resolûmes dès lors de n'en faire qu'une aîle & demi,

& quoique nous y ſoyons encore petitement, on diſoit que nous allions bâtir une cage, qui ne ſeroit jamais remplie. Au mois d'Octobre 1695 on creuſa les fondemens, M. de Lajoue fit tailler la pierre pendant l'hyver, amaſſer les materiaux pour bâtir auſſi-tôt que la ſaiſon le permettroit.

Nous reçûmes en 1695. mes Sœurs Catherine Tiberge de Saint Joachim, & Louiſe-Angelique d'Aillebout de S. Raphael. En 1696. ma Sœur Angelique Tiberge de Sainte Agnès, celle-ci étoit l'aînée; elle ne ſentoit aucun penchant pour la Religion quand ſa ſœur entra mais quelques mois après, ſon mariariage étant conclu, Dieu permît que celui qu'elle devoit épouſer mourut; cette mort la frapa, elle crut que Dieu ne la vouloit point dans le monde, & elle fit ſes pourſuites pour être Religieuſe. On examina ſa vocation, & enfin ayant reconnu que la grace agiſſoit en elle, on la reçut.

La Mere Saint Ignace qui avoit été continuée Superieure aux deux élections, prit toutes les meſures néceſſaires pour faire avancer le nouveau bâtiment, que l'on commença au printemps de l'année 1696. M. de Lacolombiere, notre Superieur en poſa la premiere pierre, il

mit dessus 100. écus; l'année d'aprés
l nous donna pareille somme, & dans
a suite il donna 1500. écus pour aider
à dotter une fille. On plaça aussi dans le
pignon du côté du Nord-Est, vers les
parloirs, une plaque de plomb sur laquelle on avoit fait graver un écrit composé par M. de Lacolombiere, qui marque le jour & l'année que l'on à commencé ce bâtiment, le nom de la Superieure qui l'a entrepris, & l'intention que l'on a eu en le faisant, les soins de M. de Lajoue, l'application de la Mere Saint Ignace & l'affection des ouvriers pour avancer cet ouvrage, le firent élever en peu de temps. Dieu y mit une telle bénédiction, que nous trouvâmes toujours de quoi fournir à la prodigieuse quantité d'argent qu'il nous falloit avoir toutes les Semaines pour payer les ouvriers, nous en trouvions plus que nous n'en pouvions employer. Les années 1696. 1697. & 1698. se passerent à bâtir. On travailla au dedans de la maison dès que les murailles furent assez hautes & que les poutres furent placées, ainsi tout avançoit également.

Le 9. de Janvier 1697. nous fimes nos élections. Ma sœur du sacré Cœur fut élue Assistante; ma sœur Jean De-

nis des Anges, Hospitaliere; & ma sœur Gloria de l'Assomption, Dépositaire des pauvres.

La Mere Marie Juchereau de Sainte Thérèse avoit fort peu de santé; sa ferveur lui inspiroit un courage qui lui faisoit cacher de très-grands maux; ils devinrent enfin si violens, qu'elle fut obligée de ceder à un crachement de sang, à un grand mal de poitrine, & à des douleurs excessives. Elle ne pouvoit à l'extrêmité prendre aucune nourriture. Elle vomissoit beaucoup avec des efforts terribles. Elle mourut le 25. de Mars 1697. âgée de 37. ans. Elle étoit d'un naturel vif, tendre & affectueux, attentive à ses devoirs sans se mêler des obligations des autres, indifferente pour tout ce qui ne la regardoit point, fort zélée pour la régularité, appliquée à l'oraison, pénitente & mortifiée plus que sa complexion ne sembloit le permettre. Elle avoit surmonté de grandes difficultés dans sa vocation avec beaucoup de générosité. Dieu lui avoit donné une très belle voix qu'elle employoit à chanter ses louanges avec devotion. Elle étoit toute dévouée au Verbe incarné, & à la très sainte Vierge, à qui elle avoit demandé la grace de mourir une de ces Fêtes; ce qui lui fut accordé. Le

jour de l'Annonciation, consacré à l'honneur du fils & de la mere, il y eut une circonstance remarquable dans son heureux trépas. Elle fut assistée par M. de Lacolombiere en qui elle avoit une parfaite confiance; il lui aidoit à faire des actes qu'il n'étoit pas nécessaire de lui suggerer, car elle en produisoit de toutes les vertus, & sur tout d'amour. Quand elle fut reduite à une telle foiblesse, qu'elle ne pouvoit plus parler, elle demanda par signe du papier & de l'encre, & elle écrivit d'une main tremblante, qu'elle prioit que l'on fut attentif à l'observer, parce qu'elle joindroit les mains quand il seroit temps de lui donner la derniere absolution : en effet quelques momens aprés, elle fit un petit effort, joignit les mains en inclinant la tête, & fermant les yeux; M. de Lacolombiere lui donna l'absolution, & elle expira aussi-tôt fort doucement dans cette posture. Cette mort nous affligea beaucoup, quoique nous y eussions été préparées par la longueur de sa maladie.

Peu de jours aprés, elle fut suivie de celle de ma sœur Marie Marguerite Gloria du precieux sang, qui étoit de même âge, & sa compagne de Religion. Elle Mourut d'un Cancer oculte qui l'étoufa tout d'un coup, le 7. d'Avril un

jour de Pâques aprés avoir fait ses devotions, elle étoit actuellement à l'Infirmerie pour quelqu'autre indisposition. M. le Gouverneur avoit la pieuse coutume de regaler les pauvres de l'Hôpital ce jour là; & pendant que toute la Communauté étoit dans les sales à servir les malades, elle voulut se lever. Elle étoit fort douce & accommodante, d'un exterieur trés religieux, qui lui attiroit l'estime, & le respect de tous ceux qui la voyoient. Cette grave modestie étoit un effet de la présence de Dieu qui l'occupoit sans cesse. Elle aimoit extrêmement la retraite & l'oraison; Notre Seigneur l'avoit faite passer par de grandes peines interieures, qu'elle avoit suportées avec une admirable patience & conformité à ses ordres. Le saint usage qu'elle en a fait, l'a sans doute élevée en un haut degré de gloire. Sa mort suivit de si prés celle de ma sœur de Sainte Thérèse, sa compagne de Novitiat, qu'on peut dire qu'elles se joignirent dans le tombeau, pour être inseparablement unies dans le Ciel. Elles nous laisserent dans une grande consternation, parce que notre Communauté perdoit en ces deux vertueuses filles des sujets d'un grand exemple, qui leur étoient utiles.

Comme ma sœur Marguerite du précieux Sang étoit Maîtresse des Novices, il fallut en élire une autre, ce fut ma sœur Marie-Anne Gauvereau de Jesus, qui fut choisie le 13. d'Avril qu'on fit une élection exprès.

Au mois de Juillet de cette année, on plaça en grand appareil l'image de Saint Joseph au dessus de la porte des Parloirs. Nous le prîmes tout de nouveau pour notre protecteur. On mit sous ses pieds une pierre où sont gravés les vers que M. de Lacolombiere a composés. Huit jours après, ma sœur Angelique Tiberge de Sainte Agnès fit profession, & dans le temps qu'elle étoit prosternée sous le drap mortuaire, la Mere Saint Ignace, Superieure en priant pour elle, renouvella la demande qu'elle avoit faite autrefois à Saint Joseph, de preparer les Religieuses que Notre Seigneur voudroit appeller à lui; elle osa même suplier ce grand Saint de lui donner quelque marque sensible par laquelle elle pût connoître qu'il l'avoit exaucée. Dans cet instant la jeune professe entendit trois coups qu'on donna au plancher, en même temps elle fut frapée d'un pressentiment qui lui disoit qu'elle n'avoit plus que trois mois à vivre. Elle le raconta à la Mere Supe-

rieure qui jugea que c'étoit-là une preuve que Saint Joſeph lui donnoit de l'enterinement de ſa requête. Cependant elle ne lui en fit rien connoître, & l'exhorta ſeulement à bien employer le temps, & à ſe diſpoſer à tout ce que Dieu voudroit. Il parût bientôt que ce n'etoit pas une imagination, car M. de Quebec arriva de France pendant l'automne, dans un Vaiſſeau ſi rempli de malades, que nos ſales ſe trouverent trop petites pour les loger; on les plaça comme on avoit déja fait pluſieurs fois en pareille conjoncture, dans tous les endroits de la dépendance de l'Hôpital; nos ſœurs redoublerent leur ferveur pour les ſervir. Ma ſœur de Sainte Agnès entre toutes, après s'être exercée pluſieurs ſemaines dans ce laborieux emploi, gagna elle-même le pourpre. Dès qu'elle ſe vit priſe de ce mal, elle fit un ſacrifice de ſa vie, jugeant bien qu'elle n'en releveroit pas. En effet elle mourut le 28. Octobre 1697. âgée de 19. ans & quelques mois. Elle avoit reſiſté à Notre Seigneur qui la vouloit à ſon ſervice, parce qu'elle ſentoit de grandes inclinations pour le monde. Mais Dieu qui étoit jaloux de ſon cœur, traverſa ſi bien les meſures qu'elle prenoit pour s'y établir, & lui

fit sentir si vivement les reproches interieurs qu'il lui faisoit, qu'elle se resolut d'être toute à lui, ce qu'elle exécuta, malgré les combats que le Démon lui livra pour l'en détourner; car elle eut pendant son Noviciat de fortes tentations qu'elle surmonta courageusement, remportant sur elle même des victoires qui lui firent bientôt goûter la paix que Dieu accorde aux ames qui travaillent à se vaincre.

Les habitans des Trois Rivieres reconnoissant depuis long temps la nécessité de faire instruire & former les jeunes filles à la pieté, pressoient M. de Saint Vallier de faire une fondation d'Ursulines dans leur Ville; comme cette bonne œuvre ne pouvoit être que fort agreable à Dieu, & avantageuse au prochain, il y consentit. Il auroit voulu fonder aussi des Hospitalieres, mais voyant qu'un si petit lieu ne seroit pas capable de fournir d'occupation à deux differens instituts, que les services des unes & des autres seroient d'ailleurs fort utiles au public. Il crut devoir réunir en une seulemaison ces deux differentes fonctions d'instruire la jeunesse & soigner les malades. Il proposa ce dessein aux Ursulines de Quebec, qui l'accepterent & fournirent des Religieuses pour éta-

blir cette nouvelle Communauté. La Mere de Jesus fut nommée Superieure; la Mere de Sainte Cecile, Assistante; la Mere de la Conception, la Mere de S. Michel, & une Converse, nommée de Sainte Anne, pour les autres emplois. La Mere des Anges, Superieure de la maison de Quebec, voulut les conduire elle-même, accompagnée de M. de Montigni leur superieur. Elles partirent le 8. d'Octobre 1697. & arriverent heureusement aux Trois Rivieres, où on les attendoit avec empressement. Elles y furent reçûes avec toute sorte de témoignages de joye & d'estime de toute la Ville. Dés ce commencement plusieurs filles du lieu se présenterent pour être Religieuses, & depuis ce temps là elles se sont beaucoup augmentées par la reception de trés bons sujets. Elles ont toujours été gouvernées par une Mere de la Communauté de Quebec. Cette maison a eu des Lettres patentes du Roy, conformement à l'intention des deux Instituts d'Ursulines & d'Hospitalieres qu'elles exercerent avec succès & édification, quoique le dernier se fasse sans obligation de vœu. Ce Monastere est le plus bel ornement de la petite ville des Trois Rivieres.

L'année suivante, Dieu nous visita

encore par la mort de deux de nos Religieuſes ; la premiere fut la Mere Marie Foreſtier de Saint Bonaventure de Jeſus, qui mourut le 25. de May 1698. agée de 82. ans, elle en avoit 74. de Religion : étant entrée dès l'age de 8. ans dans un Couvent, & n'ayant jamais été expoſée aux dangers du monde, dont elle avoit toujours eu un grand éloignement ; c'étoit une de nos trois premieres Meres venues de France, pour fonder notre Hôtel-Dieu ; elle ſucceda à la Mere Guenet de Saint Ignace dans la ſuperiorité & elle a exercé cette charge 21. an dans différens triennaux : c'eſt elle à qui Dieu fit voir l'entrée de la Mere Saint Auguſtin au Ciel, il lui donna connoiſſance de pluſieurs choſes cachées, & elle recevoit des graces très ſingulieres de ſa divine bonté ; il ne ſe pouvoit rien ajoûter à la charité, à la douceur, & au zele avec lequel elle ſervoit les pauvres ; elle étoit naturellement bienfaiſante, affective & accommodante, ſuportant les foibleſſes du prochain avec une grande patience, aimant beaucoup les jeunes Religieuſes qui ſe portoient au bien, les traitant avec une cordiale honnêteté, & gagnant pluſieurs filles à Dieu par l'exemple de ſes vertus, quoique ſon humilité lui fit cacher

avec ſoin tout ce qui pouvoit lui faire honneur : elle a travaillé infatigablement pour l'établiſſement de ce Monaſtére ; & Notre Seigneur a tellement beni ſes ſoins & ſes prieres, qu'elle a vû cette maiſon floriſſante ; nous devons par reconnoiſſance la cherir , l'eſtimer en conſerver le ſouvenir : ſon grand âge avoit affoibli ſon éſprit, elle etoit tombée dans l'enfance ; mais la Sainte Habitude de la vertu d'obeïſſance qu'elle avoit contractée , la rendit ſi ſoumiſe, que quand elle demandoit quelque choſe qu'on ne jugeoit pas lui devoir accorder, celle qui avoit ſoin d'elle n'avoit qu'à lui dire notre Mere ne le veut pas ; c'étoit aſſez pour qu'elle n'en temoignât plus aucune envie & qu'elle demeurât paiſible , elle avoit encore dans ſa grande vieilleſſe l'air du viſage fort agreable, & les Sauvages l'avoient toujours appellée la belle, la bonne, la gentille.

La ſeconde que nous perdîmes cette année le 21 d'Octobre, füt ma Sœur Catherine Berthier de Sainte Genevieve, agée de 24. ans ; elle fit paroître beaucoup d'inclination pour être Hoſpitaliere dès ſes plus tendres années : ayant conſervé ce deſir dans un âge plus avancé, elle refuſa tous les partis qui la chercherent

hercherent, & demanda avec instan-
e l'entrée de sa sainte Religion, où
ous la reçûmes malgré la delicatesse
e sa complexion qui paroissoit foible.
La joye qu'elle eut de se voir au rang
es Epouses de Jesus-Christ, l'a mit
ans un embonpoint, qui nous fit
roire qu'elle avoit changé de tempe-
amment. La nature lui avoit donné
n corps bien fait, & des traits regu-
iers, ce qui relevoit cet air de santé;
lle étoit fort aimable par sa douceur,
on obéïssance, & sa ferveur à remplir
ous ses devoirs: elle prenoit un singu-
ier plaisir à chanter les louanges de
Dieu, & ne s'épargnoit point dans cet
exercice. Sa pureté étoit angelique, &
dès son enfance, elle avoit montré un
grand attrait pour cette belle vertu,
qu'elle cultiva toûjours avec soin. En-
fin après avoir servi les pauvres avec
beaucoup de charité, & d'application;
elle souffrit avec une grande patience
le mal de poitrine qui lui resta d'une
maladie qu'elle avoit contractée auprès
d'eux, se disposant à la mort, & fai-
sant à Dieu le sacrifice de sa vie & de
sa jeunesse, avec toute la soumission
possible. Des morts si fréquentes nous
affligeoient sensiblement; mais comme
on ne peut rien contre les ordres de

Dieu, & que d'ailleurs la vertu des Religieuſes qui nous quittoient, nous donnoient lieu de croire qu'elles deviendroient bientôt nos protectrices dans le Ciel, nous nous conſolions par l'eſpérance de les y joindre un jour.

Après le depart des Vaiſſeaux, Monſieur le Comte de Frontenac, Gouverneur général, mourut le 19. Novembre 1698. il nous avoit toujours temoigné de l'affection, & nous gratifioit tous les ans de quelque préſent pour les Religieuſes, & d'un autre pour les Pauvres qu'il traitoit, & qu'il ſervoit lui-même le jour de Pâques, c'étoit un homme plein d'eſprit, qui avoit conſervé toute la politeſſe d'un Seigneur de la Cour : il avoit de grandes qualités naturelles, ſes manieres étoient engageantes & gracieuſes, il vouloit que ſa maiſon fut bien reglée, tous les ſoirs il faiſoit lui-même les prieres en public ſans qu'aucun de ſes domeſtiques oſât y manquer, il obſervoit fidélement pluſieurs pratiques de devotion, & chaque année faiſoit exactement une retraite de huit jours, il fut enterré chez les Recolets ; le Pere Olivier alors Commiſſaire, fit ſon Oraiſon funebre, on envoya ſon cœur à Madame la Comteſſe de Frontenac ſon épouſe : comme dans

ne saison si avancée, on ne pourroit
ire sçavoir cette mort en France par
ucun Bâtiment, on fit partir des Cour-
ers par l'Angleterre ; Monsieur le
hevalier de Cailliere, Gouverneur de
lontreal, deputa Monsieur de Courte
nanche, Monsieur de Champigni In-
endant, envoya Monsieur de Vincelote,
ns doute que Monsieur le Comte de
Caillere qui étoit Secretaire du Roy te-
ant la plume, sollicitant fortement
our Monsieur son frere, car il obtint
e gouvernement pour lui, il y avoit
ong-tems qu'il étoit Gouverneur de
Montreal, il étoit connu & estimé, &
n peut dire qu'il meritoit l'honneur
ue le Roy lui fit de le nommer au
ouvernement général de la nouvelle
rance, il en reçut la commission l'an-
ée suivante.

En 1698. nous reçumes mes Sœurs
ngelique Aubert de Lachenaye de Ste.
herèse, Catherine Guvereau de Saint
ugustin, Marie-Angelique Nancy, de
ainte Agnès & Anne Cote de Sainte
Genevieve, & en 1699. mes Sœurs An-
gelique Denis de Saint Simon de Saint
Hyacinte, Marie-Françoise le Duc de
ainte Barbe, & sa Sœur Marie-Mag-
delaine le Duc de Sainte Agathe.

Dès le mois de Janvier 1699. Mon-

seigneur l'Evêque nous proposa un nouveau dessein pour l'Hôpital général, qui nous parut tout-à-fait onereux, il voulut que pour l'augmenter, nous lui donnassions 12. Religieuses 1200. liv. de rente. Nous venions de perdre plusieurs sujets, cela nous en auroit encore ôté d'autres, & le plus net de notre revenu: ainsi nous lui représentâmes, combien son projet seroit préjudiciable; il y eut sur ce sujet plusieurs contestations, & comme les refus sont toujours fâcheux il s'offença du notre, nous tenions toutes ses discussions assez secretes, pour ne pas troubler la paix de la Maison, & pour n'éffrayer personne, ce qui fit qu'il trouva moyen de gagner de ces Religieuses qui croyoient leur devoir être indifferent d'être là où ici, il en emmena une que ses parens firent revenir quinze jours après; cela déplût extrêmement au Prélat & l'irrita beaucoup contre nous, il s'en prit particulierement à la mere de Saint ignace qu'il accusoit de faire joüer tous ses ressorts, & detenir tous les esprits de cette Communauté.

Les élections que l'on fit le vingt de Mars de cette année, se rencontrerent dans ce tems-là, il y présida, & dechargea bien volontiers la Mere St. Ignace de la superiorité qu'elle occupoit de-

puis six ans ; la Mere Fiquenel du Sacré Cœur fut élue à sa place, après qu'elle eut été reconnue, il déclara qu'il ne vouloit pas que l'on passat outre, parce qu'il ne jugeoit pas à propos que la Mere Saint Ignace eut aucun office ; ainsi il suspendit la suite des élections, & nomma un mois aprés ma sœur Marguerite Pelerin de la Nativité, Dépositaire des pauvres, par un billet adressé à M. Angodes Mezerets qu'il nous avoit donné pour superieur. Pendant cet orage nous étions fort unies entre nous, chacune craignoit de s'éloigner de son devoir, & toutes se tenoient sur leur garde pour ne pas donner lieu à de nouvelles peines.

Quand il fut temps d'écrire en France, nous ne manquâmes pas de part & d'autre de faire des memoires pour informer la Cour de ce qui s'étoit passé au sujet de l'Hôpital général. Nous fimes voir les notres à M. Laval, ancien Evêque, qui n'y trouva rien que de vrai & de juste. Nous demandions qu'il fut permis à M. de Saint Vallier de recevoir des Religieuses jusqu'à 12. & que leur nombre fut fixé là, sans que l'on nous obligeât à en donner davantage de chez nous. Nous lui fimes sans doute d'autres propositions dans l'espérance

qu'elles ſeroient goûtées. Il avoit déja reçu pluſieurs Novices, nous le priâmes envain d'attendre la reponſe de la Cour pour les faire Profeſſes. Il ne jugea pas devoir les tarder, quoique nous lui euſſions déclaré que ſi les choſes ne réuſſiſſoient pas comme nous le demandions, nous ne regarderions pas ces filles comme Profeſſes de notre Maiſon, & qu'il ne pourroit jamais nous contraindre à les y recevoir.

Cependant l'hyver ſe paſſa aſſez paiſiblement, le Prélat nous laiſſa faire nos élections au temps preſcrit avec toute ſorte de liberté, ſans exclure la Mere S. Ignace, comme l'année précedente; elle eut voix active & paſſive, & fut miſe Aſſiſtante le 20. Mars 1700. & ma ſœur Catherine Denis de Saint Charles, Hoſpitaliere.

Peu de temps auparavant il nous étoit mort une ſœur Converſe, nommée Marie Tavernier de Sainte Monique âgée de 65. ans. Elle étoit d'une trés-vertueuſe famille, elle avoit été mariée & avoit eu deux enfans, une fille & un garçon qu'elle éleva fort chrétiennement: étant devenue veuve elle & ſa fille entrerent ici pour être Religieuſes, elles prirent l'habit & firent profeſſion enſemble, comme il a été dit cy-devant.

Cette chere ſœur étoit très laborieuſe, obligeante, paiſible, obéïſſante & propre à tous les offices. Elle avoit veritablement l'eſprit de ſon état, n'agiſſant que par des vûes de ſoumiſſion & d'humilité. Elle avoit conſervé ſa ferveur juſqu'au dernier moment. Elle nous édifia toutes extrêmement pendant ſa maladie, ſouffrant avec patience les douleurs qui l'accabloient, prenant les remedes avec un courage & une mortification généreuſe, quoiqu'elle ſouhaitât de mourir plutôt que de vivre. Elle nous témoignoit tant de reconnoiſſance des ſervices que nous lui rendions, qu'elle paroiſſoit toute confuſe de notre empreſſement pour la ſoulager. Elle avoua à la Superieure qu'elle s'occupoit avec plaiſir de la penſée de la mort, que ſa conſcience étoit dans une grande paix, qu'elle avoit une ſincere confiance en Dieu, & qu'elle comprenoit mieux que jamais le bonheur qu'il y a de le ſuivre, & de vivre ſous l'obéïſſance. Elle pria que le dernier acte de ſa vie fut de cette belle vertu; ſa mort arriva le 2. Fevrier, Fête de la Purification.

Dès le petit printems de l'année 1700. la Sœur Marie Barbier de l'Aſſomption, congreganiſte, deſcendit de Montreal,

pour se faire guerir chez nous d'un Cancer qu'elle avoit au sein, elle avoit déja demeuré quatre mois dans notre Communauté en 1698. où on la traita pour ce même mal, qui étant depuis considérablement augmenté, l'obligea d'y revenir, & après quelques préparations Monsieur Sarrazin aussi habile Chirurgien que sçavant Medécin, lui fit trés heureusement l'opération. C'étoit le seul remede qui pût l'empêcher de mourir; nous eumes un très grand soin d'elle. Pendant tout le temps de sa maladie, elle coucha dans nos Infirmeries, & toutes les Religieuses qui connoissoient déja sa vertu, s'empressoient de lui faire compagnie, & de lui rendre service pour profiter de ses saints entretiens. Elle s'en retourna l'automne à Montreal parfaitement guérie, très satisfaite, pleine de reconnoissance, d'estime & d'amitié pour notre Communauté, où elle a toujours été depuis fort cherie & considérée.

Les nouvelles de France dont nous étions inquiétés, nous apprirent enfin que la Cour bien loin d'accorder ce que nous avions demandé, envoyoit ordre de casser l'Hôpital général. Dès que M. le Chevalier de Calliere, Gouverneur-Général eut reçû les

es Paquets du Roi, il se mit en devoir de lui obéïr; il étoit fort exact & fort équitable & agissoit en tout avec beaucoup de réflexion. Comme il nous honoroit de son amitié, il vint nous voir pour sçavoir ce qui seroit avantageux à notre maison; nous lui dîmes que nous ne souhaitions pas retirer les Religieuses de l'Hôpital général, parce que les differends que nous avions eu avec M. l'Evêque, les avoient réfroidies à notre égard; que leur retour dans cette Communauté seroit une semence de discorde; que pour les jeunes Professes de la nouvelle maison, nous avions fait de très humbles remontrances pour qu'on differât leur profession jusqu'à l'arrivée des Vaisseaux, afin qu'elles ne s'engageassent pas légérement; qu'on n'y avoit eu nul égard, & qu'ainsi il pouvoit disposer d'elles comme bon lui sembleroit mais que nous ne nous en chargions pas. M. de Calliere qui desiroit nous obliger, & qui vouloit aussi que la Cour fut obéïe, proposa de faire venir ici la Superieure de l'Hôpital général, & les Novices en voile blanc, & de laisser les autres Religieuses; que c'étoit là rompre cette nouvelle Communauté, qu'il instruiroit la Cour qu'il avoit exécuté ses ordres, & que l'on pourroit

écrire pour obtenir ce que l'on croiroit plus utile aux unes & aux autres ; nous nous rendîmes à cet avis.

M. de Quebec apprit ces nouvelles avec un déplaisir très sensible, il vint nous témoigner sa douleur avec des expressions si touchantes, & un maintien si affligé, qu'il nous fit pitié ; car avec ses manieres insinuantes & son air affectif, il pleuroit d'une telle abondance, que nous ne pouvions retenir nos larmes. il prit la resolution de passer en France pour solliciter lui-même les affaires de sa maison. Nous l'assurâmes que nous ne demanderions que ce que nous avions déja démandé pour le nombre des Religieuses qu'il vouloit avoir, ce que nous fimes. On nous amena donc la Superieure de l'Hôpital général, qui étoit ma sœur Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation, & deux Novices, l'une de Chœur & l'autre Converse, que nous consentions de garder jusqu'à l'année prochaine. M. l'Evêque s'embarqua le 10. d'Octobre dans le Vaisseau du Roi, nommé la Seine, commandé par Monsieur le Comte d'Arguian, & arriva heureusement à Rochefort la veille de Saint André le 29. Novembre, après avoir couru de grands risques au sortir de la Riviere. Cette

même année 1700. M. le Duc d'Orleans frere du Roi voulut avoir le revenu des coches & carrosses, & rembourser tous les interessés de cette France; cela leur fit un tort considérable, quoique ces rentes eussent beaucoup diminué depuis les dernieres guerres, on les croyoit encore meilleures que toutes celles qu'on pouvoit acquerir ailleurs. Tout le principal de notre fondation étoit là. M. Henri Tremblai, Prêtre du Séminaire des Missions Etrangéres, notre Procureur à Paris, zélé pour nos interêts, se deffendit tant qu'il pût de recevoir nos fonds; mais comme il est inutile de disputer avec les grands, & qu'il faut enfin tout leur ceder, il ne fit que gagner du temps, alleguant qu'il n'avoit pas la procuration pour cela. Il nous en écrivit, & nous lui donnâmes là-dessus tous les pouvoirs. Il alla donc à la Chambre des Comptes pour prendre la quittance de nos premiers contrats de fondation; mais il ne les y trouva point, on vit seulement des feuillets dechirés dans le Livre où elles devoient être, cela ne suffisoit pas, ainsi il nous manda que nous courions risque de perdre notre principal à cause de cet incident. Cette nouvelle nous allarma, & comme les moyens humains

nous manquoient pour prouver que nous avions fourni la ſomme qu'on devoit nous rembourſer, nous eumes recours aux Divins, nous adreſſames nos prieres à Madame la Ducheſſe d'Aiguillon pour la prier de nous conſerver ce qu'elle nous avoit donné & de faire trouver les quittances néceſſaires. Comme elle avoit été très-devote au précieux Sang de Notre Seigneur, nous fimes des pratiques de vertu & des prieres. Ce qui eſt ſingulier, & qui nous fit voir que notre pieuſe Fondatrice s'intereſſe encore pour nous dans le Ciel, c'eſt que notre Procureur nous manda l'année ſuivante qu'après avoir fait inutilement toute ſorte de pourſuites pour trouver nos quittances, il lui étoit venu dans l'eſprit d'aller viſiter de grands ſacs de vieux papiers jettés à l'écart dans un coin de grénier de la Chambre des Comptes, & qu'en les feuilletant, il y avoit trouvé ce qu'il cherchoit. Il eut bien de la peine à verifier que c'étoit nos veritables quittances; mais malgré toutes les oppoſitions qu'on fit, il obtint qu'on les raprochât des Livres d'où elles avoient été dechirées, & on reconnut leur place, en ſorte qu'il les y fit remettre. Il nous marqua le jour & le mois que cette inſpiration lui étoit ve-

nue, & ce fut juſtement dans le temps que nous fimes notre neuvaine. Notre Procureur reçut notre fond & le plaça ſur l'Hôtel de Ville où nous avons perdu depuis, tantôt le dixiéme pour cent, tantôt les deux cinquiémes, une autre fois la moitié, & le reſte ſi mal payé que nous le comptons quaſi comme perdu.

Il y eut pendant cet hyver 1700. de dangereux rhumes qui firent mourir quantité de vieillards, fort peu de tems après Monſieur Rouſſel, Chirurgien de l'Hôpital y mourut après avoir rendu ſervice aux pauvres un grand nombre d'années, avec beaucoup de ſoin & de charité. Ses enfans ſouhaiterent qu'il fut enterré à la Paroiſſe; M. de Chamballon, Notaire de Quebec & Gendre du mort, qui agiſſoit pour la famille, ordonna ſes funerailles; & quoiqu'on l'avertit qu'il devoit demander à la Superieure de l'Hôtel-Dieu la permiſſion de faire enlever le corps de ſon beau-pere; il crut que c'étoit une formalité ſuperflue, & ne voulut faire là deſſus aucune ſoumiſſion, il laiſſa venir le Clergé juſqu'ici, mais pour maintenir les droits de l'Hôpital, on fit fermer la porte de la ſale, & la portiere repondit qu'on n'ouvriroit point, & qu'on

ne laisseroit point enlever le cercueil, que M. de Chamballon n'eut fait son devoir en demandant cette permission. C'étoit au mois de Decembre, la saison étoit très froide, les Prêtres attendirent dehors & firent des reproches à M. de Chamballon, de ce qu'il les mettoit en chemin sans avoir fait les démarches nécessaires. Il se vit enfin contraint d'aller promptement & tout confus soner au Parloir; ayant demandé à notre Superieure, & obtenu d'elle la permission qu'il souhaitoit, il lui fit bien des excuses, & aussi-tôt on ouvrit les portes, le Clergé entra, & enleva le corps qui fut enterré honorablement, comme ses parens le desiroient.

Il mourut dans Quebec beaucoup de personnes considérables, de ce nombre fut M. Henri de Bernieres, qui étoit venu de France tout jeune Ecclésiastique, avec M. de Laval qui l'ordonna Prêtre en Canada, où il est toujours demeuré pour servir cette Nouvelle Eglise avec un grand zéle, & d'une maniere très édifiante, faisant voir par ses vertus le fruit qu'avoit produit en lui l'éducation qu'il avoit reçue de son saint oncle, M. de Bernieres, Trésorier de France, retiré à Caen, & très connu pour l'inestimable Livre intitulé le Chrétien inte-

rieur, dont il eſt l'auteur. Il avoit été long temps Curé de Quebec, Superieur du Séminaire & le notre; & nous avoit toujours donné des marques de ſon amitié. C'étoit un homme pacifique, deſintereſſé, & qui ne cherchoit que la gloire de Dieu.

Le Pere Jean Chaumont étoit mort le 21. Fevrier de l'année 1692. Nous avons oublié de le marquer en ſon temps. Son nom ſeul rapelle le ſouvenir de ſa ſainteté, & toutes les perſonnes qui l'ont connu, ont admiré en lui ce qu'on a veu dans les plus grands Saints, une humilité profonde, une douceur inaltérable, une charité ſans borne, un zéle infatigable, une union continuelle avec Dieu, une tendreſſe pour la très-ſainte Vierge qu'il inſpiroit à tous ceux qui l'approchoient. Une confiance en Dieu, & une foi vive lui ont fait operer pluſieurs miracles. C'eſt lui qui a fait bâtir le premier en Canada une Chapelle de Notre Dame de Lorette, ſur le modéle de la veritable Lorette, qui eſt en Italie, en reconnoiſſance des graces ſignalées qu'il reçut de la très-ſainte Vierge dans ce ſaint lieu, étant encore jeune ſéculier. Il a beaucoup contribué à l'établiſſement de la Confrerie de la ſainte Famille en ce pays

& il n'a rien negligé de tout ce qu'il a cru glorieux à Dieu & utile au prochain. Les Hurons nos voisins ont été l'objet de ses soins fort long temps; c'étoit sa mission favorite, il étoit venu en Canada avec nos premieres Meres en 1639. & il avoit toujours conservé pour notre Communauté une affection singuliere, que nous devons le prier de nous continuer dans le Ciel, où l'opinion publique le plaça honorablement. Il a écrit lui-même sa vie par obéïssance, cette lecture peut faire juger de sa rare humilité car il n'a omis rien de tout ce qu'il a pensé, qui devoit donner une basse idée de lui. Il raporte les avantures de sa jeunesse dans les termes les plus propres à le faire mépriser; mais comme la vraye humilité sçait reconnoître les dons de Dieu, & lui rendre gloire: Ce saint homme avoue aussi quantité des faveurs qu'il a reçues du Ciel, dont le recit fait adorer la bonté de Dieu, & la fidélité de son serviteur.

Le jour de la Fête qui se rencontra cette année 1701. Le 26. de Mai nous envoyâmes pour la premiere fois à la Cathédrale les quatre fanaux de verre que nous avons fait faire pour être portés devant le très saint Sacrement, afin de témoigner à Notre Seigneur que nous

e ſuivions d'eſprit & de cœur, & que
nous voudrions lui rendre tout l'hon-
neur qu'il merite, ſi nous en étions ca-
pables. Ce qui nous donna cette idée,
c'eſt que nous avions ſouvent entendu
louer la pieté de pluſieurrs Seigneurs
de France, qui ne ſe contentant pas
d'aller à la Proceſſion du ſaint Sacrement,
y font porter par leurs domeſtiques des
torches allumées, où ſont attachées
leurs armoiries. Nous voulûmes ſeule-
ment imiter leur devotion, & non pas
leur faſte; & depuis ce temps là nous
n'avons point manqué d'envoyer nos
fanaux, & d'y mettre dedans quelques
belles bougies. Nous en avons enco-
re fait faire depuis deux plus petits, par-
ce que pendant les maladies populaires
qui ſont très frequentes en ce Pays: Les
Prêtres qui aſſiſtent les malades prenent
le ſaint Sacrement dans les Egliſes les
plus prochaines, afin de donner le ſaint
Viatique plus promptement; le mau-
vais temps empêchant ſouvent que l'on
peut porter aucune lumiere, & ces pe-
tits fanaux y ſont fort propres, on s'en
ſert auſſi quand on communie nos Re-
ligieuſes dans l'Infirmerie.

On peut juger par la peine où étoit
M. l'Evêque de la rupture de ſa maiſon
à ſon départ de Quebec; de combien

de moyens il se servit en France pour faire réussir ses poursuites auprès du Roy, & M. le Comte de Pont Chartrain, Ministre d'Etat, de qui tout dépendoit. Il demanda ce qu'il voulut, & n'obtint cependant que ce que nous souhaitions qu'on lui accordât. On suivit en tout les memoires que nous avions envoyés. M. de Latouche, premier Commis de M. le Comte de Pont Chartrain, nous en informa; M. de Callieres reçut les ordres de la Cour, qui portoient que l'on retablit l'Hôpital général, que nous en prissions le soin si nous voulions; que les Religieuses qui étoient revenues chez nous y retournassent si elles vouloient; que les Novices que l'on nous avoit amenées, & que nous gardions depuis un an fissent profession dans notre communauté, si elles le souhaitoient, & que nous y voulussions consentir, ou qu'elles allassent faire leurs vœux dans la maison où elles avoient pris l'habit, si leur inclination les y portoit, ou enfin qu'elles sortissent tout à fait du Couvent si bon leur sembloit; & qu'il étoit permis à l'Hôpital général de recevoir des Religieuses juqu'au nombre de 12. y comprenant la Superieure, sçavoir dix Religieuses de Chœur & deux Converses, & que cette maison

seroit indépendante de la notre sans pouvoir y rien prétendre à l'avenir. Ce fut là l'acte de l'entiere séparation de nos deux Communautés, qui confirme irrevocablement celui que les Religieuses de l'Hôpital général avoient fait dresser par un Notaire quelques années auparavant dans le temps de nos differends par lequel elles renonçoient à leur dot & à leur retour dans notre maison. Ma sœur Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation s'en retourna avec la Novice qui devoit être Religieuse de Chœur ; car celle qui devoit être Converse se plaisant chez nous demanda d'y rester, les Grands Vicaires ne voulurent point lui permettre d'y faire profession sans le consentement de l'Evêque, n'osant se charger de cette affaire, ainsi elle se resolut d'attendre sa reponse, & de prolonger son Noviciat d'une année, ce que nous lui accordâmes ; mais en étant informé, il écrivit que puisque cette fille ne vouloit pas retourner dans sa premiere maison, il ne jugeoit pas sa vocation bonne, que nous lui otassions l'habit, & que nous la missions dehors. Nous exécutâmes ses ordres malgré les instances & les larmes de ce pauvre enfant qui persista dans son desir plusieurs années, jusques là qu'en 1705.

elle alla se jetter aux pieds de M. l'Intendant pour le suplier d'écrire & de lui obtenir la permission de retourner dans notre Communauté : M. l'Intendant le fit, mais le Prélat repondit qu'il finiroit cette affaire quand il seroit en Canada ; ce qui étoit remettre la chose à un terme où elle ne pouvoit plus s'exécuter.

Le 15. Novembre 1701. le feu prit au Seminaire de Quebec, & consuma en fort peu de tems cette belle maison pendant l'absence de tous les Prêtres, qui étoient allés à Saint Michel. ils n'en trouverent, à leur retour que les cendres, & montrerent leur desintereſſement par la tranquillité avec laquelle ils prirent cette perte, Monsieur de Mezeret, leur Superieur, en remerciat Dieu, comme d'un bienfait, on tacha de sauver plusieurs choses, mais ce qu'on préservoit des flâmes étoit volé par des personnes qui s'empressoient de se rendre utile pour mieux faire leur coup ; Le Seminaire perdit considérablement & les particuliers furent obligés de retirer leurs enfans ; ces Messieurs n'ayant pas même à se loger, ils allerent à l'Evêché, où l'on porta aussi Monsieur de Laval ancien Eveque, que l'on avoit fait sortir de chez lui à demi vetu pour

e ſauver, il ſupporta cette affliction, avec une ſoumiſſion parfaite, aux volontés de Dieu, ſans former aucune plainte, cela devoit lui être d'autant plus ſenſible, que c'étoit lui qui avoit érigé & fait bâtir le Seminaire, qu'il en étoit le Pere & le Fondateur, & qu'il voyoit ruiner en un jour le fruit de ſes travaux de pluſieurs années; quoique les Vaiſſeaux ne fuſſent pas loin, il fut impoſſible de ſe ſervir d'eux pour faire ſçavoir en France cet accident; ces Meſſieurs envoyerent par l'Angleterre un Courrier qui porta des mémoires à leur Commiſſaire bien plus amples que ceux qu'ils avoient envoyés par les Navires: la Cour leur accorda une penſion de 4000. liv. pour leur aider à ſe rebâtir.

Aux élections de cette année 1701. ma Sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Aſſomption fut élue Maîtreſſe des Novices, ma Sœur Marie-Françoiſe-Jean Denis des Anges, Hoſpitalliere, & la Mere Antoinette du Tartre de la Viſitation diſcrete.

L'année ſuivante 1702. que nous devions faire nos grandes élections, nous manquâmes pas de beaucoup les recommander à Dieu, nos amis joignirent leurs prieres aux notres, & pluſieurs perſonnes de pieté affectionnées à notre Mai-

ſon, nous écrivirent par une eſpece de Prophetie que tout iroit bien, & que Saint Joſeph s'en mêleroit. Le 21. Mars jour de l'élection, après que la Mere Fiquenel du ſacré cœur, fut déchargée, ma Sœur Hazeur de Sainte Anne Sacriſtaine ſans ſçavoir ce qui nous avoit été mandé, expoſa Saint Joſeph ſur l'Autel du Chœur, avec la très Sainte Vierge ſur un petit banc qu'elle avoit couvert d'un tapis ; la Mere Saint Ignace, aſſiſtante, l'appella pour lui demander qui lui avoit dit de faire cela, la Sacriſtaine lui repondit tout ſimplement que perſonne ne lui en avoit parlé, mais qu'elle avoit été inſpirée de mettre là Saint Joſeph, afin qu'il préſidat à l'élection, & la Sainte Vierge, afin qu'on la reconnut pour la premiere Superieure de la Maiſon ; la Mere Saint Ignace la laiſſa faire, & ayant été élue Superieure, elle fit aller toutes les Religieuſes baiſer les pieds de la Sainte Vierge avant que de lui baiſer la main, ce qui s'eſt toujours obſervé depuis. En cette élection, où Monſieur de Mezeret préſida, la Mere Antoinette du Tartre de la Viſitation fut élue aſſiſtante, la Mere Marie Fiquenel du ſacré Cœur Maîtreſſe des Novices, ma Sœur Marie-Magdelaine le Gardeur de Sainte Catherine,

Hospitaliere, & ma Sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption discrete.

Monsieur Charles Aubert de la Chenaye, Conseiller au Conseil Superieur de Quebec, mourut au commencement de l'Automne 1702. ce que nous avons dit de lui au sujet de l'incendie de la basse Ville en l'année 1682. a dû faire juger de son grand cœur; notre Communauté lui a des obligations singulieres pour l'avoir assistée pendant plus de trente ans en nous prêtant des sommes très considérables avec une bonté de Pere, sans nous presser jamais de le payer, aimant mieux souffrir que de nous inquietter, il nous faisoit souvent des présens, & dans le tems de cherté, il partageoit son pain avec nous, deux de ses filles sont Religieuses ici, & par affection pour la Maison, il a donné à l'aînée 10000. de dot, il en auroit donné autant à la cadette sans la decadence qui arriva dans ses affaires, par les malheurs de la guerre, & du commerce: il voulut être enterré dans le cimetiére des pauvres, & depuis Madame son épouse & plusieurs de ses enfans y ont été mis auprès de lui; nous ne devons jamais oublier nos bienfaiteurs, & c'est pour en perpetuer la mémoire que nous marquons ici ce qui doit exciter notre reconnoissance.

Monſeigneur de Quebec, qui pendant ſon abſence n'oublioit pas ſon Dioceſe, forma & exécuta en 1702. le deſſein de nous ôter les Peres Jeſuites qui avoient été nos Confeſſeurs depuis l'établiſſement de la maiſon; il prit pour cela Conſeil de Monſeigneur le Cardinal de Noailles, & de quelqu'autres Prélats de cette eſpece, qui l'aſſurerent que pour conſerver la paix dans les Communautés, il falloit en éloigner les Jeſuites: ce fut la raiſon qu'il donna à notre Superieure dans ſa reponſe, lorſqu'après avoir obeï à ſes ordres, elle lui manda la peine que reſſentoit toute la maiſon de ce changement; il en avoit en effet cauſé une grande par la crainte que cela n'apportât quelque dérangement à notre Spirituel, où les Jeſuites avoient toujours entretenu la paix, l'union & la regularité, ils nous avoient donné mille témoignages d'une ſincere affection, nous avions prèſque toutes été inſtruites par eux; ils avoient notre confiance, & nous reſſentîmes vivement dans cette occaſion, tout ce que la reconnoiſſance, & l'amitié peuvent inſpirer pour des perſonnes à qui on a des obligations, & que l'on quitte avec regret: il eſt vrai qu'on avoit nommé Monſieur de Mezeret, pour nous con-

feſſer

effer, & que l'eftime que nous avions
our lui adoucit un peu notre affliction,
uoiqu'il fut notre Superieur, il fe char-
a de notre confeffional, ce qui dans un
uperieur moins vertueux, ne feroit pas
ns inconvenient, mais par une bonté
: une prudence qui lui étoit naturelle,
faifoit naître fouvent des affaires qui
obligeoient à s'abfenter, & nous envo-
oit un Jefuite à fa place pour nous fai-
e plaifir.

En cette même année 1702. Monfieur
ean Bochard de Champigni, repaffa en
rance, pour être Intendant du Havre
e grace, il y avoit 16. ans qu'il l'étoit
n Canada, ou il étoit fort aimé; c'é-
oit un homme dont la bonne mine,
: l'air noble annonçoit l'ancienne mai-
on d'où il étoit forti, il étoit bon,
umain & populaire; il nous affection-
oit beaucoup, Madame fon époufe nous
imoit tendrement, elle avoit auffi des
ualités bien eftimables, fa charité étoit
xtrême, les pauvres la regardoient com-
ne leur mere, & les criminels comme
eur avocate, elle ne pouvoit entendre
arler de fupplices, de forte que fa com-
affion étoit quelquefois blâmée parce
u'elle importunoit les Juges d'une ma-
iere qui les empêchoit de punir le vi-
e; mais comme cela ne venoit que d'un

bon principe, elle n'en étoit que plus aimée, elle visitoit les malades les plus pauvres, & leur fournissoit les choses dont ils avoient besoin. Sa pieté a toujours été d'un rare exemple, sa modestie en ses habits, son assiduité aux Eglises, son respect & son affection pour les personnes consacrées à Dieu, étoient des preuves de sa religion. Elle prenoit un singulier plaisir d'entendre parler de Dieu; elle venoit souvent à nos recréations, & partageoit avec nous ces petits divertissemens avec une simplicité d'enfant, jouant les jeux innocens, comme auroit fait une Religieuse; elle mangeoit quelquefois au refectoir, où elle vouloit être servie comme nous, mais sur tout le vendredi Saint elle ne manquoit pas de venir dîner à terre avec nous, ce qui nous édifioit beaucoup, car elle le faisoit avec le recueillement, & l'esprit de mortification; & bien loin de nous distraire, elle nous portoit à Dieu. Elle se deroboit des plus nombreuses compagnies pour passer quelques momens dans notre Communauté où elle étoit sincerement aimée de toutes les Religieuses. Elle a toujours conservé les mêmes sentimens pour nous depuis son retour en France, regrettant la paix dont elle jouissoit en ce

ays, & nous écrivant avec une veritable amitié jusqu'à sa mort, qui arriva le 25. Octobre 1718.

Monsieur de Beauharnois qui venoit ntendant, arriva le 29. d'Août, il fut eçu avec de grands honneurs, il étoit arent de Monsieur le comte de Ponthartrain, ce qui étoit dans ce tems là n grand moyen de faire fortune; il passa pour la premiere année le plus cruel yver qui se soit peut-être jamais vû en Canada, non pas par la rigueur du froid, qui fut assez temperé, mais par la facheuse Picote, qui desola toute la nouvelle France; ce fut un Sauvage venant d'Orange, qui nous l'apporta l'Automne, l en mourut à Quebec, & on l'enterra honorablement comme un Chef.

La maladie commença par la maison ou il avoit demeuré, & se communiqua en peu de tems par tout, avec une fureur incroyable, il n'y eut point de maison épargnée dans la Ville, ceux qui conservoient leur santé ne suffisoient pas pour soulager les malades; les familles entiéres se trouvoient frappées, & le peu de soin qu'ils recevoient, joint à l'infection & à la malignité de cette peste, les faisoient mourir fort promptement: il est vrai qu'il en mourut un grand nombre à qui rien n'avoit man-

qué ; & que l'effroi s'étant mêlé dans cette affliction générale, plusieurs moururent de peur, sans qu'on pût remarquer sur leur corps aucune apparence de petite verole. La mortalité fut si grande que les Prêtres ne pouvoient suffire à enterrer les morts, & assister les mourans. On portoit chaque jour le corps dans l'Eglise de la basse Ville, ou dans la Cathédrale sans aucune cérémonie, & le soir on les inhumoit ensemble quelquefois jusqu'à 15. 16. & 18.

Cela dura plusieurs mois, ensorte que l'on comptoit sur les Registres mortuaires plus de deux mille morts dans Quebec, sans parler des environs qui n'eurent pas un meilleur sort. Jamais on n'a tant vû de deuil, chacun pleuroit ses proches, l'un sa femme, l'autre son mari; celui-ci son frere, celui-là ses enfans ; les orphelins pleuroient leur pere & leur mere; tout le monde étoit dans les larmes, & pendant tout l'hyver, on ne fit des assemblées que pour des funerailles ; ceux qui n'étoient pas attaqués de ce mal, fuyoient les maisons, où il y avoit des malades; mais malgré leurs précautions ils étoient pris à leur tour, & mouroient comme les plus exposés.

Notre Hôpital fut rempli d'une si

grande quantité de malades, que ne pouvant les y loger tous, & n'ayant pas d'endroit chaud pour les y mettre, nous les plaçames dans le Chœur : on interrompit les obſervances, & nous retardâmes les vêtures de mes ſœurs Jeanne Genevieve Baudry de la Conception, & Françoiſe Auclair de Saint Bernard qui étoient entrées dans le cours de l'Eté, parce que dans cette déſolation publique, nous n'avions pas le temps de nous reconnoître. Nos Religieuſes tomberent malades, en ſi grand nombre dès le commencement, qu'il n'en reſta pas aſſez de ſaines pour ſoigner les malades de nos ſales & de nos infirmeries. Nous acceptâmes l'offre que pluſieurs bonnes veuves nous firent de nous rendre ſervice ; elles venoient pour avoir ſoin des Religieuſes malades, & les Religieuſes qui ſe portoient bien, avoient ſoin des ſales; car nous ne voulumes pas faire ſervir les pauvres par des ſéculieres. Ce fut une eſpéce de bonheur de ce que nous eſſuyâmes les premieres les rigueurs de ce fleau, parce que cela nous mit en état de ſoulager les autres dans le temps qu'ils en eurent le plus de beſoin, & cela nous donna auſſi l'expérience qu'il falloit pour les traiter, il en mourut peu à l'Hôpital en com-

paraiſon de ce qui mouroit dans la Ville, ce qui redoubloit l'empreſſement qu'on avoit de venir chez nous.

Nous perdîmes en fort peu de temps cinq Religieuſes; la premiere qui mourut le 5. Decembre, fut ma ſœur Marie-Magdelaine Mauſis de Saint Louis, âgée de 32. ans. Elle avoit beaucoup d'eſprit, d'enjouement & d'adreſſe, & étoit extraordinairement ingenieuſe pour toute ſorte de choſes. On lui avoit fait apprendre à peindre, elle auroit ſurpaſſé ceux qui lui montroient, ſi elle eut vécû, tant elle avoit des diſpoſitions. Il y a encore dans la maiſon quelques païſages qui ſont de ſa main; la mort l'a empêchée d'en achêver pluſieurs, qu'elle avoit ébauchés. On a toujours remarqué en elle une grande obéïſſance, une aimable ſincerité, un humeur gaye, & une converſation fort agréable trouvant ſur toutes choſes de quoi rejouir ſes ſœurs. Elle étoit particulierement devote à la très ſainte Vierge & à Saint Joſeph. Onze jours après, ma ſœur Marie-Angelique Mony de Sainte Agnès, mourut âgée de 20. ans. Elle étoit fort ſilencieuſe, interieure & extrêmement modeſte dans les ſales, où elle édifioit tout le monde par ſon air recueilli, autant que par ſa ferveur & ſa grande

charité envers les malades. Le lendemain ma sœur Marguerite Cote de S. Paul, Converse mourut âgée de 29. ans. Elle étoit pleine de belles qualités d'un bon esprit, douce, agréable, laborieuse, adroite, soumise & toujours prête à faire ce qu'on souhaitoit, & très devote à la passion de Notre Seigneur.

Il est aisé de juger de la consternation de toute la Communauté en voyant des morts si frequentes, & si subites : car dans le temps que nous croyons nos Sœurs hors de danger, elles tomboient dans l'agonie, & mouroient en fort peu d'heures : on prenoit la précaution de les munir des Sacremens avant qu'il y eût à craindre, afin de ne les point effrayer, & de calmer aussi nos inquietudes ; nous nous flattions que Dieu se contenteroit des trois qui venoient de mourir ; & nous ne pensions pas que Marie-Anne Gaverane de Jesus dût nous quitter si-tôt, parce qu'elle étoit bien guerie de la petite verole. Cependant le 2. Février elle mourut à l'âge de 32. ans. Son exterieur étoit très agréable & prevenant ; sa douceur, & sa complaisance la rendoient aimable à tout le monde ; elle ne perdoit point les occasions d'obliger ses Sœurs, & obéissoit à ses Superieures avec beaucoup

de facilité & de promptitude : elle avoit suporté avec une grande patience la longue maladie par laquelle Notre Seigneur l'avoit difpofée à la mort. Le 2. de Juin ma Sœur Louife de Saint Gabriel jeune Religieufe, âgée feulement de 30. ans, mourut encore ; il y avoit long-tems qu'elle fouffroit d'étranges douleurs, dont fa grande modeftie l'empêcha de fe plaindre pendant que l'on auroit pû y remedier ; elle ne déclara fon mal que lorfqu'il fut incurable ; elle fuporta cette facheufe maladie avec une patience, & une refignation admirable. Elle étoit reguliére, obéïffante, & fort exacte à tous fes exercices fpirituels, malgré les employs diffipans où l'on l'a quelque fois occupée, & dont elle s'eft toujours acquitée avec beaucoup de foin : elle avoit été élevée en France dans un Couvent où elle avoit quelques parentes Religieufes. Elle apprit à faire de petits ouvrages pour lefquels elle avoit affez d'adreffe, puis elle revint en Canada pour fe donner à Dieu.

Nous pouvons mettre cette année au nombre de celles où Dieu nous a les plus vifitées, puifque nous eumes tant de part à l'affliction commune, & qu'en particulier nous perdîmes cinq de nos fœurs toutes jeunes ; la mortalité fut

générale

générale ; le Montreal, les Trois Rivieres, les Paroiſſes de la Campagne, les Nations ſauvages, tout s'en reſſentit. Dieu nous enleva M. le Chevalier de Callieres Gouverneur général, homme d'un merite très diſtingué. Il avoit des qualités pour gouverner, qui devoient le rendre cher à toute la Colonie, un bon eſprit, une rare prudence & un grand diſcernement pour connoître, pour aimer, & pour favoriſer les gens de bien. Son deſintereſſement parfait lui fit ſacrifier tout à la gloire du Roy, & à l'avantage du Pays; il avoit de grandes vûes pour l'augmentation de la Nouvelle France, & pour y établir le bon ordre. Il vouloit que tout le monde fit ſon devoir, & quoiqu'il fut fort moderé, il étoit craint & obéi par tout. Il avoit peu de ſanté, la goutte le tourmentoit ſouvent ; mais ce qui le fit mourir, fut un vomiſſement de ſang qui le prit dans la Cathédrale pendant la Grand'Meſſe le jour de l'Aſcenſion, il ne vécut que fort peu de jours, il fut enterré aux Recolets à côté de ſon Prédeceſſeur ; le Pere Gelaſe Commiſſaire fit ſon oraiſon funebre, il lui donna de très juſtes louanges, car on ne pouvoit dire aſſez de bien de ce grand homme.

Une bonne Sauvageſſe qu'on appelloit la précieuſe, qui mourut au mois de Juin 1703. dans notre Hôtel-Dieu, merite bien que nous en diſions ici quelque choſe. Elle étoit Heurone du Pays d'en haut, & avoit été priſe à la fleur de ſon âge par les Iroquois, grands ennemis de ſa Nation. Le malheur de la guerre fut pour elle une ſource de ſalut; car elle trouva dans le lieu de ſa captivité le Pere Jacques Fremin, qui l'inſtruiſit de la Religion Chrétienne. Elle reçut avec une ſainte ardeur tout ce qu'il lui apprit de notre créance; elle diſoit à ce Miſſionnaire, je n'ai point de peine à croire tout ce que tu me dis, je l'écoute avec plaiſir, parce que depuis mon enfance, j'adore ſans le connoître celui qui a tout fait; & il ne s'eſt point paſſé de jour que je n'aye fait pluſieurs fois cette priere: Toi qui as tout fait, aime moi, & m'apprend à t'aimer & à te ſervir comme tu le deſire. Dans cette diſpoſition, elle avoit mené une vie ſi innocente, que le Pere Fremin, nous aſſura que dans la Confeſſion générale qu'elle lui fit, il n'avoit pas trouvé matiere d'abſolution. Elle devint en peu de temps une fervente Chrétienne, & ſi-tôt qu'elle fut baptiſée, elle s'appliqua à tous les exercices

de la Religion avec aſſiduité: elle fit plus, car elle alloit ſouvent à Orange, & entroit dans le prêche des Anglois. Au commencement ils crurent qu'elle vouloit embraſſer leur Secte, mais elle les détrompa en leur diſant qu'elle y venoit pour prier la Mere de Dieu dans un endroit où elle n'avoit jamais été honorée. Ils la maltraiterent ſans pouvoir l'empêcher de continuer. Elle entroit hardiment ſon Chapelet à la main & le recitoit tout haut à genoux fort devotement, en préſence des héretiques qui n'oſoient plus lui rien dire. Son premier mari la laiſſa veuve fort jeune, & elle fut recherchée par un Sauvage Chrétien, à qui elle repondit qu'elle avoit fait vœu de chaſteté, & qu'elle ne pouvoit pas l'épouſer, à moins qu'il ne conſentit de vivre en continence avec elle. Il s'y obligea, & ils cacherent tous deux ſous le voile du mariage une pratique de perfection, fort rare parmi les Sauvages. Dans la ſuite elle deſcendit ici & s'établit à Lorette, d'où elle venoit quelquefois à Quebec; & comme ſa vertu la faiſoit aimer de tout le monde; elle alloit dans toutes les maiſons, les maximes de l'Evangile étoient ſi avant gravées dans ſon cœur, que plus elle y remarquoit des richeſſes,

plus elle plaignoit ceux qui les possedoient. Elle dit une fois à la Mere Saint Ignace, dont M. de Lachenaye avoit épousé une sœur; tu es bien plus heureuse que la sœur de Lachenaye, tu ne songes qu'à Dieu, tu meprises les biens de la terre, & elle est dans l'abondance de toutes choses. Il est bien difficile de faire son salut dans cet embarras où on est occupé par le soin de conserver son bien. Ah! que ton état est bien meilleur que le sien. Cette sainte femme mourut dans des sentimens de devotion extraordinaire, & comme pendant toute sa vie elle avoit bien servi Dieu, on la regarda dès lors comme une prédestinée, & l'odeur de sa sainteté se repandit dans tout ce voisinage. Nous l'avons souvent invoquée depuis comme une de nos protectrices, parcequ'elle nous aimoit beaucoup.

Ayant appris durant le cours de l'été 1703. que les Anglois avoient fait de très grandes insultes à la très sainte Vierge, dont ils avoient traîné une image dans la boue, & dans les endroits les plus sales à l'Acadie, pressées du desir de reparer le mepris qu'elle avoit reçu de ses ennemis de l'Eglise; nous fimes une amende honorable, & chaque Religieuse la fit, prenant son jour selon

le rang de sa profession. Celle qui étoit destinée à cette action de pieté, jeûnoit ce jour là, prenoit la discipline, dînoit à terre aux pieds de la très sainte Vierge, exposée à la place de la Superieure, & venoit nuds pieds la corde au col & la torche à la main, prononcer à haute voix, à genoux la priere suivante.

Vierge sainte nous ne sçaurions exprimer la douleur dont nous avons été saisies, lorsque nous avons appris les mauvais traitemens que les héretiques ont fait à une de vos images au Port de Sainte Marie de Cadis. Comme ils l'ont trainée la corde au col, nous nous présentons ici à vos pieds la corde au col pour vous satisfaire autant que nous le pouvons de l'outrage que vous avés reçu. Recevés, Mere de miséricorde, nos soumissions, quelques incapables que nous soyons d'en faire de convenables à votre bonté, prenés le desir que nous avons de vous honorer, comme un supplement de ce qui manque à notre hommage; & daignés nous regarder en pitié, car si nous sommes les plus indignes de vos servantes, nous croyons & nous osons vous assurer que nous ne sommes pas les moins affectionnées, ni les moins sensibles aux injures que

vous sont vos ennemis.

Nous nous obligeâmes de plus, afin de nous souvenir toujours de l'outrage que la Mere de Dieu avoit reçu, de mettre son image une fois le mois au Refectoir, où elle seroit servie la premiere avec promesse de donner son dîner aux pauvres, voilà ce qui a donné lieu à cette devotion.

Nous reçumes en cette année 1703. ma sœur Genevieve de Launay de saint Jean-Baptiste, & au commencement de 1704. ma sœur Barbe-Françoise Jorian de saint André.

Dans les élections que nous fimes en 1703. on avoit élû Hospitaliere ma sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption, & en 1704. on reçut Hospitaliere ma sœur Marie-Magdelaine Legardeur de sainte Catherine.

M. de Quebec qui étoit en France depuis 1700. souhaitoit ardamment de revenir en Canada, il prit ses mesures pour partir, & fut prendre congé du Roy, qui fit tout ce qu'il pût pour l'arrêter, il lui représenta plusieurs raisons qui devoient l'engager à differer son retour; sur tout il lui dit que la guerre étoit fort allumée, qu'il seroit fâcheux qu'un Evêque tombât entre les mains des ennemis, qu'il ne s'en tireroit peut-

être pas ſi-tôt qu'il voudroit, il le quitta même en lui repetant pluſieurs fois qu'il lui conſeilloit de ne point partir. Cette oppoſition ne fit qu'augmenter le deſir qu'il avoit de revenir en ce Pays. Il écrivit au Roy, que ſi Sa Majeſté vouloit ſe charger de repondre à Dieu du peché qu'il feroit en ne reſidant point dans ſon Diocèſe, il demeureroit volontiers, le Roy conſentit pour lors à ſon départ.

Le Prélat vint donc à la Rochelle, & s'embarqua dans un Vaiſſeau de Roy, nommé la Seine, commandé par M. le chevalier de Maupoux qui conduiſoit pluſieurs Vaiſſeaux Marchands qui venoient à Quebec; ils eurent aſſez de bonheur dans le commencement de leur voyage, mais après quelques ſemaines de navigation, le jour de Sainte Anne ils rencontrerent une petite Flotte Angloiſe qui les ſerra de ſi près, que nos Vaiſſeaux Marchands déployerent toutes leurs voiles pour ſe retirer du danger; ils laiſſerent la Seine aux priſes avec l'ennemi, & comme c'étoit une groſſe Flutte très richement chargée, & que les paſſagers qui y étoient en grand nombre ſe trouvoient intereſſés aux marchandiſes qui embraſſoient entre deux ponts par une compaſſion mal reglée pour quel-

ques particuliers, on n'oſa jetter à la Mer ce qui empêchoit qu'on pût ſe ſervir de pluſieurs canons, ainſi ne pouvant quaſi ſe remuer pour ſe battre librement, ils ſe virent bientôt hors d'état de ſe deffendre. On vint à l'abordage, & en fort peu d'heures les Anglois ſe rendirent maîtres de ce gros Vaiſſeau, qui portoit preſque toutes les richeſſes du Canada. On dit qu'ils auroient pû aiſement éviter la rencontre de cette Flotte, & qu'il n'étoit pas convenable de riſquer le bien d'une Colonie pour s'expoſer à un combat ſi inégal. D'autres dirent que M. de Maupoux s'étoit trop facilement rendu. Cependant l'Anglois qui fit cette priſe le loua ſur ſon courage, & il lui dit qu'il s'étoit battu en brave homme, il en fut récompenſé de la Cour par une gratification conſidérable.

On conſeilla à M. de Quebec d'ôter ſa croix, afin de n'être pas connu pendant le pillage ; mais l'Amiral Anglois ayant ſçû que l'Evêque du Canada étoit du nombre des priſonniers, ſe le fit montrer, & lui demanda pourquoi il avoit caché la marque de ſa dignité; l'Evêque repondit que c'étoit pour éviter l'inſulte que l'on auroit pû faire à ſon caractere, l'Anglois lui dit qu'il ſça-

voit se faire obéïr, & qu'il n'auroit pas souffert qu'on lui eut fait la moindre insulte. On conduisit à Plymouth & de là à Londres cette belle prise qui fut vendue treize cens mille livres.

Le Prélat amenoit nombre des Prêtres, il s'étoit aussi chargé d'une devote qui venoit pour son Hôpital géneral. Il y avoit plusieurs Officiers de ce Pays, quelques Dames, quantité de Marchands, & le Pere Appollinaire, Recolet, qui ne voulut pas changer d'habit, il essuya quelques huées les premieres fois qu'on le vit dans les Villes d'Angleterre ; on le fit passer pour fou, car son habit parut extraordinaire, mais il ne s'en étonna point ; c'étoit un saint Religieux qui joignoit à une grande vertu beaucoup d'esprit. Il fut présenté à la Reine Anne avec les autres prisonniers, elle se plût à l'entretenir, & il fut un des premiers prisonniers renvoyés en France, il ne resta pas plus de deux mois à Londres, il revint l'année suivante en Canada en qualité de Commissaire, & s'acquit en ce Pays l'estime de tous les gens de bien.

M. de Quebec fut fort bien reçu de la Reine d'Angleterre, elle lui assigna par distinction une somme pour sa dépense plus considérable qu'aux autres, dont

elle prit aussi un grand soin. Le Roy de France lui envoya par bienveillance environ quinze cens écus pour adoucir les peines de sa prison. On mit ensemble tous les Prêtres pour vivre en communauté, de ce nombre étoit M. l'Abbé Savoyon, & quelques autres qui avoient beaucoup de merite. Mais M. l'Evêque eut l'extrême douleur de voir apostasier un d'entr'eux, ce qui lui fut plus sensible que sa captivité; il renvoya les autres en France le plûtôt qu'il lui fut possible. Les Officiers & les Marchands obtinrent leur liberté dans le cours de l'année, il n'y eut que lui qui fut retenu près de cinq ans, parce que dans le temps qu'il menageoit son retour, M. le Baron de Mean, Doyen de Liege fut arrêté. Le Chapitre de Liege n'est composé que des Princes, dont plusieurs sont souverains; & le Baron de Mean, étant de ce nombre, on l'accusoit d'avoir avec l'Empereur des intelligences secretes, contraires aux interêts du Roy d'Espagne, Philippe V. petit fils du Roy Très-Chrétien, qui le soutenoit avec toutes les forces de la France. Ce fut de la part de Louis XIV. que l'on enléva le Baron de Mean en habit de chœur, lorsqu'il sortoit de l'Eglise, sans lui donner le temps de ren-

trer chez lui pour y prendre ses papiers, fut conduit dans un Château où il demeura prisonnier assez long temps, quoiqu'il fit plusieurs démarches pour moyenner son élargissement ; il eut recours à la Reine d'Angleterre, & à la Republique d'Hollande, qui s'employerent auprès du Roy, mais sa Majesté n'accorda rien. Le Baron redoublant ses instances vers la Cour d'Angleterre, la Reine Anne declara au Roy de France qu'elle feroit faire à Londres à l'Evêque de Quebec le même traitement que celui que recevoit le Baron de Mean, & qui ne rendroit le Prélat que pour le Doyen de Liege. Toutes ces négotiations prolongerent le sejour du Baron en France, & celui de M. de Saint Valliés en Angleterre. Pendant ce temps là il s'employa avec un grand zéle à consoler les Catholiques, à administrer les Sacremens à recevoir les visites des prêtres & des Religieux cachés dans ce Royaume, & celles que lui firent les premieres personnes de la Cour, qui le traiterent toujours avec des marques d'une singuliere estime.

On passa l'hyver en Canada, sans sçavoir qu'étoit devenue la Seine, car les Vaisseaux Marchands ne s'étoient pas vantés de l'avoir abandonné dans le

péril. Ainſi tous ceux qui avoient des parens, ou des biens dans cette Flotte, ne ſçavoient qu'en penſer. Cette incertitude les mit dans une affliction qui ſurpaſſoit aſſûrement celle qu'ils auroient eue de la ſçavoir priſe. Nous y perdîmes 7000. liv. dont nous nous reſſentons encore. Nous apprîmes l'année ſuivante 1705. la triſte deſtinée de ce Vaiſſeau, & quoique l'on dût s'y attendre, on en fut ſenſiblement touché.

M. le Marquis de Vaudrueil gouverneur général de Montreal, étoit depuis la mort de M. de Callieres Commandant général de la Nouvelle France. Il avoit écrit à ſes protecteurs pour obtenir le gouvernement général par un Vaiſſeau qui partit tout à propos le printemps en 1703. Madame de Marcon, ſa belle mere, & tous ſes amis ſolliciterent ſi bien, que le Roy leur accorda ce qu'ils demandoient. Les Lettres qui lui en auroient donné la nouvelle, arriverent à la Rochelle deux jours après le départ du dernier Vaiſſeau de l'année 1703. Ainſi il ne fut aſſûré de ſon emploi qu'en 1704. & l'affliction générale du Canada au ſujet du retardement de la Seine, où peut-être ſa commiſſion étoit, lui fit remettre la cérémonie de ſa reception à l'année 1705. elle ſe fit avec

beaucoup de pompe & un grand concours de peuple. Trois Intendans s'y trouverent, ce qui ne s'étoit jamais vû en Canada ; il en étoit venu deux cette année, Messieurs Raudot, pere & fils avec cette qualité, & en firent tous deux les fonctions ; le pere, ancien Conseiller de la Cour des Aides se mêloit de la justice & de la police ; & le fils qui n'étoit âgé que de 25. ans, & qui avoit cependant déja exercé les charges de Commissaire de la Marine, & d'Inspecteur à Toulon & à Dunkerque, regloit la Finance.

Ils arriverent à Quebec le 6. de Septembre dans le Vaisseau du Roy, le Heros, commandé par M. le Comte d'Arguian, qui ramena M. de Beauharnois pour être Intendant général de la Marine. On le fit peu de temps après Intendant à Rochefort ; il nous honora de son estime & de son affection, & nous en donna des preuves non seulement par de grandes honnêtetés que sa politesse naturelle lui faisoit faire à tout le monde, mais encore par plusieurs gratifications. Il ne se passa point d'année pendant qu'il demeura en Canada, qu'il ne nous fit avoir quatre ou cinq cens livres. Il ne recevoit des présens que de nous par distinction, &

refusoit tout ce qu'on lui offroit d'ailleurs. Il continua de nous proteger en France dans toutes les occasions; il nommoit notre maison sa Communauté, & les Hospitalieres de la Rochelle voyant qu'il parloit de nous d'une maniere si obligeante nous prierent de les lui recommander.

Avant son départ il fut témoin de l'Incendie du Séminaire, qui fut pour la seconde fois reduit en cendres en quelques heures. Ce Malheur arriva le 1. Octobre 1705. depuis 4. ans on travailloit à le remettre; on n'épargnoit rien pour le faire avancer, on achevoit le dedans avec de grandes dépenses, quand par la négligence d'un ouvrier qui fumoit, le feu prit dans une chambre où étoient des Menuisiers, il évanta le feu au lieu de l'éteindre, & malgré le sécours qu'on leur donna fort promptement, ils perdirent toutes leurs provisions & leurs meubles, ce qui les mit hors d'état de garder la même quantité des Pensionnaires; ils en diminuerent le nombre, & plusieurs familles de qui ils élevoient leurs enfans gratis, en furent privées pour un temps. M. de Laval, ancien Evêque eut en cette occasion un grand sacrifice a faire, parce qu'il voyoit encore détruire son ouvrage. Il prit cette

affliction en saint. On le porta chez les Jesuites, où il demeura quelques jours pendant qu'on lui dressoit un petit appartement dans l'endroit du Seminaire, que les flammes avoient épargné.

La Mere saint Ignace avoit été continuée Superieure & ma sœur Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption élue Hospitaliere aux élections du mois de Mars 1705. Vers ce temps-là nous reçumes cinq postulantes, mes sœurs Louise-Thérèse Davenne Demeuloises de la Sainte Vierge; Marie-Thérèse Mony de saint Paul; Marie-Anne Gauvereau de Jesus, Jeanne Tibierge de Sainte Agnès & Marie-Anne Auclair de sainte Marguerite, mais pendant l'automne deux de nos Religieuses moururent qui avoient beaucoup édifié la Maison.

La premiere fut ma sœur Catherine Chevalier de la Passion, Converse, qui décéda le 22. Octobre âgée de 91. ans. Elle avoit été prévenue de la grace dès son enfance, & Notre Seigneur l'honora de plusieurs faveurs très singulieres, il lui fit voir en esprit, lorsqu'elle étoit séculiere en France, le Canada, tel qu'il étoit alors, & il alluma dans son ame un grand desir d'y venir pour y souffrir, elle l'exécuta en accompagnant nos trois premieres Meres, qui après

quelques années de ſervice lui donnerent l'habit, & lui firent faire profeſſion avec les circonſtances que nous avons raportées en ſon lieu. Elle a été parmi nous un exemple de toutes les vertus propres de ſon état; elle animoit toutes ſes actions de l'eſprit interieur qu'elle puiſoit dans l'oraiſon où elle étoit fort appliquée, & elle inſpiroit à toutes nos ſœurs Converſes l'amour, l'eſtime & l'eſprit de leur vocation. Elle avoit promis à la Religieuſe qui avoit ſoin d'elle, que quand elle auroit le bonheur de voir Dieu, elle ſe ſouviendroit de ſa famille, & lui nommant une de ſes proches parentes qui étoit pauvre, & fort chrétienne; elle l'aſſuroit que ſi elle avoit quelque credit auprès de Notre Seigneur, cette perſonne s'en reſſentiroit. Peu de temps après, on vit l'effet de ſes promeſſes, car Dieu a tellement beni cette bonne veuve, qu'il lui a fait trouver les moyens d'élever & de bien établir tous ſes enfans, & de vivre très aiſement dans ſa condition, ſans rien perdre de ſa pieté.

La Mere Marie Fiquenel du ſacré Cœur, mourut le 18. Novembre âgée de 58. ans, elle étoit venue de France de notre Maiſon de Treguier en Bretagne, toute jeune profeſſe, avec un grand zele

e, son naturel étoit extrêmément doux ; lle étoit fort reguliere, interieure, enitente, simple, obéïssante, humle & charitable, elle supporta longems de grandes peines d'esprit que Nore-Seigneur lui ôta quelque mois avant sa mort qui fut fort paisible, c'étoit une fervente devote de Saint Joseph & de la Sainte Enfance de Jesus ; elle avoit passé dans toutes les charges de Superieure, d'assistante, de Maîtresse des Novices, d'Hospitaliere, de Depositaire, de Discrete & dans tous les autres Offices, s'acquitant de tous ses devoirs avec fidelité : son dernier employ fut celui de Maîtresse des Novices, & à cause de ses indispositions frequentes, on lui avoit donné pour Sous-maîtresse, ma Sœur Marie Charlotte Aubert, de la Chenaye de Saint Michel, qui continua d'excercer cette charge jusqu'aux Elections du 1. Septembre ou elle fut élue pour la remplasser.

Le 10. Mai 1706. nous perdîmes une jeune & fervente Religieuse, nommée Marie-Françoise le Duc de Sainte Barbe, qui mourut du pourpre, âgée de 20. ans, elle étoit fort affectionnée à sa vocation d'Hospitaliere, & regardant Jesus-Christ dans la personne des pauvres, elle les servoit de tout son

cœur, avec une douceur charmante, & une charité infatigable, elle avoit un talent particulier pour les ſoulager & pour les contenter, ſa devotion étoit tendre envers le Saint Sacrement, la très-Sainte Vierge & Saint Joſeph, elle eut un preſſentiment de ſa mort, & s'y prépara par une confeſſion générale & par pluſieurs ſaintes pratiques qui la diſpoſerent à paroître devant Dieu, ainſi quoique l'ardeur de ſa fievre lui eut donné un tranſport au cerveau, & qu'elle ne fut pas en état de profiter de ſes derniers momens, nous ne craignîmes point pour elle, parce qu'elle s'étoit préparée depuis long-tems au paſſage: ce fut le temoignage que lui rendit Monſieur de Mezeret, qui étoit encore notre confeſſeur, mais qui ſe trouvant chargé d'infirmités, donna cet employ à Monſieur Pierre Poquet Prêtre du Seminaire de Quebec, que nous ne connoiſſions pas trop bien parce qu'il étoit extrêmement retiré, il étoit en reputation de grande vertu, & nous en fumes très ſatisfaites, nous mandâmes ce changement à M. l'Evêque, qui étoit encore en Angleterre, il en parût content, Monſieur de Mezeret reſta toujours notre Superieur.

Notre Communauté s'augmenta par

l'entreé de mes Sœurs Louise - Therèse Amiot, de Saint Alexis, Marie-Therèse Menage de Sainte Marie, Elizabeth Tiberge de Saint Etienne, Marie-Elizabeth Chorn de Sainte Anne, Marie-Anne de Lajoue du sacré Cœur, Marie-Therèse Renaud Davene de Meuloises de Saint Gabriël, & Louise Cherel St. Romain des Seraphins. La mort frequente de nos Religieuses ne rafroidissoit point le desir que Dieu inspiroit à tant de jeunes filles de se consacrer à lui, & à mesure qu'il nous en ôtoit quelqu'une, il nous en envoyoit d'autres pour remplacer celles qui avoient fini leur carriere, nous ne laissions pas de ressentir vivement la privation de celles qu'il nous enlevoit.

Nous fûmes extrêmément touchées de la mort presque subite de ma Sœur Louise - Jeanne Hazurd de Sainte Anne; elle étoit née à la Rochelle, où dès son enfance elle avoit perdu son pere & sa mere : un de ses oncles l'amena en Canada, & l'éleva avec beaucoup de soin; elle entra dans notre Communauté, dès qu'elle fut en age de choisir un état de vie. Quoique jeune, elle étoit dès lors fort sage & prudente; elle s'appliqua dès le commencement aux observances regulieres; & elle s'est très

bien acquitée des emplois qu'on lui a donnés. Elle eut un ſonge miſterieux qu'elle regarda comme un avertiſſement de ſa mort, qui arriva en effet ; ainſi qu'elle ſembloit lui avoir été prédite. Au commencement de Janvier 1706. une nuit étant couchée & endormie, elle crût s'entendre appeller, & s'étant tournée du côté d'où venoit la voix, elle vit un vieillard inconnu, qui ſans rien dire, lui fit voir une montre ſur une table, & lui fit ſigne du doigt de remarquer qu'elle heure il étoit ; elle regarda attentivement le cadran, & vit que l'eguille étoit arrêtée ſur les 12. heures. A ſon reveil elle fut frappée de ce ſonge, & comme elle avoit fort peu de ſanté, elle penſa que peut-être elle n'avoit plus que 12 jours à vivre. Après ce petit terme écoulé, elle jugea que ce qu'elle avoit vû pouvoit ſignifier douze ſemaines, & enſuite elle ſe fixa à douze mois, ſe diſpoſant toujours interieurement à ce paſſage : enfin ſe voyant au bout de l'an ſans ſe trouver plus malade, elle ſe flâta que ce nombre lui avoit marqué douze années, mais il en fut autrement, & nous vîmes bientôt l'explication de cette eſpece de Prophétie ; elle étoit premiere chantre, & elle avoit préparé des Motets pour chanter à la

Messe de minuit, elle se trouva mal la veille de Noël, & après quelques remedes, & qui firent assés bien, elle tomba dans un assoupissement qui lui dura jusqu'au lendemain 25. Decembre, qu'elle mourut sans dire une parole, elle étoit âgée de 31. an. Plusieurs Saints ont eu de semblables visions, qui leur ont signifié differentes choses, comme on le peut voir dans la vie de St. Henry Empereur, & plusieurs autres.

En l'année 1707. mes Sœurs Marie-Elizabeth le Moine de Longueil de l'Enfant-Jesus, & Marie-André Renard Duplessis de Sainte Helene, entrerent dans notre Communauté : la premiere avoit déja voulu se consacrer à Dieu chez les Sœurs de la Congregation, mais son peu de santé obligea ses parens de l'en faire sortir : d'ailleurs étant fille unique fort cherie de Madame sa Mere avec qui elle vivoit comme une compagne, ils ne pouvoient se resoudre à s'en séparer, elle avoit fait divorce avec le monde, en renonçant à toutes les parures, & compagnies, & vivoit chez elle comme une Religieuse ayant ses heures d'Oraison, ses communions, ses lectures, & tous ses exercices spirituels, son indisposition la determina à venir à Quebec, pour trouver du soulagement

auprès de Monsieur de Sarrasin, très-habile Medecin; sa mere nous l'envoya en 1704. & comme sa famille est très-estimée en Canada, & que sa vertu nous étoit connue, nous la reçumes dans notre infirmerie, où elle demeura deux mois avec nos Religieuses malades qu'elle édifia beaucoup, elle fit dès lors quelque tentative pour ne point sortir de chez nous, où elle sentoit que Dieu l'appelloit, ce qu'elle ne pût toute fois obtenir; elle s'en alla fort contente de nos services, nous assurant, qu'elle nous laissoit son cœur, elle agit de nouveau auprès de ses parens, enfin après bien des instances & des larmes elle revint le printems de l'année 1707. transporté de joye de voir l'accomplissement de ses désirs, sa ferveur & les circonstances du tems, nous engagerent à lui donner l'habit au bout de quatre mois, parce que Monsieur de Longueil, étoit venu à Quebec, pour cette cérémonie, & qu'il n'auroit pû s'y trouver dans une saison plus avancée.

Dans le mois de Juillet 1707. un jeune homme mourut à notre service d'une maniere qui nous fit admirer la protection de la très-Sainte Vierge. C'étoit un soldat qui avoit été Commandé pour aller à Mississipi, & qui ne pouvant

ſe reſoudre à partir, avoit deſerté; un Officier qui avoit été ſon Capitaine, & qui l'aimoit, l'ayant ſçu, nous l'adreſſa & nous pria de le cacher, & d'en avoir ſoin juſqu'à ce qu'il eut accommodé ſon affaire; nous le fimes travailler avec nos jardiniers, il demeura deux ans chez nous ſans inquietude, & nous en étions fort contentes: il étoit ſage, dévot à la très-Sainte Vierge, exact à s'approcher des Sacremens; pour n'être pas vû dans la Ville, il alloit trouver ſon Confeſſeur, communioit & entendoit la Meſſe en ſecret, il tomba malade d'une pluréſie, & on n'oſa le porter à l'Hôpital de peur qu'il n'y fut reconnu, on le laiſſa dans la chambre des jardiniers, deux Religieuſes en avoient ſoin; dès le troiſiéme jour de ſa maladie le medecin le jugea en danger, on lui fit adminiſtrer les derniers Sacremens par le chapelain des pauvres, les Religieuſes qui le ſoignoient remarquerent que depuis qu'il les eût reçus, il étoit extrêmement triſte; elles craignirent qu'il n'eut quelque peine de conſcience, & lui demanderent pluſieurs fois s'il vouloit parler à quelque Prêtre qu'on feroit venir, celui qu'il ſouhaiteroit, il repondit qu'il n'avoit rien a dire, & il tenoit ſes yeux fixement arrêtés, ſur

une image de la Sainte Vierge qu'il avoit fait mettre au pied de ſon lit. Il recitoit tous les jours ſon Office, même pendant ſa maladie, aſſurant qu'il n'y avoit jamais manqué depuis l'âge de 8. ans. en effet il le ſçavoit par cœur, ſon mal devenant toujours plus violent, il entra dans le delire, & après une agitation terrible, il perdit la parole & la connoiſſance, & tomba dans une cruelle agonie; il y paroiſſoit ſi tourmenté qu'il auroit fait trembler les plus hardis, ſes deux veilleuſes lui firent les prieres accoutumées, & voyant que ſes frayeurs redoubloient, on mit ſur ſon cœur une petite boëte où étoit une des ſaintes Vierges du Pere Yvan, cette petite boëte demeura toujours où on l'avoit miſe, malgré les efforts que les convulſions lui faiſoient faire. Peu de temps après il revint à lui, & dit d'un fort bon ſens qu'il avoit merité l'Enfer, qu'il étoit prêt à y être jetté par les Diables qui le tourmentoient effroyablement; mais que la très-ſainte Vierge ſa bonne mere, avoit obtenu que ſon jugement fut differé, pour lui donner le temps de ſe confeſſer. Il ſe tourna vers un des Jardiniers qui étoit là, & lui dit avec empreſſement d'aller promptement chercher le Pere ſans pouvoir

trouver

trouver le nom de celui qu'il demandoit. On lui nomma tous les Religieux dont on se souvint ; il repondit toujours ce n'est pas celui-là, & il disoit avec chagrin dépéchés-vous, le terme est court; enfin ne pouvant deviner qui il vouloit, les Religieuses eurent recours à Saint Joseph, & en dirent les Litanies. Elles n'eurent pas plûtôt nommé Saint Joseph, qu'il s'écria, le voilà! c'est le Pere Joseph, Recolet. On envoya en grande hâte le chercher, quelque diligence qu'on pût faire, le malade trouvoit qu'il tardoit beaucoup, & disoit d'une voix lamentable, qu'il vienne donc vîte! le temps que l'on m'a accordé se passe. Ah! que le terme est court. Il étoit environ onze heures & demi du soir lorque le Pere Joseph arriva, & dès qu'il fût entré, le malade pria tout le monde de sortir, & fit une confession générale; puis il demanda le saint Viatique, que le Pere lui apporta; mais par un inconvenient, la clef du tabernacle ne se trouva point, on la chercha envain de tous côtés fort long temps jusqu'à ce qu'après avoir fait quelques prieres à la sainte Vierge, une Religieuse la rencontra par hazard. Le malade communia avec beaucoup de contrition, de devotion & de recon-

noiſſance. On lui fit de nouveau les prieres des agoniſans auſquelles il repondit avec beaucoup de préſence d'eſprit. On lui propoſa enſuite de lire la Paſſion de Notre Seigneur, il témoigna que cela lui fairoit plaiſir, il l'écouta avec une grande attention, & lorſque l'on dit ces paroles; Jeſus ayant pris du Vinaigre, dit tout eſt accompli, & baiſſant la tête, il rendit l'eſprit. Le malade expira doucement à une heure après minuit. Comme il avoit vécu caché, on ne l'expoſa point dans l'Egliſe, mais deux Religieuſes alloient d'heure en heure ſe relever pour prier Dieu auprès; & le ſoir toute la Communauté ſe tranſporta au jardin pour accompagner le corps dans le cimetiere des pauvres, & les Religieuſes rangées dans l'allée que nous appellons des morts, chanterent les prieres de l'enterrement pendant que le Chapellain faiſoit la cérémonie. Cette bonne mort fut ſans doute la recompenſe de la fidélité avec laquelle il avoit recité tous les jours l'Office de la ſainte Vierge. Cette Mere de miſéricorde a fourni en mille occaſions à ſes devots des ſecours qu'ils n'oſoient attendre. Si elle fait de ſi grandes faveurs aux pécheurs pour de ſi petits ſervices, que ne devoient point eſperer

d'elle les ames pures qui la servent avec amour & avec ferveur.

Au mois de Septembre de cette année, dans l'Octave de la Nativité nous allâmes en Procession solemnelle placer l'image de la sainte Vierge dans la petite Chapelle du Jardin qui venoit d'être achêvée; elle est fort simple, on n'a eû d'autre dessein que d'y pratiquer un endroit couvert où on pût prendre l'air dans la belle saison. La clôture en étoit éloignée dans ce temps là, & le chemin du Roy n'avoit point encore été pris sur notre terrein, ce ne fut que quelques années après que l'Ingenieur chargé des fortifications de Quebec, jugea que ce passage étoit nécessaire, & nous ôta par là des grandes commodités; toutes les autres Communautés s'en ressentirent aussi. Cette Automne 1707. M. de Lacolombiere arriva de France où il étoit depuis deux ans & prit le soin de nous confesser. M. Poquet avoit été chargé de la Cure de Quebec qui l'occupoit beaucoup.

Ma sœur Marie-Anne Gauvereau de Jesus malade depuis long temps, mourut le 23. Octobre âgée de 17. ans. Elle étoit fort douce, obligeante, officieuse & obéïssante à ses Superieures, & aux Officieres; à qui elle étoit si humble, que

jamais on ne la blâmoit, qu'elle ne convint qu'elle meritoit encore d'être reprise avec plus de rigueur. Elle avoit été élevée dans une grande innocence par une mere très vertueuse, qui avoit eu la consolation de donner à Dieu dans cette Communauté trois de ses filles, dont celle-ci étoit la plus jeune.

En 1708. nous fimes nos élections le 21. de Mars; la Mere Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption fut élue Superieure; la Mere de saint Ignace, Assistante; ma sœur Denis des Anges, Hospitaliere; & la Mere Antoinette du Tartre de la Visitation, Discrete. Dans le cours de cette année nous reçumes mes sœurs Angelique Cheron de saint Martin, Louise Pinguet de l'Incarnation & Marie-Genevieve Buison de sainte Barbe.

M. François de Laval qui depuis long temps languissoit dans les infirmités, que ses immenses travaux & son grand âge lui avoient attirés, approchoit du terme que les justes regardent comme l'objet de leurs desirs. Un Prêtre du Séminaire qui avoit toujours eu pour lui une parfaite vénération, le voyant près de sa fin, lui dit nous quittés-vous sans nous rien dire, & lui nommant plusieurs grands Prélats qui ont exhorté

leurs enfans ſpirituels avant que de mourir, & qui leur ont donné des avis ſalutaires. Il ajouta pourquoi ne ferés-vous pas comme eux ; le Prélat lui repondit, ils étoient des ſaints, & je ſuis un pécheur. Il ne témoigna pas moins le deſir qu'il avoit du ſalut de ſon troupeau ; & plein de grands ſentimens, il mourut le 6. de May 1708. on ſe diſpoſa à lui faire de pompeuſes funerailles, & nous y contribuâmes. Nous demandâmes inſtamment qu'on nous fit voir le ſaint Paſteur, le premier Evêque de Canada de qui nous avions été ſi cordialement aimées. On nous accorda cette conſolation, & à notre exemple toutes les Communautés le demanderent. Ainſi des Prêtres le porterent ſur leurs épaules, révêtu de ſes habits pontificaux dans toutes les Egliſes de la Ville, que l'on avoit magnifiquement tendues de noir, & où il y avoit des Mauzolées élevés, ſur leſquels on poſoit le cercueil pendant que l'on chantoit des Pſeaumes.

Il étoit en ſi grande reputation de ſainteté, que tout le monde vouloit avoir quelque choſe qui lui eut touché. Les malades s'en approchoient avec confiance, & on l'invoqua dès lors comme un Saint. M. de Lacolombiere fit ſon

oraiſon funebre, & il releva bien plus l'éclat des éminentes vertus dont la vie de ce Prélat n'avoit été qu'une longue ſuite, que l'antiquité de ſa nobleſſe, quoiqu'il fut d'une des plus anciennes & des plus Chrétiennes maiſons de France. Il commença dès ſes plus tendres années l'étude de la perfection, & s'y rendit ſi ſçavant ſous la conduite de M. de Bernieres, qu'ayant été tiré de cette ſainte ſocieté de Caën, pour être le premier Evêque de Quebec, encore aſſez jeune. M. de Bernieres le regardoit déja comme un homme conſommé, & lui écrivoit avec un grand reſpect mêlé d'affection, comme on le peut voir dans la 20. Lettre de cet Auteur, ſur la vie unitive, où il l'exhorte de continuer d'agir en eſprit de mort & d'anéantiſſement, & l'aſſure qu'il arrivera à la perfection. Nous avons lieu de croire qu'il y étoit parvenu, puiſqu'on remarquoit & qu'on admiroit en lui toutes les vertus que Saint Paul demande dans un Evêque.

Les Pleureſies étant devenues populaires dés le Printemps, nous fournirent un grand nombre de malades qui exercerent la charité de nos ſœurs pendant toute l'année. Deux de nos Religieuſes furent attaquées de ce mal en même

emps, & en moururent; la premiere
e nommoit Marie-Catherine Gauvereau
de ſaint Auguſtin, qui n'avoit que 26.
ans; elle étoit avantagée d'un trés bon
naturel & d'une éducation fort chré-
tienne; elle tourna dès ſon enfance tout
ſon cœur vers Dieu, qui l'ayant appellée
à la Religion, verſa tant de graces dans
ſon ame, qu'elle ſe rendit très agréable
à toutes ſes ſœurs par ſa douceur & ſa
complaiſance à l'égard de tout le mon-
de qu'elle prévenoit d'un air honnête &
toujours diſpoſé à faire plaiſir. C'étoit
une cire mole entre les mains des Su-
perieures; & jamais dans l'eſpace de dix
ans qu'elle a vécu avec nous, perſon-
ne n'a eu la moindre plainte à faire de
ſa conduite. Elle avoit une ſinguliere
devotion à ſaint Auguſtin; elle mourut
le 20. Decembre 1708. Le lendemain
ma Sœur marie Françoiſe Jean Denis
des Anges mourut auſſi, âgée de 40.
ans; ſa vocation à l'hoſpitalité, parut
dès ſon enfance, ſa Mere étant Penſion-
naire chez nous, elle rendoit tous les
ſervices qu'elle pouvoit aux malades,
Quand elle fut admiſe au Noviciat, elle
redoubla ſa ferveur, & l'a ſoutenue juſ-
qu'à la mort avec beaucoup de fidélité,
ſon exterieur inſpiroit de la devotion
par le recueillement, & la modeſtie qui

paroiſſoient ſur ſon viſage ; elle prioit preſque continuellement, quoiqu'elle fut ſouvent occupée à ſervir les malades, & qu'elle le fit avec beaucoup de charité & de zele. Elle contracta l'eſcorbut en 1694. ce qui lui cauſa une longue & douleureuſe maladie, qu'elle ſuporta plus de 8. ans, & qui la rendit infirme pour toujours ; Ayant plus d'égard à ſa ferveur qu'à ſa force, on l'élut Hoſpitaliere au commencement de 1708. & dans les fonctions de ce laborieux employ, elle gagna la maladie contagieuſe, qui nous l'enleva. Quand elle eut reçû les derniers Sacremens, & qu'elle ſe jugea proche de ſa fin ; elle dit en particulier à toutes les Religieuſes, ce qu'elle crut pouvoir leur être utile ; & avec ſa ſimplicité naturelle, elle àjoûta ſi bien à leurs diſpoſitions les avis qu'elle leur donna, que pas une ne ſe retira ſans avoir de quoi profiter de ſa petite leçon ; elle fit appeller les Novices, leur recommanda la regularité, & les aſſura qu'une Religieuſe mouroit pleine de joye, après avoir paſſé ſa vie dans l'obéïſſance ; ſes paroles avoient d'autant plus de force, qu'elles étoient ſoûtenues de ſes exemples : elle fit bien voir qu'elle jouiſſoit elle-même du fruit de ſes vertus ; car malgré ſes douleurs

elle conserva sa paix, & son union avec Dieu jusqu'au dernier moment; elle en donnoit des marques exterieures par les frequentes oraisons journalieres, dont elle se servoit pour se soûtenir, & lui temoigner son empressement d'aller à lui & sa resignation pour toutes ses volontés; comme ces deux malades étoient dans la même infirmerie, elles s'entretenoient de l'éternité, se felicitoient l'une, & l'autre sur le pas qu'elles alloient faire & disputoient agréablement à qui partiroit la premiere : elles embaumerent toute notre maison de l'onction de leurs discours, & nous laisserent très édifiées de leur sainte vie, & très sensibles à leur mort. Ce fut un spectacle bien touchant de voir ces deux Religieuses comme deux victimes de la charité, exposées ensemble au chœur, & mises dans un même tombeau.

Les Discrettes nomméront Hospitaliere à la place de ma Sœur des Anges, ma Sœur Marie Françoise Buisson de Saint Pierre, en attendant l'élection de l'année suivante, où elle fut continuée dans cet office par le Chapitre.

Il nous vint deux Postulantes dans le cours de l'année 1709. Marie Cheron des Anges, pour faire revivre le souvenir de celle que nous venions de perdre,

& Thérese Auclair Sainte Magdelaine ; toutes deux avoient déja deux Sœurs de Religieuses dans cette Maison.

Un grand Capitaine, Chef Malécite, qui avoit été instruit dans le Christianisme, & qui avoit toûjours conservé un fonds de pieté extraordinaire, depuis même qu'il n'y avoit plus de Missionnaire avec eux, entreprit le voyage de Quebec, d'où il étoit éloigné de plus de 100. lieues, uniquement pour se confesser & communier, sçachant bien qu'il trouveroit ici quelqu'un qui entendroit sa langue, il s'adressa à un Recolet qui avoit été Missionnaire des Malécites : il ne faut pas douter qu'il ne s'approchât des Sacremens de penitence & d'Eucharistie avec beaucoup de devotion, puisqu'il étoit venu de si loin pour les recevoir ; mais ce qu'il y eut de singulier, & ce qui montre une providence de Dieu bien merveilleuse sur cet homme, c'est que lorsqu'il pensoit à son retour, il tomba dangereusement malade, & étant venu dans notre Hôtel-Dieu, nous fûmes temoins de ses saintes dispositions ; car voyant approcher la mort, il appella un de ses fils qui l'avoit accompagné, & il lui parla d'une maniere si touchante, que ceux qui étoient presens en verserent des larmes, avant

même que le Missionnaire leur eût expliqué en françois ce qu'il disoit. Un Magistrat entr'autre, nommé M. Dupuy, homme d'esprit qui s'y trouva, assuroit que l'air de ce Sauvage, son geste & le ton de sa voix lui avoient fait comprendre tout ce qu'il recommandoit à son fils, il lui exprima l'idée qu'il avoit de notre Religion, la joye qu'il ressentoit de l'avoir embrassée & de ne l'avoir jamais quittée, il le conjura de s'y attacher fortement, & le chargea de dire à sa femme & à tous ses parens qu'il ne leur recommandoit que cela, qu'ils s'en trouveroient bien, & que Dieu auroit soin d'eux, il reçut le Saint Viatique, & l'Extrême-Onction le 25. de Janvier 1709. & nous fumes préservées du feu ce jour-là même ; où nous courûmes de grands risques à son occasion ; on oublia d'éteindre les Cierges de l'Eglise quand on serra le Saint Sacrement, ils brulerent entiérement aussi-bien que les chandeliers de bois où ils étoient ; puis cela s'éteignit tout seul, de sorte que le lendemain on trouva les Cierges consommés, & un monceau de cendres sur le rond du chadelier, nous regardâmes cet évenement comme une protection miraculeuse dont on verra plusieurs traits semblables dans ce livre ; Le Sauvage

mourut peu de jours après fort chrétiennement & nous laissa parfaitément édifiées, & pleines de reconnoissance & d'admiration des conduites de Dieu sur ces pauvres Barbares où il y a des ames choisies qui lui sont fidéles, & qui le glorifieront toute l'éternité.

Nous avions alors grande guerre avec les Anglois; & tous les jours les partis que l'on envoyoit faire coup chez eux, en ramenoient des prisonniers qui nous assuroient tous que l'on armoit à Baston pour venir nous assieger, & que l'on attendoit un bon secours de Londres, avec lequel on ne doutoit pas que le Canada ne fût aisement pris; cela se confirma par tant de circonstances pendant tout l'Eté, qu'enfin la nouvelle étant venue, que l'on avoit vû plusieurs vaisseaux dans la riviere; on crut que ce fut la Flotte ennemie, chacun prit l'allarme, & pensa à mettre en seureté ses meubles; on porta tout dans les Communautés, comme dans des lieux qui seroient le mieux gardés. Nos caves furent remplies en peu de temps, nous y serrames aussi tout ce que nous y avions de meilleur dont nous pouvions nous passer pendant le siege. Quelques Religieuses fort âgées se lamentoient en pensant que si on nous obligeoit de

ſortir de la Ville, elles ne pourroient nous ſuivre; mes Sœurs converſes Marguerite Fiquel de Sainte Marie âgée de 75. ans aveugle, & fort incommodée, ſoupiroit ſans ceſſe après la mort quoiqu'elle fut très reſignée, Notre-Seigneur qui fait la volonté de ceux qui le craignent, eut égard à ſes déſirs ou il jugea qu'il étoit tems de la recompenſer, car il l'appella à lui le 8. de Septembre Fête de la Nativité de la très-Sainte Vierge, à laquelle elle étoit fort devote; elle étoit venue de France, Novice de notre maiſon de Dieppe, & elle fit ici ſa profeſſion en 1657. Elle avoit toujours été d'un grand exemple, elle poſſedoit en éminence la charité qui les renferme toutes; ſon amour pour la pauvreté lui faiſoit chercher avec adreſſe tout ce qui étoit le plus groſſier & le moins commode, tant en ſes habits, qu'en ſon manger; elle étoit très laborieuſe, & trouvoit toujours du temps pour aider & ſoulager toutes les Officieres de la maiſon; & pour prouver qu'elle agiſſoit par des motifs bien purs, il ſuffira de dire ce qu'elle repondit à M. notre Superieur, qui lui adminiſtroit les derniers Sacremens dans une maladie dangereuſe qu'elle eut quelques années avant ſa mort. Ma chere

sœur, lui dit-il, ne promettés-vous pas à Notre Seigneur que s'il vous rend la santé, vous l'employerés mieux à son service que vous n'avés fait jusqu'apresent, elle lui dit, non mon Pere. Ce Mr. croyant qu'elle ne concevoit pas bien le sens de son discours, lui repeta, quoi vous n'êtes pas dans la resolution de faire vos actions avec plus de perfection si Dieu vous conserve la vie. Elle repliqua encore, non mon Pere, puis elle ajouta, il n'est pas en mon pouvoir de mieux faire, car je me suis toujours appliquée à mon devoir autant que j'en ay été capable. Cet aveu d'une fille simple & humble au lit de la mort, donne une grande idée de sa vertu; il est peu de personnes, même Religieuses, qui n'ayent bien des choses à se reprocher dans ce moment, où l'ame éclairée des lumieres de Dieu, regarde les moindres fautes de tout un autre œil qu'elle n'avoit fait pendant sa vie.

Après quelques semaines, passées dans l'inquiétude de la guerre, & le mouvement que l'on se donnoit pour prevénir le siége; on apprit par des nouvelles sures, qui se confirmerent plusieurs fois que l'armement de Baston n'avoit reçu aucun secours de Londres. Cela

calma nos craintes pour un temps, car les Anglois nous menaçoient toujours, nous faisant dire que nous ne perdions pas pour attendre, & qu'ils viendroient se vanger de tous les maux que nos Sauvages leur faisoient en les inquiétant continuellement. Nous crûmes aussi qu'ils s'étoient flâtés trop legerement qu'on leur envoyeroit des troupes, & que l'on ne se soucioit pas assez de la Virginie pour faire ce détachement, dans un temps où toute l'Europe étoit en armes. Cependant nous apprîmes dans la suite que la Reine Anne avoit effectivement fait équiper 14. gros Vaisseaux pour faire cette expédition; mais qu'elle avoit été obligée de les envoyer à Lisbonne, fortifier le Roy de Portugal, accablé par la France & l'Espagne, contre lesquelles il s'étoit déclaré à la sollicitation des Anglois, qui le forcerent de rompre la neutralité qu'il avoit gardée long temps, Ainsi Dieu en dispersant nos ennemis, rendit inutiles les preparatifs qu'ils avoient fait pour nous nuire. Quand on fut parfaitement convaincu qu'il n'y avoit rien à craindre, chacun vint chercher son butin, & ce ne fut pas pour nous un petit embarras que de recevoir & de rendre tant de differentes choses à tant de particuliers; ils

furent tous forts satisfaits des peines que nous avions prises pour conserver leurs effets.

Outre les prisonniers que l'on amenoit de la nouvelle Angleterre par le pays d'en haut, M. de Castobel Gouverneur de Plaisance en envoya un bon nombre à Quebec, entre lesquels étoit le Gouverneur de saint Jean (un port de mer de Terre-Neuve appartenant aux Anglois) qu'il avoit fait prendre pendant l'hyver par un détachement de la Garnison de Plaisance. Ce Gouverneur Anglois étoit un homme de qualité de Londres; comme plusieurs soldats qui avoient été pris avec lui étoient malades dans notre Hôpital, il venoit souvent les voir, & leur demandoit s'ils étoient bien ici: ces pauvres gens lui disoient mille biens de nous; ils se louoient de l'empressement de la douceur, de la charité avec laquelle nous leur rendions service: les peines que nous prenions jour & nuit auprès d'eux, il remarquoit lui même que toutes les Religieuses faisoient paroître de la joye en servant les pauvres il envoyoit grand nombre de jeunes qui avoient l'air content, & qui agissoient avec modestie, & sans contrainte; cela l'étonnoit fort, il nous examinoit très curieusement, & ne pouvant cacher

ſa ſurpriſe, il diſoit à ceux qui entendoient l'Anglois, qu'il admiroit les Religieuſes, & qu'il voyoit bien qu'on les trompoit en Angleterre, quand on leur diſoit que les Couvents chez les Catholiques n'étoient remplis que de vilaines, que l'on enfermoit pour faire penitence de leurs crimes, parcequ'il étoit impoſſible que des filles qui ſeroient là contre leur gré, euſſent l'air auſſi joyeux que nous. M. de Merial Prêtre du Seminaire de ſaint Sulpice, qui demeuroit à Montreal, & qui étoit le Pere & l'Apôtre des Anglois priſonniers, étant pour lors à Quebec; & l'ayant entendu parler ainſi, acheva de le detromper en aſſurant que les Maiſons des Religieuſes étoient des aſſemblées de Vierges qui ſe retiroient dans les cloîtres pour vivre plus parfaitement que le commun des chrétiens, qu'elles s'excerçoient dans toutes les pratiques des plus excellentes vertus, que les Hoſpitalieres expoſoient leur vie pour ſecourir les pauvres, & qu'elles étoient martyres de la charité, que l'auſterité de leur vie ne rebutoit point les jeunes filles, & que nous ne recevions pas toutes celles qui ſe preſentoient : il ſe fit ici une vêture, où ce Gouverneur eut envie d'aſſiſter; il vit une jeune fille faire tou-

te cette sainte ceremonie avec joye ; il ne la perdit point de vûe, il se trouva à la porte du cloître, où elle demanda la benediction de M. son pere d'un air libre, & aisé sans jetter une larme, quoique ses parens pleurassent, il regarda la procession des Religieuses qui venoit au devant d'elle, écoûta les demandes qu'elle fit à sa Superieure avant que d'entrer, & au Prêtre à la grille du Choeur; il vit ce dépouillement des vanités du monde pour prendre les livrées de Jesus-Christ. Il entendît les paroles que chanta la Novice, & tout le Choeur; cela le ravissoit, & il protestoit après que dès qu'il seroit à Londres, il publieroit la verité de ce qu'il avoit vû. Il trouvoit que l'on avoit eu grand tort d'abolir les Monastéres en Angleterre, parceque, disoit-il, la vûe de tout ce qui s'y fait porte aux choses celestes.

Il prenoit tant de plaisir à nous voir qu'ayant sçû que nous faisions une Procession dans nos Sales le jour de l'Assomption, il voulut s'y trouver, & comme par l'ordre de Louis XIII. on en fait une ce même jour dans toutes les Villes de France où on porte la très-sainte Vierge, la reconnoissant pour la Protectrice du Royaume, nous prions particuliérement pour le Roy ce jour-là, nous chantâmes devant l'Autel de la

Sale après quelques motets, l'*Exaudiat*, en fauxbourdon, afin de faire voir à cet étranger combien nous étions zelées pour la gloire & le salut de notre Monarque; il fut si charmé qu'il ne pouvoit s'en taire; enfin il nous vint dire adieu avec de grands témoignages d'estime avant que de partir pour France où on l'envoyoit, & où il fut cruellement assassiné par ses gens. D'autres Anglois eurent plus de bonheur, plusieurs se convertirent, & Monsieur de Merial, eut la consolation de recevoir dans notre Eglise le 16. Octobre, l'abjuration de quatorze qu'il avoit instruits dans notre Hôpital, où ils étoient malades, nous partageâmes la joye du Saint Prêtre, & nous nous joignîmes à lui pour rendre graces à Dieu de leur conversion & des bénédictions que cela attiroit sur notre Maison.

Nous eumes encore en ce tems-là, une grande satisfaction que l'hospitalité nous fournit; on reçût dans l'Hôtel-Dieu, une jeune Abenaquise, âgée de 15. à 16. ans nommée Marie, elle étoit couverte de playes, & elle souffroit avec tant de patience & de douceur, que nous avions toutes de la devotion à la servir sans pourtant connoître les graces qu'elle possedoit, elle nous témoignoit

ſa reconnoiſſance le mieux qu'elle pouvoit, & nous faiſoit entendre qu'elle mourroit bientôt, nous regardions la tranquillité avec laquelle elle parloit de la mort comme un effet de ſa reſignation, elle mourut effectivement au terme qu'elle avoit marqué, & nous apprîmes quelque tems après, par le Miſſionnaire qui l'avoit conduite dans ſon village, les vertus de cette Sauvageſſe, & les faveurs qu'elle avoit reçues du Ciel: elle avoit gagné ſon mal en s'expoſant à un froid exceſſif pendant pluſieurs heures, plûtôt que de reſter dans une cabane, ou on parloit des choſes deshonêtes, il y avoit quelques tems qu'elle étoit infirme, ſouffrant de grandes douleurs, ſans ſe plaindre, les prenant même avec joye de la main de Dieu; ſe trouvant un ſoir plus mal qu'à l'ordinaire, & jugeant qu'elle n'avoit plus guere à vivre, elle pria ſa tante qui avoit ſoin d'elle de lui faire une cabane, ou elle pût être ſeule, afin de penſer à ſe préparer à la mort; on lui dreſſa une petite cabane d'écorce ou ſa tante la viſitoit ſouvent pour lui donner ſes béſoins. Ses maux devenant plus violens, ſon bon Ange ſe fit voir à elle, il étoit à côté du lieu ou elle étoit couchée, & ſembloit s'entretenir avec l'Ange-Gardien, d'une autre Sauvageſſe fort ſage qui

étoit ſa voiſine ; lorſqu'elle vit ſes deux Anges, elle penſa, qu'il eſt bien vrai que nous avons des Anges qui nous gardent : enſuite ſon bon Ange lui dit, c'eſt envain que tu penſes mourir ici ; tu n'y mourras pas, Jeſus veut que tu meures chez les filles blanches, qui ont ſoin des pauvres, & ce ſera dans 28. jours pour ſatisfaire à Dieu & achever en ce monde ton Purgatoire ; ainſi tu n'y paſſeras point après ta mort ; mais tu viendras droit au Ciel : elle mourut en effet 28. jours après, car on fut exact à les compter, l'Ange lui dit auſſi de remercier ceux qui avoient eu pitié d'elle depuis qu'elle étoit malade, & que la miſericorde étoit bien agréable à Dieu, après quoi il diſparut, elle regardoit toujours l'endroit où elle l'avoit vû, qui étoit le lieu où elle crachoit, & où elle ne vouloit plus cracher par reſpect pour ſon Ange ; elle raconta ce qu'elle avoit vû à ſa tante, & l'exhorta de continuer à ſecourir les miſérables, l'aſſurant que cela plaiſoit beaucoup à Jeſus, & qu'elle en ſeroit bien recompenſée, qu'aucontraire ceux qui avoient de la dureté pour les pauvres ſeroient rigoureuſement punis ; elle lui prédit qu'une femme qu'elle lui nomma periroit bientôt, maltraitée par le Demon, parce qu'elle avoit refuſé un

peu de viande qu'elle pouvoit commodement donner, cela arriva deux jours après ; cette malheureuſe étant morte en mal d'enfant dans un voyage accablée de miſere, ſa tante ſe levoit toutes les nuits pour lui faire du feu quand elle en avoit beſoin, mais pluſieurs fois étant ſortie pour y aller, elle voyoit la cabane de ſa niéce ſi éclairée, qu'elle penſoit que quelqu'un y en avoit allumé un trop grand, & elle n'y en trouvoit point. Beaucoup d'autres qui ſe levant la nuit voyoient auſſi la cabane de Marie ſi lumineuſe, qu'ils croyoient qu'elle brûloit, & accourant pour éteindre le feu, ils n'en trouvoient point du tout, ce qu'ils admiroient long temps.

Le Miſſionnaire qui nous en a informées, ajoûtoit que ces prérogatives faiſoient voir l'heureux état dont jouiſſoit cette jeune Vierge, mais que pour lui il en jugeoit plûtôt par la pureté, & l'innocence de ſa vie & par la patience héroïque avec laquelle elle avoit ſouffert ſi long-tems pluſieurs grands maux compliqués ; nous regardâmes comme une faveur de Notre-Seigneur, l'honneur que nous avions eu de la loger, & de la ſervir, & de ce que l'Ange lui avoit parlé de nous, & du ſoin que nous avons des pauvres ; il ne faut pas douter que l'heureux trépas de tant

de bonnes personnes qui meurent dans nos sales, n'attire sur notre Communauté de précieuses graces, que nous devons beaucoup priser & faire valoir, afin que Dieu soit toujours bien servi chez nous.

Pour suivre ce que nous disions de la situation ou l'on étoit ici en 1709. à cause de la guerre, il faut sçavoir que l'assurance où l'on étoit en France que l'ancienne Angleterre armoit contre le Canada, fit que l'on n'osa nous envoyer des Vaisseaux autant qu'à l'ordinaire; le Roy même quoiqu'il aimât cette Colonie, étoit si fort pressé de tous côtés qu'il ne nous fournit aucun secours, il ne vint point de Vaisseau de Roy & Madame la Marquise de Vaudrueil, étant obligée de passer en France, s'embarqua sur la Bellone, petit Vaisseau Marchand, qui fut pris par un très-honnête Capitaine Anglois, qui traita Madame notre Gouvernante avec de grandes marques d'honneur & de distinction, lui rendit tout ce qui lui appartenoit, & à quelques Dames qui étoient avec elle à sa considération, & les fit conduire proche le Havre de grace, d'où Monsieur de Champigny qui en étoit Intendant, leur envoya des voitures, & les reçut chez lui. Le peu de Vaisseaux qui vinrent de France en 1709. nous

apprirent que Monſieur de Quebec, étoit ſorti d'Angleterre dès le printems, il fut rendu pour le Baron de Mean, Doyen de Liege, après une captivité d'environ cinq ans, il paſſa par Dieppe, pour aller à Paris, & nos Religieuſes de cette Ville, nous marquerent qu'il leur avoit fait l'honneur de les viſiter pluſieurs fois.

M. l'Evêque écrivit en ce païs plus amplement qu'à l'ordinaire, & d'un ſtile à faire voir qu'il n'étoit pas content de ſon Diocèſe ; il ſe plaignoit partout du peu d'empreſſement ou l'on paroiſſoit être pour ſon retour, on l'avoit auſſi aigri contre nous, par des raports très-deſobligeants ; il eſt difficile de juger ſainement des choſes de ſi loin, quoique ſans doute avec de bonnes intentions, il s'en prit à Monſieur de la Colombiere notre Confeſſeur ; il lui ordonna de s'éloigner de notre Communauté, l'envoya à Montreal, lui deffendit d'avoir rélation avec nous, même par lettre, il nomma pour notre Superieur, à la place de Monſieur de Mezeret, Monſieur Glandelet, Doyen du Chapitre, & ſon Grand Vicaire lui recommanda de reformer les deſordres. Monſieur de la Colombiere, partit pour Montreal, & n'écrivit à aucune Religieuſe, mais Monſieur

Monsieur Glandelet qui fit la visite ne trouva pas les choses si dérangées que l'Evêque le pensoit, & qu'on le lui avoit voulu faire entendre. Il lui rendit dès cette année un témoignage de nous, tout different de ce qu'on lui en avoit mandé, il parut content de nous. Il nous a louées depuis en plusieurs occasions, & ayant lû nos constitutions, il y trouva tant d'onction, que charmé de la perfection, qu'elles nous prescrivent, & pour nous exciter à l'acquerir, il composa un Cantique sur chaque Chapitre, où il explique la maniere de le bien observer, & le profit qui en revient, il ne nous fit cependant présent de ce recueil que quelques années après. Monsieur Poquet reprit notre Confessional, & tâcha de nous consoler de la peine que nous avions de sçavoir M. l'Evêque irrité; on lui écrivit d'une maniere capable de l'adoucir, & nous attendîmes avec patience l'issue de cette affaire, qui dès l'année suivante fut toute changée; on ôta la superiorité de notre Maison à Monsieur Glandelet, & & on nous redonna Monsieur de Mezerets.

Le Pere Vincent Bigot Jesuite, Superieur des Missions du Canada, avoit retiré de chez les Abenaquis de Saint Fran-

çois, une Angloiſe nommée Marie-Anne Duvis, qui avoit été priſe à l'âge de cinq ou ſix ans & qui avoit demeuré parmi eux 14. ans ; elle ne conſentit à ſortir de ſon eſclavage que dans l'eſperance d'être Religieuſe, car elle ne vouloit point aller chez des ſéculiers, préferant la liberté qu'elle avoit chez les Sauvages, de ſervir bien Dieu, & de vivre retirée à toutes les douceurs qu'elle avoit trouvées avec les François, il nous la donna Penſionnaire pour lui apprendre notre langue, & ayant fait une ſomme d'argent dont nous nous contentâmes, il voulut auſſi participer à ſa charité ; nous donnâmes en 1710. l'habit & le nom de Sainte Cecile à cette fille, elle avoit demeuré icy deux ans ſéculiere : ma Sœur Urſule Bedard, de Sainte Monique, entra auſſi vers ce même tems. Aux élections que nous fimes au mois de Mars 1710. ma Sœur Marie-Genevieve du Puy de Lacroix, fut élue Hoſpitalieres, il n'y eut point d'autre changement.

Les Anglois firent encore cette année de grands préparatifs pour nous aſſiéger, ils bâtirent pluſieurs forts ſur des Rivieres, & des lacs qui devoient les conduire à Montreal, ils firent conſtruire quantité de Canots, ſe munirent de beau-

coup de provisions, n'oublierent rien pour gagner les Sauvages, & nous faisoient dire avec insulte, qu'avant qu'il fut peu, nous dépendrions d'eux. Les Officiers qui devoient être de cet armement promettoient à leurs femmes qu'ils leur ameneroient des Nones pour les servir. C'est ainsi qu'ils appelloient les Religieuses, & à quoi ils les destinoient. Un envoyé de la Nouvelle Angleterre, nommé l'Eveston, qui étoit déja venu ici en cette qualité en 1705. & qui eut une semblable commission en 1710. entra dans notre Communauté avec M. le Gouverneur, & se promenant sur notre Galerie; il eut l'impudence de dire en regardant la statue de Saint Michel, qui est au coin de notre Maison, que le premier coup de Canon qui seroit tiré par les Anglois qui devoient venir, jetteroient ce gaillard là par terre, il parloit d'une puissante Flotte que l'on équipoit à Baston, qui se disposoit à nous attaquer dans le même temps que l'armée qu'ils comptoient amener à travers les Bois, devoit investir le Montreal. Ainsi en partageant le peu de force que nous avions, ils ne doutoient point que le Canada ne fut à eux; mais ils n'oserent entreprendre cette conquête sans le secours que la Reine d'Angle-

terre leur avoit promis. Ils l'attendirent encore envain cette année ; la guerre étoit si allumée en Europe, que la Reine Anne jugea qu'il seroit plus avantageux à ses états de conserver ses Troupes, pour soutenir les entreprises où elle étoit engagée, que d'affoiblir ses armées pour former un siége dont le succès étoit incertain, elle renouvella pourtant aux Anglois de Baston, les promesses qu'elle leur avoit faites de leur envoyer ce qu'ils souhaitoient; la providence travailloit ainsi pour nous, en arrêtant nos ennemis par des voyes qui nous étoient inconnues; les Anglois ne voulant pas perdre le tems, & jugeant que la prise de l'Acadie, & du Port-Royal, étoit avantageuse, & même nécessaire pour avoir le Canada, s'y transporterent, & s'en rendirent maîtres, ils renvoyerent en France Monsieur Subercasse, qui en étoit Gouverneur, & tous les Officiers de la garnison, & quoiqu'ils promissent toute sorte de bons traitemens, & un libre exercice de notre religion aux François, qui étoient là, plusieurs se retirerent ici, & aimerent mieux abandonner leur biens & vivre d'aumônes, que de courir le risque de voir apostasier leurs enfans, ou de devenir eux-mêmes de mauvais Chrétiens

ſi on obligeoit les Miſſionnaires de s'en aller, ils trouverent à Quebec, quantité de gens de bien qui les aſſiſterent, & on n'a point vû que ceux qui avoient montré tant d'attachement au chriſtianiſme ayent jamais manqué du néceſſaire, nous eûmes donc encore en 1710. un peu de répit, & malgré les menaces des Anglois, nous nous flâtions qu'ils ſe degouteroient eux-mêmes de leur deſſein par les difficultés qu'ils y trouvoient.

Mais Dieu nous châtia par un autre fleau moins funeſte à la Religion, un Vaiſſeau nommé la Belle-Brune, arriva ici venant des Iſles, on le ſoupçonna d'être infecté de peſte, parce que 4. ou 5. hommes y étoient morts en moins de 24. heures, on y envoya des Chirurgiens viſiter ces malades, & qui par interêt comme on les en accuſa, aſſurerent qu'il n'y avoit rien à craindre, on permit donc de debarquer, & nous reçûmes de ce Navire pluſieurs malades dans notre Hôpital, dont un entr'autre fut brulé d'une ardente fiévre pendant pluſieurs ſemaines, & mourut enfin, ayant beaucoup ſouffert d'un mal inconnu, mais bien dangereux par le ravage qu'il a cauſé dans cette Colonie, où il eſt encore, l'experience nous a

appris que c'étoit la maladie de Siam, que l'Oriflâme porta aux Isles, il y a quelques années, dont elle n'a pas sorti, non plus que du Canada, depuis qu'elle y est entrée. L'infirmier qui ensevelit l'homme qui en étoit mort dans les Sales, se sentit frappé de ce mal, en lui rendant ce dernier service & après avoir supporté quelques jours de cruelles souffrances, il mourut le huit Septembre fête de la Nativité de la Ste. Vierge, dont il étoit un fidele serviteur: c'étoit un garçon fort simple & devot, il recitoit tous les jours le petit office de Notre-Dame, & disoit toujours les neuf Pseaumes, il étoit infatigable auprès des malades qu'il servoit depuis 28. ans jour & nuit, avec une ferveur, une douceur, & une charité admirable, ce fut sans doute en recompense que Dieu lui fit terminer sa vie au service des Pauvres, ce qu'il regarda comme une grace, puisque en effet c'est un veritable Martyr.

Ce même jour de la Nativité le Vaisseau du Roi, l'Afriquain arriva, commandé par Monsieur de Marigni, Mr. Raudot le fils, notre jeune Intendant, ayant été fait Intendant des Classes, repassa dans ce Navire après avoir demeuré cinq ans en Canada, il étoit ex-

trêmement ſage, & naturellement équitable, fort moderé, & d'un égalité d'eſprit ſurprenante, qui avoit quelque choſe des anciens Philoſophes Stoïciens, car il ne ſe troubloit d'aucun évenement, à la verité il ne lui arriva rien de facheux en ce païs, où il vêcût fort agréablement, mais je crois que les malheurs les plus accablans n'auroient pas été capables d'alterer ſa paix, il laiſſa ici Monſieur ſon pere qui fut rapellé l'année ſuivante 1711. pour être Intendant général du commerce, c'étoit un vieillard plein d'eſprit, d'une converſation agréable & aiſée, qui parloit bien de toutes choſes, il poſſedoit l'hiſtoire de tous les païs, & s'entretenoit familierement avec tout le monde, il aimoit beaucoup la jeuneſſe & lui procuroit chez lui d'honnêtes plaiſirs, ſon divertiſſement ordinaire, étoit un concert mêlé de voix, & d'inſtrumens, comme il étoit obligeant, il voulut nous faire entendre cette ſimphonie, & pluſieurs fois il envoya ſes muſiciens chanter des motets dans notre Egliſe; on ne chantoit preſque chez lui que des airs à la louange du Roy, ou des Noëls dans la ſaiſon, il étoit bon & porté à rendre juſtice avec une grande droiture: tous deux nous ont donné

des marques d'eſtime en Canada, & depuis qu'ils ſont en France, ils nous ont écrit avec affection, & ſe ſont employez dans les occaſions, où ils ont peu nous être utiles.

La derniére année que M. Raudot le pere, paſſa à Quebec, il fut témoin de la déſolation que cauſa la maladie de Siam, elle devint populaire dès l'Automne, & fit mourir quaſi tous ceux qui en furent attaqués les premiers ; notre Hôpital en fut bientôt rempli, nos fatigues furent exceſſives ; & outre les travaux du jour, il fallut outre les veilles ordinaires, que chaque Religieuſe veillat deux fois la ſemaine pendant tout l'Hyver. Nos Sœurs tombant malades tous les jours, les ſaines pouvoient à peine y ſuffire, en 13 mois. 24. Religieuſes furent à l'extrêmité, & reçûrent les derniers ſacremens, il en mourut ſix.

La premiere fut Marie-Françoiſe Baiſſon de Saint Paul ; ſa force naturelle, & ſa bonne ſanté nous faiſoient eſperer une longue vie, cependant ſix jours l'enleverent à 38. ans : la violence de ſa fiévre lui ayant donné un grand délire, qui l'a priva du bonheur de reçevoir le St. Viatique ; nous ne pûmes lui faire donner que l'Extrême-Onction, & quoiqu'elle eût communié deux jours devant que

de tomber malade, nous eûmes un veritable chagrin de ce qu'elle n'avoit pas été en état de le faire pendant sa maladie, ne doutant point que la Sainte Eucharistie ne donne à l'ame des forces dont elle a bien besoin, en ce temps-là. M. Poquet, notre Confesseur la veilla pour profiter du moment, où il pouroit lui faire produire quelque acte d'amour, ou de Contrition; mais son esprit ne revint point, il ne pût que lui donner la derniere absolution, quand elle fut prête d'expirer. Elle étoit obligeante, diligente dans tous ses ouvrages, avoit l'esprit agréable, & estimoit beaucoup sa vocation; elle avoit une singuliere devotion à Saint François de Sales; elle mourut le 5. Novembre 1710.

La seconde, le 11. Fevrier 1711. fut ma Sœur Louise Chorel de Saint Romain des Seraphins, qui n'étoit âgée que de 23. ans, & encore du Noviciat, dans le peu de tems qu'elle a vêcu parmi nous, elle a si bien rempli ses devoirs, qu'elle fut extrêmément regrettée de toute la Communauté, où elle étoit fort aimée par sa douceur, son humilité, sa ferveur, son obéïssance, sa simplicité, & par dessus tout pour sa charité, qui la rendoit une digne Hospitaliere; elle avoit pour ce saint Exercice

un attrait, & un talent ſingulier, & elle contentoit tous les malades, elle étoit fort adroite, & propre à tout; elle demandoit tous les jours à Dieu de mourir d'une maladie gagnée au ſervice des Pauvres, & cela lui fut accordé; elle étoit particulierement devote à la très-Sainte Vierge, & au bienheureux Louis de Gonzague.

Le jour qu'elle fut enterrée, ma Sœur Marguerite Pelerin de la Nativité, tomba malade, & mourut le 24. du même mois, âgée de 46. ans; elle avoit donné des marques de vocation dès ſes premieres années: ſon naturel doux & prevenant la rendoit genereuſe & charitable; elle ſe faiſoit beaucoup aimer des Pauvres, non-ſeulement de ceux qui étoient malades à l'Hôpital, mais de quantité d'autres à qui elle trouvoit le moyen de faire plaiſir, ſon exactitude aux obſervances communes, étoit d'un grand exemple; elle avoit une confiance ſans borne, & un amour filial envers la très-Sainte Vierge, à qui elle s'adreſſoit dans toutes les occaſions comme ſa veritable mere, dont elle recevoit tant de ſecours ſelon ſes beſoins. Elle étoit auſſi fort affectionnée à Saint Auguſtin. Comme elle étoit Dépoſitaire des pauvres, & que M. l'Evêque qui s'eſt reſervé la nomination

de cet emploi, n'étoit pas ici, nous choisîmes ma sœur Elizabeth de Hallot d'Honville de Saint Joseph, pour la remplacer.

Nous avions toujours quantité de malades, quelques-unes de nos sœurs guerissoient après nous avoir bien donné des allarmes; elles avoient été si proche de la mort, qu'on les regardoit comme des resuscitées, mais leurs forces venoient bien lentement, on les menageoit long-tems avant que de leur donner part aux fatigues qui nous accabloient; la maladie étoit aussi dans toute la Ville & dans les côtes voisines, les Prêtres & les Religieux signalerent si bien leur zele, que plusieurs moururent après avoir secouru les malades, & les mourans; ils s'y employoient avec tant de charité qu'ils se privoient des rafraichissemens qu'on leur donnoit pour les fortifier & pour les nourrir, afin de les distribuer aux pauvres qui manquoient souvent de tout; on compta qu'en cette année, le Canada avoit perdu plus de 12. Prêtres très fervens, ce qui fut regardé comme un châtiment bien severe dont Dieu punissoit cette Colonie.

Monsieur Poquet, Curé de Quebec, & notre Confesseur fut aussi attaqué de ce mal, on nous l'amena, & nous fi-

mes tout ce que notre expérience, & le desir de le conserver pût nous inspirer : mais malgré nos secours, nos soins & nos prieres, il mourut le 16. Avril 1711. nous perdîmes en lui un Confesseur fort affectionné, extrêmement doux, très discret, plein de l'esprit de Dieu, & qui meritoit bien nos regrets : nous fimes pour lui beaucoup de prieres en particulier, & un grand service dans notre Eglise, qui étoit tendue de noir tout au tour, & fort éclairée ; on nous donna pour Confesseur à sa place, Monsieur Thomas Thibault, venu de France du Seminaire des Missions étrangeres l'année précedente, avec Monsieur Bouteville, & Monsieur Guichar, tous deux Prêtres, très-vertueux, qui moururent aussi presque dans le même tems, dans notre Hôpital de la maladie populaire.

Peu de jours après, malgrè le danger où l'on s'exposoit en se faisant Religieuse hospitaliere, dans ce tems ou le pourpre les enlevoit si frequemment, Ma Sœur Marie-Magdelaine Dupuy de la Nativité, voulut entrer chez nous quoiqu'on lui représentât qu'elle risquoit d'y mourir avant que de prendre l'habit, elle passa pardessus toutes les difficultés & se distingua dans l'assistance

des malades : dès le commencement de son noviciat, elle fut la premiere fille que reçut la Mere Saint Ignace, qui venoit d'être élue Superieure aux dernieres élections du mois de Mars de 1711. la mere Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption, fut Assistante, & ma sœur Marie-Magdelaine le Gardeur de sainte Catherine, Discrette.

Le 14. de May mourut encore une de nos sœurs âgée seulement de 18. ans, nommée Angelique Cheron de saint Martin. Elle craignoit beaucoup la mort, mais cela ne l'empêcha pas de s'exposer généreusement en servant les pauvres avec une grande ferveur, une adresse & une charité qui se faisoit admirer. Elle fut prise si violemment, qu'elle eut avec une ardente fievre le charbon, qu'elle suporta long temps sans se plaindre par un excès de modestie, les remedes, les soins & sa grande jeunesse ne pûrent resister à tant de mal. Elle reçut tous les Sacremens avec devotion, & depuis qu'on lui eut donné l'Extrême-Onction, elle parut tranquille, ses craintes se dissiperent, elle attendit la mort avec soumission & passa fort paisiblement; elle avoit un bel exterieur, fort modeste & religieux; elle étoit bien reguliere & fervente.

Nos travaux s'accrurent tellement, que le jour même de sa mort, notre Superieure jugea à propos d'interompre l'office du Chœur, & recommanda à toutes les Religieuses de le dire en particulier aux heures qu'elles pourroient, & quoique nous ne fussions guere en état de nous rejouir, elle dispensa d'observer le silence jusqu'à nouvel ordre, ce qui étoit sans doute bien necessaire pour divertir les convalescentes, & pour delasser celles qui les servoient : cela dura jusqu'à la Fète de l'Assomption, où l'on reprit les observances, malgré la fureur de la maladie qui ne cessoit point.

Le 13. Septembre ma Sœur Marie Therèse Renaud de Saint Gabriel, mourut âgée de 19. ans ; elle étoit entrée chez nous fort jeune, & avoit demandé avec de grandes instances d'être reçûe. Il semble qu'elle eût un pressentiment de sa mort, car elle s'y prepara par une confession générale, & une retraite, pendant laquelle elle s'appliqua extraordinairement, & après avoir servi dans nos infirmeries avec beaucoup de douceur, & de charité, toutes nos Sœurs malades : elle fut saisie de la maladie, qui en huit jours la conduisit au tombeau. Le 15. Decembre, ma Sœur Marie Elisabeth Lemoine de Longueil, de

'Enfant-Jesus, mourut encore de la même maladie, âgée de 27. ans; elle avoit montré un renouvellement de ferveur, & un desir plus ardent que jamais de se sanctifier, & se disposer à la Fête de Noël, assurant avec joye qu'elle devoit être Sainte. En ce temps-là, elle reçut les derniers Sacremens le jour de l'Immaculée Conception, avec une devotion tendre, qui lui étoit assez ordinaire; son mal quoique violent, ne lui fit point perdre sa gayeté naturelle; jusquà ce que son esprit s'étant derangé, elle tomba dans un grand delire, qui la tourmenta beaucoup par la crainte d'offenser Dieu, ce qui marquoit la pureté de sa conscience, on peut dire d'elle qu'elle étoit Religieuse avant que d'en avoir pris l'habit, car elle avoit vêcu plusieurs années avant que d'entrer en Religion dans une modestie qui surprenoit tout le monde; elle avoit passé une partie de sa jeunesse à la Cour de France, au service de Madame. Cette Princesse l'honora toujours d'une singuliere amitié, & lui en donna des assurances par ses Lettres, & par des présens qu'elle lui envoya après sa profession; la grace l'avoit si entierement changée, qu'elle abhorroit la vanité & toutes les maximes du monde, avec autant de

ſoin, qu'elle en avoit pris autrefois de les ſuivre. Elle eut de grands obſtacles à ſurmonter pour entrer en Religion, & après les avoir vaincus, elle y vint perfectionner les heureuſes diſpoſitions qu'elle avoit pour la vertu. Son humilité lui donnoit un ſaint empreſſement pour les ouvrages les plus bas ; elle s'y offroit toujours des premieres. Elle étoit extrêmement vive & agiſſante malgré ſa foible ſanté, douce, obéïſſante, mortifiée, ſilencieuſe, interieure & reguliere, aimant beaucoup l'ordre & la paix, toute devouée à l'enfance de Notre Seigneur, très-devote à la très-ſainte Vierge, à qui elle avoit été vouée en naiſſant, & ſi reconnoiſſante de la grace de ſa vocation, qu'elle en étoit ſouvent tranſportée de joye. Elle eut le bonheur de gagner ſa derniere maladie dans l'exercice de l'hoſpitalité. Cette mort nous affligea ſenſiblement, & cauſa bien des regrets à ſa famille, ſur tout à Madame ſa mere, qui l'aimoit avec tendreſſe & qui n'avoit conſenti à leur ſeparation qu'avec une peine exceſſive. Elle la pleure encore, quoique la ſainteté de ſa chere fille, doive bien adoucir ſon affliction.

Le recit de cette mortalité touchera

ſans

ſans doute, & on jugera aiſement de notre conſternation ; mais quoique le deuil fût général, Dieu appeſantit encore ſa main ſur ce pays, & redoubla les coups dont il vouloit le châtier. En cette année 1711. les Anglois conſtans dans leur entrepriſe, ſe virent enfin à la veille de ſe rendre maîtres du Canada ; ils avoient levé une puiſſante armée, qui devoit venir par en haut commandée par Negleſſon. Les canots, les vivres, les munitions, rien ne leur manquoit ; ils s'étoient aſſociez pluſieurs nations Sauvages qu'ils avoient chargés de préſens, & qui devoient les accompagner, & les fortifier conſiderablement. Les gros vaiſſeaux qu'ils avoient attendu ſi long-temps de l'ancienne Angleterre, étoient arrivés à Baſton, avec des troupes aguerries ; ils avoient en un mot fait les derniers efforts pour équiper une flotte capable de nous effrayer, elle étoit de cent voiles, ce qui aſſurement étoit formidable pour Quebec. De plus ils avoient de quoi former un très-long ſiége, tant ils étoient bien munis ! Un Anglois nommé Vetche, qui, avec la permiſſion de nos Gouverneurs étoit venu enCanada en 1705. dans un petit vaiſſeau, ſous prétexte d'apporter des marchandiſes ; avoit bien viſité tous les

postes de ces quartiers, & sondé la riviere en beaucoup d'endroits, il encourageoit ceux de sa nation à nous venir prendre, & travailloit fortement à faire reussir leur projet; il montra tant d'ardeur pour cette campagne, que la Reine Anne lui donna le gouvernement de l'Acadie pour recompenser son zele contre la nouvelle France.

M. le Marquis de Vaudreüil, notre Gouverneur, étoit informé très fidelément de tout ce qui se passoit à Baston, il prenoit là-dessus ses mesures, & ce qu'il assuroit de l'armement des Anglois, paroissoit si incroyable, que plusieurs personnes le blâmoient de parler comme il faisoit, parce que cela pourroit mettre la terreur ici, la suite prouva bien qu'il n'en disoit pas trop, ce qui auroit dû redoubler nos craintes si on l'avoit sçû, c'est qu'il n'y avoit pas dans Quebec, de quoi se battre plus d'un jour, on étoit dégarni de tout, il n'y avoit presque point de poudre, les armes étoient en très mauvais état, les vivres en petite quantité, & nous étions menacés d'une famine, parce que toutes ces allarmes avoient interrompu les recoltes en beaucoup d'endroits. Des Découvreurs envoyés par M. le Gouverneur, avoient donné ordre dans

toutes les Seigneuries, depuis Tadouſſac, juſques ici, de faire des ſignaux, dès que la flotte paroîtroit ; enſorte que par le moyen des feux qu'on devoit allumer de côtes en côtes, nous devions ſçavoir en moins de deux heures à Quebec, que les ennemis étoient là-bas. Mr. de Vaudrueil, eut avis que les Anglois étoient partis de Baſton, & qu'ils devoient nous attaquer en même temps à Quebec, par leur flottte, & à Montteal, par l'armée qu'ils amenoient pour les Terres ; cela l'obligea de partager ſon monde.

Comme nos ennemis ſe croyoient avec raiſon bien plus forts que nous, ils ſe tenoient ſi aſſurés de la victoire que leur fierté avoit choqué les Dames de Baſton, & avant leur départ, elles leur diſoient vous ne reuſſirés pas, vous avés trop d'orgueil, cela ne rabaiſſoit point leurs fanfaronnades: mais pour montrer qu'ils ne ſe confioient pas tout-à-fait dans leur multitude ; ils avoient fait ordonner des jeûnes publics, afin de mettre Dieu de leur côté, on n'oublioit rien ici pour nous le rendre favorable ; nous continuâmes à le prier, & la très-Sainte Vierge de combattre pour nous, puiſquil y alloit de leur gloire, nous faiſions tour-à-tour des

communions, des pénitences & des pratiques de devotion pour fléchir sa misericorde, jugeant bien qu'il étoit fort irrité contre ce païs, ou en effet les pechés croissoient tous les jours, tous les gens de bien s'éfforçoient d'obtenir par leurs prieres, & par leurs larmes, la délivrance de ce fleau prévoyant que la vraye Religion seroit bientôt abolie, si les Anglois devenoient maîtres, la crainte de tant de malheurs produisit de bons effets pour un temps, les Dames devinrent plus modestes, renoncerent à leurs ajustemens, & se rendirent plus exactes aux devoirs de la vie chrétienne, elles firent des neuvaines publiques, ou elles avoient leur jour marqué pour communier. A Montreal, elles encherirent sur Quebec, car elles s'obligerent par vœu à ne point porter des rubans ni de dentelles à se couvrir la gorge & à plusieurs saintes pratiques qu'elles s'imposérent pendant un an, elles firent encore vœu de faire bâtir une Chapelle en l'honneur de la très-sainte Vierge, sous le titre de Notre-Dame des Victoires, si a mere de Dieu nous preservoit du danger.

Vers le 25. Septembre, un petit Bâtiment arriva de la pêche qui dit avoir vû la nombreuse Flote angloise, dans la

Baye de Gaſpé ; on commença pour lors à ſerrer ce qu'on avoit de meilleur, chacun tranſporta tous ſes effets comme on avoit fait en 1709. dans les endroits où on les croyoit le plus en ſûreté, nos voutes ſervirent encore d'azile à tous ceux qui voulurent y loger leurs biens, nous y mîmes nous-même ce que nous avions de plus précieux ; on jugea qu'il ne falloit pas laiſſer venir les Anglois juſqu'à Montreal, ſans leur dreſſer des embuſcades. On fit un detachement, dont on donna le commandement à Monſieur le Baron de l'Ongueil, Lieutenant du Roy de Montreal, de qui la valeur, & la prudence étoit parfaitement connues pour aller les attendre proche de Chambly, où ils devoient paſſer : ce brave officier qui comptoit beaucoup plus ſur la protection du Ciel, que ſur ſon courage, ne voulut point ſe mettre en marche qu'il n'eut reçu publiquement dans l'Egliſe, des mains de M. de Belmont, Grand Vicaire, la bénédiction & le Drapeau marqué du nom de Marie, au tour duquel, Mademoiſelle le Ber, une vertueuſe Recluſe de Montreal, avoit écrit une priere à la Sainte Vierge, qu'elle avoit compoſée elle-même pour ce ſujet, en ces termes. Nos énnemis mettent tou-

te leur confiance dans leurs armes, mais nous la mettons au nom de la Reine des Anges que nous invoquons, elle eſt terrible, comme une Armée rangée en bataille ſous ſa protection, nous eſperons vaincre nos ennemis. Il partit promptement plein de confiance avec cette Enſeigne, ne doutant point que la Mere de Dieu ne l'aſſiſtat, & alla ſuivi de très peu de monde au-devant de plus de 3000. hommes.

Il ne fut pas long-temps là, qu'on apprit que l'armée Angloiſe qui venoit par terre avoit rebrouſſé, qu'ils avoient brulé leurs forts, & leurs munitions dont ils étoient remplis; on ne ſçavoit à quoi attribuer cette deroute; mais comme elle nous étoit avantageuſe, elle ranima notre eſperance, on fit deſcendre les troupes & la Milice de Montreal au ſecours de Quebec, & on ne laiſſa là-haut que des vieillards bien aſſurés qu'il n'y avoit plus d'ennemis à craindre; tout ce monde arriva gayement, montrant même de l'impatience pour aller au combat; le jour ils étoient occupés à fortifier la Ville, & la nuit ils la paſſoient à ſe divertir jusqu'à empêcher de dormir les citoyens de Quebec, deſorte qu'un jeune Anglois, qui avoit été fait priſon-

nier par un parti ſauvage vers l'Acadie, en étoit tout ſurpris, & diſoit aux Officiers qu'il admiroit l'inclination guerriere des Canadiens, qu'il les voyoit danſer, & ſauter en attendant l'ennemi, & qu'en Angleterre il falloit battre les habitans pour leurs faire prendre les armes, qu'encore ils les portoient, & s'en ſervoient fort mal, mais qu'ici les femmes même montroient du courage, & qu'elles étoient des Amazones.

Le temps s'écoûloit, ſâns qu'on nous entendit parler de la flotte, les vents ſembloient lui être favorables, & elle n'avançoit point, pluſieurs perſonnes étoient tentées de croire que tout ce qu'on avoit debité de cet armément étoit faux; cependant le 15. Octobre on vint dire à Quebec, que l'on avoit vû deux gros vaiſſeaux à 15. lieues d'ici, qu'ils avoient voulu mettre à terre, & que les habitans avoient tiré deſſus, cela reveilla toutes les allarmes, & on ne douta point que ce ne fût l'avant-garde de la flotte; on finiſſoit ce jour-là une neuvaine à Notre Dame de Pitié à la Cathedrale, à laquelle on s'étoit rendu fort aſſidûment, & en ſortant de la meſſe, ce fut une agréable ſurpriſe de voir des paſſagers de France, qui aſſuroient n'avoir rien rencon-

tré dans la Riviere, qu'à la verité les habitans avoient tiré sur leur chaloupe, & qu'ils n'avoient pû mettre à terre, qu'ils avoient jugé, qu'on les prenoit pour des ennemis, que le vaisseau du Roy, le Heros étoit proche, qu'il étoit commandé par M. Beaumont, frere de M. de Beauharnois, ci-devant Intendant du Canada, qu'il étoit très richement chargé & fort bien armé, & que si nous attendions les Anglois, il nous aideroit à les battre.

Il seroit difficile d'exprimer l'étonnement & la joye que cette nouvelle inspira, on ne pourroit comprendre comment ce vaisseau avoit pû échaper des mains des ennemis, cela paroissoit miraculeux, & l'étoit en effet, comme on le reconnut quand on en sçût le dénouement : plusieurs jours se passerent dans l'attente, mais le 19. Octobre M. de la Valterie arriva de la Brador, qui assura que les Anglois avoient fait naufrage à l'Isle aux œufs ; un habitant de Quebec qui venoit de la pêche confirma la chose, & quoique cette nouvelle repandit par tout une grande joye, celui-ci fut blâmé de ne s'être pas pressé de l'apporter, il étoit demeuré huit jours à tirer plusieurs choses de ce debris, où il y avoit une prodigieuse quantité

quantité d'effets, il y avoit fait des caches, & s'étoit nanti de tout ce qu'il avoit voulu y prendre. On le mit en prison comme coupable d'infidelité à sa patrie, & il eut assez de peine à sortir; enfin par les instances de quantité de personnes considerables, qui s'interessoient pour lui, il obtint sa liberté. On ignoroit toutes les circonstances de ce naufrage, & tout le monde avouoit que la main de Dieu avoit agi, on étoit penetré de reconnoissance, & les moins devots étoient touchés de la grandeur de ce miracle; car cette défaite de nos ennemis, ne fut point regardée ici autrement que comme un effet merveilleux de la puissance de Dieu, & de son amour pour le Canada, qui de tous ces cantons est le seul endroit, où la vraye religion soit professée.

Nous apprîmes dans la suite que les Anglois avoient pris à l'entrée de la riviere le Neptune, qui venoit de la Rochelle, ils trouverent dans ce Vaisseau le Capitaine Paradis ancien Navigateur, qui connoissoit parfaitement le fleuve Saint Laurent; ils le contraignirent à servir de Pilote, & quoiqu'ils eussent déja perdu deux Vaisseaux, ils prirent une nouvelle confiance, sous la conduite de ces mariniers, il les conduisit

à petites journées, afin qu'on eut ici le tems de se préparer à les recevoir; les Anglois s'appercevant qu'il retardoit leur route, le menacerent de le punir s'il ne se pressoit de les faire arriver, ainsi quand ils furent au Nord de l'Isle aux œufs, le Capitaine Paradis eut beau leur dire que l'endroit étoit très-dangereux, qu'il ne falloit point le passer la nuit, surtout avec un vent du Sud, qui les pousseroit sur la terre, ils s'imaginerent, que ce Pilote François vouloit leur inspirer une terreur panique, ils l'obligerent donc à marcher. Le Navire où il étoit, passa assés heureusement le premier, tous les autres le voulurent suivre, mais le vent du Sud ayant fraîchit, & étant devenu orageux, il soufla avec tant d'impetuosité qu'en moins de demi heure, huit des plus gros Vaisseaux se briserent, avec une violence épouvantable sur les Rochers, & sur la bature, à grande peine les autres pûrent-ils se conserver, en jettant promptement leurs Ancres. Les éclairs & le tonnerre se mêlant au bruit des flots, & des vents, & aux cris perçans de tous ces naufrages, augmentoient l'éffroy : ceux qui en furent temoins, nous ont dit depuis, qu'ils s'étonnoient que nous n'en eussions rien

entendu à Quebec, & que c'étoit l'image de l'enfer, il ſemble que la juſtice de Dieu les pourſuivit, & les châtiât de toute maniere, car le tonnerre tomba ſur un de leurs Vaiſſeaux, & le fit ſauter ſi loin que la quille qui avoit plus de 50. pieds de long, fut trouvée bien avant ſur la grêve; tous ces miſerables tacherent de gagner terre, & environ 3000. moururent dès qu'ils y furent arrivés, ſans compter ceux qui furent ſubmergés. Ils ſe perdirent la nuit du 2. au 3. de Septembre, & le pêcheur qui leur avoit échappé, & qui nous aſſura qu'il avoit vû leur flotte dans la baye de Gaſpé, ne les y rencontra qu'aprés le naufrage, comme il s'en retournoit, il crût qu'il faiſoit la route de Quebec, en quoi il ſe trompa, car dès le lendemain de cet accident, quand ils eurent un peu repris leurs eſprits, ils tinrent un conſeil de guerre pour voir ce qu'ils avoient à faire; celui qui devoit commander les troupes, étoit d'avis que l'on vint aſſiéger Quebec, quoiqu'ils euſſent fait une ſi grande perte, ils ſe croyoient encore aſſés forts pour nous prendre, l'Amiral fut d'un avis contraire, ne jugeant pas à propos de perdre le reſte de ſa flotte, & ſon ſentiment l'emporta.

Ils relâcherent désolés de leur avanture, & détâcherent une Fregate legere nommée le Léopard pour aller porter cette facheuse nouvelle à la Cour d'Angleterre, elle fit une diligence surprenante, & en très peu de jours elle arriva à Londres; cet évenement fut mandé promptement au Roy de France, qui en conçût autant de joye, que si le Canada eût été une des plus riches Colonies; cela fut mis dans la Gazette, & on le sçavoit par tout en France, avant que nous le sçussions à Quebec, ce qui sans doute paroîtra incroyable, mais c'est pourtant la verité; ils écrivirent aussi par plusieurs voyes à Neglesson qui venoit par en haut dans les terres, afin de lui apprendre leur naufrage, & leur retraite, pour qu'il ne s'engagât pas plus avant: aussi tôt qu'il en fut informé, il fit rebrousser chemin à son armée, & ordonna qu'on brûlât les forts qu'il avoit bâti avec tant de peine, & qui étoient abondamment remplis de toute fortes de vivres & de munitions. C'est ce que nous avions appris sans en deviner la cause, car leur naufrage ne fut découvert que plusieurs semaines après; ainsi la guerre fut finie à notre avantage, sans avoir tiré un seul coup de mousquet.

Les Anglois n'en furent pas encore quittes. L'Amiral qui s'en retournoit droit à Londres avec le peu des Vaisſeaux qui lui reſtoient, craignant d'être mal reçû de la Reine, fit ſauter en l'air ſon navire quand il fut ſur la tamiſe. Tout près du port, il y perit, & tout ſon équipage, excepté deux hommes ; les navires arriverent à Baſton, où la conſternation étoit génerale, & ce jour là-même, leur affliction fut redoublée par une incendie qui conſuma plus de 80. maiſons. Il ſe trouva là un Officier François qui demanda aux Anglois, en inſultant à leur malheur, ſi c'étoit là le feu de joye qu'ils faiſoient pour remercier Dieu de leur victoire : je ne ſçai de qu'elle ſorte, ils offroient leurs prieres à Dieu, mais ils nous laiſſerent le ſoin de lui rendre grace, nous en avions un très juſte ſujet. La premiere Fête ſolemnelle que l'on en fit, fut celle de N. D. de Victoire, que l'on nomma Notre-Dame des Victoires, n'attribuant pas moins la ſeconde que la premiere à la très-Sainte Vierge ; ce fut encore M. de la Colombiere, qui prêcha avec un nouveau zele, ſon triomphe, il fit voir combien nous lui étions redevables, & à qu'elle fidelité ce bienfait nous engageoit : comme tous ſes

Auditeurs étoient dans des transports de joye & qu'ils ne doutoient pas que le Ciel ne s'en fût mêlé, sa prédication fut écoûtée, & suivie de grands applaudissemens, & la devotion envers la très-Sainte-Vierge, fut mieux établie que jamais.

On ne parloit que de cette merveille, opérée en notre faveur; les Poëtes épuiserent leur verve pour rimer de toutes les façons sur ce naufrage; les uns étoient historiques & faisoient agréablement le détail de la Campagne des Anglois; les autres satyriques, & railloient sur la maniere dont ils s'étoient perdus. Le Parnasse devint accessible à tout le monde, les Dames même prirent la liberté d'y monter, quelques-unes d'entr'elles commencerent & mirent les Messieurs en train, non-seulement les séculiers, mais les Prêtres & les Religieux faisoient tous les jours des piéces nouvelles; nous chantons encore avec plaisir des Cantiques composés en ce temps-là à la louange de notre Reine Victorieuse. M. de Beaumont, partit au commencement de Novembre, il emmena M. Raudot le pere, qui ne manqua pas de rendre témoignage en France de la merveille arrivée en Canada, il en étoit si charmé, qu'il ne pouvoit se lasser d'admirer la providence.

Nous reſtâmes ſans Intendant pendant une année.

Pluſieurs particuliers de Quebec, pouſſés par un mouvement de pieté, voyant que juſqu'alors on s'étoit contenté de parler du naufrage des Anglois, & de faire des chanſons ſur leur malheur, jugerent que pour marquer la reconnoiſſance que l'on devoit à la très-Sainte Vierge, il falloit établir quelque dévotion publique, qui pût entretenir le ſouvenir de ce bienfait, & l'apprendre à ceux qui n'en auroient pas été les témoins. Il fut conclu dans une aſſemblée conſidérable, que l'on feroit une quête dans Quebec, & aux environs pour faire bâtir le portail de l'Egliſe de la baſſe Ville, à qui on donna le titre de Notre-Dame des Victoires; afin que ce monument de notre gratitude, pût attirer ſur nous de nouvelles bénédictions, ou fonder des Meſſes du ſaint Sacrement très-ſolemnelles, les ſept mois de l'année où il n'y a point de Fête de la Sainte Vierge, afin qu'il y en eut douze par an, en comptant celles que Meſſieurs de la Congrégation fonderent après le ſiége des Anglois, tous les lendemain des Fêtes de Notre-Dame; le *Cantemus* devoit être chanté à celle-ci, comme un

recit naturel de ce qui s'étoit passé dans le naufrage de nos ennemis. Cette seconde partie étoit ce qui plaisoit davantage à tout le monde.

La Quête monta à 6000. liv. ; chacun s'étant porté à donner selon ses moyens, & même au delà. Pour participer aux bonnes œuvres, nous donnâmes 200. liv. dans un tems où nous manquions de plusieurs choses nécessaires. On commença par chanter les sept grandes Messes avec les cérémonies stipulées dans la fondation, ce qu'on a fait fort exactement pendant deux ans ; mais depuis le retour de Monsieur de Quebec, on a cessé de remplir cette fondation. Je ne sçai qu'est devenu l'argent destiné pour l'Eglise de la basse Ville, il ne paroît pas encore que l'on pense à y toucher : Notre-Seigneur ne laissera pas de nous tenir compte du desir que nous avons eû de l'honorer, & de remercier sa Sainte Mere. Nous continuons à chanter le *Cantemus* le second Dimanche de chaque mois, parce que dès le mois de Janvier 1712. que l'on nous parla de la fondation, pour nous conformer à la devotion publique, nous convînmes dans une déliberation du Chapitre, que nous chanterions ce beau Cantique une fois le mois, & de

plus le 3. Septembre, où nous faiſions une fête extraordinaire, parce que c'eſt dans la nuit qui a précedé ce jour, que Dieu a fait perir nos ennemis à nos portes. Nous devons être d'autant plus ſoigneuſes de lui en rendre grace, que nous ſommes peut-être les ſeules qui le faſſions, & qu'il ſemble que cette merveille operée en notre faveur ſoit effacée de tous les eſprits. On voit cependant à Montreal, chez les Sœurs de la Congrégation, la Chapelle que les Demoiſelles de Ville-Marie avoient fait vœu de bâtir en l'honneur de Notre-Dame des victoires, elles ſe ſont fidellement acquitées de leur promeſſe, & elles travaillent tous les jours à l'orner.

Tous ceux qui avoient vû les débris des Anglois, aſſuroient qu'il y avoit de quoi charger pluſieurs Navires de très-bons effets. On crût devoir y envoyer ramaſſer leurs dépouilles; Monſieur Dupleſſis, Receveur des droits de Monſieur l'Amiral, & Monſieur de Monſeignat, Agent de la Ferme, fréterent une Barque, & gagerent 40. hommes à qui ils donnerent un Aumônier, & proviſions de vivres, pour aller paſſer l'hyver dans cet endroit, afin qu'au printems ils tiraſſent tout ce qu'ils pourroient; ils partirent en 1711. & revin-

rent en 1712. au mois de Juin avec cinq Bâtimens extrêmement chargés : ils trouverent un ſpectacle dont le recit fait horreur, plus de 2000. cadavres nuds ſur la grêve, qui avoient preſque tous des poſtures de deſeſperés, les uns grinçoient les dents, les autres s'arrachoient les cheveux, quelques-uns étoient à demi enterrés dans le ſable, d'autres s'embraſſoient, il y avoit juſqu'à 7. femmes qui ſe tenoient par la main, & qui apparamment avoient peri enſembe. On ſera étonné qu'il ſe ſoit trouvé des femmes dans ce naufrage. Les Anglois ſe tenoient ſi aſſurés de prendre ce Pays, qu'ils en avoient déja diſtribué les Gouvernemens & les emplois ; ceux qui devoient les remplir, amenoient leurs femmes & leurs enfans afin de s'établir en arrivant. Les François priſonniers, qui étoient dans la Flotte, y en virent quantité qui ſuivoient leurs peres ou leur maris, & grand nombre de familles entieres qui venoient pour prendre des habitations. La vûe de tant de Morts étoit affreuſe, & l'odeur qui en ſortoit étoit inſuportable ; quoique la marée en emportât tous les jours quelques-uns, il en reſtoit aſſez pour infecter l'air. On en vit qui s'étoient mis dans le creux des

arbres, d'autres s'étoient fourrés dans les herbes; on vit les piſtes d'homme pendant deux ou trois lieues, ce qui fit croire que quelques-uns avoient été rejoindre plus bas leurs Navires; il devoit y avoir de vieux Officiers: car on trouva des commiſſions ſignées du Roy d'Angleterre Jacques II. refugié en France, dès 1689. il y avoit auſſi des Catholiques, car parmi les hardes, il ſe trouva des images de la Sainte Vierge. On raporta des Ancres d'une groſſeur ſurprenante, des canons, des boulets, des chaînes de fer, des habits fort étoffés, des couvertures, des ſelles de chevaux magnifiques, des épées d'argent, des tentes bien doublées, des fuſils en abondance, de la vaiſſelle, des ferrures de toutes les ſortes, des cloches, des agrés de Vaiſſeau, & une infinité d'autres choſes. On en vendit pour 5000. liv. Tout le monde couroit à cet encan, chacun vouloit avoir quelque choſe des Anglois; on y laiſſa beaucoup plus qu'on en pût enlever, cela étoit ſi avant dans l'eau, qu'il fut impoſſible de tirer tout ce qu'on vit. On en raporta deux ans après pour 12000. liv. ſans compter tout ce qu'on avoit ôté d'ailleurs: c'en fut aſſez pour nous faire eſpérer que nos ennemis ne nous attaqueroient plus, &

pour affermir notre confiance en Dieu.

Malgré les afflictions de la maladie populaire, & les allarmes continuelles de la guerre, nous traitâmes une affaire avantageuse à notre Communauté. Nous nous trouvions bien de notre ménagerie, & l'embarras près de la culture de nos terres, nous tirions du profit de les faire valoir. Nous cherchâmes à acheter une Metairie abondante en foin, qui étoit à notre portée, appartenant aux héritiers de M. Roussel; mais ils ne pûrent s'accorder pour la vendre. Peu de temps après M. Dupuy, notre intime ami, Seigneur de l'Isle aux Oyes, située à 12. lieues au dessus de Quebec, nous proposa d'acheter cette terre, nous dit qu'elle nous convenoit plus qu'à personne, qu'il n'en demandoit que 12000. l. & qu'ayant ici une de ses filles Novice, il vouloit que sa dot de 3000. liv. fut prise là-dessus, qu'ainsi nous ne débourserions que 9000. liv. quelque avantageuse que fût la proposition, nous y trouvâmes de la difficulté, parce que nous n'avions pas d'argent. M. Dupuy, se contenta pour lors d'une partie de la somme, & ses enfans qui avoient aussi de l'affection pour nous, voulurent bien par un désintereßement tout-à-fait généreux, attendre que nous

fussions en état de payer le reste. Nous fîmes cette acquisition en 1711. nous y avons fait depuis bien de la dépense, mais le revenu non-seulement nous a déja remboursées, mais il nous aide entiérement à vivre.

Un an auparavant, le foin ayant manqué par tout, M. Dupuy, nous en offrit de son Isle, à condition seulement de l'envoyer faucher & emporter. Notre homme-d'affaires qui y alla, nous assura que le foin n'y manquoit jamais, que tous les grains y venoient bien, qu'on pourroit y nourrir en toute saison plus de deux cens bêtes à cornes, qu'il y avoit de quoi élever de tous les animaux qui composent une grande ménagerie. Il fut fort joyeux quand il sçut que nous l'avions achetée, mais y étant retourné en 1712. il se noya malheureusement par le plus beau tems. Nous le pleurâmes comme notre pere nourricier: pendant dix ans il nous avoit rendu de grands services, il avoit des qualités très estimables, il se faisoit aimer & craindre de tous nos domestiques, & entretenoit la paix entr'eux, il nous en trouvoit plus qu'il n'en vouloit, tant sa conduite lui avoit acquis une bonne reputation; il avoit une droiture & un desintereßement au-def-

ſus de ſa condition, accommodant & faiſant plaiſir à tous nos voiſins. Nous aurons de la peine à trouver ſon ſemblable.

Dès qu'on nous eut appris ſa mort, nous envoyâmes chercher ſon corps; on nous l'apporta par la cour de notre ménagerie, toutes les Religieuſes s'y tranſporterent en pleurant, les paſſans qui nous voyoient ne pouvoient comprendre pourquoi un de nos domeſtiques nous coûtoit tant de larmes; mais ils n'en étoient plus ſurpris quand on leur diſoit que cet homme nous avoit donné du pain, en nous tirant de la miſére où nous étions, lorſque nos terres étoient en frîches; ils nous ſçavoient bon gré de notre reconnoiſſance, nous fimes notre poſſible pour lui en donner des marques, & tout le temps que ſon corps fut expoſé, il y eut toujours pluſieurs Religieuſes auprès de lui qui prioient Dieu, on l'enterra honorablement, & on fit dire pour lui bon nombre de Meſſes; nous le mettons au rang de nos bienfaiteurs, & il en eſt peu à qui nous ayons plus d'obligation

Ce fut ſur ce que ce fidéle domeſtique nous avoit dit de l'Iſle aux Oyes, que nous acceptâmes l'offre de M. Dupuy; nous y trouvons en effet tout ce

qu'il nous avoit promis depuis que nous l'avons achetée, nous avons acquis une barque pour nous apporter les fruits; quand elle vient chargée de richesses de notre Isle qui consistent en foin, en Bœufs, Veaux, Cochons, Dindons, Gibier, œufs, excellent Beurre & en quantité, elle met l'abondance dans la maison, & on se rejouit quasi autant de la voir arriver, qu'on fait en Europe, quand les Gallions des Indes y viennent. Notre Barque s'appelle la Marie, nous avons aussi nommé l'Isle aux Oyes, l'Isle Marie, afin que tout ce que nous avons, ait quelque raport à la très-Sainte Vierge, mais l'habitude où l'on est de l'appeller l'Isle aux Oyes, empêche que notre intention soit suivie.

Dieu nous envoya cette année sept Postulantes, mes sœurs Marie-Françoise de la Joue de saint Thomas, Marie-Françoise Leberne de Belisle de sainte Elizabeth, Marie-Magdelaine-Genevieve Rageot de saint Augustin, Catherine Gaillard de saint Bonaventure, Claire Couillard de saint Louis, Marie-Anne Cerrivaux de sainte Basilice, & Françoise Boucher de saint Ambroise.

Le printemps de 1712. nous fumes obligées d'aller voir nos terres de saint

Sauveur, pour terminer quelques differens pour des chemins. Les Religieuses de l'Hôpital général nous inviterent de passer chez elles, & M. Serré, Prêtre qui les dirigeoit, nous y reçut. L'entrevûe fut d'abord assez froide, il s'étoit passé tant d'affaires, qui n'avoient plû ni aux unes ni aux autres, que de part & d'autre on fut quelque temps dans une grande reserve; cependant la conversation s'étant un peu rechaufée, elles nous témoignerent un désir sincere d'entretenir avec nous l'union qui auroit dû toujours y être; de notre côté, nous les assurâmes que nous ne souhaitions que la paix, & qu'il ne tiendroit pas à nous que nous ne vécussions dans une parfaite intelligence. Elles nous donnerent à diner très proprement, & nous nous quittâmes fort satisfaites. Nous voulûmes à notre tour les regaler chez nous, & M. Serré; l'envie qu'elles avoient d'y venir, leur donna selon ses pouvoirs la permission de sortir & les y accompagna. Elles vinrent toutes 12. le 5. de Juillet, ayant confié la garde de leur maison à des femmes qui y demeuroient; elles visiterent avec de grandes démonstrations de joye tous les offices & les bâtimens de la Communauté. Nous fimes de notre mieux pour les

les bien traiter; & après avoir passé la journée avec nous, elles s'en retournerent bien contentes ; M. Serré l'étoit du moins autant qu'elles, il nous sçût bon gré des amitiés que nous leur avions faites, & vint peu de jours après nous en remercier en son nom & au leur.

Nous reçûmes la visite des Ursulines le 24. de Novembre, la Mere des Anges, qui étoit Superieure aux trois Rivieres; étant élue Superieure de la Communauté de Quebec, nous la priâmes de venir chez nous en arrivant, ce qu'elle fit volontiers : M. Glandelet, Doyen du Chapitre étoit avec elle, il permit comme Superieur des Ursulines, qu'il en vint trois le même jour, & le lendemain une seconde troupe de douze les y vint joindre dès six heures du matin, elles entendirent la messe dans notre Chœur, pendant laquelle nos Sœurs chanterent des motets; nous nous fimes reciproquement beaucoup d'amitié, & quoiqu'elles fussent déja 16. ici; on demanda à M. Glandelet la permission d'en envoyer chercher quelqu'autre, l'une souhaitoit voir sa parente, l'autre son amie, enfin M. le Doyen qui dinoit avec elles, se laissa vaincre, & en accorda de bonne grace huit, qui en moins d'un quart d'heure arriverent,

de ſorte qu'elles ſe trouverent 24. Urſulines, ici nous étions 48. on peut juger du bruit que faiſoient 72. filles dans un même endroit ; nous avions dreſſé une table de 25. couverts au milieu de notre refectoire; afin qu'elles y fuſſent moins preſſées, on en mit une demi douzaine à une autre table, elles dinerent & ſoûperent chez nous. Nous n'avions rien épargné pour leur donner des marques de notre eſtime, elles y repondirent par mille temoignages d'affection. La Mere des Anges s'en alla charmée de notre Communauté, elle nous promit de n'oublier jamais les amitiés qu'elle y avoit reçues ; ces filles qui la déſiroient beaucoup, lui firent auſſi un très bon accueil, elles s'en allerent aſſès tard, parce qu'elles ne pouvoient finir de nous dire Adieu, il y a peu de Religieuſes ici qui n'ayent été penſionnaire chez elle, ou qui n'y ayent quelque parente, ce qui doit entretenir l'union, qui d'ailleurs devroit toujours être fort ſolidement établie entre nous.

M. Begon, Intendant arriva l'Automne vers la mi de Septembre dans le Vaiſſeau du Roy le Heros, commandé encore par M. de Beaumont ; Madame ſon épouſe qui l'a ſuivi en Canada, eſt ſœur de M. de Beauharnois,

qui a ſuccedé dans l'Intendance de Rochefort à M. Begon pere de celui-ci. Il nous recommanda ſa ſœur & ſon beaupere, ce qu'il a continué de faire tous les ans. Tous deux nous aſſurerent dès lors qu'ils chercheroient les occaſions de nous être utiles, ils n'étoient pas encore arrangés dans leur maiſon, & n'avoient pas meme debalé les meubles dont ils étoient abondamment fournis, qu'il leur arriva un malheur qui les reduiſit en une nuit à n'avoir rien : la nuit du 5. au 6. de Janvier 1713. tout leur monde repoſant paiſiblement, quoique ce fût la veille des Rois, où ordinairement on ſe rejouit chez les ſéculiers : un valet de chambre s'apperçût que le feu étoit à la maiſon, la flamme étoit déjà ſi allumée, que tout ce qu'il pût faire, fut de courir éveiller M. l'Intendant, qui n'eut que le tems de mettre ſa robe de chambre. Madame l'Intendante, qui étoit enceinte fut obligée de ſe ſauver dans le même équipage, & nuds pieds ; la fumée étoit ſi épaiſſe dans ſa chambre, que dans le peu de temps qu'elle y reſta, pour ne pas étouffer, elle caſſa les vitres avec ſes mains, où le verre fit 14. coupures. La bougie ne paroiſſoit que comme une étincelle. On les conduiſit fort promp-

tement & avec précipitation par en haut pour sortir. Ce valet de chambre touché de voir que son maître n'auroit pas seulement un habit le lendemain, crut avoir encore le temps d'en prendre un, & étant rentré, il fut aussi-tôt environné du feu & consumé dans l'instant. Deux jeûnes filles fors sages & bien faites qui servoient Madame l'Intendante, étoient enfermées dans une chambre haute dont les fenêtres étoient grillées, & ne pouvant sortir qu'au travers des flames, elles appelloient envain à leur secours; de sorte qu'elles y perirent aussi : le Secretaire voyant le danger, se pressa de sauver quelques effets qui lui appartenoient, il les porta dans le jardin par une porte de derriere, & ayant fait plusieurs voyages sans être chaussé, il se gela les jambes, parce que le froid étoit excessif, on le porta à l'Hôtel-Dieu la même nuit, il y fut 18. jours malade, souffrant de cuisantes douleurs avec une grande patience, & la cangrene étant survenue, il mourut fort chrétiennement, il nous assura que depuis trés long-temps il recitoit tous les jours l'Office de l'Immaculée Conception, il le sçavoit si bien par cœur, qu'il le disoit pendant qu'on le pansoit. La très-Sainte Vierge pour recompenser sa fidelité lui menagea le

temps de se preparer à la mort; les trois qui moururent dans le feu avoient été à confesse ce jour là, & devoient communier le lendemain. Le valet de chambre avoit demeuré à la Trape, & il avoit conservé beaucoup de pieté; les deux Demoiselles étoient fort aimées de M. & de Mde. Begon, ils parurent infiniment plus touchés de lamort de ces trois personnes, qui leur étoient affectionnées, que de la perte considerable qu'ils firent, ils l'estimerent quarante mille écus, leur désinteressement édifia tout le monde, & quoique Madame l'Intendante, jeune & nouvellement mariée eût perdu quantité de bijoux précieux, & de magnifiques habits; elle suporta cette disgrace avec un courage heroïque, faisant à Dieu le sacrifice de ses biens d'une maniere tout-à-fait chrétienne. M. l'Intendant alla loger à l'Evêché qui n'étoit point occupé, chacun s'empressa d'adoucir sa peine, & il trouva du linge, des hardes, & des meubles a emprunter assés pour pouvoir attendre les Vaisseaux. Il écrivît en France par l'Angleterre, afin qu'on lui envoyat de quoi reparer sa perte. Il ne diminua rien de sa depense ordinaire, sa table fut toujours également bien servie, comme si rien ne lui fût arri-

vé. On ne ſauva preſque rien de cet embraſement, & non-ſeulement M. L'Intendant y perdit, mais les papiers du Tréſorier y furent brûlés, les Regiſtres du Conſeil, & beaucoup d'effets appartenant au Roy. Ceux qui logeoient dans cette maiſon, ne ſauverent que leur perſonne, & on eut aſſez de peine à garantir le voiſinage du danger de l'incendie. On fit garder ce grand brazier pendant 5. jours pour empêcher que le vent ne portât pas le feu ailleurs, & qu'on ne cherchât dans ces cendres, dès qu'elles furent éteintes M. l'Intendant y envoya des gens fidéles, qui fouillerent juſques dans les fondemens pour tirer ce que le feu auroit épargné; ils trouverent des morceaux de cendres de toutes couleurs, & ramaſſerent quantité de maſſes d'argent brûlé qui venoit des habits de Madame l'Intendante. Depuis ce temps-là M. Begon, a fait bâtir aux dépens du Roy, un Palais incomparablement plus beau que n'étoit l'autre, & qui eſt placé dans le même endroit; ainſi ce malheur a ſervi mieux à loger les Intendans.

Quelques jours après cet accident, ma ſœur Genevieve Regnard Dupleſſis de l'Enfant Jeſus, entra dans la Communauté, il n'y avoit guere plus de

deux ans qu'elle en étoit ſortie, après y avoir demeuré trois ans Penſionnaire, pendant un voyage que fit en France Madame ſa mere ; elle fut ſuivie de mes ſœurs Angelique-Agnès Tiberge de ſaint Joſeph ; Marguerite Chabot de ſaint Pierre ; Marie-Joſeph Vienalle Pachot des Seraphins ; Catherine Rouſſel de ſaint Gabriel ; Magdelaine le Page du ſaint Eſprit ; Marie-Catherine Gauverau dite Thérèſe de Jeſus, & Angelique Vivien de la Préſentation.

Nous apprîmes par les premiers Vaiſſeaux à la fin du mois de Juin, que la paix avoit été conclue à Utrécht, le 11. d'Avril de cette année 1713. quoiqu'à des conditions peu avantageuſes à la France, elle ne laiſſa pas de nous faire eſperer que le calme alloit reparer nos pertes paſſées : le Roy ceda par ce traité l'Acadie aux Anglois, qui l'avoient priſe en 1710. & leur donna auſſi Plaiſance, qu'ils déſiroient depuis long tems : c'étoit un Port fort abondant pour la pêche de la Morue, où les Pecheurs venoient ſe charger en ſûreté en tout tems, parce que c'eſt un endroit imprenable ; la nature l'ayant fortifié bien plus que l'art, on y entre par un goulet qui n'eſt guere plus large qu'il ne faut pour paſſer un Vaiſſeau, cette

entrée se ferme avec une chaine de fer, & il y a au dedans un bassin qui peut contenir environ deux cens Navires, & qui est bordé des petites habitations de ceux qui préparent le poisson, tout cela est entouré de montagnes, fort escarpées; il y avoit sur la plus haute éminence, une Citadelle d'où l'on découvroit une grande étendue de mer, ce Port valoit tous les ans à la France 3. ou 4. millions, il y avoit une Garnison, entretenue qui eut ordre de raser le peu de fortification que l'on y avoit fait, & de se rendre au Cap Breton que l'on a nommé l'Isle Royale; il y alla aussi, suivant l'intention du Roy, quelques compagnies de ce pays & nombre d'habitans & d'ouvriers, pour commencer cet établissement: dès l'année 1713. avant que ceux de Plaisance, y fussent rendus, on y a fait trois Ports que l'on appelle Louis-Bourg, le Port Dauphin, & Sainte Anne; on croyoit trouver là dequoi se dédommager de la perte de Plaisance, parce qu'on y pêche aussi de la morue, mais il s'en faut bien que ce ne soit en la même quantité, on se persuadoit encore que cela seroit avantageux au Canada, pour le commerce; & que fournissant ces postes là, des denrées qui se trouvent ici on en rapporteroit

teroit bien des choses qui nous seroient utiles ; cependant malgré toute la dépense que le Roy y fait, on ne voit pas que ce Pays-là devienne bien florissant : le bled n'y vient point, il faut transporter de la terre de bien loin, pour faire quelques planches de jardinage. Il y a peu de paturage pour élever des bestiaux; la chasse y est rare, & bien loin de nous être profitable, il affame toute cette Colonie par les envoys considérables que l'on y fait tous les ans, de toute sorte de vivres, des grains, des viandes, des légumes & des fruits; tout ce que nous avions ici auparavant à bon marché, est extrêmement rencheri, & notre dépense double tous les jours, pendant que nos revenus diminuent.

La paix ne nous procura pas les secours que tout le Canada desiroit; les affaires de France ne permirent point à la Cour de penser à nous, il ne vint pas même encore cette année de Vaisseau du Roy, desorte que M. l'Evêque qui brûloit de zéle pour revenir dans son Diocèse d'où il étoit absent depuis 13. ans, s'embarqua sur un très petit Vaisseau Marchand, nommé la Manon, qui arriva ici heureusement le 18. Aout. Son retour, quoique attendu depuis tant d'années, ne laissa pas de surpren-

dre, parce que l'on n'en avoit aucune nouvelle. A 5. heures du matin, on nous vint dire que M. de Quebec étoit près d'ici, que le Vaisseau qui l'amenoit, alloit paroître, qu'on lui avoit parlé ; en effet il descendit à terre l'apresdinée, & visita toutes les Communautés le même jour, avec une joye qu'il ne pouvoit exprimer, il avoit peine à croire qu'il étoit arrivé ; il donna par tout de grandes marques de bienveillance, & fut reçu avec tout l'honneur dû à sa dignité.

Après que nous l'eûmes salué en corps de Communauté, & en habit de cérémonie, il voulut nous donner à chacune une bénédiction particuliere. Nous nous approchâmes selon nos rangs les unes après les autres, & il se fit dire le nom & le surnom de toutes les Religieuses. Il en trouva un grand nombre qui étoient ici depuis son départ, il n'y en eut aucune à qui il ne dit quelque chose d'obligeant ; mais comme il étoit tard, & que son inclination le pressoit d'aller à l'Hôpital général, sa Maison favorite, où on avoit même bâti par son ordre un appartement qu'il a occupé depuis son retour : sa visite ne fut pas longue. Il nous apprit seulement que le Roy lui avoit donné pour Coad-

juteur le Reverend Pere Seraphin, Capucin, de la Maison de Mernay, que c'étoit un homme d'un grand merite, & que nous aurions lieu d'en être contentes. Ce Coadjuteur devoit venir l'année suivante, cependant il y a plusieurs années qu'il est déja nommé, sans qu'il se dispose à partir pour le Canada, où il est attendu & estimé sur le recit de ses bonnes qualités; il fait en France les fonctions Episcopales dans le Diocèse de Cambrai, où depuis la mort du grand Archevêque M. de Fenelon, les Prélats qui ont été nommés à ce Siége, n'ont point residé.

M. de Saint Vallier amena plusieurs Ecclésiastiques, qu'il ordonna Prêtres; il parut satisfait de notre Communauté, & du témoignage que lui en rendit M. de Mezerets, Superieur, qui avoit fait sa visite au mois de Juin dernier. Il apporta de France le magnifique ornement, dont le Roy a fait présent à la Cathédrale de Quebec, on n'avoit osé le risquer pendant la guerre; il est digne du Grand Prince qui l'a donné.

Le 13. d'Août 1713. ma sœur Elizabeth de Hallot d'Honville de S. Joseph, mourut d'une colique dans 5. jours: elle en supporta les cruelles douleurs

avec une patience admirable, & attendit la mort avec une tranquillité surprenante, s'y disposant par la reception des Sacremens, & parlant de son trépas, aussi paisiblement, que si cette action eut regardé quelqu'autre; elle étoit âgée de 55. ans. La vie cachée étoit son attrait particulier, jamais elle ne parloit de sa noblesse ni de sa famille, qui étoit fort distinguée dans la Beausse, d'où elle étoit. Elle ne cultivoit de ses connoissances que les plus pauvres, quoiqu'elle eut de quoi s'attirer l'estime des plus qualifiés. Son humilité l'éloignoit de toutes les liaisons qui auroient pû lui faire honneur. Elle étoit douce, agréable, reguliere, exacte à ses observances; elle étoit Dépositaire des pauvres depuis la mort de ma sœur Pelerin de la Nativité. Il fallut en nommer une autre, & comme le temps étoit mauvais, & qu'il falloit dans cette charge une personne entendue, nous proposâmes à M. l'Evêque, la Mere Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption, dont l'économie étoit connue; il l'accepta. Elle exerça cet emploi & celui d'Assistante jusques aux élections prochaines, où après que la mere saint Ignace eut été continuée Superieure, ma sœur Charlote Aubert

de ſaint Michel, fut élue Aſſiſtante: elle étoit Maîtreſſe des Novices depuis huit ans; ma ſœur Genevieve Baudry de la Conception lui ſucceda; ma ſœur Catherine Tiberge de ſaint Joachim, fut continuée Hoſpitaliere; la mere Marie-Magdelaine de l'Aſſomption, fut élue Diſcrete, & reſta Dépoſitaire des pauvres pour le bien de l'Hôpital, qu'elle ſoutint par ſes ſoins & ſes travaux, ſans leſquels nous aurions peut-être été obligées d'en fermer la porte dans un temps de cherté exceſſive, où les plus riches ont de la peine à vivre.

Vers la fin de l'année la mere Antoinette du Tartre de la Viſitation, la plus ancienne de nos Religieuſes, mourut âgée de 76. ans. Elle étoit malade depuis pluſieurs années d'une hydropiſie fort douleureuſe qui ne l'empêchoit pourtant pas de venir aux obſervances avec exactitude. Notre Superieure voulant mettre des bornes à ſa ferveur, l'obligea de garder l'infermerie en 1713. dès le commencement de l'hyver, elle obéït, & ne pouvant plus dire ſon Office avec les autres, elle le recita ſeule juſqu'à la veille de ſa mort, qui arriva le 26. de Décembre. Elle étoit venue de France à 16. ou 17. ans. Elle étoit née à Tours. Son pere étoit Of-

ficier de Mgr. le Prince, & dans le temps des guerres civiles il fut disgracié, & laissa en mourant ses enfans sans bien; un de ses parens fit venir la jeune du Tartre en Canada, où elle se fit Religieuse. Nous avions en elle un rare exemple de regularité & de mortification. Elle avoit du zéle pour le chant du Chœur, où elle a toujours employé sa belle voix, sans s'épargner même dans sa vieillesse; malgré ses infirmités elle s'étoit fort bien acquittée de toutes les charges de Superieure, d'Assistante, de Maîtresse des Novices, d'Hospitaliere, de Dépositaire, & de tous les autres emplois. Elle étoit très dévote à la Passion de Notre Seigneur, honorant toutes ses souffrances & particuliérement sa flagellation. Elle prenoit un grand soin de prier & de faire prier pour les ames du Purgatoire, invitant les autres à les soulager, & partageant entre plusieurs personnes une certaine quantité de prieres, afin de les secourir plus promptement.

Nous venions de perdre le 20. Décembre M. Paul Dupuy, un de nos plus veritables amis. Il étoit de Beaucaire en Languedoc; c'étoit un vieillard septuagenaire, qui conservoit un esprit fort agréable. Il étoit venu en Canada,

Officier dans le Regiment de Carignan, & ſi-tôt qu'il fut marié, il ſe retira à l'Iſle aux Oyes; il y éleva une nombreuſe famille, & y vécut comme un ſaint pendant pluſieurs années, donnant tous les jours pluſieurs heures à l'oraiſon, s'occupant de bonnes lectures, & faiſant toutes les Fêtes & Dimanches une exhortation à ſes Domeſtiques, & aux gens de la Campagne, qui ſe raſſembloient chez lui de tous les environs pour l'entendre parler de Dieu; il s'annonçoit avec une grande facilité, avoit une très belle memoire, & exprimoit ſes ſentimens ſur les verités de l'Evangile, d'une maniere qui touchoit ſes auditeurs juſqu'aux larmes; pluſieurs nous ont aſſurés que jamais Prédicateur ne leur avoit fait tant d'impreſſion. Il venoit rarement à Quebec, cependant le bruit de ſa vertu fit naître l'envie à MM. les Gouverneur & Intendant de le retirer de ſa compagne, & de le faire entrer dans la Magiſtrature. M. le Marquis de Denonville, Gouverneur général, qui aimoit les perſonnes de pieté, M. de Champigny alors Intendant, demanderent pour lui d'abord la charge de Procureur du Roy, & l'obligerent à venir demeurer à la Ville; il fut fait enſuite Lieu-

tenant particulier, & est mort Lieutenant général; il ne s'est jamais relâché de la vie chrétienne qu'il avoit embrassé, édifiant tous ceux qui le pratiquoient par sa bonne conversation, par son assiduité au service divin, & à la parole de Dieu, & à honorer la Très-Sainte Vierge dans la Congrégation où il animoit la ferveur des autres. On le regardoit par tout comme un homme de Dieu, nous particulierement qui avions pour lui une sincere amitié; il ne laissa que deux fils qui ne s'y sont point établis: le Cadet mourut en 1714. & l'aîné en 1716. De 15. enfans qu'il eût, il ne reste que deux filles qui sont Religieuses ici. Il nous avoit fait connoître M. Duplessis, Trésorier, son fidéle ami, qui devint dès ce temps-là le notre, il étoit aussi très-vertueux, & craignant Dieu, d'une grande droiture, & fort desintereſſé, ayant un penchant naturel à prévenir les besoins de tout le monde, assurant même qu'il n'y avoit jamais goûté de joye plus parfaite, que lorsqu'il soulageoit quelqu'un. Nous en avons ressenti les effets pendant plus de 25. ans qu'il a demeuré à Quebec; sa bourse nous étoit toujours ouverte, soit pour nous avancer nos gratifications, soit pour nous donner des Let-

tres d'échange, ou pour nous prêter ſans interêt, des ſommes conſidérables pour autant de temps que nous voulions ; il falloit que la diſcretion reglât nos demandes ; car il ne nous refuſoit rien, & ſe tenoit plus ſatisfait quand il nous avoit obligées, que nous ne l'étions nous-mêmes : il ne ſurvécut à Monſieur Dupuy, ſon ami que dix mois, & mourut en prédeſtiné, après avoir ſuporté patiemment des rudes épreuves, par où la divine Providence le fit paſſer en des temps differens, mais ſur tout à la fin de ſa vie.

Pendant le Carême de 1714. Monſieur l'Evêque ſouhaita que deux Religieuſes d'autres Convens, paſſaſſent ici quelque temps pour apprendre l'Apoticairerie ; il nous le propoſa & nous y conſentîmes : ce fut la Mere ſaint Joſeph Urſuline, des Trois Rivieres, qui étoit pour lors à Quebec, & la Mere Geneviéve Jucherau du Chenay de St. Auguſtin de l'Hôpital général ; elles vinrent toutes deux dans la ſemaine de Pâques, & s'appliquerent durant un mois à voir compoſer certains remedes dont on uſe davantage. Pendant qu'elles étoient ici. La Mere de ſaint Joſeph, Hoſpitaliere de Montreal, y arriva auſſi pour ſe faire guerir d'un cancer au ſein,

par Monſieur Sarraſin, notre habile Medecin, qui en avoit fait pluſieurs opérations ſemblables, & de plus difficiles. Elle partit au commencement de May, une bonne veuve de Montreal l'accompagna dans le voyage; on lui avoit préparé ici une infirmerie, où elle fut toujours en particulier, ſoignée par deux de nos Religieuſes qui n'omirent rien pour la ſoulager. Pendant qu'on la diſpoſoit à l'opération par un petit regime & des remedes frequens, elle ſe rangeoit aux obſervances du Chœur, & du Refectoire, ainſi que les deux autres Religieuſes, que nous avions déja. Elles ſouhaiterent voir une de nos cérémonies, & pour les contenter nous avançâmes la priſe d'habit d'une Poſtulante, qui n'avoit pas encore 15. ans, & qui fut obligée de porter le voile blanc plus long-temps pour attendre le terme de ſa profeſſion; elles parûrent charmées de tout ce qui ſe fit à cette vêture, ſur tout la belle proceſſion des Vierges qui venoient au devant de celle qui laiſſe le monde.

Quand les deux premieres Religieuſes ſe crûrent aſſez inſtruites pour l'Apoticairerie, elles nous donnerent mille témoignages de reconnoiſſance de la bonne reception que nous leur avions faite,

& de l'affection avec laquelle nos Apoticaireſſes leur avoient montré. La mere Saint Auguſtin, apprit auſſi à faire des fleurs, & emporta un petit aſſortiment dont on lui fit préſent pour continuer à y travailler chez elle. La mere ſaint Joſeph, Urſuline, montra à broder à deux de nos ſœurs, qui firent leur apprentiſſage ſur une bourſe, pour notre ornement à fond d'argent, & ſur une étole qui ſert à nos Saluts. Ce fut encore la mere ſaint Joſeph qui fit devant nous quelques boëtes ſauvages, pour nous apprendre à travailler en écorce; ce qui donna envie à quelques-unes d'eſſayer à en faire, & elles y réuſſirent ſi bien, que dès l'année ſuivante, leurs ouvrages furent recherchés, & goûtés : de ſorte que depuis ce temps là nous avons continué d'en faire avec ſuccès. La mere de ſaint Joſeph de Montreal reſta, & ſouffrit avec beaucoup de courage la douleur de l'opération, & la ſuite de ſa maladie. Ma ſœur Marie-Elizabeth Cheron de ſainte Anne, une de nos Religieuſes, âgée de 24. ans, qui étoit affligée d'un pareil mal, en fut guerie l'année ſuivante, par le même moyen.

Nous allâmes à l'Iſle aux Oyes avec la permiſſion de M. l'Evêque, qui ju-

gea qu'il étoit néceſſaire de voir par nous-même, ſi cette terre valoit la dépenſe que nous y faiſions. Le 8. de Juillet nous partîmes dans notre Barque avec huit Religieuſes accompagnées de M. Thibault notre Confeſſeur ; nous arrivâmes le même jour en une marée d'un fort beau temps. Le premier coup d'œil que nous y jettâmes de loin, nous affligea : elle paroiſſoit ſi petite que nous ne la voyions que comme un petit bouquet de bois ; nous crûmes l'avoir achetée cher, & que bien loin d'y devoir faire de la depenſe, nous ne pourrions jamais en retirer le revenu de notre argent ; cependant à meſure que nous en approchions, elle groſſiſſoit : enfin quand nous fumes au debarquement, nous decouvrîmes des batures fort étendues, & des grandes prairies, que la marée haute nous avoit cachées. Nous viſitâmes les environs de la maiſon, les granges, les étables, les fontaines, & le jardin. Nous vîmes revenir un beau troupeau de vaches ; l'abondance des paturages, fait qu'elles y ſont toujours graſſes, & que leur lait eſt excellent & le beurre meilleur que par tout ailleurs. Le lendemain nous chantâmes la meſſe avec beaucoup de ſolemnité & nous plaçâmes honorablement une Sainte

Vierge, que nous avions portée à ce deſſein, dans une niche pratiquée dans une Croix que l'on planta avec cérémonie. Après avoir adoré la Croix comme le vendredy-ſaint, nous ne manquâmes pas tous les jours que nous paſſâmes à l'Iſle Marie, d'aller ſaluer la très-Sainte Vierge, de chanter des motets, & de lui recommander cette Iſle comme le bien de ſes ſervantes. On nous mena voir les terres labourables, & les prairies, dont nous eûmes bien de la peine à trouver le bout, elles ſont à perte de vûë, & le foin y eſt toujours ſi épais & ſi haut qu'on en tireroit une quantité prodigieuſe, ſi on ſe donnoit la peine de le faucher. Là le fermier en tire ce qui lui eſt néceſſaire pour hyverner le nombre des bêtes, dont il a ſoin ; le reſte ſe perdoit : nous permettons à nos amis d'en aller faire leur proviſion, les uns nous le payent les autres nous en ont obligation, & nous ſommes bien aiſe de leur faire plaiſir, nous nous accommodons auſſi avec les habitans des environs ; & pour du foin qu'ils vont faire chez nous, ils nous fourniſſent des planches, des madriés, des pieux & des journées de travail : & ſans rien débourſer, nos travaux ſe trouvent faits. Il ne faut pas

craindre d'épuiser le foin de cette terre, plus on en fauche, plus il en revient; pourvû qu'on ait le soin d'y faire courir le feu le printemps. Ces Prairies ne gélent jamais. Cette Isle est très-bonne aussi à rapporter du bled & autres grains. Nous y vîmes encore des forêts fort étendues, de trés-beau bois, propre pour la construction des Vaisseaux: & quoique M. Dupuy en ait vendu pour des sommes considérables, il en reste une infinité, la terre y est si fertile, que tout y vient à merveille. Les légumes y sont meilleures qu'ici, & il y a un suc dans les herbes qui donne un goût exquis à la viande. Le gibier y vient dans certaines saisons avec tant d'abondance, que l'on y va à la chasse de Quebec, & que l'on en raporte des bâteaux chargés. Nous reconnûmes dès lors, & nous le voyons tous les jours, que nous ne pouvions acheter une meilleure terre.

Pendant notre séjour en ce lieu, on nous montra tout ce qu'il contenoit de rare. Nous nous promenâmes en differens endroits fort agréables; mais ce qui nous parût le plus singulier, c'est un gros Rocher, qui de tout temps a été nommé l'Hôpital, parce qu'aussi-tôt que les Chasseurs ont blessé une Outarde,

ou quelqu'autre Oiseau, ils s'envolent ſur ce Rocher, comme à un azile, où ils trouvent du ſoulagement ; ils ont là effectivement de petites commodités, où l'on croiroit que l'art a plus de part que la nature. On y voit quantité de baſſins de toute grandeur, creuſés dans le Roc: l'eau de la marée s'y conſerve, le ſoleil l'échauffe, & ces petites bêtes s'y baignent à leur plaiſir. Quand elles veulent peu d'eau, elles choiſiſſent un petit baſſin; quand elles en ſouhaitent davantage, elles vont à un plus grand. elles ſe couchent ſur ces pierres chaudes; il y a auſſi de la mouſſe, où elles peuvent ſe rafraîchir. Nous y trouvâmes pluſieurs Outardes malades ou bleſſées, elles nous reconnûrent apparamment pour des Hoſpitalieres, car nous ne leur fimes point de peur. Nous montâmes juſqu'au haut de cet Hôpital, d'où l'on découvre une grande mer. nous ne paſſâmes aucun des jours de notre reſidence en ce païs ſans y aller prendre quelques heures de recréation. après avoir tout viſité, nous nous rembarquâmes. Notre empreſſement pour nous rendre, nous obligeoit pour hater notre retour, de nous expoſer au mauvais temps. Nous fûmes pluſieurs jours en chemin, courant de grands

risques; & selon le sentiment de nos Conducteurs, notre petite navigation fut assez perilleuse: mais enfin nous arrivâmes â Quebec le 9e. jour. Le 16. de Juillet, toutes les Religieuses nous attendoient; dès qu'elles eurent reconnu notre barque, elles ne nons perdirent point de vûe; & aussi-tôt que notre bâtiment eût mouillé vis-à-vis de notre maison, elles descendirent en un moment dans notre anse, qui n'étoit pas encore concedée, où elles nous embrasserent, comme si nous fussions venues d'outre-mer, & qu'il y eut dix ans qu'elles ne nous eussent vûes. Nous avions un extrême besoin de repos, car nous étions plus fatiguées, & plus changées de notre voyage de 9. jours, que les personnes qui viennent de France le sont d'une longue traversée. L'assurance d'avoir fait une bonne acquisition en achettant l'Isle aux Oyes, nous engagea à ne rien menager pour mettre cette terre en état de nous être aussi utile à l'avenir, que nous avons lieu de l'esperer. Nous y avons fait bâtir, nous avons augmenté le nombre de bestiaux. L'expérience nous a montré, combien nous serions à plaindre sans cette Isle, que la Providence nous a fait avoir à très grand marché. Nous n'avons

n'avons pû encore en obtenir de la Cour les amortiſſemens. La Compagnie du Domaine d'Occident, nous en a remis généreuſement les lots & ventes dès l'année 1713. En partant de l'Iſle Marie, nous y laiſſâmes une Chapelle complette que nous avions portée à ce deſſein, pour que l'on pût y dire la ſainte Meſſe, ſelon la permiſſion de M. l'Evêque, donner aux habitans la conſolation de faire leur dévotion. Nous avions emprunré pour cela un Calice d'argent des Jeſuites. Le Pere Joſeph Germain, leur Superieur, nous en a depuis fait préſent fort obligeamment.

La mere de Saint Joſeph de Montreal, étant guérie, pria M. l'Evêque de lui permettre avant de partir de Quebec, de viſiter toutes les Communautés. Elle commença par les Urſulines, chez qui elle alla le 30. Juillet, accompagnée de ſept de nos Religieuſes & de M. Thibault, notre Confeſſeur: le Prélat s'y rendit peu de temps après fut, & ſi fortement preſſé par les Urſulines de laiſſer venir quelques-unes de leurs parentes ou amies, qu'il ne pût refuſer d'en faire venir encore huit. Ainſi nous nous trouvâmes là quinze Hoſpitalieres; on nous traita magnifiquement, & avec toute l'amitié imaginable. La maiſon

étoit très-propre, on avoit déployé les plus riches ornemens des Chapelles. Nous eûmes bien de la peine d'en sortir pour aller à l'Hôpital-Général, où M. l'Evêque & les Religieuses nous avoient invitées à souper. On nous y reçut fort agréablement, nous visitâmes la maison qui étoit déja assez avancée pour voir si elle seroit fort commode ; & après le souper nous revinmes très satisfaites. La mere Saint Joseph y retourna avant que de partir pour Montreal, elle alla aussi voir MM. du Séminaire, les Jesuites & les Recolets, toujours accompagnée de quelques Hospitalieres. Enfin elle partit pleine de reconnoissance & ravie d'avoir recouvré sa santé.

Pendant l'Eté de 1714. la rougeole devint populaire ; presque toutes nos sœurs l'eurent en même temps, & elles se trouverent à l'infirmerie ensemble, jusqu'au nombre de 27. Religieuses. Cette maladie n'étoit point dangereuse, on étoit seulement deux fois 24. eures bien malade, & on en étoit quitte après avoir été purgé. Notre Hôpital en fut aussi tout rempli, sans qu'il en mourut personne.

Le 25. d'Octobre, M. l'Evêque nous donna pour Confesseur M. de Lacolom-

biere, qui l'avoit déja été, & qui étoit fort estimé de toute la Communauté. M. Thibault qui nous confessoit, fut député du Séminaire de Quebec pour des affaires importantes que ces MM. avoient en France; il y demeura deux ans pour les terminer.

M. le Marquis de Vandreuil, notre Gouverneur, ayant obtenu son congé, s'embarqua cette année sur le Vaisseau du Roy le Heros, pour passer en France, où Madame son épouse étoit depuis cinq ans. Elle s'étoit acquise l'estime & l'amitié de tous ceux qui la connoissoient. Elle conserva à la Cour une grande modestie, sans rien perdre de l'air noble qui lui étoit naturel. Ses belles qualités la firent preferer à plusieurs autres Dames pour être Sous-Gouvernante des Princes, les enfans de Monseigneur le Duc de Berry; celui dont elle eut soin, fut M. le Duc d'Alençon, qui mourut fort jeune. Il est glorieux à la Nouvelle France qu'une Dame née à l'Accadie, & nourrie en Canada, se soit faite admirer dans le centre même de la politesse, jusqu'à être choisie pour élever des Princes.

Ce fut en 1714. que commença le décri de la monnoye de Cartes; mais pour sçavoir son origine, il faut repren-

dre les choſes de plus loin. Le Canada ayant toujours été pauvre, on avoit crû que ce ſeroit un moyen pour y faire rouler l'argent, que de donner aux eſpéces ſonnantes un plus haut prix qu'ailleurs : c'eſt ce qui fait qu'on voit dans les anciens contrats, qu'on ſtipuloit monnoye de France, ou monnoye du Pays : mais comme cette augmentation n'étoit qu'imaginaire, parce que l'écu de France qui paſſoit en Canada pour quatre francs, ne valoit toujours en effet que trois livres, perſonne ne s'empreſſoit d'apporter de l'argent dans cette Colonie, & ceux qui repaſſoient en France, emportoient des ſommes conſidérables ; enſorte que la rareté de l'argent rendoit le Commerce très-difficile : & pour les moindres empletes, on faiſoit des billets, qui après avoir circulé quelque temps, revenoient enfin à leur auteur ; & lorſque l'on croyoit avoir payé toutes ſes dettes, on ſe trouvoit chargé d'une foule de billets à quoi on ne s'attendoit point ; cela cauſoit beaucoup d'inquietude & d'embarras. Pour y remedier, on s'aviſa en 1688. de fabriquer une monnoye de Cartes, qui n'eût cours qu'en Canada, & qui ne pouvant en ſortir, rendit le Commerce plus aiſé. On fit donc pour

la commodité du Public des piéces de 32. liv. de 16. liv. de 4. liv. de 40. ſ. & de 20. ſols. Toutes étoient de differentes grandeurs & figures. La ſomme de leur valeur étoit écrite deſſus, l'année dans laquelle elles étoient faites. L'Intendant & le Tréſorier y mettoient leurs noms & leurs paraphes. Dans la ſuite le Gouverneur les ſigna, & on y ajouta l'impreſſion de quelques poinçons afin qu'elles fuſſent plus difficiles à contrefaire. On en a fait depuis de plus haut & de plus bas prix ; les Marchands firent difficulté pour les recevoir juſqu'à l'automne, que le Tréſorier n'ayant voulu donner de Lettres d'échange que pour des Cartes ; c'étoit à qui en auroit. Depuis ce temps là, elles eurent cours en Canada, & on les priſoit autant que de l'argent : on ne voyoit point ici d'autre monnoye, qui étoit comme des eſpéce de billets. On les renouvelloit de temps en temps, & on portoit les vieilles piéces chez le Tréſorier comme au change ; cela étoit fort commode, & pendant 30. ans que cette monnoye a duré, on a vécu aſſez tranquillement.

Ce fut pourtant la miſere des temps qui donna occaſion à la ſupreſſion des Cartes, & les Marchands même du païs furent les premiers à la demander, par-

ce que les dépenses de la guerre en France, ayant épuisé les fonds du Roy, les lettres d'échange étoient très-mal payées, on ne les acceptoit pas toujours, il falloit même discompter beaucoup pour en toucher quelque chose: ceux à qui on les adressoit pour payement, les faisoient protester, & les renvoyoient en Canada avec de grands frais; cela ruïnoit tout le monde. Voilà ce qui porta quelques Marchands de Quebec, à proposer de donner le double des Cartes ici, pour que leurs lettres d'échange fussent mieux payées en France. La Cour accepta cette proposition, comme très avantageuse au Roy, puisque voulant rembourser la monnoye de Cartes, il trouvoit par là le moyen de gagner tout d'un coup la moitié de la somme qui étoit repandue dans tout le Canada: ainsi la Cour envoya des fonds en argent, mais en petite quantité; & ordonna les années suivantes, que peu à peu on retirât les Cartes, & qu'elles ne fussent reçues que pour la moitié de leur valeur; que les dettes contractées depuis 1714. fussent payées par les debiteurs à la moitié de leurs créances; que le cens, ventes, redevances, beaux, loyers & autres dettes contractées avant l'enregistrement de l'Or-

donnance, où il n'étoit point ſtipulé monnoye de France, puſſent être acquittées avec la monnoye de France, à la deduction du quart, qui étoit la reduction de la monoye du païs en monnoye de France: enfin en 1718. la monnoye des des cartes fut entierement decriée, & il fut abſolument defendu de la recevoir en payement. Après le depart des derniers Vaiſſeaux, on en brula pour 1293750. liv. nous ne laiſſons pas de la regretter, car il ſort tous les ans du Canada, plus d'argent que le Roy n'y en envoye, & nous retombons dans la peine que nous avons eue autre fois par la rareté des eſpeces; les lettres d'échange ne ſont guere mieux payées, & les commerçans de ce païs, après avoir perdu la moitié de leur bien ſur les cartes, ont preſque perdu le reſte par les billets de monnoye, ou de banque, qui ont ruïné tant de familles & appauvri tout le Royaume.

Pour nous qui n'avons jamais été en état de theſauriſer, nous n'avons pas beaucoup perdu ſur le décri des cartes, mais nous avons reſſenti le derangement qu'ont éprouvé toutes les Communautés de France, qui avoient leurs fonds ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris: quand en 1719. on fit le facheux remboursement pour établir la compag-

nie des Indes ; le Conseil de Marine, nous fit proposer d'acheter en Canada, de nouvelles terres. Nous consultâmes là dessus les plus entendus aux affaires, & nous conclûmes qu'il valoit mieux faire valoir les terres que nous avions déja en y faisant les dépenses nécessaires pour les rendre fertiles, que de faire d'autres acquisitions & de nouveaux établissemens, dont le succès étoit incertain, & qui nous obligeroient d'abandonner nos anciennes terres. Nous en dressâmes un acte signé de toutes les vocales, approuvé de M. l'Evêque, légalisé par M. l'Intendant, & nous l'adressâmes à M. Tremblay notre Procureur à Paris, pour le présenter au Conseil de Marine, avec une procuration pour toucher le remboursement de nos fonds, & le faire passer en ce païs: mais toutes ces précautions furent inutiles, parce qu'avant qu'il eut reçû nos pouvoirs pour recevoir le remboursement, il jugea plus à propos de laisser nos fonds sur l'Hôtel de Ville, que de les placer sur la compagnie des Indes, de maniere que nous n'avons point été remboursées, ce qui n'est peut-être arrivé qu'à notre seule Communauté, à cause de notre éloignement, nous avons toujours de principal, la somme
de

de 40140. liv. que produit de rente au denier quarante 1003. l. 18. ſ. & l'Hôpital a de principal 25843. qui lui donne de revenu au même denier quarante 646. l. 12. ſ. ce qui fait que notre principal, & celui de l'Hôpital excede aujourd'hui les 40500. de notre fondation, c'eſt que nous avions placé ſur l'Hôtel de Ville la dot de pluſieurs de nos Religieuſes, & que les depoſitaires de l'Hôtel-Dieu y avoient auſſi mis le prix de quelques terres vendues en Canada, au profit de l'Hôpital à qui elles appartenoient.

Il vint en ce païs, par les Vaiſſeaux de l'année 1714. un jeune homme fort modeſte qui ſe faiſoit appeller M. Dupont, il ſe logea dans la meilleure Auberge de Quebec. On remarquoit en lui quelque choſe de gêné, qui le fit ſoupçonner d'être un Moine defroqué; il s'en defendoit de ſon mieux, & menoit ici une vie aſſez reglée. Il s'informoit de toutes les coutûmes du Canada, & laiſſoit entrevoir qu'il avoit envie d'y fonder un Monaſtere. Pluſieurs perſonnes exhorterent notre Superieure à faire connoiſſance avec lui, dans la penſée que c'étoit un homme riche, qui feroit du bien aux Pauvres, mais elle ne voulut lui faire aucune demarche. Cet avanturier qui

demeura quatre ans en Canada, après avoir connu la Ville, se retira proche de Komouraska, à la riviere des trois Pistoles. Il se fit dresser dans le bois une petite Cabane à une lieu des habitations, il y mena une vie très dure & venoit chez ses plus proches voisins chercher du pain, & des pois qui faisoient toute sa nourriture. Il traînoit lui-même son bois, étoit vêtû comme un Hermite, se prosternoit devant tous ceux qu'il rencontroit, leur baisoit les pieds, & leur disoit quelques paroles édifiantes. Il passoit pour un Saint dans l'esprit de plusieurs quoiqu'il n'approchât point des Sacremens.

Quand il eut demeuré quelque temps là bas, sa Cabane brula, & cet accident qui n'étoit peut-être pas arrivé par hazard, le contraignit de revenir à Quebec. Il y fut fort bien reçu, on le regala dans plusieurs maisons, on lui prêta des livres, & on tachoit de deviner qui il étoit sans y reussir : on ne pût sçavoir que deux ans après que c'étoit un Benedictin nommé Dom George-François Poulet, son Superieur ayant appris de ses nouvelles, écrivit à M. le Marquis de Vaudrueil Gouverneur, pour le lui recommander comme un de ses Religieux, qui avoit plus

de foibleſſe d'eſprit que de malice, il le pria de lui faciliter ſon retour en France, il écrivit auſſi à Madame Baudouin, une bonne veuve de Quebec, pour la prier de lui fournir tout ce dont il auroit beſoin avec promeſſe de de la payer auſſi-tôt qu'elle le ſouhaiteroit. Ce pauvre Moine fut donc reconnu pour ce qu'il étoit, c'eſt-à-dire pour un Benedictin Prêtre, qui n'avoit pas dit la meſſe depuis qu'il étoit en Canada, on ſçût tout le détail de ſa conduite & le ſujet de ſa campagne. Il avoit été quelque temps en Hollande, ſous le Pere Quenel, où il s'étoit fortifié dans le Janſeniſme, dont il faiſoit profeſſion ouverte. Il s'étoit enfui de ſon Convent, parce qu'on le cherchoit pour l'empriſonner, & il vint en Canada, deguiſé en ſéculier : on ne voulut pas le ſouffrir davantage ſans ſon habit; M. Begon Intendant lui en fit faire un de drap noir, à peu près comme celui de cet ordre : mais comme perſonne ne ſçavoit au juſte comment il le falloit, il étoit fort éloigné de la maniere dont les Benedictins ſont vêtus. Il le porta cependant & trouva moyen d'éluder en 1717. ſon embarquement. L'année ſuivante en 1718. étant tombé malade, on l'amena dans nos Sales

où on le traita fort charitablement, il eut le pourpre & pendant sa maladie tous les Prêtres séculiers & reguliers le visiterent pour le gagner, & le faire soumettre à la Constitution *Unigenitus*, qui a fait tant de bruit dans l'Eglise & sur tout en France. Il ne voulut point y entendre, tout ce qu'on lui disoit là dessus redoubloit sa fiévre, il ne pût jamais se resoudre d'abandonner le parti de M. le Cardinal de Noailles, c'étoit la raison la plus solide qu'il apportoit pour se deffendre : enfin il aima mieux être privé des Sacremens, comme M. l'Evêque l'ordonna, que de rentrer dans la soumission dûe au Saint Siége. Il parloit avec un extrême mepris du Pape & des Evêques qui avoient reçû la Constitution, & mettoit les autres sur le pinacle. Il ne paroissoit estimer que l'ordre de Saint Benoit, encore parloit-il en général de l'état Religieux d'un maniere plus propre à en éloigner qu'à en inspirer l'amour & le respect. Il blâmoit les devotions simples envers la Sainte Vierge, donnoit des grandes terreurs de la Sainte Communion, se déchaînoit contre les Jesuites, & enfin ne partit point de Quebec, qu'il n'eut présenté à M. le Gouverneur une Requête pleine d'invecti-

vés contre M. l'Evêque ſur le mauvais traitement qu'il prétendoit en avoir reçû, & écrivit même au Prélat avec des reproches outrageans, le citant au Tribunal de Jeſus-Chriſt, où il comptoit qu'il ſeroit ſon Juge, comme étant plus juſte que lui. Il écrivit une ample Rélation de tout ce qui lui étoit arrivé en Canada, où il exagera beaucoup ce qu'il y avoit ſouffert des perſécutions, donnant une très-haute idée de la vie ſainte & auſtere qu'il y avoit menée. Il en parloit lui-même dans ces termes, ſans rougir, tant il craignoit qu'elle devoit cauſer d'admiration à tout le monde. Il s'embarqua ſur le Cheval-Marin, Vaiſſeau Marchand; arriva heureuſement en France, & ne manqua pas de ſe faire mettre l'année ſuivante d'une maniere pompeuſe dans la Gazette d'Hollande, comme un homme qui avoit été perſécuté en Canada, & banni de ce Pays pour la foi; parce que les Jeſuites n'avoient pû ſouffrir l'éclat des vertus de ce grand Anacorette. Il faut avant que de finir ce qui le regarde, que je diſe un petit trait, dont il ne parut pas fort content. Quand il ſortit de l'Hôpital pour aller s'embarquer, il remercia beaucoup notre Superieure & toutes les Religieuſes qui lui

avoient rendu ſervice. Il demanda une Novice au voile blanc, qu'il avoit connue dans le monde ; & comme il avoit reçu des bienfaits de ſes parens, il voulut par reconnoiſſance lui faire préſent d'un livre qu'il lui offrit : notre Superieure le prit pour voir ce que c'étoit, & ayant vû qu'il étoit de la traduction d'un des MM. du Port-Royal, elle le lui rendit, en lui diſant que nous ne liſions point ici les livres de ces Meſſieurs là. Il eut beau aſſurer qu'il n'y avoit rien dans ce livre qui ne fut approuvé. Elle perſiſta à le refuſer, & deffendit à la Novice de le recevoir, pour lui marquer l'éloignement où nous étions de leur pernicieuſe doctrine. Nous ne ſçaurions trop prier Dieu qu'il veuille continuer de preſerver le Canada du venin de l'Héréſie, afin que cette Egliſe ſe conſerve dans la pureté de la foi ; & que notre attachement & notre reſpect pour le Vicaire de Jeſus-Chriſt, nous attire en ce monde & en l'autre les bénédictions qui ſont promiſes aux ames veritablement fidéles.

Pour revenir à l'année dont nous nous ſommes un peu écartées, nous raporterons la mort de la Vénérable Sœur Jeanne Leber, recluſe, décedée

à Montreal en reputation de Sainteté, le 3. d'Octobre 1714. âgée de 53. ans, qui passa les 20. dernieres années de sa vie dans une solitude si extrême, qu'elle ne parloit qu'à son Confesseur, même assez rarement; ne voyoit personne, ne se donnoit pas la liberté de regarder le Ciel, mais se tenoit constamment enfermée dans sa Chambre, qui étoit faite sur le modéle de celle de Lorette, & tout proche de l'Eglise des Sœurs de la Congrégation, qu'elle avoit fait bâtir; en sorte que le chevet de son lit n'étoit éloigné du très saint Sacrement que de quatre pouces. Elle avoit fait placer une porte grillée à côté de l'Autel, par laquelle elle communioit & entendoit la Messe, & qui lui servoit aussi de passage pour aller toutes les nuits faire une heure d'oraison au pied de l'Autel, sans que le froid rigoureux du Canada l'ait jamais dispensée de cette grande austerité. Elle y en ajoutoit beaucoup d'autres, outre les macérations dont elle dechiroit sa chair innocente. Elle couchoit toujours sur la dure & dormoit fort peu, ne mangeoit que des alimens grossiers en petite quantité, elle attendoit même qu'ils fussent gâtés & moisis pour s'en nourrir, & ne les prenoit qu'à terre

& à genoux, afin que cette posture pénible corrigeât un peu ce que cette action a de trop naturel. Elle ne s'occupoit dans sa sainte retraite qu'à des ouvrages de dévotion ou de charité, faisant continuellement des ornemens pour les Eglises, des bouquets pour les Autels, ou des habits pour les pauvres. Elle réussissoit fort bien en tout cela, & sans presque avoir été montrée, elle donnoit un éclat à ce qui sortoit de ses mains, qui faisoit admirer son adresse & son bon goût. Elle n'étoit aidée dans tous ses travaux que par les Anges, avec qui elle conversoit, & qui se plaisoient sans doute beaucoup avec elle, parce qu'elle possedoit toutes les vertus que ces bienheureux Esprits aiment dans les ames, dont ils aprochent. Une rare innocence, jointe à une parfaite mortification, un rigoureux silence, une présence de Dieu continuelle, un don d'oraison sublime, un desintéressement admirable & un amour de la sainte pauvreté, qui la dépouilla de ses grandes richesses, pour subvenir à la nécessité des pauvres, pour dotter des jeunes orphelines qui se consacroient à Dieu, pour meubler & enrichir les Temples, & faire des fondations, pour l'éducation des enfans: une vie si sainte, fut

terminée par une fluxion de poitrine, qui en peu de jours l'enleva, & lui procura la jouissance du bonheur que ses vertus avoient merité. Elle fut exposée le visage découvert pendant deux jours dans l'Eglise des Sœurs de la Congrégation, pour la consolation & la dévotion de tout le Montreal & des environs; d'où on vint en foule regarder & admirer le Saint Corps de cette vierge, qui avoit joint la pénitence à l'innocence, & qui avoit renouvellé de nos jours l'austerité de vie, que nous avons peine à croire des anciens Anacorettes. On l'invoqua dès lors avec confiance. On distribua ses pauvres haillons, jusqu'à ses souliers de paille; & tous ceux qui pûrent avoir quelque chose d'elle, s'estimerent heureux, & le révererent comme des Reliques. Plusieurs personnes affligées de differentes maladies, s'approcherent de son cercueil & la toucherent avec beaucoup de respect & de foi: & on assure depuis qu'ils ont été gueris.

Après ce grand concours, on lui fit de magnifiques obseques, & on lui donna toutes les marques de la plus grande vénération: son corps fut porté à la Paroisse pour y faire son service, & M. de Belmont Superieur du Seminaire de

Montreal, & Vicaire général du Diocèſe, prononça une très-belle Oraiſon funebre à ſa louange, où il releva le prix des vertus qu'elle avoit pratiquées dans ſon étroite ſolitude, ſe plaignant de ce qu'elle avoit caché ſous le voile de l'humilité, ce qu'il y avoit de plus admirable en elle : il la compara aux Solitaires les plus auſteres de la Thebaïde & de l'Egypte, fit voir qu'elle étoit le Phenix de ſon ſiécle, & l'honneur du Canada, & après l'avoir propoſée aux Dames, comme l'exemple d'une de leurs Concitoyenes, il les invita de vivre d'une maniere ſi chretienne; que la vénérable Sœur Jeanne Leber, bien loin de les condamner au jour du jugement ſe rendit plûtôt leur Avocate: il finit ſon diſcours, en demandant à Dieu que cette belle ame fut toujours la Protectrice de ſa Patrie, puiſque déja tant de fois pendant ſa vie elle avoit detourné par ſes prieres les fleaux de la guerre & de la peſte de deſſus Montreal : on la raporta enſuite dans l'Egliſe des Sœurs de la Congregation, où elle fut enterrée auprès de M. Leber ſon pere, qui avoit choiſi là ſa ſepulture : c'étoit un riche marchand, qui par ſa probité reconnue, s'étoit attiré l'eſtime de tout le Canada, il vé-

eut toujours en vrai ferviteur de Dieu, éloigné du fafte & des maximes du monde, dans les pratiques d'une folide pieté, gardant l'équité envers le prochain aux dépens de fes interêts, fupportant fort paifiblement le blâme de ceux qui fans fçavoir fes intentions cenfuroient fa conduite, il ne refufa jamais rien à fa chere & unique fille, & contribua ainfi à tout le bien qu'elle fit, fe rejouiffant de voir qu'elle employoit fi utilement les richeffes, que par fes foins il lui avoit légitimement acquifes : les Sœurs de la Congregation ont reçû tant de biens fpirituels & temporels par le moyen de Mademoifelle Leber, qu'à bon droit elles la regardoient comme une de leurs fignalées bienfaitrices, elles conferverent tout ce qui vint d'elle & fur tout le fouvenir de fes vertus.

Notre Saint Pere le Pape Clement XI. renouvella en 1715. toutes nos Indulgences, comme il avoit fait en 1705. & nous les accorda pour 10. ans : ce font les mêmes que celles que nous avions obtenues de fes prédeceffeurs, telles que nous les avons expliquées en 1652. des Stations de fept Autels, des Autels privilegiés & depuis de celle que gagnent les mourants en difant le Saint Nom de Jefus, avec celle de notre fête de la Sainte Croix.

Pour donner une nouvelle marque exterieure de la confiance que nous avons à Saint Joseph, nous fimes placer son image dans nos terres en 1715. Nous l'avons fait représenter tenant le St. Enfant Jesus, on peut raisonnablement présumer qu'il le portoit souvent entre ses bras, & qu'à son tour cet adorable Enfant l'embrassoit & le serroit tendrement, & penchoit amoureusement sa tête sur la poitrine de Saint Joseph, pendant qu'il remplissoit son ame des plus suaves douceurs de la grace: c'est pourquoi nous l'avons fait peindre en differens endroits, dans cette attitude qui lui est si glorieuse. Nous sommes si convaincues de l'assistance que nous recevons de la Mere de Dieu, & de son saint Epoux, que nous croyons leur devoir tous les biens qui nous arrivent. On en a vû des traits si remarquables, que nous serions coupables d'une ingratitude monstreuse, si nous cessions de leur en rendre graces, & de perpetuer dans cette Communauté le souvenir de tant des faveurs. Nous en avons reçu de toute sorte pour le spirituel & le temporel; sur tout par une espéce de miracle, nous avons été préservées de l'incendie, dont toutes les Communautés du Canada ont été affligées plu-

ſieurs fois. En voici quelques traits, raſſemblés ſur cent autres, quoiqu'ils ne ſoient pas arrivés dans la même année.

La nuit du 4. au 5. de Janvier 1712. le feu prit aux planches de l'Apoticairerie, & les ayant brûlées à moitié, ſans doute fort promptement, parce qu'elles devoient être fort ſeches, étant toujours proche du poële; la flamme s'éteignit d'elle-même ſans aucun ſecours humain, & perſonne ne s'apperçut, que le lendmain qu'on les trouva brûlées. On les fit voir à tous les amis de la maiſon, comme une preuve très-particuliere de la providence de Dieu ſur nous. Nous conſervons ces planches à demi brûlées, pour memoire de cette merveille. Une Sœur ayant emporté par mégarde le ſoir dans ſa chambre un charbon de feu allumé dans ſon tablié plié, ſe coucha & s'endormit, & ne s'éveilla que par l'épaiſſe fumée qui rempliſſoit ſa chambre; elle s'éleva promptement, ouvrit ſa fenêtre, & tacha d'éteindre le feu avec une potée d'eau, mais cela ne ſuffiſant pas, elle jetta par la fenêtre ſon linge & ſes hardes, & emprunta le lendemain de quoi s'habiller. N'oſant dire ce qui lui étoit arrivé, elle fut trahie par l'odeur de la

fumée, & avoua sa périlleuse avanture, dont personne ne s'étoit apperçu. Un Domestique oublia dans l'étable une chandelle allumée, elle brûla fort long temps, puis s'éteignit dans la paille, où on la trouva. On avoit remarqué qu'il y avoit eu bien tard de la lumiere dans cet endroit, mais on ne s'en étoit pas mis en peine, & on ne s'en apperçut que le lendemain. Tant d'accidens dont nous avons été préservées par une protection singuliere, nous obligerent à redoubler nos prieres & nos actions de graces, outre celles que nous adressâmes à la très sainte Vierge & à saint Joseph en particulier, comme à nos principaux Patrons. Nous faisons tous les ans une Communion générale à l'honneur de sainte Thecle, le jour de la fête pour être préservées du feu, selon le pouvoir que Dieu lui a donné sur cet élement, y chanter le Cantique *Benedicite*, afin d'inviter toutes les créatures à remercier Dieu, comme firent les trois enfans dans la fournaise, lorsque par un miracle éclatant ils n'y furent point offensés des flammes.

Le 22. de Janvier 1715. notre petite Sœur Angelique-Agnès-Tiberge de saint Joseph, âgée de 16. ans, mourut d'une

maladie contagieuſe, qu'elle gagna au ſervice des pauvres, vers la fin de ſon Noviciat, & qui nous obligea de lui faire faire profeſſion dans ſon lit. Elle ne ſurvécut que cinq jours, à la joye qu'elle eut de ſe voir épouſe de Jeſus-Chriſt. Elle étoit née avec la vocation: auſſi-tôt qu'elle fut en âge, elle demanda cette grace avec inſtance, & l'obtint; mais Notre Seigneur ne tarda guere à la recompenſer. Une autre Novice, nommée Marie-Joſeph Vienelle Pachot des Seraphins, étoit malade de plus en plus, depuis la Rougeole qu'elle avoit eue. Elle tomba dans un état qui l'aſſuroit d'une mort prochaine, qu'elle voyoit venir avec tranquillité. Tout ce qu'elle craignoit, c'eſt qu'on ne lui permit pas de faire ſes vœux: mais la Communauté ayant égard au grand deſir qu'elle avoit de ſe conſacrer à Dieu, la reçut quoique malade, jugeant bien que ce ne pouvoit être pour long temps. En effet, ſon mal augmenta ſi fort, que l'on crut ne pouvoir pas attendre le terme de ſa profeſſion qui arrivoit le 5. d'Avril. Elle alla cependant plus loin, & ce jour là, ſa compagne avec qui elle avoit pris l'habit, fit ſa profeſſion ſeule avec les cérémonies ordinaires. Les Prêtres

officians entrerent ensuite pour recevoir en forme les vœux de la mourante. Ses parens s'y trouverent selon la permission de M. l'Evêque, ils furent témoins de ses souffrances & de son courage. Dieu lui donna de nouvelles forces pour faire cette sainte action ; & n'ayant plus rien à souhaiter en ce monde, elle ne pensa plus qu'à se disposer à mourir. Elle souffrit beaucoup jusqu'au 1. de Mai, qu'elle déceda âgée de 20. ans. Elle étoit naturellement gaye, sincere & reconnoissante des avis qu'on lui donnoit. Elle s'étoit toujours distinguée par sa modestie dans sa famille qui étoit un peu mondaine. Dieu l'ayant purifiée par de cuisantes douleurs qui accompagnerent sa maladie, & qui ne l'empêcherent pas de se procurer avec une singuliere présence d'esprit tout ce qui pouvoit servir à former des actes de toutes les vertus. La place de ces deux jeunes Professes fut remplie avant la fin de l'année, par l'entrée de mes sœurs Marie-Magdelaine Gaillard de St. Guillaume & de Louise-Catherine Formel du précieux Sang.

Notre Communauté s'accrût encore par le retour de ma Sœur Geneviéve Gasselin de Sainte Magdelaine, & Marie Magdelaine Bacon de la Resurrection

ion qui avoient été envoyée en fondation à l'Hôpital général. M. l'Evêque ayant demandé au Roi pour sa nouvelle maison, la permission de recevoir un plus grand nombre de Religieuses, & dans l'esperance de l'obtenir, en ayant déja reçû quelques unes, ma Sœur de Ste. Magdelaine, qui étoit infirme crût devoir revenir dans sa Communauté; dabord on eut ici de la peine à y consentir. Ce qui s'étoit passé depuis cet établissement, faisoit craindre qu'elle n'apportât du trouble chez nous: mais M. de la Colombiere entremeteur de cette affaire, menagea si bien toutes choses qu'enfin on la reçut avec la Sœur de la Resurrection; on obtint en effet en 1716. du Conseil de Marine qui regloit les affaires du Canada, & du Duc d'Orleans Regent, pendant la minorité de Louis XV. la permission pour quatre Religieuses audessus du nombre de douze, auquel l'Hôpital général avoit été fixé en premier lieu; la patente est du mois de Mai 1716. on a encore obtenu depuis une augmentation plus considerable: la maison est aujourd'hui composée de trente Religieuses.

Les premiers Vaisseaux qui arriverent en 1716. nous apprirent le decès du Roi Louis XIV. mort à Versailles, le 1.

Septembre 1715. âgé de 77. ans, après le plus beau, le plus glorieux, & le plus long regne que l'on ait vû : il étoit tombé malade le dix d'Août, sa maladie augmenta de telle sorte que le 23. il demanda les Sacremens qui lui furent administrés par M. le Cardinal de Rohan, grand Aumônier de France, il les reçût très devotement formant de fervents actes de foi, d'humilité, de contrition & de confiance. Ce Monarque ne parût jamais plus grand que lorsqu'on lui annonça le danger où il étoit, bien loin de s'effrayer de ce qui allarmoit tous ses sujets, il repondit qu'il y avoit plus de dix ans qu'il pensoit à mourir en Roi chretien, & temoigna une fermeté, & une conformité à la volonté de Dieu admirable pendant quelques jours. Il donna plusieurs ordres avec une parfaite tranquilité : ce grand Roi approchant de sa fin, fit appeller tous les Princes & toutes les Princesses du Sang, leur parla d'une maniere fort touchante : loua ce qu'il y avoit remarqué de bon, & les exhorta à la vertu avec de termes si pressans, si tendres que chacun d'eux fondoit en larmes ; on fit entrer la Duchesse de Vantadour, avec le Dauphin dont elle étoit gouvernante, elle le plaça à genoux au pied

du lit du Roi, qui lui donna sa bénédiction, & qui ensuite le fit asseoir sur son lit, & lui recommanda ses Peuples avec beauconp d'affection, il lui donna plusieurs avis pour les bien gouverner, & accompagna son discours de tout ce qui pouvoit le graver dans le cœur, & dans la mémoire de ce jeune Prince, qui aussi l'écouta avec une grande attention, & d'un air si touché que quoiqu'il n'eut que cinq ans & demi il montra que sa raison dévançoit son âge. Il regarda toujours fixement le Roi, & sans jetter aucun cry, les larmes tomboient de ses yeux. Après qu'il eut reçû les instructions nécessaires, on craignît que sa présence n'attendrit trop cet illustre mourant, qui paroissoit seul paisible dans un temps où la consternation saisissoit tous les assistans; on remporta le Dauphin, & le Roi ne pensa plus qu'à mourir. Il s'entretint dans ses bons sentimens, & conserva une parfaite connoissance jusqu'à la nuit qui préceda son decès. Son corps fut exposé plusieurs jours avant d'être porté à Saint Denis où il fut enterré : ses entrailles furent portées à Notre-Dame de Paris, & son cœur donné aux Jesuites de la Maison Professe à qui Louis XIII. avoit aussi donné le sien: Dieu avoit prépa-

ré à la mort ce grand Prince par des afflictions bien cuisantes, les dernieres années de sa vie, d'autant plus sensibles qu'il n'avoit eu que de succès & de prosperités jusqu'alors; il vit mourir les plus fermes appuis de sa Couronne, l'esperance de la France & l'ornement de la Cour, Monseigneur le Dauphin son fils, un second Dauphin très-vertueux son petit fils, avec la Dauphine son épouse, dont l'esprit agréable & brillant faisoit ses délices, deux autres Princes, ses arrieres petits fils & M. le Duc de Berry. Ses armes qui de tout temps avoient été victorieuses, eûrent le dessous en plusieurs occasions. Il perdit des batailles considérables, & après avoir été regardé comme le plus grand Roy du monde, qui avoit toujours accordé la paix à ses ennemis aux conditions qu'il vouloit; il se vit obligé pour terminer une guerre qui accabloit son peuple de signer un traité desavantageux. Il est vrai que dans ses malheurs, son courage ne fut point abattu. Il reçut ces adversités comme les châtimens de ses pechés, & avant qu'elles lui arrivassent, il avoit paru les desirer; disant qu'il avoit remarqué que tous les pecheurs à qui Dieu vouloit faire miséricorde, passoient par des tribulations

qu'il n'éprouvoit point, & que cela lui donnoit de la crainte. Mais dans la suite il eût l'avantage d'être affligé & de profiter de ses peines. Ainsi il couronna ses glorieuses actions par la pratique de l'humilité, de la patience, & de la resignation ; & par là, il se rendit plus grand devant Dieu, qu'il ne l'avoit été devant les hommes. Jamais Prince ne fut plus digne de regner. Il avoit reçu de Dieu des qualités toutes royales. Il meritoit & s'attiroit l'amour & le respect, non seulement de ses sujets, mais de tous les étrangers : & si quelques François ont été peu touchés de sa mort, ils ont bien veu depuis le tort qu'ils avoient eus de n'être pas sensibles à la perte. Je ne crois pas qu'on me sçache mauvais gré, d'avoir raporté un peu en détail les circonstances de la mort de Louis le Grand, puisque l'estime que l'on conserve pour sa memoire dans cette Communauté, qu'il a honoré de ses bienfaits, me fait juger que l'on aura autant de plaisir d'en entendre parler, que j'en ai de l'écrire. Louis XV. qui lui a succedé, montre dès son bas âge tant d'heureuses dispositions au bien, que l'on a lieu de croire que son Regne sera heureux. Tous les vœux que l'on adresse au Seigneur

pour sa conservation, font voir combien ses belles qualités, flattent nos esrances. Et il ne faut point douter que les prieres ferventes & continuelles que font pour lui tant de saintes ames, n'attirent sur Sa Majesté & sur ses Etats de grandes bénédictions.

M. le Marquis de Vaudrueil, Gouverneur, qui étoit en France depuis deux ans, revint cette année 1716. Il arriva malade, & se fit apporter à l'Hôtel-Dieu, pour y être mieux soigné. Nous lui fimes preparer un appartement dans la maison, situé proche le le jardin des pauvres, au bout de la cour de l'Hôpital. Il y demeura près d'un mois, & sortit gueri. Pendant sa maladie, il y eut toujours deux Religieuses auprès de lui, quoique ses Domestiques se relevassent tour à tour pour lui rendre service. Il parut fort content des notres, & nous a témoigné beaucoup de reconnoissance dans les occasions. Il nous a toujours été favorable, soit par gratitude, ou par une bonté qui lui est naturelle, & que nous avions déja éprouvée.

Nous reçûmes par le même Vaisseau qui l'avoit amené, un très-beau Tabernacle que nous attendions depuis 12. ans. M. de Lajoue, Architecte de no-

tre maison, l'avoit commandé à M. Hulot, Sculpteur de M. le Duc d'Orleans à Paris, dans le dessein de nous en faire présent. Il en paya même une partie d'avance; mais ses affaires s'étant dérangées, il ne se trouva plus en état de nous en gratifier, & nous profitâmes de son marché, & payâmes le reste. On eût bien de la peine à le retirer, parce qu'il avoit été saisi chez l'ouvrier, comme appartenant à M de Lajoue. La Cour nous en accorda le fret dans le Vaisseau du Roi, & M. de Voutron qui le commandoit, nous le livra bien conditionné. Il ne fut placé que l'année uivante pour la Fête de l'Assomption. On fit bâtir alors la cheminée qui est au milieu du Chœur, & on fit faire ici le Gradin qui a été doré par les Ursulines.

Aux élections de 1716. ma Sœur Marie-Catherine Tiberge de Saint Joachim, fut élue maîtresse des Novices, & ma Sœur Marie-Magdelaine le Duc de Sainte Agathe, Hospitaliere; la Mere Marie-Magdelaine Gloria de l'Assomption, & ma Sœur Marie-Magdelaine le Gardeur, de Sainte Cetherine, continuée discretes, car ce fut la derniere fois que l'on n'élût que deux discretes, la Mere Jeanne-Françoise Juchereau de Saint Ignace, à la fin du dernier triennal de sa superio-

rité, assembla le Chapitre avant l'élection où elle devoit être deposée, & représenta aux vocales que notre Communauté étoit assez ancienne & assez nombreuse pour être censée grande, & que selon nos constitutions, dans les grandes Communautés on devoit élire quatre Discretes outre celles qui le sont par leur office, on en convint, & on l'a toujours observé depuis. En cette année 1716. nous reçûmes ma Sœur Marie-Therèse Tiberge, qui prit le nom de Saint Joseph, que sa Sœur lui avoit laissé.

La petite verole qui devint populaire pendant l'hyver, ne fit pas tant de ravage dans Quebec, qu'elle en avoit fait en 1702. & 1703. il n'en mourut presque personne dans nos Sales, qui furent cependant bien remplies, mais de deux Religieuses qui en furent attaquées, nous en perdîmes une nommée Marie-Françoise le Borgne de Belle-Isle de Sainte Elizabeth : elle étoit accadienne, fille d'une noble & vertueuse veuve, qui avoit abandonné ses biens pour sauver sa religion, quand l'Acadie fut prise par les Anglois en 1710. Elle vint à Quebec avec sa fille, où elles ne vecurent toutes deux que des charités : cette jeune Demoiselle s'acquit l'estime de tout

out le monde par sa modestie & sa
agesse, & nous ayant déclaré le desir
qu'elle avoit depuis plus de dix ans d'ê-
re Religieuse sans avoir jamais vû de
Couvent, on la reçut gratuitement: ain-
i elle entra au Noviciat transportée de
oye & pleine de reconnoissance envers
a très-Sainte Vierge, à qui elle se di-
oit redevable de son bonheur, quoi-
qu'elle n'ait rien apporté pour sa dot,
elle a attiré des graces sur notre Maison,
qui nous ont plus que payées de notre
charité; sa ferveur ne s'est point de-
mantie pendant 4. ans & demi qu'el-
e a vêcu en religion, elle étoit simple,
obéïssante, humble, silentieuse, & par-
consequent réguliere, appliquée à la
priere & très-devote à la Passion de No-
tre-Seigneur dont elle faisoit sa plus dou-
ce occupation, cherchant non-seule-
ment les moyens d'honorer les Souffran-
ces de Jesus-Christ, mais encore de les
imiter par des rigoureuses pénitences,
& une grande mortification de ses sens;
elle avoit un parfait mépris pour les
vanités du monde, & une singuliere es-
time pour la vie Religieuse, son exté-
rieur modeste & recueilli édifioit beau-
coup dans les Sales, où elle servoit les
malades, avec une douceur & une cha-
rité infatigable. C'est sans doute pour aug-

menter sa recompense que Dieu a permis qu'elle ait gagné en servant les pauvres la maladie qui l'enleva. Elle mourut le 2. Decembre 1716. âgée de 28. ans après avoir promis que si Dieu lui faisoit miséricorde, elle en donneroit des marques, en ce qu'elle le prieroit de lui accorder deux choses, l'une qu'il ne mourut de long temps des Religieuses dans cette Communauté, l'autre qu'une Novice, qu'elle ne croyoit pas bien appellée ne fit pas profession dans cette maison. Nous n'avions pas besoin de ces preuves pour croire qu'elle ne tarderoit pas à joüir de Dieu, parce qu'étant entré en Religion avec beaucoup d'innocence, & y ayant mené une vie très-édifiante; il étoit aisé de juger qu'elle occuperoit une place dans le Royaume du Ciel. Ce qu'elle avoit desiré est arrivé. Il s'est passé depuis sa mort 4. ans & demi, sans que nous ayons perdu aucune Religieuse, & la Novice dont elle avoit parlé, est sortie d'une maniere très-extraordinaire.

Me voici enfin arrivée au terme que je m'étois prescrit pour finir ce Livre. J'ai fourni ce que j'avois promis le plus exactement qu'il m'a été possible: & pour écrire la suite de quelques affaires qui n'étoient pas encore terminées en

1716. j'ai cru devoir dire ce qui en a été depuis, afin que l'on en apprit l'iſſue après en avoir lû les commencemens. Pluſieurs perſonnes anciennes dans le Canada, ou bien inſtruites de ce qui s'y eſt paſſé, ont lû cet ouvrage, & en ont loué la ſincerité. Ils n'ont rien trouvé qui ne ſoit conforme à la verité, & à ce qu'en raportent les Hiſtoriens les plus croyables.

Je compterai pour rien la peine que j'ai priſe à réünir tant d'évenemens differens pour l'inſtruction, la conſolation & l'édification des Religieuſes qui me ſurvivront. Si en effet elles trouvent quelque plaiſir à les lire, & que cela les excite à imiter les exemples des Saints & des Saintes qui nous ont precedé. Je me trouve même aſſez dédommagée de ce petit travail, par la ſatiſfaction que j'ai reſſentie de parler de leurs vertus, & de retracer dans la memoire des hommes, l'idée de ces ames choiſies, à qui nous avons tant d'obligation, & dont les actions ſeront écrites éternellement dans le ſouvenir de Dieu, quand même ſur la terre on les enſéveliroit dans l'oubli.

Si quelqu'une veut continuer cet ouvrage, je ſouhaite qu'elle ait des choſes auſſi édifiantes à dire dans la ſuite

que celles dont ce Livre eſt rempli, & qu'il n'arrive jamais rien à cette chere Communauté, qui ne contribue au ſalut des Sujets qui la composent, afin que Notre Seigneur y ſoit toujours bien ſervi, la Très-Sainte Vierge, & Saint Joſeph honorés, les Pauvres bien traités, & que tout ſe faſſe dans cette maiſon, à la plus grande gloire de Dieu.

FIN.

Privilége du Roy.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos Amés & Feaux Conseillers; Nos Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ord. de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéch. leurs Lieut. Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra. SALUT; Notre amé LEGIER, Imprimeur à Montauban, Nous a fait exposer qu'il desireroit imprimer, & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Quebec.* S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A CES CAUSES voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis, & permettons par ces Présentes d'imprimer ledit Ouvrage en un ou plusieurs volumes & autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la datte des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs-Libraires & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance. A la charge, que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Regis. de la Com. des Imp. & Lib. de Paris dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caracteres, conformément à la feuille imp. attachée pour modele sous le contre-Scel des Présentes, que l'impétrant se conformera en tout aux Reg. de la Librairie; & notam. à celui du 10. Avril 1725. qu'avant de l'exposer en vente le Manuscrit qui aura servi

de cop. à l'imp. dud. Ouvrage sera remis dans le même état, où l'ap. y aura été donnée, ès-mains de notre très-cher & féal Chev. Chancelier de France, le Sr. Delamoignon, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemp. dans notre Bibl. publ. un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notred. très cher féal Chev. Chancelier de France le Sr. Delamoignon, & un dans celle de notre cher & féal Chev. Garde des Sceaux de France, le Sr. Demachault, Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir led. Exposant & ses ayans causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la cop. des Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dud. Ouvrage, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donne' à Fontainebleau le 8. jour de Novembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-un, & de notre Regne le trente-septiéme. Par le ROY en son Conseil. SAINSON.

Registré sur le Registre douze de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 694. fol. 554. conformément aux anciens Reglemens confirmés par celui du 28. Fevrier 1723. à Paris le 24. Decembre 1751. COIGNARD, *Syndic.*

